

L'IVROGNERIE

EST L'OEUVRE DU DÉMON

MAIS LA

SAINTE TEMPÉRANCE

DE LA CROIX

EST L'OEUVRE DE DIEU

*L'intempérance en a tué plusieurs;
mais l'homme sobre prolonge ses jours.*

—Ecclé. ch. 37, v. 34.

« Nul n'est plus l'ami du diable que
celui qui se souille par l'ivresse; car
cette passion est la source, le prin-
cipe, la mère de tous les vices. »

—S. Chrys. Hom. 58^e in Math.

HOMMAGE D'UN DÉVOUEMENT PROFOND
OFFERT AUX ASSOCIÉS DE LA CROIX
Par AL. MAILLOUX
VICAIRE-GÉNÉRAL DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN CÔTÉ ET C^e

LA

EST L'OEUVRE DU DÉMON

MAIS LA

SAINTE TEMPÉRANCE

DE LA CROIX

EST L'OEUVRE DE DIEU

*L'intempérance en a tué plusieurs;
mais l'homme sobre prolonge ses jours.*

—Ecclé. ch. 37, v. 34.

« Nul n'est plus l'ami du diable que
celui qui se souille par l'ivresse ; car
cette passion est la source, le prin-
cipe, la mère de tous les vices. »

—S. Chrys. Hom. 58^e in Matth.

HOMMAGE D'UN DÉVOUEMENT PROFOND
OFFERT AUX ASSOCIÉS DE LA CROIX

Par AL. MAILLOUX
VICAIRE-GÉNÉRAL DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

QUÉBEC

TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET C^o

1867

ADMINISTRATEUR DE L'ARCHIDIOCESE DE TLOA.
ADMINISTRATEUR DE L'ARCHIDIOCESE DE QUÉBEC.

La Société de Tempérance de la Croix est évidemment une œuvre inspirée du Ciel, qui l'a donnée dans sa bonté aux fidèles de cette province, pour les préserver d'une grande ruine spirituelle et temporelle. C'est véritablement une œuvre bénie de Dieu et des hommes ; une œuvre spécialement bénie de l'Eglise, qui l'a enrichie de ses indulgences ; une œuvre qui a produit parmi nous les fruits les plus abondants de salut, dans les individus et dans les familles, dans nos villes et dans nos campagnes : par conséquent une œuvre que tous les pasteurs, tous les pères de famille, et tous ceux qui aiment vraiment leurs concitoyens, leur religion et leur patrie, doivent se faire un devoir de défendre, d'encourager, de soutenir et de propager de toutes leurs forces..... Un livre comme le présent manuel, écrit dans ce but désirable, par un vénérable prêtre qui a tant fait pour cette sainte cause, ne saurait donc manquer de produire un grand bien. Aussi est-ce de grand cœur que nous l'approuvons, et que nous le recommandons aux fidèles de ce diocèse ; souhaitant qu'il trouve sa place dans toutes les familles chrétiennes, et qu'il y porte, avec l'amour de la tempérance et de la croix, la paix, le bonheur et toutes les bénédictions qui découlent de ce signe sacré de notre rédemption.

Donné à l'Archidocèse de Québec ce 10 mars 1867.

† C. F. EVÊQUE DE TLOA.

HV

5186

M355

1867

Euregistré conformément à l'Acte du Parlement Provincial, l'an mil huit cent soixante-sept, au Bureau du Régistrateur de la Province du Canada.

AUX ASSOCIÉS

DE LA

SAINTE TEMPÉRANCE DE LA CROIX

Je vous adresse ce livre, et j'ai la confiance que vous le recevrez et le lirez avec une très-grande joie. Vous connaissez mes intentions : vous savez quel intérêt je vous porte : les sacrifices que je me suis imposés pour vous, vous sont connus. Je n'ai pas besoin de vous le dire, vous le savez depuis longtemps, je suis votre vieil ami, et j'ai la confiance de vous en avoir donné les preuves les moins équivoques.

Je n'ai point la prétention de vous dire des choses nouvelles ; je veux vous rappeler celles que vous savez déjà. Les maux causés aux habitants de notre cher Canada, par l'usage déraisonnable des boissons enivrantes, sont trop affreux pour que vous les ayez mis en oubli. De même, les heureux résultats de votre belle Société de la Croix, sont trop visibles et vous sont trop bien connus, pour ne pas croire que vous serez heureux d'en entendre parler, afin de les mieux apprécier.

Je ne puis cependant vous dissimuler que les démons de l'intempérance, mis en fuite par le grand courage que vous avez montré lors de l'établissement de votre admirable société, reviennent vous livrer de nouveaux combats. Ils savent trop bien que

l'intempérance est la cause d'une infinité de crimes, pour ne pas travailler à la faire renaitre au milieu d'eux.

Ce seront donc des armes que je leur offrirai pour résister à leurs attaques. Vous ne refuserez point de vous en servir, parce que vous voulez persévérer et laisser à vos enfants les saintes et salutaires habitudes que vous avez vous-mêmes contractées.

On verra les mêmes pensées, les mêmes considérations revenir souvent dans ce livre ; qu'on veuille ne point s'en offenser. J'ai rappelé certains faits, certains désordres, que je me croyais obligé de blâmer, chaque fois que l'occasion s'en présentait, afin d'en inspirer une plus grande horreur. On pourra peut-être trouver certaines considérations trop minutieusement détaillées ; qu'on n'en soit pas étonné. J'écris pour notre peuple, et j'ai à cœur de lui bien faire comprendre ce que je dis.



Le titre, placé en tête de ce livre, le recommande assez spécialement à mes compatriotes, pour qu'il en soit favorablement reçu. En effet, l'*intempérance* et ses suites déplorables, la *tempérance* et ses heureux résultats, sont des faits compris, jugés et mis aujourd'hui hors de doute, depuis l'établissement de l'admirable Société de la Croix.

Qu'il me suffise donc de dire à mes compatriotes, associés à la sainte tempérance de la croix, que je leur mets devant les yeux les preuves écrites des avantages sans nombre que leur procurera leur fidélité à persévérer dans le saint engagement qu'ils ont pris. Qu'il me suffise aussi de montrer à ceux qui abandonnent cette société, ou qui refusent d'en faire partie, pour être plus libres de se livrer à l'intempérance, les malheurs incalculables qu'ils attireront sur eux-mêmes, sur leurs familles et sur leur patrie.

Dans mes missions, j'ai recueilli un grand nombre de faits qui prouvent ce que j'écris en faveur de la société de tempérance : j'en citerai plusieurs venant de sources authentiques.

Quant à l'intempérance, les exemples des malheurs qui en ont été les suites, sont connus de tous ceux qui ont voulu s'instruire. Les exemples que je rapporterai sont à la connaissance de plusieurs habitants de ce pays. Ils sont, malheureusement, en si grand nombre, que je n'éprouve d'embarras que dans le choix.

C'est un devoir pour moi de déclarer ici, que je n'ai pas la prétention de vouloir imposer mes opinions à qui que ce soit. On est donc libre de les admettre ou de les rejeter ; car je ne suis ni prophète, ni fils de prophète, à bien plus forte raison que ne le disait dernièrement de lui-même monseigneur l'évêque de Nîmes. D'ailleurs, les faits restent toujours ce qu'ils sont, quelque soit la conséquence qu'on en déduise. Ainsi, quand je dis que les

que Dieu nous a accordée pour avoir renoncé aux boissons enivrantes, en embrassant la sainte tempérance de la croix : j'embrasse deux opinions que l'on est libre d'admettre ou de rejeter. Quand je condamne avec sévérité l'usage des boissons fortes, je parle de l'abus de ces boissons et des suites de cet abus. En condamnant les auberges, je ne prétends pas condamner celles, s'il y en a, où l'on suit strictement les lois civiles et les règles de la conscience chrétienne dans le débit des boissons fortes ; car je ne puis condamner ce qui n'est pas condamnable. Je prouverai, cependant, par un grand nombre d'autorités, que l'usage des boissons fortes, excepté comme remède, est nuisible à la sante, et que ceux qui aiment à la conserver doivent s'en abstenir.

Les châtimens ou les malheurs arrivés à des aubergistes ou commerçants sur les boissons fortes, dont je rapporterai un grand nombre, ne doivent pas être appréciés séparément, mais dans leur ensemble. Cet ensemble forme une masse de preuves bien dignes d'attirer la plus sérieuse attention de ceux qui prennent, comme moyen de faire de l'argent ou de gagner leur vie, l'infâme commerce des boissons alcooliques, comme le rédacteur du *Courrier du Canada* s'exprimait tout dernièrement, en parlant de cette espèce de commerce.

Je n'ai pas prétendu dire ou insinuer, que ceux qui ne sont point de la société de la tempérance seront condamnés par le seul fait de n'en être pas, mais que la sainte tempérance de la Croix étant un moyen très-efficace de détruire, dans notre pays, la funeste passion de l'ivrognerie, on est, je ne dis point criminel, mais reprehensible de ne pas s'y associer pour aider ceux qui en font partie, à opérer cette grande réforme parmi nous, selon le désir de nos évêques. Tous ceux qui aiment véritablement

leurs frères et leur pays; tous ceux qui réfléchiront sur les maux affreux que nous a fait l'ivrognerie, et qui savent qu'on ne réussira jamais à la bannir de notre pays, sans le concours de tous les Canadiens, sauront apprécier ce que je viens de dire, et ce que je dirai dans ce livre.

J'ai le droit de dire aux membres de la sainte tempérance de la Croix, qu'en violant les règles de leur société, ils font mal, pas précisément à raison de quelques gouttes de boissons fortes qu'ils prennent sans nécessité, mais parce qu'en agissant de la sorte, ils se privent des prières de la société, ils travaillent à détruire leur société, et que cette violation de leurs règles est souvent accompagnée de scandale.

En m'élevant contre les doctrines de pestilence qui envahissent la société chrétienne, je ne prétends pas dire qu'elles sont enseignées publiquement dans notre pays, comme elles le sont en Europe, mais que nous devons nous en garder, et que la Croix, acceptée comme l'étendard de la tempérance, doit non-seulement servir à nous retirer de l'intempérance, mais encore à nous communiquer la force dont nous avons besoin pour nous empêcher de prêter l'oreille à ceux qui voudraient les introduire dans notre Canada catholique.

Tout ce qu'on lira, dans ce livre, doit être apprécié et jugé conformément à ce que je viens de déclarer.

Les citations des Saints Pères, qu'on trouvera dans ce livre, sont empruntées en grande partie aux *Trésors de Cornélius à Lapidé*.

Puisse ce livre soutenir le zèle de MM. les curés; ranimer le courage des membres de l'admirable Société de la Croix, et convaincre les ennemis de la tempérance qu'ils doivent se ranger du côté de ceux qui l'ont embrassée, et, par leur union avec eux, leur aider à extirper de notre cher Canada jusqu'aux racines du vice détestable de l'ivrognerie.



PIE IX, PAPE.

POUR MÉMOIRE ÉTERNELLE.

• Parfaitement certain que le salutaire mystère de la Rédemption et la vertu divine sont contenus dans le signe de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les fidèles de la primitive Eglise faisaient de ce signe le plus fréquent usage, ainsi que nous l'apprennent les plus anciens et les plus insignes monuments. C'est même par ce signe qu'ils commençaient toutes leurs actions. « A chaque mouvement et à chaque pas, en entrant et en sortant, en allumant les flambeaux, en allant prendre notre repas, en nous asseyant, quoique nous fassions et où que nous allions, nous marquons notre front du signe de la croix, » disait Tertullien.

• Considérant ces choses, nous avons jugé à propos de réveiller la piété des fidèles envers le signe salutaire de notre rédemption en ouvrant les célestes trésors des indulgences, afin que, imitant les beaux exemples des premiers chrétiens, ils ne rougissent pas de se munir plus fréquemment, et ouvertement, et publiquement, du signe de la croix, qui est comme l'étendard de la milice chrétienne.

• C'est pourquoi, confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant, et en l'autorité de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, Nous accordons dans la forme accoutumée de l'Eglise, à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe, toutes les fois qu'au moins contrits de cœurs, et en ajoutant l'invocation de la très-sainte Trinité, ils feront le signe de la croix, cinquante jours d'indulgences pour les pénitences qui leur ont été imposées ou qu'ils devraient faire pour une autre raison quelconque. Nous accordons de plus miséricordieusement dans le Seigneur, que ces indulgences puissent être appliquées, par manière de suffrage, aux âmes des fidèles qui ont quitté ce monde dans la grâce de Dieu.

• Nonobstant toutes choses contraires, les présentes devant valoir à perpétuité, Nous voulons en outre qu'aux copies manuscrites ou exemplaires imprimés des présentes lettres, signées par un notaire public et munies du sceau d'une personne ecclésiastique constituée en dignité, on accorde absolument la même foi qu'on accorderait à ces présentes elles-mêmes, si elles étaient exhibées ou montrées; et aussi, qu'un exemplaire de ces mêmes lettres soit porté à la secrétairerie de la Sacrée-Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques, sous peine de nullité, conformément au décret de la même Sacrée-Congrégation, en date du 19 janvier 1756, et approuvé par Notre prédécesseur de sainte mémoire, le pape Benoît XIV, le 28 du même mois et de la même année.

• Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 28 juillet 1863, de Notre Pontificat la dix-huitième année.

• N. CARDINAL PARACCIANI CLARELLA •

CHAPITRE PREMIER

COUP-D'ŒIL SUR L'ÉTAT DE NOS CAMPAGNES, AVANT LA TEMPÉRANCE.

L'ivrognerie inspire l'audace ; elle fait tomber l'insensé ; elle ôte la force, et elle est cause des blessures de plusieurs.—Ecclesiâs. 31. v. 40.

Nous ne saurions comprendre quelle miséricorde nous avons reçue du ciel par la tempérance, sans jeter un coup-d'œil sur l'époque qui l'a précédée. L'homme a la mémoire très-courte ; il oublie aisément les égarements auxquels il s'est livré ; il oublie encore plus facilement les bienfaits qu'il a reçus d'en haut et, en les oubliant, il en abuse et les tourne contre son bienfaiteur et contre lui-même.

Les vieillards de nos campagnes ont été témoins des bénédictions que Dieu répandait sur les terres ensemencées. Ils se rappellent quelle abondante récolte ils moissonnaient dans leurs champs. Le blé, surtout, le blé inondait nos campagnes, et les granges avaient peine à contenir les gerbes dorées qu'on apportait des champs. Mais quel usage faisait-on de ces récoltes ? A part quelques-uns qui gardaient la sobriété, le grand nombre les employait à acheter ces infâmes liqueurs alcooliques importées de pays étrangers. Le mal, comme une gangrène, gagnait toute notre population. C'était désolant. On buvait, on buvait, avec une ardeur *délirante*, ces homicides breuvages.

Toutes les époques de l'année étaient consacrées aux excès de l'intempérance. Faisait-on une noce ? Les boissons enivrantes encombraient les tables.

On se provoquait à boire : on se reprochait de ne pas assez boire ; on injurait ceux qui ne buvaient pas assez. Pour avoir plus de temps à se livrer à ce plaisir plus que bestial, on prolongeait la noce pendant les jours et les nuits de la moitié d'une semaine. *L'ivrognerie est pleine de désordres*, nous dit l'Écclésiastique, et, avec l'intempérance de ces jours infâmes, on mangeait jusqu'à se rendre malade. Et puis, venaient les chansons d'ivrognerie et d'impudicité, les paroles honteuses, les propos lubriques, les danses dissolues et pleines d'immoralité, et, quelquefois, pendant la nuit, des désordres à faire rougir Sodome. Les noces (je parle en général), les noces, commencées aux pieds des autels, se terminaient donc par des *désordres*, *outrageant* toutes les vertus, et blessant tous les instincts religieux d'un peuple catholique. Et, crime horrible, c'étaient les bienfaits de Dieu, répandus sur les champs, qui fournissaient les moyens d'insulter le ciel et d'outrager le bienfaiteur ! O ivrognerie, que tu es infâme ! Les excès d'intempérance ne se concentraient pas dans les noces, on se donnait des repas, et, au lieu d'en faire un lien de fraternité chrétienne et d'encouragement pour devenir meilleur, on apportait encore là, sur ces tables de l'amitié, les carafes remplies du perfide liquide. Là, encore, on buvait, on se provoquait à boire ; on s'enivrait. Et puis, comme des enfants de Bélial, on riait de ce rire insensé et stupide des ivrognes : on riait de ses orgies ; on chantait son infamie et sa honte, dans des couplets composés pour des payens *qui font leur Dieu de leur ventre et qui mettent leur gloire dans leur propre confusion*, comme dit saint Paul.

On retournait chez soi bien avant dans la nuit, la tête pesante, l'estomac chargé de viandes et de whisky, et la conscience souillée, pour subir le

supplice d'un sommeil agité et fatigant. Le matin, on se levait tard, les yeux injectés de sang, l'estomac fatigué et les membres énervés par l'action du funeste breuvage. Comment alors reprendre ses durs travaux, si non avec fatigue et dégoût.

On prenait un peu de repos, et, le matin, on se remettait à table pour boire. Et le prophète Isaïe avait dit : *Malheur à vous qui vous levez dès le matin pour vous plonger dans les excès de la table, et pour boire jusqu'au soir.* On appelait cela avoir de la joie !

Et puis, il fallait bientôt rendre la *politesse* des repas donnés, et c'eût été un déshonneur, j'allais dire un *attentat*, que de ne pas traiter son voisin, son frère, son ami, son hôte, comme on en avait été traité, c'est-à-dire, en lui versant à verre plein la boisson qui devait le dégrader et lui faire du mal, puisque *le vin pris avec excès attire de grandes ruines*, dit l'Ecclésiastique. Oui, la boisson prise avec excès attire de grandes ruines, comme je le prouverai plus tard.

C'était dans le dessein de fournir un aliment aux désordres résultant de ces repas d'intempérance, que des marchands faisaient venir, chaque automne, une quantité incroyable de tonnes de rhum ou de whisky. J'ai connu certain de ces marchands dont l'approvisionnement n'était pas moindre que soixante à quatre-vingt tonnes, que l'on réduisait pour en faire le double ! Des habitants, que j'ai connus, s'associaient par deux ou trois pour faire venir une tonne de rhum. Plusieurs habitants faisaient venir une tonne pour leur usage personnel et celui des habitués de la maison.

L'avent passé, c'était, jusqu'au carême, le temps des repas et des orgies, presque chaque soir. Les gros habitants laissaient pendant ce temps le soin de

leurs étables et de leurs granges à des mercenaires engagés et ne s'occupaient guère d'autres choses que d'aller fêter, se divertir et boire chez ceux qu'ils appelaient leurs amis. Tristes amis, en vérité, qui ne s'aimaient que pour s'encourager dans cette voie de dégradation et de honte !

Entre tous les jours, le premier de chaque année était le plus indignement profané par les excès de l'intempérance. Les carafes restaient en permanence sur les tables, pendant tout le temps des visites. La première cérémonie, après les souhaits, c'était de boire un coup, deux coups. Et qu'on imagine ce que devenait la raison chez ceux qui faisaient un grand nombre de visites dans une journée. Par un renversement de bon sens inouï, on se saluait avec cette formule dérisoire : « *A votre santé.* » Aussi le rapport du comité de 1849 dit que l'usage introduit de prendre des boissons enivrantes dans les réunions sociales « est une greffe sur » l'arbre social qui produit des fruits empoisonnés. »

Puisque l'Esprit de vérité nous assure que *l'intempérance en a tué plusieurs*, oui, c'est bien dit, en vérité : *A votre santé. A qui dira-t-on malheur ? Après de qui dira-t-on malheur ? Pour qui seront les querelles ? Pour qui les précipices ? Pour qui les blessures sans sujet ? Pour qui la rougeur et l'obscurcissement des yeux, sinon pour ceux qui passent le temps à boire du vin, et qui mettent leur plaisir à vider des coupes ! Oui à votre santé, ivrogne, intempérant, dégradé ! Voilà comment un vice renverse le bon sens d'un peuple, qui se souhaite un bien, la santé, en travaillant à la détruire par les excès de l'intempérance !*

Encore c'était le jour de l'an ! Et, par un oubli honteux, on mêlait les souhaits de bonheur et de prospérité, avec l'intempérance qui troublait le

bonheur des familles et de la société, et tarissait la source première de toute prospérité, le bon usage des bienfaits reçus de Dieu !

Cette soif honteuse de boire des boissons enivrantes avait tellement prévalu, dans notre société, qu'on regardait comme une injure, un affront, si, allant visiter un parent ou un ami, il n'avait pas l'attention de présenter un ou deux verres du funeste liquide ! Nous appelions cela une politesse ! singulière politesse, qui jetait dans les entrailles les germes de l'intempérance, chez ceux qui n'étaient pas encore ivrognes, et qui entretenait la funeste passion de l'ivrognerie chez les ivrognes ! Singulière politesse, par laquelle tout un peuple s'encourageait à l'ivrognerie, aux crapules de l'ivresse, aux hontes de l'ivrognerie ! Singulière politesse, qui était une sanglante insulte à la sobriété chrétienne, à la charité chrétienne et au bon sens chrétien.

Ce tableau paraîtrait surchargé de couleurs trop sombres, si je n'ajoutais pas ici qu'un nombre assez considérable de nos compatriotes ne faisaient des excès de boisson qu'assez rarement et que d'autres étaient sobres. Mais on ne peut nier que le vice de l'intempérance était enraciné dans notre population et qu'il s'étendait rapidement.

Voilà ce que nous étions dans nos noces, dans nos repas, entre amis, dans nos relations sociales. Étions-nous descendus assez bas avec notre habitude des boissons enivrantes ?

Exemple.

Dans les commencements de la société de tempérance, j'avais établi cette admirable société dans une grande paroisse, où, de tout temps, on avait fait une dépense énorme de liqueurs fortes. C'était à la fin d'une grande retraite paroissiale.

La paroisse s'était montrée infiniment généreuse à faire le sacrifice qu'exigeait l'entrée dans la société. J'en partis heureux et content.

A l'époque de l'anniversaire de cette retraite, je retournai dans la même paroisse, pour donner quelques jours de mission. Le bon curé me dit que la tempérance avait été observée avec un incroyable courage.

A la fin de la mission, il y eut, à la sacristie, une assemblée de tous les hommes associés à la tempérance. Après avoir passé certaines résolutions pour le bien de la société, je leur demandai comment ils se trouvaient de la tempérance pour les visites du jour de l'an, leurs noces et leurs repas entre voisins et amis. Un grand nombre de voix me répondirent : « C'est maintenant, monsieur, que nous avons de la joie : on rit ; on s'amuse bien ; on a du plaisir. » Et comment pouvez-vous avoir du plaisir, aujourd'hui que vous ne buvez plus des liqueurs fortes ? Un plus grand nombre de voix : « C'est que maintenant, monsieur, nous gardons toujours notre raison, et que nous ne sommes plus *bêtes*, comme nous l'étions, quand nous buvions sans bon sens. »

N'avaient-ils pas raison ! A-t-on, peut-on avoir du plaisir, de la joie, s'amuser, comme des hommes, quand, par des excès d'intempérance, on cesse d'être homme ? *Bienheureux*, dit le prophète-roi, *bienheureux le peuple qui sait se réjouir*. La tempérance avait donc su trouver pour ce peuple le secret de se réjouir, avec cette gaieté décente, cette joie chrétienne, qui rendent les relations sociales douces, aimables et cordiales.

LA CROIX.

Les associés de la croix liront avec un grand avantage pour leur foi ce que saint Jean-Chrysostôme a

dit de la croix. Rien de plus beau que les paroles du saint docteur.

« La Croix est l'espoir des chrétiens, elle est la résurrection des morts, le guide des aveugles, le salut des désespérés, le bâton des boiteux, la consolation des pauvres, le frein des riches, la perdition des orgueilleux, le châtiment des méchants. Elle fait triompher du démon, dompte l'enfer, instruit la jeunesse, soutient les faibles et ranime l'espérance dans les cœurs abattus ; elle est le pilote de ceux qui naviguent sur la mer du monde, le port des naufragés, un mur infranchissable qui protège le chrétien contre tous ses ennemis. Elle est la mère des orphelins, la défense des veuves, le conseil du juste, l'asile des affligés et des délaissés. Elle est la gardienne des enfants, l'appui de l'âge viril, le secours des vieillards, et elle leur obtient la grâce d'une bonne mort. Elle est la lumière qui éclaire ceux qui sont assis dans les ténèbres, et la sagesse de ceux que le monde stupide, aveugle et impie, regarde comme des insensés.

« La Croix est la liberté des esclaves, la philosophie des grands, la magnificence des rois, leur plus solide bouclier, et la condamnation des impies. Elle est l'objet des louanges des prophètes, l'étendard qui précède les apôtres, le principe de la gloire des martyrs, de l'austérité des religieux et de la chasteté des vierges ; la joie du sacerdoce, le fondement de l'Eglise, la sentinelle qui veille sur le monde. Elle a renversé les temples païens et détruit les idoles. Elle est le scandale des Juifs à cause de leur aveugle endurcissement, la ruine des méchants incorrigibles qui la méprisent, la force des faibles, le remède des maladies, la guérison des lépreux et des paralytiques, le pain des affamés, l'eau bienfaisante qui désaltère ceux qui ont soif, le vêtement de ceux qui sont nus.

La Croix s'élève à l'entrée du chemin que doivent suivre les pêcheurs qui reviennent à Dieu ; elle est l'arbre de la vie éternelle. » (Homél. IV de *Cruce*) (*L'abbé Barbier.*)

Salomon a dit qu'avec *la sagesse tous les biens lui étaient venus et qu'il avait reçu de ses mains des richesses innombrables*. Nous pouvons bien dire avec autant et même avec plus de vérité que Salomon l'a dit de la Sagesse, que c'est par la Croix que nous avons reçu tous les biens et des richesses innombrables. En effet, c'est par la croix qu'au baptême nous avons été faits les enfants de Dieu, les membres de son corps mystique, les héritiers de son royaume et les cohéritiers de son Fils. C'est par la croix, imprimée sur notre front, que nous avons reçu le sacrement de la confirmation et que nous avons été enrichis des sept dons de l'Esprit-Saint ; c'est par la croix que nous avons reçu la sainte communion et que nous avons été *faits participants de la nature divine*. Jésus-Christ demeurant en nous, et nous demeurant en Jésus-Christ, c'est avec la croix que nous avons reçu le pardon de nos péchés, dans le tribunal de la pénitence, et que l'arrêt de notre condamnation a été effacé ; c'est avec la croix que, avant de quitter ce monde, le prêtre sanctifiera nos yeux, nos oreilles, nos narines, notre bouche, nos pieds et nos mains, pour préparer notre corps à la résurrection glorieuse et le rendre digne d'aller habiter la demeure de Dieu. Avec la croix, et par la vertu de la croix, le prêtre bénit nos chapelets, nos médailles, nos crucifix, les images que nous aimons à mettre dans nos oratoires ; c'est par la croix que nous bénissons nos aliments, nos lits, que nous sanctifions notre sommeil, nos travaux, nos peines et toutes nos actions. C'est par la croix que nous préparons nos âmes à la prière, notre cœur à l'aveu

de nos fautes, dans le saint tribunal, notre esprit à la méditation des choses saintes. C'est en nous armant du signe de la croix que nous mettons en fuite les démons, que nous fortifions notre cœur contre les tentations et que nous remportons la victoire sur nos mauvais penchants, sur l'enfer et sur le monde.

Nos ancêtres avaient une grande vénération pour la croix ; imitons-les, Dieu nous a fait l'honneur de l'avoir dans nos maisons, aimons donc notre croix de tempérance, allons souvent prier à ses pieds. Mais honorons-la et faisons-la honorer dans nos maisons ; saluons-la avec respect partout où nous la rencontrons ; mettons en elle toute notre confiance, car elle est notre force, notre soutien, notre consolation, le guide divin que Dieu nous a donné pour diriger nos pas au milieu des dangers qui accompagnent notre voyage en ce monde.



CHAPITRE SECOND

L'ENIVREMENT EST UN CRIME.

*Nul n'est plus l'ami du diable,
que celui qui se souille par l'ivresse,
car cette passion est la source, le
principe, la mère de tous les vices.*
—S. Chrysost. Homélie 58. in Math.

Veillez sur vous, dit Jésus-Christ, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par le manger et par le boire. Il est hors de doute que lorsque l'ivresse va jusqu'à la perte volontaire de la raison, il y a péché mortel. Il y a également péché mortel, dit l'Examen raisonné, quand on trouble notablement sa raison par l'excès de la boisson. On peut juger que la raison est notablement troublée 1° si l'on ne se souvient plus de ce qu'on a dit ou fait en cet état ; 2° lorsque après avoir bu, on est notablement changé en son humeur ; que l'on devient ou stupide, ou imbécile, ou furieux, ou violent, et incapable de vaquer aux devoirs de son état ; 3° si on a fait ou dit des choses qu'on ne faisait jamais quand on n'avait point bu des boissons fortes.

Selon saint Augustin, « celui qui s'efforce d'enivrer » quelqu'un, en le faisant trop boire, ferait moins de » mal de le poignarder, que de tuer son âme par » l'ivresse. »

N'allez point parmi ceux qui s'enivrent de vin, dit l'auteur des Proverbes, car ceux qui se livrent au vin seront chassés de l'héritage de leurs pères, ajoute le même auteur. Le vin s'insinue en flattant, mais à la fin il mord comme un serpent, et il répand

son venin comme le basilic, dit encore le même auteur sacré.

Malheur à vous, dit Isaïe, qui, dès le matin, ne cessez jusqu'au soir de vous enivrer des vapeurs du vin. Malheur à vous qui mettez votre gloire à supporter le vin, et votre force à remplir vos coupes de liqueurs enivrantes. C'est pourquoi, comme le chaume est dévoré par la flamme, ainsi ces hommes seront séchés jusque dans leurs racines, et leur race se dissipera en poussière.

Ainsi, une coupe pleine de boissons enivrantes est un puits argenté dans lequel l'ivrogne tombe, perd son âme avec sa raison, et se noie avec tout ce qu'il possède.

Saint Augustin appelle l'ivrognerie « le puits de l'enfer. »

L'enivrement est donc un très-grand crime, un péché abominable. Les ivrognes sont donc très-coupables de s'abandonner à une si dégradante et à une si monstrueuse passion. L'ivresse est un crime spécial en ce qu'il place le pécheur dans un péril évident de damnation éternelle. Pour les autres pécheurs, si la mort les menace, comme ils ont conservé leur raison, ils peuvent se repentir et obtenir miséricorde. Mais le malheureux qui s'est enivré, a perdu sa raison. Il est donc, en cet état, incapable de repentir et de pénitence, et, s'il meurt dans son ivresse, qui a tué son âme, ne meurt-il pas évidemment dans un état de damnation ? C'est pour cette raison que saint Paul nous déclare que les ivrognes ne posséderont point le royaume de Dieu. C'est encore pour la même raison que le prophète Isaïe fait entendre ce mot effrayant : *Malheur à vous qui mettez votre force à remplir vos verres de liqueurs enivrantes.*

Exemple.

C'était la veille de la Saint-Pierre, en l'année 1861. Un père de famille, fort connu par son intempérance, avait été dans une auberge pour y boire, selon qu'il en avait la détestable coutume. Cette auberge était placée près du chemin de fer.

A la tombée de la nuit, le malheureux ivrogne sortit enfin de cette maison d'enfer, la raison perdue et incapable de savoir où aller. L'aubergiste, comme font tous ceux qui ont embrassé ce criminel moyen de gagner leur vie, l'aubergiste ne s'occupe pas de cet homme. Il avait empoché son argent, que lui importait de prendre soin de ce malheureux ?

L'ivrogne, abandonné à son sort, suivit le chemin tracé pour les chars. Il y tomba probablement, et s'y assoupit. Les chars passèrent sans l'apercevoir. Le lendemain matin, on le trouva mort. Les roues des chars lui avaient séparé les jambes du corps. On trouva près de son cadavre mutilé, une bouteille encore à moitié remplie de whisky !

Un proverbe nous l'apprend ; on meurt ordinairement comme on a vécu. Mais au-delà de la mort, il y a une éternité de feu et de soif. Le mauvais riche de l'Evangile, qui y est tombé, demande une goutte d'eau pour amortir un peu l'action du feu qui le brûle ; on sait qu'elle lui sera toujours refusée.

Autre exemple.

Un barbare, je devrais dire un homme sans cœur, buvait tout ce qu'il pouvait gagner, et, quand il ne pouvait se procurer quelque argent pour boire, il volait ce que sa femme avait gagné par son travail, à la journée.

Un soir que cet ivrogne revenait à sa maison sans avoir trouvé à gagner quelque argent pour se procurer des boissons enivrantes, il trouva sa femme,

près de rester malade, couchée sur son lit et épuisée de fatigues. Elle arrivait de travailler à la journée, et avait gagné un pain et un petit morceau de viande pour ne point mourir de faim pendant sa maladie.

Il va trouver sa femme au lit et lui demande avec menace de lui livrer l'argent qu'elle a gagné par son travail de la journée. La femme, répondant qu'elle n'en avait point, le bourreau d'ivrogne l'arrache de son lit et la renverse par terre. Eperdue de frayeur, la pauvre mère lui avoue qu'elle a apporté un pain et un morceau de viande, qu'elle a placé dans son coffre, fermé à clef. A cette découverte, l'infâme mari pousse un cri de joie, et, sans penser à demander la clef, il s'élance vers le coffre, en brise le couvercle, se saisit du pain et sort de la maison. Que va-t-il faire ? Ecoutez ; je vais vous l'apprendre.

Près de sa maison était une auberge. C'est là qu'il se rend. Que va-t-il y faire ? Il va offrir en vente le pain à l'aubergiste, qui l'accepte avec plaisir et donne en échange de ce pain de la boisson à l'ivrogne.

Ceci serait moins affreux, si l'aubergiste eût ignoré la misère et le dénuement de la femme et des enfants de cet homme sans entrailles. Mais on m'a assuré qu'il connaissait bien dans quelle situation était la pauvre mère. Il savait encore que le pain qu'il recevait et échangeait pour des boissons enivrantes était le prix de son travail et qu'elle n'avait rien autre chose pour s'empêcher de mourir de faim. Il savait encore que cet homme, qui lui offrait ce pain, gagné avec des fatigues inouïes, était un ivrogne. Je le demande à tout homme qui a le sens commun, qui est plus abominable ou de l'ivrogne ou de l'aubergiste ?

Plus tard, cet infâme ivrogne s'est noyé dans le

délire causé par une débauche d'ivrognerie. *Dieu est juste !*

Autre exemple.

Il y a quelques années, un père de famille, déjà sur le retour de l'âge, était allé à Québec, pour y vendre des denrées. C'était un ivrogne de vieille date. Avant de revenir à son logis, il ne manqua pas d'aller faire une visite à une des auberges que l'esprit du mal fait placer autour des marchés des villes, afin d'arracher de la bourse des habitants de la campagne une partie du prix de ce qu'ils ont vendu, et les renvoyer chez eux après les avoir démoralisés. Le malheureux père sortit ivre de l'auberge. Il embarqua comme il put dans sa voiture, et son cheval devint maître de son sort.

Les chevaux des ivrognes sont si mal soignés, si maigres, si affamés, qu'il est probable que celui dont je parle aura cherché à manger quelques brins d'herbe sur le bord d'un grand fossé, plein d'eau, et que la voiture de l'ivrogne y versa. Le malheureux fut trouvé dans ce fossé, la tête en bas, et noyé.

Il avait un grand garçon, qu'on s'empressa d'avertir. Ce jeune homme, comme on va le voir, avait hérité du vice de son père. Comme lui, il était ivrogne. *Bon chien tient de race*, dit un proverbe.

Il prend un homme avec lui et se dirige vers l'endroit où était arrivé le terrible malheur. Rendu sur le lieu, il prend le cadavre de son père, le place dans sa voiture, et se met en route.

Il y avait une auberge devant laquelle il fallait passer. Le fils s'y arrêta, se mit à boire avec d'autres ivrognes ; il passa une grosse demi-heure pendant que le cadavre de son père l'attendait dans le milieu du chemin ; enfin, il en sortit à moitié ivre !

Peut-on rien imaginer de plus infâme que la conduite de ce monstre ? Contemplez-le, si vous en avez le courage, dans cette auberge, buvant, fêtant avec ses amis, pendant que le cadavre de son père, attend dans la voiture placée au milieu du chemin, entre Québec et Saint-Henri ! Un sauvage de nos forêts eût versé des larmes sur le cadavre de son père péri d'une manière aussi lamentable, et, lui, le fils ivrogne, ne pense qu'à boire et à se divertir dans une auberge, pendant une grosse demi-heure ! Son père vient de périr par suite de son intempérance, et cet exécrationnable enfant sort d'une auberge à moitié ivre ! Combien de crimes dans un seul crime ! Mais, c'est un ivrogne, le fils dénaturé d'un père ivrogne.

Autre exemple.

Voici ce que racontait un curé, dans la chaire, en ma présence.

Il était alors vicaire à la cure de Notre-Dame de Québec. Un matin du temps de pâques, comme il se rendait à la sacristie, il rencontra, dans le chemin qui y conduit, une femme toute désolée, qui le pria avec larmes de vouloir bien confesser son mari. Pourquoi donc, lui demanda le prêtre ? Ah ! lui dit-elle, c'est bien horrible, monsieur, ce que je vais vous dire. « Mon mari a fait ses pâques, hier au » matin, et puis, à la sortie de l'église, il a eu le » malheur de rencontrer un de ses amis qui l'a » amené boire toute la journée, dans les auberges de » la Basse-Ville. Nous l'avons cherché toute la jour- » née, et ce n'est que bien tard, hier au soir, que » nous l'avons trouvé couché dans la cour d'une » mauvaise maison ! » Et la pauvre femme versait des larmes amères sur le crime de cet infâme qui, au sortir de la sainte table, avait été s'enivrer dans les auberges. Elle avait bien raison, la pauvre et

malheureuse femme. Mais saint Paul n'a-t-il pas dit que *l'homme animal ne sait plus distinguer les choses saintes* ? Et qui est plus cet *homme-animal* que l'ivrogne, qui vend son âme au démon pour quelques verres de boissons, et qui n'a plus le sentiment de ce que demandent de lui les devoirs les plus sacrés ? Aussi saint Chrysostôme a-t-il dit « que nul n'était » plus l'ami du diable que celui qui se souille par » l'ivresse ; car cette passion est la source, le principe et la mère de tous les vices. » Quel autre homme qu'un ivrogne est capable d'un tel attentat ? Les autres pécheurs respectent du moins le jour où ils ont fait leurs pâques ; mais lui, l'ivrogne, est capable de tout profaner. Il n'a plus de cœur ; il n'a plus de sentiment ; il ne connaît qu'une chose, le chemin de l'auberge ! C'est là qu'il est chez lui, à l'aise, comme l'animal immonde qui se vautre dans la boue ! O ivrognerie ! Qui comptera les crimes, les horreurs, les attentats, les abominations que tu as fait commettre à des hommes baptisés !

Autre exemple.

Le prophète Osée a dit que *le vin et l'enivrement font perdre le cœur*. Nous allons comprendre cette parole divine. Entrons dans la maison d'un ivrogne.

Il était père de six enfants en bas âge, et journalier. Sa femme seule gagnait quelque chose qui fût profitable à la famille. Comme on peut se l'imaginer, mille privations et des souffrances de toute espèce étaient le partage de cette famille. D'épuisement, de fatigues et par un travail au-dessus de ses forces, la pauvre mère avait contracté une pleurésie qui, faute de soins, s'était changée en pneumonie. Tant qu'elle put tenir debout, elle essayait, par un travail au-dessus de ses forces, de gagner quelque chose pour empêcher ses enfants

de mourir de faim. Mais elle ne put tenir longtemps au travail ; elle fut enfin obligée de prendre le lit.

Mais, me direz-vous, que faisait donc son mari ?

Je viens de vous dire que son mari était un ivrogne, et vous ne comprenez point la cause de la misère de cette mère et de ses petits enfants ? Eh ! bien, je vais vous la faire comprendre.

Semblable à tous les ivrognes qui en sont rendus à cet état de crapule qui les rend plus vils que tous les êtres créés, il n'avait plus de cœur, excepté pour boire. Tant que sa femme avait pu travailler, il lui volait une partie de ce qu'elle gagnait pour avoir de quoi satisfaire sa passion effrénée. Sa femme étant malade et ne pouvant plus rien apporter dont il pût s'emparer, il se mit à vendre les effets et les meubles de la famille. D'abord, il va vendre sa hache à un aubergiste, qui restait près de la maison de cette pauvre femme et de ses enfants, privés de tout secours. Cet aubergiste, m'assure le curé qui m'a raconté ce fait, cet aubergiste connaissait bien le dénuement de cette famille. L'argent provenant de la vente de sa hache, l'ivrogne s'en sert pour boire. Les cris de la faim que font entendre ses enfants, sa femme sans secours sur son lit de douleur, ne le touchent point. Il vend ensuite un petit sofas, une table, les chaises, pièce par pièce, pour boire.

Sa femme, malgré son épuisement, s'occupe à consoler les enfants et essaie de leur procurer des places : l'ivrogne boit toujours. Cet état ne pouvait plus se supporter.

La pauvre mère connaissait un homme bienfaisant, et, malgré son extrême faiblesse, elle prend le parti de se rendre chez lui, le priant de vouloir bien la conduire à un hôpital assez éloigné. L'ivrogne boit toujours.

Les fatigues du voyage ont achevé d'épuiser les

forces de la pauvre femme ; elle mourait quelques jours seulement après son arrivée dans l'hôpital. Et l'ivrogne buvait toujours, et, pour boire, il achevait de vendre ce qui restait dans sa maison !

Sa famille aux charges de la société, sa femme allant mourir dans un hôpital, le bien de sa famille dissipé en orgies : voilà ce que peut faire un ivrogne et ce que seul un ivrogne est capable de faire !

L'ivrognerie est donc un vice infâme ; l'ivrognerie est donc l'œuvre du démon. Jamais un père n'en viendra à ce point de barbarie, jamais il ne perdra son cœur à ce point, à moins que le démon de l'ivrognerie ne se soit emparé de lui.

Quelque dégradé qu'il soit par d'autres vices, un père aura au moins pitié des larmes et des souffrances de ses enfants. Dans certains moments, où la passion l'aura égaré, il pourra les oublier ; mais son cœur paternel reviendra bientôt vers eux ; il les aimera, il en prendra soin. L'ivrognerie, seule de tous les crimes, arrache du cœur d'un père, efface du cœur paternel les sentiments que la main de Dieu y avait gravés. L'ivrognerie habituelle dans un père est donc un désordre affreux.

O sainte tempérance de la croix ! que ma langue soit attachée à mon gosier, si je ne me souviens point de toi ; si tu n'es pas toujours, pendant ma vie et à ma mort, le principal sujet de ma joie, de mon bonheur et de mes plus vives actions de grâce ! Que de ruines tu as relevées, que de souffrances tu as guéries, que de crimes, que d'attentats dont tu as tari la source ! De combien de mères tu as fait cesser les larmes, à combien de petits enfants tu as donné du pain, des vêtements, de la joie, du bonheur et de doux sourires !

CHAPITRE TROISIÈME

RAVAGES ET FUNESTES EFFETS DE L'IVROGNERIE.

Le vin s'insinue en flattant, mais à la fin, il mord comme le serpent et il répand son venin comme le basilic. —Prov. chap. 23. v. 32.

L'insomnie, le choléra et les douleurs atroces sont le partage de l'homme intempérant. —Ecclesiast. chap. 31. v. 23.

« L'ivrognerie, » dit saint Bernard, « affaiblit le corps » et enchaîne l'âme, l'ivrognerie engendre le trouble » de l'esprit et elle remplit le cœur de fureur. » L'ivresse ôte tellement la raison que l'homme ne » se connaît plus lui-même. L'ivresse n'est autre » chose qu'un démon visible, qui se manifeste aux » yeux des hommes. »

« La maladie de l'ivrognerie, » dit Origène, « cor- »rompt le corps et l'âme ; l'esprit et la chair sont » viciés, tous les membres affaiblis ; les pieds, les » mains, la langue, sont liés, les yeux obscurcis ; on » oublie tout ; on ne sait plus, on ne sent plus qu'on » est homme. »

Qu'est-ce que l'ivresse ? « L'ivresse, dit saint » Basile, « est un démon volontaire ; cette passion est » la mère de la malice, l'ennemi de la vertu : d'un » homme fort et énergique, elle fait un paresseux et » un lâche ; d'un homme tempérant, elle fait un » dissolu. Ce vice ignore la justice et tue la pru- » dence ; car, que sont les ivrognes, sinon des statues » qui ont des yeux et ne voient point, des oreilles et » n'entendent point, des pieds et ne marchent point. »

Qu'est-ce que l'ivrognerie ? « C'est » dit saint Am-
 « broise, le foyer de la luxure, le chemin de la folie,
 » le poison de la sagesse. »

Qu'est-ce que l'ivrognerie ? « C'est » dit saint Jean-
 » Chrysostôme « un démon, un mort animé, une
 » maladie qui ne mérite point de pitié, une ruine
 » sans excuse possible, enfin l'opprobre universel de
 » la race humaine. »

« La boisson enivrante, » dit saint Cyrille, « est un
 » miel à la bouche, mais un fiel plein de poison pour
 » la tête ; elle flatte le palais, mais elle brûle les
 » entrailles, elle fume dans la tête, elle émousse les
 » sens, elle confond la vigueur, elle détruit l'imagi-
 » nation, enlève l'esprit, couvre la vue, affaiblit les
 » nerfs, rend bégue, lie la langue et la déshonore,
 » agite les mains, enflamme la poitrine, soulève la
 » luxure, altère la pureté du sang, dérègle le marcher,
 » ravage tout le corps, tellement que des pieds à la
 » tête il n'y a rien de sain. »

« L'ivresse, » dit le vénérable Bède, « est un état
 » d'imbécillité. Elle fait perdre la mémoire et la
 » raison, elle trouble l'esprit, tue l'intelligence, sus-
 » cite la luxure, lie la langue, détruit la parole,
 » corrompt le sang dans les veines, ferme l'ouïe,
 » affaiblit les nerfs, corrompt le sang, dévore les
 » entrailles, charge le cerveau, ôte le courage, appelle
 » le sommeil, gêne la respiration, endurecit l'âme,
 » souille et défigure le corps, profane tout l'homme
 » et le rend abject et méprisable. »

« La vigilance et la sobriété font les hommes, et
 » l'ivresse fait de l'homme une bête sauvage, » dit
 saint Basile.

« Des hommes, » dit saint Jean-Chrysostôme « l'ivro-
 » gnerie fait des pourceaux, même des démoniaques.
 » Leur bouche, leurs yeux, leur odorat, et tous les
 » autres sens, se changent en dégoûtants cloaques
 » de corruption. »

« Par l'ivresse, » dit saint Ambroise « les hommes
 » perdent la voix, ils changent de couleur, leurs
 » yeux brillent, leur respiration est brûlante, leurs
 » narines frémissent, la colère les agite. »

« Là où est l'ivresse, » dit saint Jean-Chrysostôme,
 « là est satan, là les paroles obscènes, les blasphèmes,
 » les imprécations ; là les démons se réunissent en
 » chœur. Oh ! combien l'âne est préférable à l'ivro-
 » gne, » s'écrie le saint docteur ! « Combien le chien le
 » surpasse en valeur ! Toutes les bêtes, lorsqu'elles
 » boivent et mangent, ne prennent que le nécessaire,
 » fussent-elles pressées à prendre davantage. »

L'ivrogne est la honte du genre humain. « L'ivro-
 » gne, » dit le même saint, « il est pas seulement inutile
 » à la société, dans les affaires privées et publiques,
 » mais son seul aspect inspire le dégoût, et quelque-
 » fois l'horreur ou l'épouvante. »

Voici ce que dit un païen de cette affreuse passion.

« Combien est-il honteux, » dit Sénèque « de prendre
 » plus de vin qu'il ne faut, et de ne point connaître
 » la mesure de son estomac ! Oh ! que les ivrognes
 » se livrent à de grands excès qui font rougir les
 » hommes sobres ! »

« L'ivresse est une folie volontaire. L'ivresse ne
 » cherche qu'à se livrer à tous les vices et à les con-
 » naître ; elle jette au loin la pudeur qui s'efforce de
 » la retenir. Dès que l'ivresse tient un homme, il
 » met au jour tout ce que son cœur renferme de
 » mauvais. Songez aux désordres que l'ivresse a
 » causés. Cette ivresse a livré aux ennemis des
 » nations fortes et belliqueuses : elle a livré des
 » villes qui se défendaient avec énergie depuis plu-
 » sieurs années ; elle a vaincu et fait esclaves les
 » plus redoutables guerriers ; elle a vaincu ceux que
 » le fer n'avait pu dompter. » Ainsi parla Sénèque.

L'ivrognerie est donc un mal épouvantable. Car

L'ivrognerie détruit la prudence, la dignité de la créature humaine. Elle lui fait manquer à ses devoirs les plus sacrés. Elle ôte à l'homme la foi, la vertu, la religion, et chasse Dieu de son cœur.

On peut dire que l'ivrogne, semblable à l'animal, tient particulièrement du singe, du lion, du porc et du bouc. Les boissons enivrantes, prises avec excès, le rendent ridicule et sottement railleur comme le singe, impétueux comme le lion, dégoûtant comme le porc, impur comme le bouc.

Aussi l'ivrognerie provoque la colère de Dieu ; elle met l'homme au-dessous de la bête ; elle enflamme l'impureté ; elle ruine la santé et la fortune ; elle fait perdre la pudeur et la sagesse ; elle porte l'homme aux paroles déshonnêtes, aux disputes, à la fureur, aux coups, aux blessures sans cause et sans motif ; elle tue l'âme, le corps, l'esprit, le cœur, l'intelligence, la mémoire, la volonté, et d'un homme de génie elle fait un idiot ; d'un homme de science, elle fait un imbécile ; d'un homme haut placé, d'un magistrat, d'un juge, elle fait un goujat.

L'ivrogne est prodigue, il perd et dévore tout ; plus il boit, plus il veut boire : à peine a-t-il cessé, qu'il recommence. O vie animale et dégradante ! O honte ! O infamie ! L'ivrogne tombe à table, il faut le porter ; il tombe en chemin, il faut le relever ; il tombe dans une marre d'eau, et il faut l'en retirer !

Exemple.

Qui n'a entendu parler d'un célèbre avocat, destiné à être l'honneur et la gloire du barreau canadien par ses immenses talents ? Qu'en a fait la détestable passion de l'ivrognerie ? Qui, à cette époque, ne l'a pas rencontré dans les rues de Québec, des haillons

sur le corps, l'ignominie sur le front, la vue égarée, le pas chancelant, le visage souillé de boue, le regard imbécile, la langue paralysée, trainant son cadavre épuisé, défait, horrible à voir ! Et cet homme avait reçu du ciel les dons du génie, de l'éloquence, d'une incroyable fécondité de science ! O ivrognerie, qui ne l'aurait pas en horreur !

Autre exemple.

A la date du 12 avril 1866, un curé des environs de Québec m'écrivait ce qui suit :

« Quand je fus appelé au gouvernement de la
 » paroisse où je suis depuis près de vingt-neuf ans,
 » j'y trouvai que le vice de l'intempérance marchait
 » la tête haute. Il n'y avait pas que les hommes qui
 » se livraient aux excès de la boisson, un assez grand
 » nombre de femmes oublièrent les devoirs de la
 » mère chrétienne jusqu'au point de s'abrutir par ce
 » vice infâme. Que de désordres, que de ruines tem-
 » porelles et spirituelles devaient résulter d'un pareil
 » état de choses. Aussi un grand nombre d'habitants
 » ont été obligés de vendre de belles et bonnes
 » terres, sur lesquelles ils auraient pu vivre dans
 » l'aisance ! »

TÉMOIGNAGES CONTRE L'USAGE DES BOISSONS FORTES.

1° Le geôlier de la prison de Montréal écrivait au comité de 1849 : « Sur les 1462 prisonniers reçus
 » dans la prison, pendant cette année, les neuf
 » quatorzièmes, ou 907, avaient des habitudes d'in-
 » tempérance. L'intempérance est donc la cause
 » prochaine de presque les trois quarts des crimes
 » commis dans ce district. »

2° Le chevalier J. C. Taché écrivait, à cette
 » époque : « L'intempérance est, sans nul doute, le

» mal moral le plus grave et le plus enraciné au sein
 » de notre population. Les ravages causés par ce
 » vice affreux sont incalculables. »

3° Le docteur Campbell écrivait au comité : « Le
 » témoignage des juges, des magistrats, des géoliers,
 » et d'autres témoins qui ont pu se procurer les ren-
 » seignements les plus complets et les plus exacts à
 » ce sujet, nous prouve que le crime et la misère
 » sont les résultats constants de l'intempérance. »

4° Le juge Pyke déclarait en 1840 que « parmi
 » les criminels adultes jugés par lui, neuf sur dix, il
 » pourrait dire dix-neuf sur vingt, avaient des habi-
 » tudes d'intempérance. »

5° Le docteur Sewell disait aussi à l'époque de
 1849 : « Rien n'est plus faux ni plus fatal que
 » l'opinion que l'on a communément que les liqueurs
 » fortes donnent de la vigueur. Au contraire, dit-il,
 » elles rendent le corps moins propre à supporter la
 » fatigue, et à résister aux excès du froid et de la
 » chaleur ; et elles l'exposent davantage aux attaques
 » des maladies contagieuses. Ceux qui font usage de
 » boissons spiritueuses sont moins capables que ceux
 » qui n'en boivent point, d'un exercice de corps
 » prolongé et violent. »

6° Le colonel Gagy, étant chef de police, déclarait
 que presque tous les procès jugés par lui étaient la
 conséquence des boissons enivrantes.

Ayant soumis différentes questions à l'éminent
 docteur O. Pelletier, de Saint-Charles, sur les boissons
 alcooliques, j'insère ici les réponses qu'il vient d'y
 faire. Les associés de la tempérance les liront avec
 plaisir.

Question.—Les boissons alcooliques nourrissent-
 elles, ou du moins fortifient-elles le corps de manière
 à le rendre plus capable de supporter la fatigue, le
 travail, le froid, etc., etc. ?

Réponse.—« D'après la réalité expérimentalement
 » démontrée par des savants tels que Ludger, Lalle-
 » mand, Perrin et autres, l'alcool n'est pas une
 » substance assimilable à nos tissus, mais un simple
 » stimulant des organes digestifs, et quoique les
 » boissons alcooliques paraissent rendre plus capable
 » de faire supporter le travail, la fatigue, le froid,
 » etc., etc., l'expérience des savants s'accorde à
 » reconnaître que ce n'est qu'un stimulus momentané
 » et trompeur, qui laisse après lui une dépression
 » nuisible aux mouvements du corps et à l'activité
 » de l'esprit. »

Question.—La grosse bière peut-elle être considérée comme nourriture ? Peut-elle être la cause de certaines maladies, telles que la paralysie, l'apoplexie, etc., etc. ?

Réponse.—« Les bières sont généralement nutritives, parce qu'elles contiennent, outre l'alcool, un
 » peu de matière sucrée, de l'acide acétique, un
 » extrait amer et aromatique, de la fécule, et une
 » matière végétale très-abondante. Leur usage,
 » trop longtemps continué, dans l'état de santé,
 » engendre le pléthore (abondance de sang et d'humeurs) général, qui est communément cause d'apoplexie, paralysie, etc., etc. »

Question.—Les boissons alcooliques peuvent-elles être la cause de certaines maladies ?

Réponse.—« Les boissons alcooliques sont la cause
 » d'une quantité de maladies, car l'alcool une fois
 » introduit dans l'estomac, en trop grande quantité,
 » par le moyen de sa circulation, se répand dans le
 » foie et dans les centres nerveux, faisant un séjour
 » assez long dans l'économie animale. C'est cette
 » localisation de l'alcool dans certains organes qui
 » explique l'influence pathogénique croissante sur
 » quelques maladies constitutionnelles et organiques,

» comme l'ivresse, le *delirium tremens*, la folie
 » alcoolique, l'épilepsie des ivrognes, le tremblement
 » ébrieux, la paralysie alcoolique, l'apoplexie, etc.,
 » etc. »

Le docteur Barroin dit : « Il est à remarquer que
 » toutes les maladies provenant de la boisson des
 » liqueurs spiritueuses et fermentées sont sujettes à
 » devenir héréditaires, même jusqu'à la troisième
 » génération ; s'augmentant graduellement, si la
 » cause en est continuée, jusqu'à ce que la famille
 » soit éteinte. » — *Manuel de tempérance.*

Un comité du parlement britannique, dans son
 rapport sur l'effet des liqueurs fortes, dit : « Les
 » parents intempérants, selon le témoignage des
 » médecins les plus distingués, transmettent la cor-
 » ruption à leurs enfants. Le cours pestilentiel des
 » liqueurs fortes passe, par le lait de la mère, à
 » l'enfant à la mamelle ; de sorte que la fontaine de
 » vie, par laquelle la nature fournit ce pur et sain
 » aliment de l'enfance, est empoisonnée à sa source.
 » Il se forme un appétit maladif, qui croît à mesure
 » qu'il grandit, et qui se fortifie à mesure que sa
 » faiblesse augmente, ainsi que son dépérissement. »
 — *Même manuel.*

Le docteur Caldwell remarque « que par les habi-
 » tudes d'intempérance, non-seulement les parents
 » se dégradent et se ruinent eux-mêmes, mais encore
 » qu'ils transmettent à leur postérité les éléments de
 » la même ruine et de la même dégradation. » —
Même manuel.

Je trouve, dans le second N° des *Annales de la
 tempérance*, les crimes et les maux qu'enfante l'ivro-
 gnerie, écrits de manière à figurer le verre dans
 lequel boit le malheureux et criminel intempérant.
 Je me reprocherais de n'en point faire part à mes
 lecteurs, afin qu'ils en fassent le sujet de leurs médi-

tations. Qu'on le montre aux enfants et qu'on leur fasse lire les mots qui le tracent ; c'est le moyen le plus efficace de leur inspirer la bonne pensée de ne jamais prendre dans leurs mains un verre qui contiendrait les affreuses liqueurs qui enfantent les crimes qu'ils auront lus sur cette figure.

LE VASE DE L'IVROGNE.

LA SENTINE DE TOUS LES VICES. LA SOURCE DE TOUS LES MAUX.

Le péché d'ivrognerie chasse la raison, noie
la mémoire, anéantit les infirmités, efface
la beauté, diminue la force, corrompt
le sang, enflamme le foie, affaiblit le
cerveau, transforme l'homme en
hôpital vivant, cause des lésions
internes, externes et incur-
ables ; ensorcelle les sens,
damne l'âme et vole la
bourse—est le compa-
gnon du mendiant, le
malheur de la
femme, et la
ruine des
enfants ;
il assimile
l'homme à la
brute, et le
rend
son pro-
pre meur-
trier. Qui boit à la
santé d'autrui, détruit la sien-
ne propre ! la source de tout mal est

L'IVROGNERIE.

*Jugement de la Cour Supérieure pour annuler une
licence d'auberge. 7 Nov. 1866.*

Un nommé Anger, boucher de profession, désirant étendre sa branche sur une autre espèce d'êtres que les animaux, demande une licence pour tenir une auberge. Un règlement de la municipalité s'y oppose.

Il est refusé. Il s'adresse au protonotaire, et en obtient une, en l'absence du juge.

Le juge Taschereau maintient le règlement de la municipalité, malgré certains manques de forme. La licence est annulée.

Les observations du juge méritent de trouver place dans un livre de tempérance.

1° Il loue le règlement de la municipalité. Voici ses paroles :

« La question soulevée est bien importante, sans doute, puisqu'elle tendait à rien moins qu'à frapper de nullité un règlement de la municipalité *très-sage* et *très-opportun*, dans mon opinion, savoir, de prohiber la vente des liqueurs spiritueuses. »

D'où je dois conclure que les municipalités qui refusent d'accorder des licences ne sauraient mieux faire que de continuer, puisque leurs règlements pour refuser des licences sont, dans l'opinion de l'honorable juge, *sages et opportuns*. C'est une approbation bien flatteuse pour toutes les municipalités qui ont passé des règlements pour abolir les auberges.

L'honorable juge continue :

2° « Une municipalité passe, dans l'intérêt de tous les contribuables, le règlement en question ; un seul y trouve à redire, je me trompe, il doit avoir de son côté les ivrognes du district, qui eux pourraient peut-être trouver qu'il y a une nécessité évidente, urgente même, à ce qu'ils ne fussent pas plus longtemps gênés dans l'occasion de satisfaire leur soif effrénée des spiritueux. »

Ainsi, dans l'opinion de l'honorable juge, et je pourrais peut-être ajouter dans celle de nos évêques, et dans celle de nos curés, et dans celle des prédicateurs de tempérance, et dans celle de tous les honnêtes gens, les auberges ne sont demandées que

par ou pour les ivrognes, qui aiment les *spiritueux*, qui *sont perdre l'esprit*. Cela prouve que les municipalités qui accordent des licences pour auberges, sont les amies des ivrognes et les amies de l'intempérance, ce qui est loin d'être un compliment flatteur pour ces municipalités. Voilà le bonnet que leur présente l'honorable juge Taschereau. Ce n'est pas moi qui le mettrai sur ma tête !

Voici les remarquables paroles que le comité de 1849 mettait à la tête de son rapport, présenté à la Chambre d'Assemblée. Elles résument, en peu de mots, les funestes suites de l'intempérance ; les voici :

« L'intempérance mène au crime, à la folie, et à » la mendicité. La moitié des crimes commis chaque » année, les deux tiers des cas de folie, les trois » quarts de la mendicité sont dus à l'intempérance. » Nulle autre formule, *ajoutait le comité*, n'est assez » générale pour exprimer la profonde conviction de » votre comité. »

Quelle admirable société que celle de la tempérance, puisqu'elle a pour résultat d'empêcher *la moitié des crimes* qui, sans elle, seraient commis chaque année dans notre pays, qui conserve l'usage de leurs facultés mentales aux *deux tiers* des infortunés qui, sans elle, deviennent insensés, et enfin qui diminue la mendicité *des trois quarts* ! Qui ne se dévouerait de cœur et de volonté à son maintien parmi nous ?

CANTIQUE DE TEMPÉRANCE.

1.

Le ciel en est le prix !
 Triomphe, o tempérance !
 Par ta sainte puissance
 Tous les biens sont produits.
 Le ciel en est le prix !

2.

Le ciel en est le prix !
 Tu gardes l'âme sainte ;
 De toute vile concéinte,
 Tu lui défends les bruits.
 Le ciel en est le prix !

3.

Le ciel en est le prix !
 Prudente et charitable,
 Tu cherches le coupable,
 Tu l'ammes, le guéris.
 Le ciel en est le prix !

4.

Le ciel en est le prix !
 Au sein de la famille,
 Le bonheur, la paix brille,
 Par tes bienfaits bénis.
 Le ciel en est le prix !

5.

Le ciel en est le prix !
 Tu dis à la jeunesse :
 " Les sentiers de l'ivresse,
 " Sont vils, faux et maudits. "
 Le ciel en est le prix !

6.

Le ciel en est le prix !
 L'enfant dès le jeune âge
 Fidèle à la loi sage,
 Aura des jours bénis.
 Le ciel en est le prix !

7.

Le ciel en est le prix !
 Les peuples qui l'honorent
 Des maux qui les dévorent,
 Par toi seront guéris.
 Le ciel en est le prix !

8.

Le ciel en est le prix !
 Marchons à ta lumière,
 Glorieuse bannière,
 Qui mène aux biens promis.
 Le ciel en est le prix !

(Annales de la tempérance.)

L'EAU.

Pline, cité par l'abbé Gaume, a écrit : « L'eau est » la reine de tout ; elle conserve la terre, elle tue le » feu, elle monte en haut et possède l'empire du » ciel. En tombant, elle donne naissance à tout ce » que produit la terre. Prodige de la nature ! si l'on » considère comment naissent les moissons, comment » vivent les arbres et les plantes, comment l'eau » monte dans le ciel et comment elle en descend » pour donner la vie aux herbes, on confessa avec » vérité que la terre doit tout à l'eau. »

Le commencement de la vie de l'homme, dit l'*Ecclésiastique*, est l'eau et le pain, et le vêtement et une maison. Au chapitre 39^e le même auteur sacré enseigne que ce qui est surtout nécessaire à la vie de l'homme, c'est l'eau, le feu, etc., etc. Encore ici, l'eau est placée en premier lieu.

Corneille Lapière, en commentant ces textes, fait les remarques suivantes : Pour soutenir la vie de l'homme, l'eau, le pain, le vêtement et le logement tiennent la première place. Car l'eau est aussi essentielle pour breuvage que le pain pour nourriture. L'eau et le pain sont souverainement utiles, salutaires et sains, comme l'enseignent les médecins. De là, dit-il, Adam, Seth, Enos, et les autres patriarches, jusqu'à Noé qui trouva le vin, ne burent que de l'eau, et vécurent pendant neuf cents ans dans un état de santé forte et vigoureuse. Bien plus, les animaux, qui ne boivent que de l'eau, sont exempts de catharres, de maladies inflammatoires, de fièvres et autres infirmités, auxquelles les hommes sont sujets. Ils conservent ainsi leur santé et leur vigueur.

L'eau, dit Galenus, est très-convenable à tous les hommes, qu'ils soient en santé ou malades, et elle est très-nécessaire à la vie. Les brachmes

vivent très-longtemps, et ils ne boivent que de l'eau, dit Suidas. L'eau rend les sens plus vivaces, l'esprit plus clair, le génie plus lucide. C'est pour cette raison qu'Eusubus enseigne que ceux-là seuls qui s'abstiennent de boire du vin sont propres aux études et aux sciences, et que la sagesse humaine devient folie par le vin, dit Athénée. C'est pourquoi Pline, le plus grand naturaliste des temps anciens, faisant l'énumération des héros et des hommes illustres, dit d'eux qu'ils ne burent que de l'eau. Vitruve a écrit que l'eau est l'élément le plus ami de l'homme ; nul autre ne nous procure autant d'avantages ; sans l'eau, rien ne pourrait naître, ni se conserver, ni être accommodé à nos usages. Aristote a dit également que l'eau est très-excellente, et qu'elle est indispensable aux plantes, aux animaux et aux hommes. De là Corneille Lapierre conclut, en conformité avec le texte sacré, que le commencement de la vie de l'homme, c'est l'eau.

La raison de tout ceci, continue Corneille Lapierre, c'est que l'eau est très-simple, humide, limpide, subtile ; qu'elle s'insinue facilement par les veines dans tout le corps et qu'elle entretient la souplesse des tissus, tempère la chaleur du sang, apaise la soif et transporte les aliments, en les dissolvant, dans toutes les parties du corps, et devient ainsi comme le véhicule de la nourriture. C'est par le moyen de l'eau que nous faisons passer dans notre corps ce que les aliments ont de trop sec, et c'est par l'eau que nous rendons à nos corps ce qu'ils ont perdu par la transpiration. L'utilité principale de l'eau est donc de réparer la sécheresse des chairs, l'acreté du sang, la rigidité des tissus, et de rendre, par le moyen d'une rénovation, ce que notre corps a perdu d'humidité. C'est pour cette raison que le tourment de la faim se fait sentir moins cruellement

que celui de la soif, car la soif dessèche et augmente la chaleur du corps, quand elle est prolongée, jusqu'au point de brûler les entrailles. De là, nous voyons que les animaux, tourmentés par la soif, se pressent avec une ardeur si vive de se rendre aux sources où ils trouveront de l'eau, afin d'éteindre le feu qui les brûle intérieurement.

L'eau est de plus nécessaire pour mêler les aliments, les rendre propres à la digestion, les mettre à l'état de liquides, et les faire passer dans tout le corps. C'est pourquoi les médecins enseignent que l'eau est nécessaire à trois usages : 1° pour éteindre la soif ; 2° pour tempérer la chaleur du corps ; 3° pour dissoudre les aliments et les conduire dans les diverses parties du corps.

L'eau est indispensablement nécessaire à la terre et à toutes les plantes. Aussi, vous voyez de vos yeux ce que deviennent vos champs quand Dieu commande à la pluie, à l'eau, de ne plus les arroser. Tout languit, tout se dessèche, tout périt. Commande-t-il aux eaux qu'il tient suspendues dans les airs de tomber sur la terre, voyez comme tout s'anime, reverdit, s'embellit, grandit, se développe.

L'eau est aussi nécessaire à l'homme qu'à la terre, parce que, suivant un grand nombre de savants, cités par Cornille Lapierre et par l'abbé Gaume, s'appuyant sur le texte de la Genèse, tout a commencé par l'eau, tout est sorti de l'eau, le ciel et la terre, et par conséquent l'homme formé de la terre. L'eau est donc essentielle à l'homme. Elle est même le seul remède pour certains excès qui ont détruit la vigueur et la santé de l'homme. De là, le grand nombre de faits si souvent renouvelés depuis l'établissement de la société de tempérance, je veux dire que des hommes, à tous les âges de la vie, qui avaient été brisés, défaits, rendus impotents par l'usage excessif

des boissons fortes, et qui se sont refaits, ont recouvré leur santé et la vigueur de leurs membres, en abandonnant l'usage des boissons alcooliques et ne prenant exclusivement que de l'eau. J'en citerai des exemples très-frappants.

Les meilleures eaux sont ordinairement celles de pluie, ensuite l'eau de source, de rivière et de puits. Les eaux de neige et de glace fondues sont généralement malsaines. Les eaux croupissantes et de marais sont pernicieuses. (*Dict. de Trévoux.*)

La Société de la Croix est donc éminemment bien-faisante pour la conservation de notre santé. En nous faisant une règle de boire de l'eau au lieu de boissons fortes, elle prolongera notre vie, conservera notre santé, maintiendra nos forces et l'agilité de nos membres. Car Dieu nous assure, dans le premier chapitre de la Genèse, qu'il vit tout ce qu'il avait fait et que c'était bon. L'eau qu'il a créée est donc bonne, salubre, vivifiante, indispensable à notre santé et à notre vie temporelle. Pourquoi irions-nous chercher, dans les boissons fortes, un breuvage qui nous est nuisible ? C'est bien assez que nous soyons condamnés à gagner notre pain à la sueur de notre front, sans nous punir en gagnant notre boisson ! Dieu n'a pas voulu nous punir jusqu'à ce point ; il nous a donné notre boisson.

LA GROSSE BIÈRE.

Nos règles défendent de boire de la grosse bière ; on va voir qu'elles sont sages. Voici ce qu'en dit le docteur Belouino, dont le témoignage est du plus grand poids.

« La bière, qui contient moins d'alcool que le vin,
 » doit être prise en grande quantité pour enivrer ;
 » elle charge l'estomac, y concentre l'action des
 » forces vitales ; c'est presque un travail de digestion

» qui s'opère. Cette boisson est très-nourrissante ;
 » aussi l'individu qui s'y adonne est-il ordinairement
 » gras et lourd ; il n'est, étant ivre, ni méchant, ni
 » gai, mais hébété et stupide. Il est comme narcotisé ;
 » il se montre sans honte ; il tombe et reste étendu
 » dans les lieux publics. Les effets de la bière durent
 » plus longtemps que ceux du vin, aussi leur action
 » sur l'intelligence est-elle plus abrutissante. »

La grosse bière, introduite dans notre société, est comme une brèche faite dans les murs d'une citadelle. L'ennemi l'élargira facilement et la forteresse sera prise. En entrant dans la société, nous avons fait un sacrifice complet : ne le regrettons point. Dieu saura bien le récompenser en ce monde ou en l'autre.

L'HOMME IVRE.

L'homme ivre ne connaît plus ni parents ni amis ; il les attaque et les bat à tort et à travers. Il va à droite et à gauche dans les rues, sur les places publiques ; il s'en prend à tous ceux qu'il rencontre. L'homme ivre est tantôt d'une gaieté folle ; il rit, il chante, sans savoir pourquoi. Il est tantôt audacieux, agressif, aveuglément intrépide, car il ne connaît plus le danger : il est fou. Il se fâche sans raison ; il rit sans raison ; il dit des injures, il maudit, il blasphème, il insulte sans être provoqué, sans savoir pourquoi. Il se couche dans le grand chemin, dans une marre d'eau sale, dans le fumier, dans la neige, dans une grange, dans une étable ; il ne sait plus où il est, ni ce qu'il fait. Il regarde et il ne connaît pas ; il entend et il ne comprend point ; il parle et il ne sait ce qu'il dit. Sa langue est paralysée, ses yeux injectés de sang, son esprit noyé dans les vapeurs qui sont montées de son estomac plein de liqueurs alcooliques.

« L'homme ivre, » dit Corneille Lapierre, « aboie » comme le chien, il grogne comme le pourceau, il » rugit comme le lion, il gesticule comme le singe, » il regarde de travers comme le bœuf, il hurle » comme le loup. » Quelle dégradation pour une créature faite à l'image et à la ressemblance de Dieu !

L'homme ivre n'a plus soin de sa vie ; il la donne à l'ivresse qui la ruine et la détruit. Il donne ce qu'il a à quiconque veut le prendre. Il ne s'occupe plus de sa femme, ni de ses enfants, ni de sa maison, ni de ses animaux. Il est stupide, il est fou, il est au-dessous de la bête. Aussi le prophète Isaïe s'écrie-t-il : *Malheur aux ivrognes d'Ephraïm ;* et encore plus dirais-je : *Malheur aux ivrognes chrétiens !*



CHAPITRE QUATRIÈME

PORTRAITS DE L'IVROGNE ET DE L'IVROGNESSE TRACÉS PAR
LE DOCTEUR BELOUINO. — EFFETS DE L'IVROGNERIE,
ETC., ETC.

Malheur à vous, qui mettez votre gloire à supporter le vin, et votre force à remplir vos coupes de liqueurs enivrantes. — Isaïe, chap. 5, v. 22.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, ce que les saints Pères ont pensé du vice de l'ivrognerie. Par leurs voix, la religion réproouve et condamne cet affreux désordre dans un chrétien, comme indigne de sa profession. Consultons maintenant la science humaine et nous verrons qu'elle n'est pas moins expresse à blâmer et à condamner cette funeste passion dans l'homme. Empruntons ce qu'a dit le docteur Belouino, homme de science et de vertu :

« Si nous voulons faire le portrait de l'ivrogne, » dit ce célèbre médecin, « nous éprouvons de grandes difficultés ; chaque individu est modifié diversement, eu égard à sa constitution et aux boissons auxquelles il s'adonne. On ne peut ici, comme en toute description qui n'est pas purement individuelle, que se créer un type à l'aide des caractères généraux.

« L'ivrogne a généralement l'air honteux et lourd ; il supporte difficilement le regard. Son visage est vultueux et bouffi ; les paupières sont gonflées ; l'œil injecté, les lèvres grosses et renversées ; le nez, gros et enluminé, est couvert d'excroissance et de boutons. L'aspect général de la face est stupide, sale et repoussante ; la parole est embarrassée,

hésitante. L'ivrogne n'a plus rien de cette majesté qui décore la face humaine ; abruti comme un animal immonde, il tourne vers la terre son regard qui n'a plus d'éclat, d'animation, d'amour ni d'espérance. Le corps est voûté ; le ventre gros, balonné ; la démarche chancelante, incertaine. Les jambes sont prêtes à fléchir sous le poids du corps ; la peau est flasque ; les membres n'ont plus de vigueur ; les mains ne peuvent rien saisir qu'en tremblant ; la respiration est haute comme celle des asthmatiques. L'ivrogne est sale dans ses habits, souvent couvert de haillons.

« L'intelligence subit une dégradation extraordinaire. L'ivrogne n'est plus capable d'application sérieuse ; la mémoire s'envole, le jugement s'altère. L'âme devient insensible à tout ce qui pouvait l'ébranler ; rien ne la fait plus vibrer de tendresse, de noble orgueil ; elle est assoupie dans une léthargie de plomb. S'il arrive que, parfois, elle fasse effort et se relève exaltée par un beau souvenir de grandeur et de puissance, comme un esclave enchaîné, elle retombe dans sa torpeur et son découragement. Pour l'ivrogne, sont morts désormais les sentiments d'humanité, les tendresses de l'amitié, les doux épanchements de l'amour. »

Voici comment ce docteur décrit les orgies d'une bande de buveurs : « Le vin bouillonne dans les coupes ; la joie est bruyante, emportée ; la soif s'allume, et les convives boivent, sans les goûter, les vins les plus exquis. Chacun n'entend plus les autres ; les yeux sont larmoyants et voient double ; le sang monte à la tête ; le visage est rouge, bouffi ; les traits grimacent de hideux sourires. Les buveurs s'abandonnent aux discours les plus obscènes, aux actions les plus brutales ; les mouvements ne sont plus volontaires. La tête tombe appesantie sur la

poitrine. La lèvre inférieure est pendante, couverte de haves écumeuses. On est ébloui ; des battements se font entendre dans le cerveau ; quelquefois un délire furieux se manifeste ; le pouls est fort, accéléré ; les vaisseaux du cou sont gonflés, la respiration précipitée. On crie, on jure, on s'emporte, on brise tout. Parfois, la colère ensanglante la salle du festin. »

Voici comment ce médecin parle des maladies qui sont les suites de l'ivrognerie : « L'ivrognerie traîne à sa suite toutes les inflammations chroniques : L'estomac, continuellement enflammé, revenu sur lui-même, offre ça et là de larges plaques de ramollissement ; il devient impropre à la digestion ; des indurations se forment à ses orifices, notamment au pilore, et bientôt un squirre (*cancer*) emporte le malade, au milieu de souffrances atroces. Le foie, le vésicule biliaire, les reins, la vessie, peuvent être le siège de désordres très-graves.... Souvent les poumons, excités par les liquides qui y abondent, s'engorgent et s'enflamment. Le cœur ne peut plus suffire à l'activité malade de la circulation : de là l'asthme et une foule d'autres maladies du cœur.

» Le système nerveux ne tarde pas à être atteint chez les victimes de la passion hideuse dont nous parlons. D'abord, lors des premiers accès d'ivresse, de légers spasmes se manifestent, et bientôt le *delirium tremens* vient agiter le malade. Un tremblement incessant s'empare de son corps, et toutes les bizarreries fantastiques du délire le plus complet torturent son imagination par de terribles et lugubres visions. Enfin, l'épilepsie ne tarde pas à augmenter cet effrayant cortège de douleur. Après que toutes les facultés physiques et morales se sont épuisées ou abruties dans les étreintes funestes de ces horribles maladies, les ivrognes tombent dans l'idiotisme ou deviennent les tristes jouets de la folie.

« Mais l'effet le plus épouvantable de l'ivrognerie, c'est l'apoplexie, ce coup de foudre, cette explosion muette de l'organisme, qui tue les hommes en une seconde, et les jette brusquement des bras de l'orgie dans ceux de la mort. Ce châtimement n'est pas rare : bien souvent, au milieu de la salle du festin et des chants joyeux des convives, l'un d'eux est tombé, puis on l'a relevé mort. Ne semble-t-il pas que l'ange exterminateur ait passé là. La main terrible qui traçait l'arrêt de Balthasar et des siens dût-elle effrayer d'avantage ? Modernes Babyloniens, qui souillez les choses saintes, qui profanez vos corps et vos âmes, la main de Dieu écrit sur vous la terrible sentence : tôt ou tard quelques-uns d'entre vous seront frappés, et le seront de telle sorte, qu'ils ne pourront pas même se repentir de leurs excès.... »

« D'après M. William, » continue le docteur Belouino, « c'est à l'excès des spiritueux qu'il faut attribuer la moitié des morts subites ou accidentelles qui ont lieu, en Angleterre, de l'âge de vingt à vingt-cinq ans. M. Schloser disait en 1764, « que Saint-Petersbourg perdait annuellement par la même cause, six cent trente-cinq individus de l'âge de vingt à vingt cinq ans dans l'espace d'une année. »

« La moitié des fous qui peuplent les hôpitaux de la Grande-Bretagne, cette terre classique de l'ivrognerie, doivent à ce vice la maladie dont ils sont atteints. C'est pourquoi le prophète Isaïe s'est écrié : *« Malheur à vous qui vous levez dès le matin pour vous plonger dans la débauche, pour boire jusqu'à la nuit, et vous enflammer le cerveau par les fumées du vin. »*

Après avoir fait la remarque que le code français ne mentionne point l'ivrognerie au nombre des délits punissables, le docteur Belouino fait les réflexions suivantes :

« Certes, nous sommes autant que qui que ce

soit ennemi du despotisme et de l'arbitraire, nous ne demanderions pas qu'on ouvrît le domicile des citoyens aux investigations de la police, mais que l'on confinât dans le silence et dans le secret de la demeure privée, de honteux, de dangereux excès. Nous ne voudrions pas que nos rues et nos places publiques fussent, aux yeux d'une population chrétienne, le théâtre de l'ivrognerie ; que la pudeur des femmes fût outragé publiquement par des propos et par des actes obscènes. Nous ne voudrions pas que la tendre et malléable enfance pût croire à la possibilité de pareil abrutissement. Les actes d'ivrognerie, se produisant avec les caractères du scandale, devraient être sévèrement réprimés par la loi. A Rome, tout homme rencontré ivre est immédiatement conduit en prison. S'il en était ainsi chez nous, on verrait diminuer promptement les désordres de toutes sortes dus à l'ivrognerie.

« Nous ne pensons pas, » continue le docteur Belouino, « que de *honteuses spéculations fiscales* soient capables d'arrêter un gouvernement qui voudrait sérieusement le bien.... »

« Il nous semble que les bonnes mœurs devraient, avant tout, appeler la sollicitude des législateurs ; tous les jours, dans nos rues, on voit errer des gens ivres, on entend d'horribles blasphèmes. Est-il permis d'outrager publiquement la morale et les choses saintes ? Le nom de Dieu est-il donc connu pour être impunément insulté en face d'une société civilisée ? Est-ce au nom de la liberté individuelle qu'on réclamerait le droit d'agir ainsi ? Mais le respect dû aux hommes et surtout au Dieu qui nous donne l'existence, sont choses mille fois plus sacrées. »

Le même docteur-médecin parle ainsi de la femme qui s'abandonne à l'intempérance. En citant les

paroles du docteur Bélouino, je n'ai qu'un but : c'est celui de prévenir les femmes et les empêcher de tomber dans un crime, dont je vais leur faire connaître l'ignominie.

« La femme qui se livre à l'ivrognerie est ignoble. Nous ne voulons pas nous arrêter longtemps dans cette fange, où tombent quelques femmes : Chrétien, nous leur tendrons la main pour les relever en détournant la vue ; homme et artiste, nous les foulons aux pieds, ou prendrions la fuite.

» Oh ! jamais notre âme n'a été péniblement affligée comme en voyant quelquefois dans les rues des femmes en état d'ivresse, dégoûtantes d'obscénités et poursuivies des rires de la population et des huées des enfants.

» Les femmes sont extrêmes en tout, » continue le même docteur.... « Quand elles s'adonnent à l'ivrognerie, elles tombent dans la plus affreuse dégradation. Cette dégradation est d'autant plus apparente, que leur nature était plus antipathique au vice qui les avilit. Elles boivent de l'eau-de-vie, s'abandonnent aux plus déplorables excès. Dans l'état d'ivresse, elles manifestent bien plus promptement que les hommes tout ce qu'elles sentent, tout ce qu'elles pensent. Tombées de plus haut, c'est-à-dire, de toutes les sublimités de la pudeur et des mystérieuses beautés du cœur que Dieu leur avait donné, elles sont révoltantes d'obscénités.

» Quand une femme est tombée dans ce vice, il ne reste plus rien. Si elle a un mari, des enfants, elle est pour eux une plaie vivante, incurable et pleine de douleurs ; si elle est seule, tant mieux ; mais jamais elle n'aura pardon que de Dieu seul ; jamais l'amitié, jamais l'amour ne reviendront honorer un front ainsi pollué. Nous n'hésitons pas à le dire, au point de vue humain, poétique, religieux

peut-être, nous aimerions mieux dans une femme les débauches que l'ivrognerie.

» Nous aurons souvent occasion, dans ce qui nous reste à écrire, d'épancher notre douleur sur les déchéances, les misères de la femme. Ici, nous ne pouvons pas même éprouver de pitié ; nous n'éprouvons que du dégoût. Il semble qu'ici la femme se transforme en un être tellement dégradé, tellement fangeux, qu'il n'a plus droit à autre chose, pas même au mépris. Il n'y a plus de cœur ni d'âme. »

Je me rappelle qu'étant encore jeune prêtre, je fus mandé dans une famille pour une personne malade. En entrant dans la maison, je reculai d'épouvante. Je vis, étendue sur un plancher couvert d'ordures, une misérable femme couverte de sales haillons, les cheveux en désordre, et dont la respiration embarrassée faisait entendre un râlement à faire frémir. Quatre ou cinq pauvres petits enfants étaient rangés autour d'elle, et la regardaient en sanglotant.

C'était leur mère ; elle était ivre-morte !

C'était la première fois de ma vie que je voyais une mère de famille dans un état d'ivresse. Je le dis en toute sincérité, cette vue me consterna. Après avoir dit quelques mots aux enfants désolés de cette ignoble femme, je me retirai sous l'impression d'un sentiment tellement douloureux, que je ne me rappelle pas d'en avoir éprouvé d'aussi pénible pendant toute ma vie.

Exemple.

Au village d'Acton, où je suis allé le printemps dernier donner les exercices d'une retraite, on m'a montré une espèce de cachot construit avec des madriers bruts. Une seule vitre éclaire cette demeure privilégiée, qui est bien digne de sa destination.

C'est le conseil municipal qui en a fait les frais et qui en a donné le plan. Voici sa destination.

Toute personne rencontrée en état d'ivresse, dans les rues du village, y est enfermée d'une manière aussi convenable que possible, jusqu'à ce qu'elle soit passée au rang des êtres raisonnables. En cas qu'elle sente le besoin de manger ou de boire, on lui met, par surcroît de politesse, un morceau de pain et un vase d'eau pure.

On m'a assuré, sur les lieux, qu'il était inouï qu'une même personne y eût été renfermée deux fois. Je vous assure que j'ai ajouté foi à ce témoignage. D'autres que moi le croiront.

Autres exemples.

Noé s'enivre involontairement, et quels malheurs s'en suivent ! Pendant qu'il est sous l'influence de l'ivresse, son fils Cham l'insulte et le punit par une sanglante ironie. Noé, réveillé de son ivresse, maudit Chanaan, fils de Cham, et cet enfant maudit devient le père d'une race de malédiction.

Samson, le plus fort des hommes, affaibli par le vin, dit l'auteur des Trésors de Cornélius à Lapidé, est livré à ses ennemis par la perfide Dalila. Ses forces perdues par l'intempérance, il ne peut se défendre de ceux qu'il avait tant de fois vaincus par la sobriété. Les Philistins lui crevent les yeux et le condamnent à tourner la meule comme une bête.

Holopherne se livre à l'intempérance. Dans cet état il oublie les règles les plus communes de la prudence, ne se fait point garder, et pendant qu'il dort du sommeil de l'ivresse, Judith lui tranche la tête, avec sa propre épée.

Balthazar, déjà plein de vin, fait apporter sur la table d'un festin, les vases d'or et d'argent que Nabuchodonosor, son père, avait enlevé du temple

de Dieu, à Jérusalem. Pendant qu'il les fait servir à ses orgies et à celles de ses concubines et des grands de sa cour, il aperçoit une main qui écrit, sur le mur de la salle du festin, sa sentence de mort, et il est tué la même nuit.

Hérode l'incestueux, troublé par les vapeurs de l'ivresse, prend un engagement insensé, et, pour n'y point manquer, il fait couper la tête au plus grand des enfants des hommes.

La justice de Dieu a réglé qu'on serait puni par où on aurait péché. Cette sentence divine a souvent son effet en ce monde.

Étant curé d'une paroisse, en bas de Québec, on vint me chercher pour un malade qui, me disait-on, était dans d'horribles souffrances. Cet homme était un de ces malheureux qui s'enivrent et passent plusieurs jours consécutifs à boire d'une manière bestiale. Il venait de terminer une de ces orgies qui lui étaient habituelles.

J'étais encore assez loin de sa maison, que déjà j'entendais des cris qui me faisaient frémir. J'entrai. Cet ivrogne était sur un lit où il se roulait en faisant entendre ce cri sinistre du riche intempérant, dans les enfers : *Je brûle ! Je brûle !* Et puis m'apercevant et me tendant les mains, il me suppliait d'éteindre ce feu qui lui consumaient les entrailles avec d'horribles douleurs. Que pouvais-je faire pour lui ? Et puis il demandait de l'eau, et il en buvait de suite trois ou quatre grandes *tassées*, et le feu le brûlait toujours.

Comme sa raison était revenue des ténèbres de l'ivresse, je crus le temps propice pour lui rappeler qu'il y avait un autre feu, encore plus ardent et qui ne s'éteindrait jamais, dans l'enfer, pour les ivrognes comme lui. « Je le sais bien, » me dit-il, avec un frémissement de tous ses membres, « je le sais bien ;

» mais le diable des ivrognes m'a enchaîné, et il me
 » conduit comme une bête pour me faire boire ces
 » infâmes boissons qui me brûlent. »

Je m'en retournai l'âme malade. La vue de cet homme, ses cris, ce feu de l'ivresse qui le consumait, me faisaient mieux comprendre ce que doit avoir d'épouvantable ce cri de désespoir du riche intempérant dont parle saint Luc : *Père Abraham, ayez pitié de moi et envoyez-moi Lazare, afin qu'il trempe l'extrémité de son doigt dans l'eau pour me rafraîchir la langue, parce que je souffre d'extrêmes tourments dans cette flamme.*

Qu'on veuille donc ne jamais oublier que l'intempérance, qui nous fait employer les dons de Dieu à l'outrager, attire sur nous les vengeances du ciel.

Autre exemple.

Deux amis, comme le démon sait les faire, s'étaient donné rendez-vous pour aller boire et fêter à la façon des êtres sans intelligence, dans une auberge, qui est comme l'entrée de l'enfer.

Ils y passèrent une grande partie de l'après-midi à bayer, boire et s'entre-animer à remplir leurs verres et à les vider. Ils semblaient, ce jour-là, faire leur testament de mort, tant ils burent. Vers le soir, ils eurent soin de faire emplir une bouteille de boisson forte, et prirent, tant bien que mal, le grand chemin qui conduisait à leurs demeures.

Mais, soit hasard, soit impossibilité d'aller plus loin, soit enfin pour quelque autre motif, ils entrèrent dans une petite maison abandonnée, pour y vider leur bouteille et y dormir du lamentable sommeil des ivrognes.

C'était pendant l'été. Il est probable qu'après avoir vidé leur fatale bouteille, soit avec le feu de leurs

pipes, soit par le moyen d'allumettes souffrées, le feu prit à la maison, pendant la nuit.

Incapables de se soustraire au feu, ils périrent avec la maison.

Le lendemain, on trouva leurs cadavres à moitié consumés. Ils étaient l'un près de l'autre, comme pour se tenir compagnie pendant le redoutable voyage de l'éternité !

Qui trouverait assez de larmes pour pleurer ces deux pauvres âmes, parties dans un tel état, pour aller paraître devant le tribunal de Celui qui a fait annoncer par saint Paul, que les ivrognes, et, encore plus, ceux qui meurent comme eux, ne posséderont jamais le royaume des cieux. O affreuse boisson ! O auberges, encore plus affreuses !

Quel est l'homme, qui lira d'aussi lamentables récits, qui ne se dévouera pas de cœur et d'âme à faire disparaître de notre pays ces maisons qui ont fait périr un si grand nombre de nos compatriotes ?



CHAPITRE CINQUIÈME

LA DÉGRADATION CAUSÉE PAR L'IVROGNERIE.

L'homme, tandis qu'il était élevé en honneur, ne l'a point compris. Il a été comparé aux bêtes qui n'ont aucune raison, et il leur est devenu semblable. — Ps. 48. v. 13.

La fornication, le vin et l'enivrement font perdre le cœur.

— Osée, chap. 4. v. 11.

Pour connaître la grandeur de l'homme, ouvrons le livre écrit sous la dictée de l'Esprit-Saint : Que nous dira-t-il de l'homme ? Le voici : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, et qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes et à toute la terre, et à tous les reptiles qui se remuent sur la terre.* Et un peu plus loin, Dieu dit à l'homme qu'il avait créé : *Remplissez la terre et vous l'assujettissez, et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre.*

Étonnante grandeur de l'homme ! Voyez, vous qui ne craignez point de vous dégrader, de vous avilir, de vous déshonorer par des excès que le simple instinct des bêtes leur apprend à ne jamais commettre, voyez et connaissez ce que vous êtes. Dans votre corps, et unie à votre corps, est une âme que Dieu vous dit avoir créée à son image et à sa ressemblance. Quel crime ce doit donc être de la profaner ! puisqu'on ne le peut sans faire une injure atroce à celui qui l'a faite à son image.

C'est parce que l'homme porte l'image de Dieu dans son âme, qu'il pense et peut se faire de justes idées des différents objets qui se présentent, les comparer ensemble, juger convenablement des choses, délibérer sur ce qu'il doit faire ou ne pas faire, et se déterminer à agir d'une manière ou d'une autre. Il peut donc agir ou ne pas agir, suspendre ses actions et ses mouvements, les diriger et les régler comme il le juge à propos. Mais n'oublions pas que pendant que l'homme vit en ce monde, il est un composé d'âme et de corps. La chair de l'homme est composée de mêmes éléments que celle des bêtes. Mais ce qu'il ne faut pas oublier ici, c'est que le corps a des désirs contraires à ceux de l'esprit (de l'âme), et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair. C'est ce qu'exprimait encore saint Paul par ces paroles : *Je sens dans les membres de mon corps une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit.*

C'est parce que l'homme est intelligent, raisonnable et aimant, que Dieu lui a dit de dominer sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre. L'homme est donc, sous la dépendance de son Créateur, le roi et le maître de tout ce qui a été créé dans cet univers. Tous les autres êtres, à part lui, ne sauraient avoir de rapports avec leur créateur, parce qu'ils sont privés d'intelligence et de raison. L'homme seul est donc, en ce monde, en communication avec Dieu, et c'est par lui que les autres créatures ont leurs rapports avec leur créateur. Otez l'homme de la terre, ou ôtez-lui son intelligence et sa raison, « le don le plus précieux que la nature ait » fait à l'homme, et le seul qui le distingue des » animaux » (Pie VI, sur la const. civile du clergé français,) et les créatures ne peuvent plus servir aux fins pour lesquelles Dieu les a créées. Car Dieu a

tout créé pour sa gloire, dit le livre de la *Sagesse*. L'homme donc est l'intermédiaire indispensable entre Dieu et les créatures de ce monde. Par son âme, il est en rapport avec Dieu, et, par son corps, il est en rapport avec les êtres inférieurs. C'est en son nom, c'est au nom de toutes les créatures qu'il communique avec Dieu pour le louer, le bénir, et faire servir tous les êtres créés à la gloire du Créateur.

L'homme doit avoir, l'homme a nécessairement une intelligence pour connaître Dieu, ses œuvres et ses bienfaits ; il a une raison pour juger des choses, connaître ses devoirs envers Dieu et envers les créatures, et rendre à ce Dieu un culte d'autant plus digne de lui qu'il le lui rend librement ; il a aussi un cœur capable d'aimer ses frères, ses devoirs et son Dieu, d'un amour ineffable. Chez l'homme, l'intelligence précède ses actes, la raison les approuve et le cœur unit l'une et l'autre pour en former un acte humain.

Ceci bien compris, posons cette question : S'il existe un désordre, un crime, qui prive l'homme de son intelligence, de sa raison et de son cœur humain, quelle devra être la grandeur de ce crime ? Je réponds : Ce sera un crime, un attentat contre Dieu, contre l'âme humaine et contre les créatures. Ce crime, c'est l'ivresse volontaire, jusqu'à la perte de la raison. « Car l'ivrognerie, » dit l'auteur des *Trésors de Cornélius à Lapidé* ; « 1° provoque la » colère de Dieu ; 2° elle met l'homme au-dessous de » la bête ; 3° elle enflamme l'impureté ; 4° elle ruine » la santé et la fortune ; 5° elle fait perdre la pudeur » et la prudence, et porte l'homme aux paroles » deshonnêtes, aux disputes, à la fureur, aux coups, » etc. ; 6° elle tue l'âme, le corps, l'esprit, le cœur, » l'intelligence, la mémoire, la volonté, la paix, la » conduite, l'honneur, etc. »

Jeunes gens qui ne craignez point de boire ces funestes liquides, qui prenez le chemin de perdre et votre raison et votre intelligence et votre cœur, daignez lire ce que je vais écrire pour vous. Frère coupable, immensément coupable, qui vous êtes accoutumé à vous livrer à cette passion hideuse de l'ivrognerie, ne détournez point vos regards du spectacle que je vais vous présenter. Vous tous que la sainte tempérance de la croix a arrachés à cette affreuse passion, vous surtout qu'elle a préservés de vous en laisser dominer, venez étudier, contempler l'homme, la plus belle créature de la terre sous les coups de l'affreuse passion de l'ivresse. Venez tous vous instruire, et, en vous instruisant, concevoir une haine sans borne contre l'habitude de prendre des liqueurs enivrantes qui conduit si souvent, et si fatalement, à l'intempérance et aux désordres qui en sont les suites funestes.

Je vois un habitant qui, rendu au marché, regarde souvent une maison dont le maître, ou le commis, est son ennemi capital. On le lui a dit bien des fois.

Le plus méchant des démons, le démon de l'ivrognerie, a suivi le malheureux intempérant pendant tout le temps qu'a duré son voyage, lui mettant dans le souvenir les joies exécrables qu'il a goûtées en prenant ses verres de boissons homicides. Comme il est dit de Judas, ce *démon se tient à sa droite*, pour le pousser à entrer dans cette maison qui, à la honte de l'humanité, est sous la garantie d'une loi passée par des législateurs, dont le premier devoir était d'ôter du milieu d'un peuple chrétien les pierres de scandale contre lesquelles (ils le savaient bien !) devaient venir se heurter un grand nombre de leurs frères.

Regardez ! regardez ! le voilà ! oui ! le voilà ! c'est bien lui, cet habitant des campagnes, l'homme

que sa position sociale devrait rendre le plus moral et le plus honnête homme de son pays. Regardez ! L'ange, tombé dans l'abîme du feu de l'enfer, a triomphé dans le combat qu'il a livré à cet homme qui va renier sa croix de tempérance, déshonorer sa femme et ses petits enfants, et faire rougir le ciel et la terre ! ! Regardez ! Le voilà qui se dirige vers la maison licenciée, la maison protégée, mais la maison du déshonneur, de la ruine et de l'infamie.

Suivons-le, mais signons nos fronts du signe de la croix, pour éloigner de nous les démons dont cette maison est devenue le rendez-vous.

Instruisons-nous, en voyant ce qui se passe dans ce bouge de l'infamie. Le vaincu de satan s'approche de la *barre*. Le commis de satan se hâte de lui *verser un verre*. Il l'avale avec l'avidité fébrile d'un frénétique. Et puis contemplez-le : semblable à la bête féroce qui a bu du sang, il se lèche les lèvres, pour ne rien perdre de cette affreuse potion. Le feu qu'il vient de jeter dans ses entrailles a allumé la passion de l'ivresse. Encore un verre, s'écrie-t-il ! encore ~~un~~ verre ! Et le second verre est immédiatement *versé* ! Cette fois, regardez les yeux de l'intempérant. Ils brillent comme ceux du hibou au milieu des ténèbres de la nuit. Ce verre est saisi avec une convulsion nerveuse qui menace de briser le fragile vase qui contient l'ivresse. Il l'a avalé ! ! oui, il l'a encore avalé, et c'eût été déjà trop d'un seul verre !

Les deux verres du liquide vont produire leur effet. Son intelligence se trouble, sa raison disparaît, pour ne plus laisser que le feu qui brûle les entrailles, et que l'intempérant, devenu à moitié animal, croit devoir apaiser, en demandant encore à boire ! Encore un verre, s'écrie-t-il ! Et cet homme qui porte un nom maudit sur la terre et dans les enfers, ne refusera point d'achever son œuvre de scandale

envers son frère, son compatriote ! C'est son métier. Il a pris cette maison, il y a mis une enseigne, il s'est placé derrière cette *barre*, pour faire ce qu'il appelle de l'argent, aux dépens de l'humanité, aux dépens de l'honneur, de l'intelligence, de la raison et du cœur de ses semblables ! Il le sait, ou il ne doit pas avoir le visage d'un homme.

Mais, me dira-t-on, vous accusez tous les aubergistes ! Je ne les accuse point, je ne raconte que ce que tout le monde sait, ce que tout le monde a vu, ce que tous les honnêtes canadiens ont condamné mille fois en ma présence. S'il y en a d'honnêtes, et qui ne donnent jamais à leurs frères de la boisson pour les enivrer, c'est parce que ces derniers ne le voudront pas. S'ils veulent boire jusqu'à perdre la raison, nommez-moi celui d'entre les aubergistes qui les règlera, qui les refusera et qui tiendra ferme contre l'exigence des intempérants. Si vous en trouvez un, c'est une merveille, et je vous déclare que cet homme n'est pas à sa place.

Si vous persistiez à croire que je les juge sans les connaître, procurez-vous le *Courrier du Canada*, N° du 21 nov. 1866, et il vous apprendra que la Corporation de la ville de Montréal vient de poursuivre, d'un seul coup, cent de ces vendeurs de boissons fortes, pour en avoir vendues le saint jour du dimanche, contre les lois religieuses et civiles de leur pays. Et vous direz comme moi : *Voilà des honnêtes gens, en vérité !*

Regardons maintenant notre criminel buveur. Pour amortir l'action brûlante du liquide qu'il a pris, il avale son troisième verre, et bientôt voilà que l'action funeste de la boisson commence à agir sur son cerveau et sur ses membres. Il sort, en chancelant, de la fatale maison. Suivons-le. Regardez ses yeux troublés et injectés de sang. Son regard imbé-

cile, son visage défait, ses pas mal affermis, sa voix cassée, rauque et ne laissant passage qu'à des mots incohérents et sans bon sens ou même à des blasphèmes. Il se dirige vers sa voiture, qu'il reconnaît à peine, et puis il ne s'y place pas ; il y tombe ! !

Qu'a-t-il fait du produit de sa vente, la seule ressource, peut-être, d'une famille qui n'avait point de pain ? Nous le saurons plus tard.

Il dirige son cheval sur la route, et il le laisse à son instinct. Lui, l'ami des auberges, le buveur insensé, l'ivrogne rempli du poison qu'il a bu, est là, chancelant sur le siège de sa voiture. Voyez-le passer, la tête penchée sur sa poitrine et allant de côté et d'autre comme un roseau agité par le vent. Bientôt, sous l'action de la boisson, vous le verrez s'affaisser dans le fond de sa carriole, comme un vil torchon de cuisine qu'une servante a jeté dans un galetas. Où va-t-il ? Il ne le sait ; il est à la merci de son cheval, le seul qui connaisse le chemin maintenant !

Ecoutez le récit de ce que j'ai vu de mes yeux. Je montais, un jour affreux des mois rigoureux de notre hiver, je montais une route, lorsqu'arrivé vers le milieu, j'aperçus un cheval embourbé à côté du chemin. En approchant, je vis qu'un habitant mal vêtu était anéanti dans le fond de sa carriole. Je priai l'homme qui m'accompagnait d'aller voir s'il était mort ou vivant. Mon conducteur le poussa, le secoua en tous sens. Il parvint à faire lever la tête à cet ivrogne, qui porta sur lui un regard stupide, ne put articuler un mot et se laissa retomber dans le fond de sa carriole. Il n'y avait rien dans sa voiture, probablement qu'il avait tout perdu. C'était à faire mourir de douleur et de honte. Impossible de remettre le cheval épuisé sur le chemin. Il fallut passer outre, et nous rendre à un village qui n'était

pas éloigné, dans l'espérance bien fondée de trouver du secours pour le retirer de la position où il était.

Je m'étais rendu à la maison où je devais aller dans l'espérance de trouver des hommes pour aller au secours de ce misérable, lorsque j'aperçus le pauvre animal, la tête basse, comme ayant honte de son maître, passer devant la maison où j'étais occupé à chercher à le sauver. Les enfants du village s'emparèrent du cheval et le firent tourner plusieurs fois autour de l'église, puis le remirent sur le chemin.

Où a été se réfugier cette pauvre bête ? je n'en sais rien.

Arrêtons sa voiture, et venez, venez, vous tous qui n'observez pas fidèlement votre tempérance et qui travaillez à retomber sous le joug honteux de l'ivresse ! Venez, vous, jeunes compatriotes de la campagne, qui vous laissez entraîner dans des cantines pour y boire un *coup* qui va peut-être faire éclore un funeste penchant pour les liqueurs fortes ! Venez, venez, vous surtout, criminel intempérant, qui aimez plus ces breuvages d'enfer, ce *fiel des dragons*, que votre âme, que votre honneur, et que celui de votre paroisse, de votre femme et de vos petits enfants. Venez tous, venez, je vais vous montrer ce qu'est devenu cet homme, parti de sa paroisse avec son intelligence, sa raison et son cœur d'homme.

Vous n'avez pas l'esprit troublé par les vapeurs de la boisson, vous avez tout ce que Dieu a mis de noble et de grand dans vous. Relevez cet homme anéanti dans sa voiture. Regardez ses yeux éteints, hébétés, obscurcis, incapables de distinguer son semblable d'un objet quelconque. Il vous connaissait, il ne vous connaît plus. Votre animal, votre chien, votre cheval vous connaît. Lui, il ne connaît plus rien. L'ivresse l'a jeté dans de profondes ténèbres, image

des ténèbres de l'enfer. Voyez son visage, le noble visage de la créature humaine, pâle, défait, livide, repoussant, couvert d'un voile d'ignominie. Voyez sa tête, que Dieu avait faite si belle, si majestueuse, elle ne peut plus se tenir droite, elle penche d'un côté ou d'autre, elle retombe sur sa poitrine brûlante, elle tombe en arrière, elle ne peut plus se tourner vers le ciel, où réside son père outragé par la honte de son enfant. Elle n'a plus qu'une tendance, celle de tomber sur le sol que ses pieds devaient seuls toucher. Quelle horreur ! Si le cœur ne vous soulève d'épouvante et de dégoût, poussez plus loin votre examen. Regardez sa bouche d'où sort une écume qui soulève le cœur. Ecoutez ce cri, ce râle, ce bruit, je ne sais comment l'appeler, qui sort de ses entrailles mises en feu par le liquide infâme. Mettez la main sur sa poitrine et comptez les pulsations de son pauvre cœur pressées, gênées, intermittentes et pouvant à peine s'échapper de sa poitrine oppressée par les vapeurs de l'affreux liquide.

Le voyez-vous bien, l'avez-vous bien considéré, cet homme, ce roi de la création, cette noble créature, à qui un Dieu bienfaisant avait soumis toutes les créatures de ce monde, dont il lui avait donné l'empire !

Essayez maintenant de le dresser sur ses jambes, et, s'il n'est pas parfaitement ivre, il marchera quelques pas, en gambadant, en arpentant le chemin, comme on dit vulgairement, et puis, au moindre obstacle que rencontreront ses pieds, il tombera le visage dans la boue, dans un fossé, dans des ordures ; et il y demeurera !! comme cet ivrogne que je vis un jour de la Toussaint, à Saint-Roch de Québec. Les rues, non assainies comme aujourd'hui, étaient couvertes d'au moins quatre à cinq pouces de boue liquide et sale. Au milieu d'une des rues, *la rue du*

pont, un homme ivre, comme un vrai pourceau, était tombé dans cette boue. Il avait les jambes et les bras enfoncés dans ce liquide; il était, comme un animal, *à quatre pattes*. Que faisait-il donc là ? Oh ! vous le direz ? Oui ! je vous le dirai. Mais pardonnez-moi de vous faire mal au cœur, vous tous qui comprenez la dignité de l'homme. Que faisait-il dans cette position bestiale ? O horreur ! Il chantait une chanson d'ivrogne !

Voilà l'ivrogne, mais nous n'avons pas encore tout considéré. Continuons encore à examiner le malheureux que nous avons sous nos yeux.

Nous venons de voir dans quel état l'ivresse a mis le corps de l'homme, la maison qui sert de demeure à une âme immortelle. Cette âme ayant des serviteurs, qui sont les organes de son corps, elle ne peut agir du moment qu'ils ne sont plus dans leur état naturel.

L'âme a surtout trois qualités qui sont l'intelligence, la raison et la volonté. S'il perd cette intelligence, cette raison et cette volonté, par les désordres survenus dans ses organes, que deviendra-t-il ? Le prophète nous l'a dit : *il a été comparé aux bêtes qui n'ont aucune raison, et il leur est devenu semblable*. Quoi ? L'homme que Dieu a fait le roi de la création, auquel il a soumis les poissons, les oiseaux et les animaux, deviendra semblable à eux ! Quel est donc l'attentat, le désordre, le crime qui lui ôtera sa royauté et son empire ? Ce n'est pas assez, qui le réduira à leur rang, qui même le placera au-dessous des bêtes ?

Je passais un jour dans un endroit, lorsque j'aperçus un homme ivre-mort couché le long d'un fossé du grand chemin. Je vis en même temps quelques animaux (bêtes à cornes) qui venaient, dans le chemin, vers l'endroit où ce malheureux était

couché. Craignant qu'en passant près de lui ils ne lui fissent mal, je m'arrêtai pour les voir passer. Ils passèrent en effet près de lui, allèrent le *sentir*, puis, *bravant la tête*, ils s'éloignèrent en courant ! Ils avaient l'air de triompher, l'homme était au-dessous d'eux ! J'ai vu cela de mes yeux.

Qui ne pousserait pas un cri d'horreur si une grande et noble princesse allait se couvrir de haillons ou fréquentait un vil manant. Vous le savez, mais l'avez-vous jamais bien compris. Voulez-vous le comprendre de manière à ne jamais l'oublier pour un instant ? Interrogez le malheureux, le coupable, l'indigne ivrogne que vous avez sous vos yeux.

Vous connaît-il ? Connaît-il quelque chose de ce qui l'environne ? Non. Connaît-il sa demeure ? Non. O honte ! Il a donc moins d'intelligence qu'une bête, puisque le prophète Isaïe nous dit *que le bœuf connaît celui à qui il est, et l'âne, l'étable de son maître !* Et le chien qui avait accompagné l'ange et le jeune Tobie, pendant un long voyage, ne reconnut-il point la maison de son maître ? *Il courut devant eux*, dit le texte sacré, *et comme s'il eût porté la nouvelle, il semblait témoigner sa joie par le mouvement de sa queue.*

Mais l'ivrogne a-t-il au moins conservé sa raison ? Interrogez-le, questionnez-le. Si sa langue n'est point paralysée par l'action des liqueurs fermentées, que vous dira-t-il ? Des mots inintelligibles, des sons inarticulés, des phrases sans bon sens. Il raisonnait bien, il n'y a que peu d'heures, il savait se rendre compte de ses actions, et il n'en est plus capable ! O dégradation prodigieuse ! A-t-il au moins l'instinct de la bête qui sait choisir ce qui convient à sa nourriture et à sa position pour se reposer ? Non, non ! Il se couchera dans la boue des chemins, dans un fossé, dans de l'eau croupie, dans son étable avec

ses animaux, je l'ai vu ; ou bien, débarqué sur un rivage, il ira frapper sur le rocher avec son poing, et, voyant que personne ne lui dit d'ouvrir, il dira : « mais ! mais ! ils ne sont point polis ! ils ne disent » point d'entrer, » comme fit un ivrogne de la rive nord du fleuve, en bas de Québec.

L'intelligence disparue, la raison anéantie, lui restera-t-il au moins la volonté ou le cœur d'un homme ? Non ! car, il est écrit : *Le vin et l'enivrement font perdre le cœur*, dit le prophète Osée. Il n'a pas même l'instinct d'une bête sans raison, comment aurait-il le cœur d'un homme, ou d'un père ? Voulez-vous vous en convaincre ? Suivez-le en entrant dans sa maison. Il y apercevra une femme, des enfants qu'il aimait, qu'il chérissait même. Écoutez-le blasphémer contre cette femme noyée dans une mer de douleur. Que lui a-t-elle fait ? Rien, absolument rien. Mais elle a gardé son intelligence, sa raison et son cœur, et voilà ce qui excite sa fureur. Il la maudira, il la frappera, il la rouera de coups, il la renversera sur le plancher ! Et ses enfants, ses pauvres enfants tremblants, interdits à la vue des outrages prodigués à leur mère, comment les traitera-t-il ? Il n'a plus de cœur, pas même un cœur de bête. Il les laissera mourir de faim ! S'il a quelque chose à porter au marché, il en boira le produit, ou il le fera boire à ses amis de débauches, ou on le lui volera ; et il reviendra à sa maison les mains vides, mais l'estomac plein de la liqueur homicide. Il poussera le manque de cœur encore plus loin. Il ruinera sa famille, boira leur héritage et les réduira à s'en aller demander leur pain ou à fuir en pays étrangers. Comptez, si vous le pouvez, combien de familles ruinées par les débauches des ivrognes, dans chacune de nos paroisses. Oui, comptez-les, et vous me direz ensuite si un ivrogne a un cœur

d'homme ! Je vous dirai, moi, qu'il n'a pas même le cœur d'une poule, qui gratte la terre et se prive de ce qu'elle a trouvé pour appeler ses petits, et le leur donner !

Faisons maintenant marcher le cheval que nous avons arrêté pour contempler son maître. Retournons maintenant pour méditer sur ce que nous venons de voir. Si nous étions tentés de nous oublier, prenons ce livre, relisons ce chapitre et les exemples qui vont suivre.

Exemple.

Deux hommes de profession, dans la même paroisse, s'étaient inséparablement attachés l'un à l'autre. Un penchant commun les portait à se donner des rendez-vous, non au pied de l'autel de leur église paroissiale, mais à la *barre* d'un aubergiste qui, comme le renard perfide qui voulait escamoter le fromage que le corbeau tenait dans son bec, les recevait avec une incroyable déférence, les appelant ses bonnes pratiques, ses honorables hôtes. Nos deux messieurs ivrognes allaient fréquemment visiter leur ami l'aubergiste, qui, comme tous ceux qui font son hideux métier, leur faisait l'honneur de prendre quelquefois un coup avec eux, et, par exquise politesse, à leur bonheur et à leur santé.

On ne peut courir deux lièvres à la fois, quand ils ne suivent pas la même route. La fréquentation de l'auberge et le temps que mettait à revenir la *raison laissée dans le fond de la carafe*, faisait négliger l'office, comme c'est l'usage. Nos deux intempérants, s'animant à boire, en vinrent au point de ne presque plus faire autre chose que boire et s'enivrer.

Un jour, qu'ils avaient *riboté* jusque fort tard dans la nuit, ils se mirent dans la tête de traverser le fleuve, pour se rendre à la ville, qui était de l'autre

côté. C'était en hiver et le temps était mauvais. Incapables de se soutenir, ils tombèrent dans la neige, et ne purent se relever

Comme ils n'étaient pas revenus à leurs demeures, le lendemain matin, leurs familles s'en inquiétèrent, visitèrent les auberges, les maisons qu'ils avaient coutume de fréquenter : ils ne purent en avoir des nouvelles. Ce ne fut que quelques jours après qu'on les trouva morts, à côté l'un de l'autre, et à moitié couverts de neige ! Je doute fort qu'ils aient continué d'être amis depuis ce temps. Beaucoup d'autres que moi ne penseront probablement pas autrement. Car il est écrit : *Le travail des insensés les accablera, parce qu'ils ne savent pas même le chemin pour aller à la ville.*

Autres exemples.

Un cultivateur à l'aise, dont l'habitation était à quelques lieues de Québec, part un jour avec une riche charge de produits pour le marché. Il vend sa charge, et comme il allait s'en retourner, il fait la rencontre de quelques-uns de ces amis du diable, qu'on appelle *amis de la bouteille*. C'est toujours le cas, entre les hommes de cette *farine*, on se fait force caresses. Tout en faisant leurs caresses au cultivateur qu'ils savent avoir le produit de sa vente dans sa poche, ils l'invitent à venir prendre un *coup* avec eux.

Une fille, qui croyait avoir dansé avec le diable et qui portait dans sa main les marques des clous qu'un jeune homme, déguisé en espèce de démon, avait mis dans ses gants, en guise de griffes, répondait au reproche que je lui faisais d'avoir dansé avec cet être maudit : « Monsieur le curé, il a bien fallu » danser avec lui, *car on ne refuse pas Monsieur le diable ! »*

De même il arrivait souvent que nos habitants,

qui allaient au marché, auraient cru commettre une insigne grossièreté, s'ils avaient refusé *monsieur l'ivrogne* qui leur offrait de venir prendre un coup dans l'honorable maison qui avait nom : UN CABARET ! rendez-vous de tous ceux qui regrettent d'être obligés de marcher sur deux pieds et qui préfèrent marcher sur quatre.

On ne refuse pas *monsieur le diable*, aussi le cultivateur dont je parle accepta le coup et entra au cabaret. D'une politesse à l'autre, le cultivateur se fit animal, et perdit sa raison. Les bons amis en profitèrent pour lui faire changer un bon cheval qu'il avait, contre une rosse qui ne valait rien. Ils complétèrent les services rendus à leur ami de cabaret, en lui volant son argent. Puis ils eurent bien soin de s'esquiver pendant qu'il ronflait son somme d'ivrogne. Revenu à lui, le cultivateur se rendit chez lui avec sa bête, qui allait clopin-clopant, et comme il put. Un proverbe dit qu'avec les loups il faut hurler ; un autre dit aussi : dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es.

- Voilà ce qui arrive quand un habitant oublie qu'il est de la campagne, et que les gens de la campagne sont trop respectables pour se faire les amis des ivrognes qui déshonorent les pavés de la rue où ils passent.

Voici un autre fait arrivé à Montréal, dans les derniers jours de mars, de l'an de grâce 1866.

Un cultivateur de Saint-Jérôme, part un jour pour le marché avec une charge de farine d'avoine. A l'entrée de la ville, il rencontre un jeune homme qui s'offre à le conduire à une place de vente. Le cultivateur accepte, et, pour récompenser le service qu'on allait lui rendre, il s'offre de payer un verre à ce jeune homme.

Ils entrèrent, en conséquence, dans un cabaret, le lieu qui sert de rendez-vous à tous les escrocs.

Là, le cultivateur, au lieu de faire politesse à son nouvel ami, se la fit si bien à lui-même, qu'il perdit complètement sa raison. C'est ce que voulait son aiseur. L'aubergiste ou quelques autres de ses pratiques, traînèrent le pauvre habitant à la façon d'une charogne qu'on va jeter à la voirie, et le placèrent sur sa charge. Le filou dirige la voiture chez M. Renaud ; dit qu'il est le fils de ce cultivateur, vend la charge, couche l'ivrogne de Saint-Jérôme sur la neige, décharge la voiture, reçoit l'argent de la vente, et le met dans sa poche, puis, étendant les poches dans la voiture, il y place l'ivre-mort convenablement et très-poliment, puis, prend la route du fleuve. Arrivé vers le milieu, il saute sur la glace et donne un coup au cheval qui part dans la direction de la Prairie. Le cheval continua sa route. Cependant la voiture renversa, des passants ramassèrent l'ivrogne, le secoururent et lui firent prendre connaissance. Étonné de se trouver environné de visages étrangers, il demanda où il était.

Par une cruauté qui ne devrait plus être de notre temps, on eut le courage de s'amuser à ses dépens. Le malheureux recouvra enfin sa raison, pendant cette scène digne de vils comédiens. Il retourna à Montréal, et eut bientôt compris qu'il avait été volé par un adroit filou. Ce fut tout ce qu'il retira de ce qu'il avait apporté au marché.

Que celui d'entre les habitants qui a des oreilles pour entendre, entende, et n'oublie jamais que la sainte tempérance de la croix a pour règle de leur défendre de fréquenter les auberges. Cette règle n'est-elle pas une des plus sages, entre toutes les autres règles de la société ?

Autre exemple.

Un des dimanches qui précèdent le mercredi des cendres, un curé recommanda à ses paroissiens de

bien garder la tempérance pendant les deux jours qui allaient suivre. Cet avis fut bien reçu par la paroisse. Mais, à la sortie de la messe, un grand jeune homme, qui n'avait jamais voulu se mettre de la tempérance avec son père et le reste de la famille, dit tout haut à la porte de l'église : « J'ai bu et je boirai des » liqueurs fortes, et jamais ni curé, ni évêque ne me » fera embrasser la croix de tempérance. »

Après les vêpres du même dimanche, il part pour aller à Québec, mener quelqu'un avec sa voiture. Rendu dans la ville, il s'amuse à boire dans les auberges. Il ne revient que le lundi, tard dans l'après-midi. Il était alors tellement ivre, que, étant tombé de sa carriole renversée, il eut besoin, pour s'y remettre, du secours de quelques personnes qui le rencontrèrent.

Il y avait une rivière à traverser pour arriver à la maison paternelle. En la traversant, dans la veillée, il manqua le chemin, et alla s'enfoncer, lui et son cheval, dans une mare, où il se noya lui et son cheval.

Ce qu'il avait dit a été accompli : ni curé, ni évêque ne le fera jamais mettre de la belle société de la croix. Il est aujourd'hui, et depuis déjà longtemps, dans l'éternité, où il n'y a ni curé, ni évêque, pour l'aggréger à la tempérance. Pauvre jeune homme ! Le démon l'avait empêché de comprendre combien ils nous aiment, les curés et les évêques, qui nous sollicitent à nous mettre de la tempérance, qui, comme la piété, a les promesses du bonheur de la vie présente et de la vie à venir !



CHAPITRE SIXIÈME

**LES VENDEURS DE BOISSONS ENIVRANTES, ET LES MAUX
QU'ILS ONT CAUSÉS A EUX-MÊMES ET AUX AUTRES.**

L'homme injuste ne s'enrichira point, son bien se dissipera en peu de temps, et il ne poussera point de racines sur la terre.—Job, 15, v. 29.

Les vautours se réunissent près des champs de bataille pour se repaître des cadavres, et les requins suivent les bâtiments où sont des malades, pour recevoir les corps qu'on jettera à la mer et en faire leur pâture.

Il a pu y avoir des exceptions, qu'on en tienne compte, mais c'est un fait prouvé que les vendeurs de boissons enivrantes ont fait un mal incalculable à nos habitants des campagnes. Par leur faute, par leur cupidité, par leur amour de faire de l'argent, ils ont encouragé et propagé l'ivrognerie dans nos campagnes d'une manière effrayante.

Il y a eu un temps où il n'y avait pas un marchand qui ne prît pour base de son commerce la vente des liqueurs enivrantes, et Dieu sait quelle espèce de boisson on vendait !

Leurs cœurs, comme dit le saint homme Job, s'occupaient sans cesse à inventer de nouveaux pièges, pour exciter les habitants à acheter de ces boissons et à en boire. Qui ne se rappelle les verres qu'ils présentaient au magasin pour exciter la soif de boire, troubler la tête de ceux qui venaient acheter, les rendre hardis et leur faire dépenser leurs revenus pour des achats dont souvent ils n'avaient pas

besoin, ou qu'ils étaient incapables de payer (1) ? Qui a oublié les terres vendues, les familles ruinées, le hideux cortège de toutes les misères réunies dans ces maisons autrefois à l'aise, mais ruinées par la vente de ces boissons ? Les terres de nos habitants passaient entre leurs mains. Ils faisaient prodigieusement de l'argent, mais de l'argent comme celui de Judas, qui avait vendu son maître. Nous le verrons bientôt.

Quelle est la paroisse qui, à part des marchands, n'avait des auberges, qui attiraient les passants et les habitants par tous les moyens en leur pouvoir ? Qui ne se rappelle ces auberges placées aux fourches des chemins pour guetter ceux qui passaient ? Qui n'a vu ces êtres vils et dégradés qui sortaient de ces bouges, sans raison, sans force et tombant sur les chemins ou entraînés par leurs chevaux, livrés à eux-mêmes et ne sachant souvent où diriger leurs courses ?

(1) L'esprit du mal a des ruses innombrables. Voici deux faits rapportés par le manuel de tempérance imprimé à New-York, 1849.

• Un avocat était sur le point de vendre, à l'enchère, le bois qu'il possédait près d'une ville des États-Unis. Comme il avait de la conscience, il défendit à l'encanteur de donner des boissons fortes aux acheteurs.

• L'encanteur lui répondit que puisqu'il le voulait ainsi, il suivrait ses ordres. Mais, ajouta-t-il, soyez persuadé que vous perdrez beaucoup d'argent ; je connais les affaires. Quand les hommes ont bu, les arbres paraissent beaucoup plus grands qu'ils n'étaient auparavant.

• Plusieurs bourgeois s'étaient assemblés pour examiner la valeur de certains lots de terre, qui devaient être mis en vente. Après les avoir examinés, ils conclurent que les lots ne valaient qu'une certaine somme, et, pendant la vente, ils n'offrirent rien de plus. Le propriétaire ne voulut pas vendre à ce prix, et il arrêta la vente. Comme il faisait froid, il les pria d'entrer pour se chauffer. Pendant que le feu les réchauffait extérieurement, il prépara des liqueurs alcooliques pour les réchauffer intérieurement. L'un de ces hommes se sentit alors tellement plus riche qu'il quadrupla le prix fixé pour un lot, comme il l'avoua à l'auteur.

Qui n'a vu ces enseignes suspendues aux auberges, par des crochets de fer, faisant entendre, au souffle du vent, des grincements qui ressemblaient au râle des victimes enivrées, qui sortaient de ces lieux de dégradation ?

Qui n'a point entendu les malédictions, les horreurs sortant de la bouche de ces êtres ignobles, qui avaient bu dans ces auberges, ou qui emportaient dans leurs maisons des boissons, que, sans pitié pour leurs compatriotes intempérants qu'ils connaissaient bien, les marchands leur vendaient outre mesure ?

Qui n'a point entendu parler de ces scènes horribles qui se passaient dans les familles dont les maris avaient pris leur ivresse à l'auberge ou dans les barils de boissons vendus par le marchand ? Qui comptera jamais les blasphèmes, les malédictions, les outrages à la morale publique, conséquences de cette vente de boissons enivrantes par des hommes qui n'avaient qu'un but, un seul but, celui de faire de l'argent, sans regarder un instant aux maux qui résultaient de leur commerce, aux ruines qui s'amoncelaient autour de leur coffre-fort, aux crimes, aux horreurs dont ils étaient la première cause ? Car qui mérite plus la malédiction de Dieu et des hommes, ou du malheureux qui, entraîné violemment, et la raison troublée par la passion, va demander des boissons enivrantes, ou de celui qui, connaissant la funeste habitude qui domine cet homme, et maître de lui-même, lui livre, pour de l'argent, le liquide homicide qu'il sait devoir faire tomber son frère, son compatriote, dans l'ignoble vice de l'ivresse, et peut-être causer sa mort ? Mais, voit-on clair, a-t-on encore de la conscience, est-on capable de comprendre ce que l'on fait, quand on s'est laissé dominer par l'amour de faire de l'argent ? Judas a laissé entrer cette passion dans son cœur, et ne l'a-t-elle pas conduit jusqu'à vendre son Dieu ? Aussi

l'auteur de l'Ecclesiastique a dit : *Il n'y a rien de plus inique que d'aimer l'argent ; car un tel homme vendrait son âme même, parcequ'il s'est dépouillé tout vivant de ses propres entrailles.*

Qui n'a été témoin des tourments de la faim, des hontes, des haillons et des misères de tout genre, devenant le partage de pauvres enfants et de leurs mères, pendant que l'argent gagné par le père était échangé chez l'aubergiste ou le marchand pour des boissons qu'ils savaient très-bien être le prix du pain et des vêtements dont les familles de ces buveurs ne pouvaient se passer ?

Qui n'a entendu parler des larmes versées par des malheureuses femmes, des meurtrissures, des coups brutaux, des traitements barbares que leur faisaient des maris sans raison, et devenus barbares par les liqueurs que leur avaient fournies les vendeurs des auberges ou des magasins ?

Qui comptera, dans chaque paroisse, les familles ruinées, jetées sur les grands chemins, les enfants sans avenir, sans moyens de vivre, ou condamnés à l'exil, et dont le prix des héritages avait été reçu par les aubergistes ou les marchands, pour des boissons qu'ils savaient bien devoir causer leur ruine ?

Qui n'a vu la scélératesse de beaucoup de ces vendeurs de liqueurs fortes, qui, comme des bêtes féroces, suivaient pas à pas la dépression de la propriété d'un habitant livré à l'intempérance ; avançant, et marquant toujours les avances ; comptant, supputant et les avances et le prix de la propriété de l'intempérant ; puis, à un moment donné, lui dire de payer son compte, et, dans son impossibilité amenée jour par jour par des intempérances voulues et favorisées par le créancier, lui faire vendre sa terre, empocher l'argent de cette vente, aux cris de désespoir d'une mère et de ses pauvres enfants ?

Qui n'a point senti son cœur brisé, la rougeur

monter à son front, l'indignation s'emparer de son âme, en voyant gambader par les chemins, ou affaissé dans une voiture, ou chancelant sur le siège de cette voiture, un nombre prodigieux de ses compatriotes, de ses amis, de ses frères, qui étaient tombés sous l'influence de ces verres de boissons vendus et livrés par des hommes sans entrailles, sans foi, sans autres instincts que ceux de l'avilissante passion de s'enrichir aux dépens de l'honneur, de la dignité et du bien-être de leurs semblables ?

Quel est l'homme honnête et ami de ses compatriotes, qui n'a pas poussé un cri d'indignation contre ces êtres vils et stupidement égoïstes, qui échangeaient, pour des boissons démoralisantes, les habits de l'intempérant, et, après l'avoir dépouillé de ses vêtements, le mettaient à la porte et demi-nu sur la voie publique ?

Pendant que j'étais curé de Sainte-Anne, un aubergiste de ma paroisse garda chez lui un ivrogne, venant d'une autre paroisse, pendant trois jours. Il lui donna de la boisson tant qu'il en voulut. Cet ivrogne ne pouvant payer la boisson qu'il avait bue, à son départ, l'aubergiste, lui ôta son *surtout* et sa *reste*, et le mit à la porte. C'était en hiver. Des voisins eurent pitié du malheureux ivrogne et lui donnèrent de quoi se couvrir. Combien de crimes a commis cet aubergiste !

Nous avons un proverbe qu'il est bon de ne pas oublier. Les deux êtres les plus malheureux en ce monde, c'était, disions-nous, la femme et le cheval d'un ivrogne. La femme d'un ivrogne, condamnée aux larmes, aux outrages, aux coups, à la misère et à toutes les douleurs ! Le cheval d'un ivrogne, restant sous le harnais sans boire ni manger, des journées et des journées ! Le cheval d'un ivrogne, livré à l'intempérie des saisons les plus rigoureuses, sans abri ! Le cheval d'un ivrogne, fouetté sans pitié, égaré de

sa route, livré à lui-même, sans guide et sans conducteur ; le cheval d'un ivrogne, condamné à promener par les chemins et hors des chemins la honte et l'ignominie de son maître ; le cheval d'un ivrogne, maigre, chétif, mourant de faim, de soif et de traitements barbares ; le cheval d'un ivrogne, décrépit, boiteux, l'œil morne et mourant à la fleur de son âge ! Le proverbe, hélas ! n'était que trop vrai.

Exemples.

Lorsque pour la première fois, en 1814, j'arrivais à Québec, il y avait au Palais deux aubergistes célèbres, qui faisaient immensément de l'argent. Tous les navigateurs se retiraient là, tous les hommes du faubourg Saint-Roch et de la ville encombraient la *barre*, jour et nuit. Je n'avais pas fini mes études, que leurs auberges étaient passées en d'autres mains. Eux, les aubergistes, avaient disparu, ruinés et sans un sol, laissant, l'un, ses enfants sur le pavé des rues, l'autre, voyant les siens mourir avant le temps, et lui-même mourant dans l'indigence. *Cette race ne poussera point de racines sur la terre*, dit Job.

Après ces deux aubergistes, dont je viens de parler, deux autres les remplacèrent. J'étais prêtre seulement depuis quelques années, qu'ils avaient déjà été *brisés par la verge de la colère de Dieu*. L'un allait je ne sais où, l'autre allait prendre une autre auberge, en bas de Québec, où, en quelques années, il finit dans la misère la plus extrême.

J'ai connu un célèbre aubergiste, qui, avec l'argent fait dans son auberge, avait acquis douze à quinze maisons. Savez-vous ce qui lui restait à l'heure de sa mort ? A peine de quoi se faire inhumer. La maison même où il est mort ne lui appartenait plus.

J'ai encore connu un marchand de boissons qui

avait fait une fortune considérable. Des malheurs venus des quatre coins de l'horizon, lui ont tout fait perdre. Il est mort dans la gêne, et son nom n'a point de représentant en ce monde. La parole de Job s'est accomplie à la lettre pour lui.

Un curé me racontait qu'étant vicaire dans une paroisse, il avait connu une veuve qui, après la mort de son mari, prit une auberge sur un chemin où passaient les habitants d'un grand district. Elle vendait une telle quantité de rhum, que deux voitures fournissaient à peine à charroyer les tonnes qu'elle vendait. C'était assez près de la Pointe-Lévis. Il m'assurait que, pendant plusieurs années qu'elle avait tenu cette auberge, elle avait réalisé assez d'argent pour acheter le tiers des propriétés de la paroisse où elle demeurait. On la disait immensément riche. Mais n'oublions pas le proverbe : *Farine du diable s'en retourne en son*. Un jour, me disait ce curé, nous apprenons que son ménage et sa maison étaient en vente. Que s'était-il passé ? Dieu vous le dira au jour des révélations. La vérité est que ses créanciers faisaient vendre ce qu'elle avait pour retirer ce qu'ils pourraient des avances qu'ils lui avaient faites. Elle, la femme aubergiste, abandonnée de tous, traînait les chemins pour demander son pain. C'était à qui ne lui donnerait pas le couvert pour la nuit. Une nuit d'automne, qu'elle n'avait pu trouver un logement, elle s'était couché contre une clôture, le long du grand chemin. Le matin on la trouva morte. Elle n'était vêtue que de haillons sales et dégoûtants. Vous êtes juste, Seigneur ! combien de pauvres familles elle avait jetées sur le grand chemin ! Et c'est là qu'elle est morte ! encore une fois : Vous êtes juste, Seigneur !

Un habitant d'une paroisse, à quelque distance de Québec, avait une excellente terre. Il vivait dans une grande aisance. On ne sait quel diable le pous-

sant, il lui prend envie d'ouvrir une auberge. Malgré les avertissements de son curé, il va chercher ses boissons à Québec, se fait une barre, et y installe ses liqueurs. Il faisait de l'argent, et beaucoup, comme toujours. Après quelques années, il se voit contraint d'hypothéquer sa terre pour se procurer des boissons. La vengeance de Dieu était sur lui. Il ne peut presque plus se procurer de boissons enivrantes. Un jour il est contraint d'abandonner ce commerce de malédiction. Sa terre est vendue, et ses enfants dispersés.

Aujourd'hui, dans un âge avancé, il fait certains ouvrages qu'il va vendre à Québec ; mais la passion qu'il a contractée en buvant avec les ivrognes qui venaient à son auberge, ne l'a point quitté. Il boit le prix de ses ouvrages ; fait du lapage quand il a bu ; va souvent en prison et n'en sort que pour revenir chez lui, les mains vides. On est puni par où l'on a péché, dit la vérité éternelle.

Je n'ai certes pas l'idée d'insulter au malheur ; mais quand Dieu daigne nous faire connaître la cause des châtimens qu'il inflige à des coupables, ce serait agir contre ses desseins que de ne point les remarquer ni en faire notre profit.

Nous avons vu, nous voyons encore de nos jours des maisons de commerce, autrefois très-prospères, tombées dans la banqueroute, ou réduites à la gêne et même à la pauvreté. Sans prétendre sonder les desseins de Dieu, nous avons un fait qui doit nous donner l'intelligence des châtimens tombés sur un certain nombre de ces maisons de commerce : le voici :

Qu'on veuille se rappeler que, avant l'établissement de la tempérance, surtout, toutes ou presque toutes ces maisons prenaient pour bases et *alimentation* de leur commerce, celui des boissons enivrantes. C'était l'almanut qui attirait les pratiques.

Remarquons que ces maisons débitaient une quantité énorme de ces boissons dans nos campagnes, au préjudice de la paix, du bien-être des familles et de l'honneur national. Remarquons que quelques-unes de ces maisons, je devrais peut-être dire, la très-grande partie d'entre elles, ont ruiné, pour faire de l'argent, un nombre considérable de nos cultivateurs, en laissant augmenter leurs comptes, pour des boissons enivrantes, jusqu'à la concurrence de la valeur de leurs terres, qu'ils faisaient vendre ensuite et dont les familles erraient sur les chemins ou s'en allaient en pays étrangers. Remarquons enfin qu'il est écrit, pour les marchands, comme pour les autres individus : *Si le Seigneur ne bâtit la maison, c'est-à-dire, si ce qui doit lui servir de bases, la soutenir et l'empêcher de s'écrouler, n'a pas été acquis selon la volonté de Dieu, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent.* Leur maison bâtie, une famille enrichie, une fortune enfin, qui n'ont point eu la justice et la crainte de Dieu pour bases, seront donc détruites, car le prophète Malachie a dit au nom de Dieu : *Ils bâtiront, et moi, je détruirai.*

Maintenant instruisez-vous, vous qui êtes tentés de répandre dans nos campagnes le commerce des boissons enivrantes pour soutenir vos familles ou les enrichir. Regardez, pas loin de vous, dans votre paroisse, ce que sont devenus ces marchands de boissons enivrantes, dont quelques-uns ont fait de très-grandes fortunes. Regardez ces seigneuries acquises, en grande partie, par l'argent reçu en échange des ivresses de vos malheureux compatriotes. Comptez combien de générations se sont succédées, dans ce manoir, dans cette magnifique maison, sur ces riches propriétés, depuis celui qui les avait achetées aux dépens de l'âme et de l'honneur religieux de ceux qui allaient acheter ces liqueurs enivrantes.

Comptez-les ; elles ne sont point nombreuses. Tous ces hommes ont été emportés par le tourbillon de la colère de Dieu, comme dit le saint homme Job ; si quelques-unes des familles, dont la fortune est basée sur la vente des liqueurs, sont encore en possession des richesses ainsi acquises, attendez encore un peu, et vous verrez.

Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.
Il est donc à peu près certain que le commerce des boissons enivrantes a fréquemment porté malheur à ceux qui s'y sont livrés, et qu'après avoir ruiné leurs frères, les avoir rendus infiniment criminels, et les avoir jetés sur le grand chemin, les vendeurs de ces boissons les y ont suivi, ou, si non eux, ceux qui ont accepté cet héritage chargé de la colère de Dieu.

Autre exemple.

Deux marchands, dont l'un vend des boissons enivrantes depuis quatre, et l'autre depuis sept ans, ont fait beaucoup d'argent, me racontait un curé. On l'a dit et on le répète sans cesse : la vente des boissons enivrantes porte souvent malheur. Aujourd'hui les deux marchands dont je parle sont sur le chemin. Tout ce qu'ils avaient a été vendu, et leurs créanciers à moitié payés. Quand fera-t-on comprendre que tout homme qui prétend faire de l'argent aux dépens de la morale publique, au prix de la dignité humaine, des scandales et des blasphèmes de l'ivrognerie, dont il est la cause par son funeste commerce, ne peut être béni de Dieu, dont il fait blasphémer le saint nom, et dont il avilit la créature faite à son image ?

Autre exemple.

Un homme, qui voulait faire de l'argent en peu de temps, établit une auberge dans un endroit où affluent

un grand nombre d'hommes qui viennent pour travailler à des mines de cuivre. Pendant deux ans qu'il tient cette auberge, il fait beaucoup d'argent. L'insensé se croit riche. Mais, comme tous ceux qui font de l'argent par des moyens que Dieu ne peut bénir, sa fortune n'a duré que trois ans. Ses propriétés ont été consumées par le feu et le reste a été vendu.

C'était un homme d'une grande activité. Ces malheurs, loin de le décourager, n'ont fait que stimuler son courage. Mais la main vengeresse de Dieu semble le poursuivre partout. Il ne peut réussir à acquérir quoique ce soit. Las d'entreprendre et de voir tout ce qu'il entreprend se tourner contre lui, il est devenu journalier. Il est pauvre et trouve à peine de quoi manger. Le jugement de Dieu est équitable ; cet homme a jeté les autres sur le chemin, et il y est avec eux.

Autre exemple.

Un curé m'écrivait, à la date du 25 avril dernier : « Ici, la tempérance s'est maintenue assez » bien, malgré trois vendeurs de boissons, qui » ont englouti leur petite fortune dans cet odieux » commerce. L'un est devenu fou, et court les » chemins, disant que c'est moi qui l'ai ensorcelé. » Le second, après s'être ruiné ici, a gagné les États- » Unis, où il vit misérablement. Le troisième est » venu ici, il y a dix ans, avec huit mille piastres. » Le peu qui lui reste est saisi et doit être vendu au » commencement du mois prochain. Il est devenu » ivrogne. Il est le déshonneur de sa famille et de » la paroisse. »

Le comité de 1849 s'exprimait ainsi : « Les » aubergistes, loin de s'enrichir, sont fréquemment » souillés par leur métier, et eux et leurs familles » contractent des habitudes d'ivrognerie, et sont

» ruinés par la pratique à laquelle ils consacrent
 » leurs maisons. » Et le comité de 1849 avait raison,
 complètement raison. Le chapitre que l'on vient de
 lire le prouve, et ceux qui ne seraient point convain-
 cus, n'ont qu'à faire attention, et ils verront de leurs
 propres yeux comment finissent une grande partie
 de ceux qui font ce commerce, surtout depuis l'éta-
 blissement de la société de tempérance.

Autre exemple.

Un père de famille, croyant, comme bien d'autres,
 faire de bonnes affaires, prit une auberge, dans une
 paroisse de la campagne. Il était sobre ; mais il ne
 le fut pas longtemps. Voyant boire les autres à sa
 barre, il se mit à boire avec eux, et, petit à petit
 l'oiseau fait son nid, je voulais dire : de verre en
 verre, il contracta l'amour de la boisson ; il devint
 bientôt un ivrogne des plus crapuleux.

Obligé d'abandonner son auberge, il continua de
 boire et de s'envyrer très-fréquemment. Quand il
 était sous l'influence de la boisson, il courait les
 chemins et mettait le trouble partout par ses cris,
 ses blasphèmes, ses chicanes. Il était devenu un
 scandale perpétuel pour sa famille et pour sa paroisse.

Revenant à sa maison, à toute heure de la nuit, il
 tombait souvent près des bâtisses, et troublait toute
 sa famille, par ses cris et son tapage. On allait à son
 secours pour lui aider à rentrer dans sa maison,
 dans les commencements de ses orgies nocturnes.
 Mais, à la fin, on prit le parti de le laisser dehors et
 de ne plus s'occuper de ses cris, pour se débarrasser
 du vacarme qu'il faisait dans la maison.

Il demeurait près d'une petite rivière. Or, il arriva
 qu'une nuit, il revint comme à l'ordinaire, faire son
 tapage près de la maison. Mais cette fois, on ne
 s'en inquiéta point. C'était malheureusement à la
 suite d'une pluie qui avait gonflé l'eau de la rivière.

Sa famille avait entendu ses cris, mais la mesure était pleine, et Dieu ne permit point qu'on allât à son secours.

Il était tombé dans la rivière et, trop ivre pour en sortir, il s'y était noyé. Le lendemain matin, on trouva son cadavre couvert d'eau !

Voilà encore une âme, à la suite de beaucoup d'autres, partie pour l'autre monde, dans un état à faire frémir ! Et tous les Canadiens ne se réuniront point pour faire une guerre sans merci à la criminelle habitude de prendre des liqueurs, qui ont fait périr un si grand nombre de leurs compatriotes ! Il est bien vrai, le titre de mon livre : *L'ivrognerie est l'œuvre du démon* ; et c'est par le moyen de cette passion effrénée, que cet être maudit a pavé, et qu'il continue de paver l'enfer avec les âmes des catholiques qui s'en sont laissés dominer, par leur propre faute, puisqu'il est maintenant si facile de s'en préserver avec la société de tempérance. O sainte tempérance de la croix ! pourquoi n'es-tu pas comprise et embrassée avec reconnaissance par tous les Canadiens !



CHAPITRE SEPTIÈME

LA COLÈRE DE DIEU SUR LES VENDEURS DE BOISSONS, QUI
ENIVRENT LEURS FRÈRES.

L'homme méchant ne s'enrichira point : son bien sera dissipé en peu de temps, et il ne poussera point de racines sur la terre — Job. 15, v. 20.

Celui qui opprime le pauvre pour accroître ses richesses, donnera lui-même à un plus riche que lui, et deviendra pauvre. — Prov. 22, v. 16.

*Bien mal acquis ne prospère jamais.
Farine du diable s'en retourne en son.*

Il est dit dans Job que *celui qui croit s'enrichir par des voies injustes, verra le bien mal acquis se dissiper en peu de temps, et cet homme ne poussera point de racines sur la terre.*

Tout homme de bon sens, qui aura lu avec attention le chapitre précédent, ne sera nullement surpris quand je lui dirai, avec le livre de Job, que *celui qui contribue à dégrader la créature faite à l'image et à la ressemblance de Dieu, ne poussera point de racines sur la terre.* Ce que les vendeurs de liqueurs fortes ne semblent point comprendre, c'est qu'il y a une providence qui dirige ce qui se passe en ce monde, que Jésus-Christ nous a dit que *toute plante que son Père céleste n'aura point plantée sera détruite* ; et le prophète Roi : *Si le Seigneur ne bâtit la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent* ; et Jésus-Christ : *Celui qui ne recueille point avec moi, dissipe.*

Sans attendre le jugement général, il y a des

crimes que Dieu punit en cette vie, et, sans contredit, l'action que commet un vendeur de liqueurs fortes pour enivrer son semblable, est de ce nombre.

Le crime de cet homme est horrible. Qui ne le comprendra point ? Quelle est la première vertu, sans laquelle, dit saint Paul, les autres vertus ne servent de rien ? C'est la charité, me répond toute Âme chrétienne. Mais qu'est-ce que la charité ? C'est cette vertu qui fait qu'on aime Dieu et son prochain pour Dieu, en vue de Dieu, dans les desseins de Dieu, selon la sainte volonté de Dieu. La charité, c'est cette loi que saint Paul s'était imposée quand il disait : *Si ce que je mange scandalise mon frère, je ne mangerai plutôt jamais de chair, pour ne point scandaliser mon frère.* C'est contre tout homme assez audacieux pour violer ce plus grand des commandements, que Jésus-Christ fait prononcer de toutes les chaires catholiques, ce foudroyant anathème : *Malheur à l'homme par qui le scandale arrive !* Le scandale, c'est l'attentat de celui qui, au lieu d'aimer son frère et de lui faire du bien, met sur son chemin une pierre d'achoppement pour le faire tomber dans l'ivresse, et, par l'ivresse, le faire tomber dans la boue. Le scandale, c'est ce que fait un aubergiste, un marchand de liqueurs fermentées, qui fournit à son frère faible, tenté, sous l'empire d'une passion impérieuse, ce qu'il sait devoir le faire tomber sous les coups de sa passion, et cela avec sang-froid et pour le seul motif de faire passer son argent dans sa poche. Le scandale, ce crime par excellence contre la charité, c'est l'action infâme du vendeur d'homicides liquides, qui, pour un paiement qui rappelle l'argent reçu par Judas pour vendre son Dieu, donne à un malheureux ce qui va lui faire perdre les plus beaux dons de Dieu, son intelligence, sa raison, son cœur, le rendre semblable aux vils animaux privés de raison. Le scandale, c'est en l'enivrant, séparer l'homme de

Dieu, c'est déshonorer Dieu dans son enfant créé à son image et à sa ressemblance, c'est aider ce malheureux enfant à donner son âme au démon, c'est le rendre digne d'aller en enfer pour y *boire du fiel de dragon*, c'est enfin l'exposer à aller répéter éternellement, avec l'intempérant de l'évangile, ces mots qui font frémir : *Je suis crucifié dans les flammes de ce brâsier*. Quel affreux péché l'on commet en enivrant son frère ! Quelles suites terribles peut avoir ce scandale ! Car on comprendra aisément, je pense, que tous les autres scandales laissent à la victime du crime le moyen de se repentir, en lui laissant l'intelligence et la raison, au lieu que le scandale qui fournit matière à l'ivresse, enlevant l'intelligence et la raison, ôte à la victime tout moyen de repentir et de retour à Dieu, et que la mort, la mort dans l'ivresse volontaire, est un mal sans remède ? Et cette mort, est-elle bien rare ? Si vous en doutez, ouvrez les yeux et lisez vos journaux et leurs désolants rapports sur les morts dans l'ivresse.

Malheur donc à celui qui, comme Caïn, ôte la vie à son frère ! non pas toujours cette vie naturelle qui nous est commune avec les bêtes, mais cette vie de l'âme qu'elle sépare de Dieu, cette vie de l'intelligence qu'elle obscurcit, qu'elle détruit pour la changer en idiotisme, comme le *Journal de Québec* nous l'apprenait, tout récemment, de deux de nos éminents compatriotes.

Serez-vous surpris maintenant quand on vous dira que les vendeurs de boissons enivrantes *ne poussent point de racines sur la terre* ? Serez-vous étonnés quand on vous dira que bien mal acquis ne profite jamais ? Et y eut-il jamais un bien, de l'argent plus mal acquis, que celui qu'amasse l'homme sans entrailles aux dépens de la vie, de l'honneur, de la dignité de son semblable ? aux dépens des larmes, de la misère, du déshonneur d'une mère et de ses

enfants ? aux dépens de la paix, de l'union, de la charité entre les époux ? aux dépens, surtout aujourd'hui, des gloires religieuses et nationales de nos campagnes, en minant et en cherchant à détruire la société de la sainte tempérance de la Croix, « qui, » comme la piété, » nous dit Monseigneur Baillargeon, « a les promesses de la vie présente et de la vie » future ? »

Serez-vous étonnés quand, ouvrant les annales de la colère de Dieu, je vous montrerai presque toutes ces fortunes, amassées dans les auberges et dans les magasins de liqueurs enivrantes, se terminant toujours et dans tous les coins du pays, par la ruine et la misère.

Ne voyons-nous pas, dit le saint homme Job, que ceux qui travaillent tant à faire des injustices, qui sèment les maux, sont renversés par le souffle de Dieu, et sont emportés par le tourbillon de sa colère ?

Vous êtes juste, Seigneur, et votre jugement est équitable ! vous dirai-je avec le saint Roi David. Vous nous l'avez dit : *On sera puni par où on aura péché, et celui qui sème l'injustice, moissonnera les maux, et il sera brisé par la verge de la colère de Dieu,* dit Salomon.

Ouvrez les yeux maintenant et rappelez vos souvenirs. Comptez, dans chacune de vos paroisses, le nombre d'aubergistes, qui, après avoir semé les maux de tout genre, au milieu de votre population, sont eux-mêmes devenus les victimes de l'ivrognerie qu'ils avaient entretenue ou propagée dans votre paroisse. Comptez les races d'ivrognes qu'ont formées ces aubergistes, par leurs enfants conçus, nés et élevés dans ces auberges. Comptez les maisons abandonnées, les fortunes ruinées, ces mêmes aubergistes et leurs enfants, *emportés par le tourbillon de la colère du Dieu vengeur.* Voyez ces maisons d'aubergistes, où une grande partie des revenus de nos

cultivateurs allaient se changer en ivresse hideuse, ces maisons passées en d'autres mains, ou demeurées délabrées et comme une honte éternelle pour ceux qui les ont fait souiller par les orgies et les délires effrayants des intempérants de la paroisse. Demandez à tout vivant ce que sont devenus ces hommes et leurs familles. Vous ne trouverez, de plusieurs d'entre eux, aucune trace, aucun rejeton, et vous comprendrez cette parole divine : *Ces hommes, causes de tant de maux, de tant de crimes, de tant de blasphèmes et de tant de morts subites, ne pousseront point de racines sur la terre.* Ecoutez encore le prophète Habacuc : *Malheur à celui qui amasse du bien par une avarice criminelle pour établir sa maison, et pour mettre son nid plus haut qu'il pourra, s'imaginant ainsi qu'il sera à couvert de tous les maux !*

Ils ont détruit le bonheur de leurs frères, Dieu détruira leur propre bonheur ; ils ont ruiné les familles des autres, Dieu ruinera les leurs ; ils ont jeté les autres sur le chemin, après les avoir dépouillés de ce qu'ils avaient ; Dieu, par un jugement redoutable, mais souvent inconnu aux hommes irréfléchis, les a lancés sur le grand chemin, dénués de tout, même de la considération du malheur. Ils ont fait beaucoup, immensément de l'argent, et cet argent, comme celui de Simon le magicien, a péri avec eux.

En voulez-vous des exemples ? Tant que vous en voudrez ; j'en ai pour remplir un gros volume.

Exemple.

Un vendeur de boissons fortes, sans licence, se donnait beaucoup de joie avec les amis qui venaient boire chez lui, à la dérobée. Son plaisir consistait surtout à rire et à se moquer de son curé qui ne cessait de crier contre cette vente illégale et les suites déplorables qui en résultaient pour la paix et le bien-être de ses paroissiens.

Quand il avait fini sur le compte de son curé, il répétait avec une complaisance insigne : « Mes amis, » vous aurez toujours à boire dans ma maison, car » je vous assure que ni le curé, ni les magistrats, ni » qui que ce soit, ne m'empêchera de vendre de la » boisson. » Nous allons voir s'il en vendra toujours impunément, et s'il se glorifiera toujours d'en vendre.

Premier châtiment.—On sera tourmenté par où on aura péché, a dit le Tout-Puissant. Cet homme avait creusé une fosse et y avait fait tomber ses frères, et il y était tombé lui-même : il était, de sobre qu'il était, devenu un ivrogne fieffé.

Second châtiment.—Pendant un jour très-rigoureux de la saison de l'hiver, il partit de chez lui pour aller à la distance de deux lieues environ. Il était enivré. Pendant qu'il parcourait cette distance, il se gela les mains et les pieds, d'une façon terrible.

Troisième châtiment.—Il a été impossible de le guérir. On a été obligé de lui couper les doigts des mains et des pieds. Il n'a plus que des troncs de mains et de pieds ; il ne peut rien prendre dans sa main, et il ne marche que misérablement. On me dit qu'il est encore vivant.

Il est à croire qu'aujourd'hui, il ne se moque plus de son curé, et il doit s'apercevoir qu'on peut bien se moquer des hommes et violer les lois de son pays, mais qu'il y a un Dieu qui sait rendre à chacun ce qui lui est dû, même en ce monde.

Autre exemple.

Un certain monsieur avait pris une auberge dans une ville. Il y fit beaucoup d'argent, et en peu de temps, car alors les ivrognes étaient en grand nombre. Trouvant que ce commerce le tenait dans un rang peu honorable, et il avait raison, il vend tout le fond de son auberge, en réalise le montant et se

décide à prendre commerce. Il fait un commerce très-étendu, dans une paroisse riche et populeuse.

Sans qu'il puisse s'en rendre compte, il s'aperçoit bientôt que ses affaires ne vont pas selon ses désirs. Il ne peut bientôt plus rencontrer les paiements de ce qu'il achète. Les créanciers, s'en apercevant, le poursuivent. Ils lui font vendre et son magasin et ses propriétés, excepté une maison où il alla fixer sa demeure. Mais, voilà que, pendant une nuit, le feu prend à sa maison. Il n'a que le temps de se sauver, en habits de nuit, lui, sa femme et ses enfants, en sautant par les fenêtres d'un second étage.

Le lendemain, cette famille mendiait des habits pour se couvrir. Aujourd'hui, ce riche marchand est un pauvre journalier qui gagne à peine de quoi manger.

Autre exemple.

Dans une localité où l'on commençait des établissements agricoles, le diable poussa un homme à y établir un magasin de liqueurs fortes. Il avait placé sa boutique près de l'endroit où était une petite chapelle. Le curé voisin n'allait dire la messe dans cette chapelle qu'une fois tous les deux mois. Les gens venaient, chaque dimanche, faire leurs prières à cette chapelle ; l'aubergiste les attirait chez lui et les faisait boire pendant une grande partie du dimanche.

Comme je l'ai fait remarquer cent fois, ces vendeurs de liqueurs fortes, ces ennemis de leurs compatriotes, sont toujours aveuglés par le démon de l'argent. La prospérité de cet homme ne dura que quelques années. Bientôt il fut incapable de payer les boissons qu'il avait fait venir. Comme il arrive à la plupart de ceux de son espèce, tout fut vendu, ses barils, ses verres, ses carafes, sa maison. Il ne put donner que deux schellings dans le louis. Pendant qu'il

vendait, un assez grand nombre de pauvres colons avaient été obligés de vendre leurs défrichements pour payer ce qu'ils avaient acheté dans cette auberge.

Cet homme aujourd'hui est journalier et pauvre : C'est juste.

Cela doit suffire. J'aurai occasion de citer un grand nombre d'autres exemples qui prouvent cette grande vérité que nous a annoncée Notre-Seigneur Jésus-Christ, en nous disant :

Toute plante que mon Père céleste n'a point plantée, sera arrachée.

Dans une assemblée de tempérance à Saint-Jean-Port-Joli, un marchand déclarait qu'il était convaincu qu'à mesure qu'une « tonne de boissons fortes se » vidait, elle se remplissait de péchés mortels. »

Autre exemple.

Pendant une mission de tempérance, je parlais d'une église pour me rendre à la paroisse voisine. J'avais à peine fait quelques arpents, lorsque j'aperçus, près du chemin, une petite chapelle dans un état de délabrement à faire mal au cœur. Ses murs étaient fendus, sa porte défoncée, les châssis brisés et sans vitres, la couverture en lambeaux. J'étais dans une riche et grande paroisse, et jamais je n'avais vu une chapelle, destinée aux processions du Saint-Sacrement, dans cet état d'abandon, pas même dans de très-petites paroisses.

En la montrant à celui qui me conduisait, je lui demandai comment il se faisait que la paroisse laissât cette chapelle dans un état aussi déplorable.

Voici ce qu'il me raconta.

« Nous avons, dans la paroisse, il y a déjà plusieurs années, un homme qui avait tenu une auberge, pendant bien longtemps. Il avait, dit-on, fait beaucoup d'argent en vendant de la boisson,

» dans son auberge : C'est lui qui a bâti cette
» chapelle à ses frais. »

Mais, ce que vous me dites, ne m'explique point pourquoi je la vois dans cet état. Partout on prend soin de ces chapelles qui servent aux processions de la Fête-Dieu.

« Je n'en sais rien, monsieur. Mais ce que je sais, » c'est que jamais la procession du Saint-Sacrement » n'y est venue. Personne ne s'en inquiète, personne » ne la regarde, je n'ai jamais vu un passant la » saluer. »

Je prie de remarquer que celui qui me parlait ainsi, était un homme grave et âgé.

Comment se rendre compte du mépris, de l'abandon, et de la réprobation attachés à cette chapelle ?

Ouvrons le livre où Dieu a parlé, et nous allons peut-être en trouver la cause. *Le Très-Haut n'approuve point les dons des injustes ; il ne regarde point les dons des méchants. . . . Celui qui offre un sacrifice de la substance du pauvre, est comme celui qui égorge le fils sous les yeux du père*, dit l'auteur de l'Ecclésiastique.

Combien d'injustices commises, combien de crimes ont eu lieu, combien d'hommes ont perdu leur raison, combien de familles réduites à la *pauvreté*, pour faire l'argent dont le coût de cette chapelle a fait partie. Si l'on fait attention à l'époque où elle existait, alors que l'ivrognerie était si répandue, n'est-il pas très-probable que Dieu n'a pas voulu accepter un *don* aussi odieux à ses yeux, que *l'est à un père, celui qui égorge son fils sous ses yeux ? Que celui donc qui a des oreilles pour entendre, entende, et tire les conséquences de ce fait, dont je garantis l'authenticité.*

Si je voulais donner d'autres preuves de la ruine qui attend ceux qui se servent des liqueurs fortes, comme moyen de s'enrichir, je n'aurais qu'à parcou-

rir les environs de Québec. La Pointe-Lévis seule me fournirait les preuves les plus irrécusables pour faire toucher du doigt, que des ruines attendent ceux qui entretiennent et propagent l'ivrognerie dans les auberges. J'en appelle à ceux qui ont connaissance de ce qui s'est passé il n'y a que quarante ans. Où sont ceux qui ont vendu tant de tonnes de boissons au passage de la Pointe-Lévis ? Que sont devenus leurs familles ? Eux, les aubergistes du passage, où, comment et dans quelle situation ont-ils fini leurs jours ? Si toutefois vous aimez à vous instruire, allez faire un voyage dans les townships de l'Est, et interrogez les missionnaires. Allez surtout à Acton, parcourez le village, et interrogez ceux qui y demeurent ; ne manquez point de faire une visite au Révd. M. Ricard, et vous apprendrez que, dans le temps où les mines de cuivre attiraient au-delà de deux mille étrangers, il y avait dans ce village *vingt-huit* maisons qui y vendaient des liqueurs, dont le prix allait jusqu'à *quinze sols le verre*. Réunissez toutes les sommes provenant de cette vente, et vous aurez un montant énorme. Mais ne vous en tenez pas là ; demandez ce qu'est devenu cet argent, et on vous répondra qu'il n'a fait que des ruines ; que tous les aubergistes se sont ruinés et que le village est pauvre. Et vous direz ce que déjà je vous ai répété tant de fois : Bien mal acquis, par la vente des boissons fortes, en violant les lois civiles qui règlent ce commerce, et les lois condamnant le scandale et l'intempérance, qui résultent de l'ivresse ; l'argent qui vient de la sorte ne profite point. Les anges gardiens de ceux qu'on a enivrés dans l'auberge crient vengeance contre celui qui leur a volontairement fait perdre leur raison, pour les mettre au rang des bêtes.

CHAPITRE HUITIÈME

LES AVERTISSEMENTS DU CIEL.

Parce que vous avez oublié Dieu qui vous a sauvée, et que vous ne vous êtes point souvenue de votre puissant protecteur, vous planterez de bons plants et vous sèmerez des grains qui viennent de loin, et néanmoins ce que vous aurez planté ne produira que peu de fruits sauvages, votre semence fleurira dès le matin, et lorsque le temps de recueillir sera venu, vous ne trouverez rien, et vous serez ravie de douleur.—Isaïe 17, v. 10 et 11.

Dieu dit à Jonas : *Allez à Ninive, et y prêchez, parce que la voix de sa malice s'est élevée jusqu'à moi.... Jonas étant entré dans Ninive, y marcha pendant un jour, et il cria en disant : Dans quarante jours Ninive sera détruite.*

Dieu est non-seulement le Créateur, mais encore le Père de sa créature humaine. Cette créature humaine oublie quelquefois que les bienfaits de Dieu et les bénédictions qu'il répand sur les champs ne doivent jamais servir à outrager le bienfaiteur et à fournir à l'homme les moyens d'oublier sa dignité en se dégradant. Dieu alors ne lui ôte pas immédiatement ses dons, mais il menace de les lui ôter, si l'homme continue d'en faire un mauvais usage. Monseigneur de Tloa nous le disait, dans son Mandement d'actions de grâce pour la récolte de 1865 : « Il n'y a plus de bénédictions pour ceux qui abusent » des dons de Dieu. »

Dans quarante jours Ninive sera détruite, criait Jonas dans les rues de la grande ville coupable.

Voilà l'avertissement que, d'une manière ou d'une autre, Dieu donne toujours à la terre, avant de la punir.

Un jour, en récoltant nos moissons de blé, nous nous sommes aperçu que les épis étaient vides. Nous avons alors poussé un cri de douleur : « Plus » de pain ! Plus de pain ! La semence qui le » fournissait ne contient plus de froment. » Le prophète Isaïe nous l'avait dit : *Votre semence fleurira dès le matin, et lorsque le temps de recueillir sera venu, vous ne trouverez rien, et vous serez navrés de douleur.* Oui, c'était désolant pour nos cultivateurs.

Mais ce châtement tombait-il sur eux tout d'un coup, et sans que Dieu les eût avertis ? Non ; Dieu avertissait depuis un grand nombre d'années que sa *main était étendue* sur nos campagnes, non plus pour continuer de les bénir, mais pour les châtier. Rappelons nos souvenirs, et nous allons en convenir.

Les anciens doivent se rappeler que d'abord nous avons vu nos champs couverts d'une légion de sauterelles. On m'a raconté, à l'Isle aux Coudres, que le nombre de ces sauterelles était si prodigieux, que tous les champs en étaient couverts, et qu'elles menaçaient de dévorer toutes les herbes et tout ce qui avait été semé. Ils doivent aussi se rappeler que tous imploraient la miséricorde de Dieu. Que faisons-nous pour conjurer ces fléaux ? Nos curés écrivaient à l'évêque pour avoir la permission de bénir les champs. Un jour de jeûne solennel était ordonné, Toute la population se rendait à l'église paroissiale pour assister au saint sacrifice de la messe, et toute la paroisse, dans le silence et la prière, accompagnait le prêtre qui, après une vive exhortation au changement de vie et à la pénitence pour les excès commis dans l'usage des dons de Dieu, faisait les prières de l'Eglise et bénissait les champs.

Du temps de Jonas, les Ninivites crurent à sa

parole ; ils ordonnèrent un jeûne public, qui dura trois jours, et se couvrirent de sacs, depuis le plus grand jusqu'au plus petit ; le roi de Ninive se leva de son trône, quitta ses habits, se couvrit d'un sac, et s'assit sur la cendre. Voilà comment ils firent pour apaiser la colère de Dieu. Tous avaient péché contre Dieu, tous se soumièrent à la pénitence qui devait le désarmer. Voilà comment ils firent pour détourner de leurs têtes les châtimens dont Dieu les avaient menacés. Aussi, Dieu, qui se souvient toujours de sa miséricorde envers ceux qui font une sincère pénitence, Dieu donc considéra leurs œuvres, il vit qu'ils s'étaient convertis en quittant leur mauvaise vie, et la compassion qu'il eut d'eux, l'empêcha de leur envoyer les maux qu'il avait résolu de leur faire, nous dit le livre inspiré de Dieu.

Dieu en agissait ainsi à notre égard. Les prières et la bénédiction de l'Eglise, unies au repentir et à la pénitence du peuple, arrêtaient le fléau. Plusieurs habitants de l'Isle aux Coudres m'ont assuré que le lendemain du jour de l'expiation et des prières, ils ont vu de leurs propres yeux la légion des sauterelles, se réunissant en gros rouleaux, s'en aller dans les cours d'eau qui les emportaient dans le fleuve.

Mais cette conversion, cet abandon de l'ivrognerie et des désordres auxquels elle donnait lieu, et qui, à cette époque, étaient à peu près les seuls scandales publics dans nos campagnes, ne duraient pas longtemps. L'hiver ramenait les fêtes, et, avec les fêtes, l'intempérance et les excès qui s'en suivaient. Et ces récoltes conservées, par un miracle que notre population n'aurait jamais dû oublier, étaient dépensées, pour une grande partie, à outrager Dieu et nous rendre coupables de l'abus de ses dons.

Qu'on se rappelle ici, que Ninive aussi oublia et sa pénitence et les avertissements que Dieu lui avait donnés par le prophète Jonas, et qu'elle retomba

dans les crimes qui avaient provoqué la colère de Dieu. Mais, rappelons-nous que, cette fois, Dieu ne lui envoya pas un prophète pour l'avertir des châti-
 ments qui allaient tomber sur elle. Cinquante ans après l'avertissement du prophète Jonas, qu'elle avait oublié, dit le Père Judde, Ninive fut détruite de fond en comble.

Comme Ninive, nous n'avons point tenu compte des miséricordes dont Dieu usait à notre égard. Nous devons nous en souvenir, l'intempérance, au lieu de diminuer, augmentait parmi nous, et, avec elle, les désordres qu'elle traîne inévitablement à sa suite. Aussi le bras de Dieu restait étendu sur nos champs, comme une menace de plus grands châti-
 ments.

Aussi, vers l'époque de 1826, si je ne me trompe, plusieurs cultivateurs s'aperçurent que la plante du blé, nouvellement sortie de terre, languissait, séchait, et puis mourait en herbe. On ne savait d'où venait cette maladie, lorsque quelques-uns de nos agriculteurs eurent la curiosité de regarder à la racine de cette plante. Ils virent avec étonnement que de tout petits vers jaunes en piquaient la racine et la faisaient périr.

Un peuple, qui a encore assez de foi pour comprendre que les fléaux qui ravagent la terre ne sont point l'effet du hasard, mais sont envoyés par la justice d'un Dieu irrité, eurent encore recours aux moyens d'apaiser ce Dieu irrité contre eux. On ordonna donc encore un jeûne public et une grand'messe pour implorer la miséricorde de Dieu, qui seul peut nous délivrer des malheurs qui sont tombés sur nous. Les curés, accompagnés de leurs paroissiens, allèrent en procession bénir les champs, et, encore cette fois, Dieu se laissa toucher. Les vers à qui Dieu avait ordonné de piquer la racine du blé furent tués par la puissance que Dieu avait donnée à son Eglise.

Ayant fait moi-même une bénédiction des champs, à l'Isle aux Coudres, j'allai le lendemain regarder à la racine des blés. Les vers y étaient encore, mais ils étaient bien réellement morts. Comme on peut le croire, je fus émerveillé de ce miracle, et je ne pus m'empêcher de remercier Dieu d'avoir *donné une telle puissance aux hommes.*

Qu'on me permette de faire ici une réflexion que je crois importante. Les cultivateurs, qui sont par excellence les enfants de la Providence, devraient bien ne jamais oublier qu'ils ont absolument besoin d'être les amis de Dieu, et que, pour être les amis de Dieu et continuer de voir les bénédictions du ciel descendre sur leurs champs, pour les protéger contre les fléaux qui détruisent leurs récoltes, ils n'ont pas d'autres moyens que de toujours faire un saint usage de leurs récoltes, comme le leur recommandait Monseigneur de Tloa, en 1863, dans son mandement pour actions de grâce. Car cette divine parole ne manquera jamais d'avoir son effet ; la voici : *La justice, qui renferme la pratique de toutes les vertus, la justice élève les nations*, c'est-à-dire, leur procure un état prospère, *et le péché rend les peuples misérables*, c'est-à-dire, comme le dit *Corneille Lapierre*, « le péché attire sur les peuples, la faim, la peste, la » guerre, les séditions, les vols, les tromperies, les » fraudes, la honte, les crimes et enfin la damnation. »

Le prodige dont je viens de parler, renouvelé pendant plusieurs années par les prières de l'Eglise, et les avertissements des curés, ne fut pas capable d'ouvrir les yeux à nos cultivateurs. Comme je l'ai dit plus haut, après certains retours momentanés vers Dieu, et le renoncement aux péchés, que les ministres du Seigneur faisaient connaître au peuple comme la cause des châtimens qui frappaient les récoltes, nos cultivateurs, pour une partie considérable d'entre eux, retournaient à leur intempérance

et aux autres désordres qu'elle faisait naître, pendant les longues veillées de l'hiver. Aussi, les petits vers, qui n'avaient piqué que la racine de la plante de froment, reçurent de Dieu l'ordre de monter dans les épis, et une légion immense de ces vers vint s'emparer des grains de blé et s'y réunirent en nombre suffisant pour les dévorer presque tous. C'était vers l'époque de 1833, un an après le redoutable fléau du choléra qui avait décimé la population de nos villes et de nos faubourgs. Comme je l'ai déjà dit, un immense cri de douleur retentit dans toutes nos campagnes, à la vue des épis dont le grain avait été la pâture des vers.

Sans condamner ce cri d'une douleur bien légitime, je suis convaincu que si les habitants de nos campagnes eussent fait usage de leur bon sens catholique, ils auraient tourné leur douleur contre eux-mêmes, et auraient cessé d'outrager le ciel par l'abus de ses dons. Car Dieu ne nous a-t-il pas avertis, dans le *Lévitique*, que « si nous n'observons » point les lois qu'il nous a données, il nous punira » par l'indigence : que ce sera en vain que nous » sèmerons nos grains, parce que nos ennemis les » dévoreront ? » Quels étaient ces ennemis qui dévoreraient nos récoltes ? N'était-ce pas de tout petits vers, multipliés comme à l'infini. Et, chose étonnante, ces vers ne mouraient point dans les gerbes placées dans les granges, si du moins j'en puis juger par le fait qu'un jour, un des habitants de Sainte-Anne m'apporta un demi-minot de dime de blé, qui ne contenait pas une pinte de froment : c'étaient des vers, et tous ces vers étaient vivants. Je prie de remarquer que cette dime ne fut apportée que vers la fin de l'hiver.

Avons-nous compris tout ce qu'il y avait d'humiliant dans ce châtement ? Si Dieu, pour nous punir, eût envoyé de grands et redoutables animaux ravager

nos moissons, ç'eût été, ce me semble, moins humiliant que de tout petits vers. « Car il n'était point » difficile à votre main toute-puissante, qui a tiré » tout le monde d'une matière informe, » dit le livre de *La Sagesse*, « d'envoyer contre eux (contre nous, » contre nos récoltes) une multitude d'ours et de » fiers lions, ou de bêtes d'une espèce nouvelle et » inconnue, pleines de fureur, qui jetassent les » flammes par les narines, ou qui répandissent une » noire fumée, ou qui lançassent d'horribles étin- » celles de leurs yeux : qui auraient pu les extermi- » ner par leurs morsures, mais dont la seule vue les » auraient fait mourir de frayeur. » Oh ! que l'homme est petit devant cette toute puissance de Dieu !

Si maintenant nous nous demandons ce que nous avons fait pour éloigner ce terrible fléau de nos récoltes, nous reconnaitrons devant Dieu que, tout en avouant qu'il portait la marque évidente d'un châtiment venu du ciel, et que *le doigt de Dieu était là*, avons-nous pris le seul moyen qui pût éloigner ces vers de nos moissons ? Avons-nous écouté ce que nous disaient nos évêques et nos curés ? Nous sommes-nous corrigés des désordres qu'ils nous reprochaient, comme cause de ce fléau ! Un certain nombre peut-être y ont pensé, mais le grand nombre n'a-t-il pas continué à commettre les mêmes excès, sans tenir compte des avertissements du ciel ? Quelques-uns d'entre nous n'ont-ils pas cru qu'il suffisait de recourir à la science humaine pour chasser ces terribles visiteurs de la colère de Dieu, sans penser à éloigner la cause qui les amenaient dans nos champs : l'abus des dons de Dieu ? Ils devaient pourtant savoir qu'il *n'est pas aisé de combattre contre Dieu*, comme dit le livre de l'*Ecclésiastique* : car *la souveraineté est à vous seul, et vous demeurez toujours, et qui pourra résister à la force de votre bras*, dit *La Sagesse*, en parlant à Dieu ? Ils

devaient enfin avoir appris qu'il n'y a point de sagesse, qu'il n'y a point de prudence, qu'il n'y a point de conseil contre le Seigneur, comme dit le livre des Proverbes ?

Veux-je dire, en parlant ainsi, qu'il ne faut point recourir aux moyens humains pour se délivrer d'un fléau ? Non, mes compatriotes. Ce que je veux dire, c'est que les moyens humains ne sont efficaces que quand ils sont unis aux moyens religieux, qui prescrivent d'ôter, par le changement de vie, les causes qui font descendre la colère de Dieu sur la terre par les fléaux qui la ravagent.

O enfants des hommes, jusqu'à quand aurez-vous le cœur appesanti ! Est-ce que vous ne saviez pas, mes compatriotes, que ce n'était pas votre champ que Dieu punissait, mais vous, vous seuls, en le frappant d'un fléau qui vous ôtait votre pain ? Est-ce encore que vous ne saviez point qu'il n'y a pas d'autre moyen d'empêcher Dieu de frapper vos champs, que celui de faire un bon usage des produits que, depuis de longues années, il multipliait sans mesure ? Est-ce enfin que vous ne saviez pas, qu'en cessant de semer du blé, et continuant de vous livrer à l'intempérance et à tous les autres désordres qui en sont la suite, le Dieu qui, à sa parole, *a tout fait sortir du néant*, trouverait bien d'autres fléaux pour faire périr vos autres semencés ?

Oh ! me disait un jour un cultivateur : « Les vers » mangent tout le blé que je sème ; je ne puis plus » manger de pain de blé ; après tout, je m'en passerai bien ! Je planterai beaucoup de patates, j'en » graisserai beaucoup de lard, et avec des patates et » du lard, je me passerai bien de pain de blé ! » Je ne lui répondis que ce peu de mots : *Dieu a le bras long*, mon ami !

Pour instruire tous ceux qui, au lieu de s'humilier sous la main de Dieu, de se corriger de leurs fautes et de faire pénitence de l'abus qu'ils ont fait des

deus de Dieu, ont recours à la seule science humaine ou aux seuls moyens humains pour faire cesser les fléaux dont Dieu les a frappés, je les prie de méditer attentivement cette grande sentence : *Maudit soit l'homme qui met sa confiance en l'homme, qui se fait un bras de chair, et dont le cœur se retire du Seigneur*, dit le prophète Jérémie. Voici un fait qui fera mieux comprendre cette grande vérité.

En Egypte, le peuple de Dieu est accablé de fardeaux insupportables et livré au plus dur esclavage. Moïse et Aaron se présentent devant Pharaon, et lui demandent de laisser partir le peuple de Dieu. Pharaon s'y refuse. Ce prince est tout puissant et il met sa confiance, non en Dieu, mais dans sa grandeur et dans l'art de ses magiciens. Moïse et Aaron, au contraire, ne la mettent qu'en Dieu seul. Tous les moyens humains sont entre les mains de Pharaon : Moïse et Aaron n'ont que Dieu seul pour soutien. A la fin de ce long combat, Pharaon et ses magiciens sont contraints d'avouer leur défaite, par ces paroles remarquables : *Le doigt de Dieu est ici !* Pharaon, vaincu dans sa toute puissance humaine par les envoyés de Dieu, laisse enfin partir le peuple de Dieu. Mais, se repentant bientôt d'avoir laissé échapper sa proie, il poursuit ce peuple désarmé avec une formidable armée. Mais qui sera fort contre Dieu ! Arrivé au Jourdain, Moïse ouvre un passage au peuple de Dieu, en séparant les eaux de ce fleuve. C'est là que va éclater la toute puissance de Celui qui est appelé *le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs et le Dieu des armées*. Pharaon et son armée sont engloutis dans les eaux du Jourdain, qui se sont refermées par l'ordre de Dieu. C'est pourquoi le prophète royal a dit : *Ceux-là se confient dans leurs chariots, et ceux-ci dans leurs chevaux ; mais pour nous, nous aurons recours à l'invocation du nom du Seigneur. Quant à eux, ils se sont trouvés liés, et ils sont tombés, au lieu*

que nous nous sommes relevés et nous avons été redressés.

N'oubliez donc jamais, mes compatriotes, de recourir à Dieu d'abord, quand quelque fléau tombe sur vos champs ou sur vos animaux. Employez les moyens humains, mais, comme je vous l'ai déjà dit, ne vous servez que de ceux qui sont bons et selon Dieu et la conscience. Autrement Dieu ne les bénira pas. Souvenez-vous de ceci, quand vous avez des animaux malades, ou qu'on cherchera à vous faire croire qu'on a jeté des sorts sur eux. Alors, recourrez à votre curé, et priez-le de venir bénir vos étables ou vos animaux, et n'ayez jamais recours à des charlatans, hommes souvent chargés de crimes et de scandales, qui sont des menteurs effrontés, enfin de vrais enfants de perdition. Croyez-moi : je les connais. Voici, entre mille autres, un fait dont je vous garantis l'authenticité.

Un de mes paroissiens, malade depuis longtemps, envoya un jour chercher un de ces grands menteurs. Le charlatan arrive, questionne le malade, et, prenant un ton d'assurance, il lui dit ces paroles dignes de la plus profonde pitié : « Mon ami, les médecins » vous trompent ; ils ne connaissent point votre » maladie, ou ils n'osent point vous la faire connaître. » Moi, je suis franc, et je sais quelle est votre » maladie. Je vais vous la faire connaître. Votre » mal est dans votre corps, et le voici : *Vous avez » le maigre décollé du gras !* » Le pauvre simple, qui l'avait fait venir, ouvrit de grands yeux, reçut et prit les remèdes qui devaient *coller le maigre et le gras !* Le grand menteur s'en retourna triomphant d'avoir fait une dupe de plus. Mais je puis assurer que le maigre ne se colla pas avec le gras, car l'homme continua d'être malade, comme auparavant.

Mais revenons à notre sujet.

Nous ne pouvions plus récolter de blé, les agents

de la justice de Dieu, les petits vers, avaient reçu l'ordre de le manger dans les épis. Mais nous avions les pommes de terre qui, d'une certaine manière, pouvaient remplacer le pain. Dieu voulut encore nous priver de cet aliment. Et encore ici, la maladie qui les faisait périr, portait visiblement la marque du *doigt de Dieu*. Jamais semblable pourriture ne s'était vue, dans notre pays. Les savants en furent encore quittes ici pour leurs frais. Malgré tous les moyens humains employés pour les préserver, les palates continuèrent à périr. La vengeance du ciel était donc bien certainement dans cet autre fléau. Et la plupart des cultivateurs, tout en déplorant la perte de ce précieux aliment, continuèrent à se livrer à l'intempérance et aux autres désordres qui l'accompagnent. Et le bras de Dieu resta étendu sur nos champs.

Le prophète Jérémie nous apprend que les Juifs, en punition de leurs crimes, furent condamnés à *acheter, à prix d'argent, l'eau qu'ils buvaient*. En punition du mauvais usage des produits de nos récoltes, nous avons été condamnés à *acheter* notre pain à *prix d'argent*, ou bien à manger du pain d'avoine que, jusque là, nous avions donnée à nos animaux. Et nous n'avons pas ouvert les yeux pour voir et comprendre que la main de Dieu nous châtiât ! Aussi, je remarque que la dernière plaie dont Moïse frappa l'Égypte fut celle de *ténèbres horribles, qui couvraient toute la terre de l'Égypte pendant trois jours*, pour nous apprendre que les fléaux du ciel, dont on ne profite point pour se corriger et faire pénitence, obligent Dieu à nous punir nous-mêmes, en nous retirant sa lumière, et nous abandonnant aux ténèbres spirituelles, qui, nous aveuglant intérieurement, nous empêchent de profiter des châtiments qu'il nous envoie pour nous corriger.

Mais, me dira peut-être quelqu'un, comment se fait-il que, depuis l'établissement de la société de

tempérance, à laquelle s'est aggrégée la masse de la population canadienne, les fléaux du ciel n'ont pas cessé de ravager nos récoltes ?

Veuillez écouter et comprendre ma réponse. *Nos pères ont péché, dit le prophète Jérémie, et ils ne sont plus, et nous avons porté leurs iniquités.* Celui qui accepte un héritage, se charge par là même d'en payer les dettes et d'en acquitter les hypothèques. Je viens de prouver que, par le mauvais emploi des revenus de nos champs, par l'intempérance et les désordres qu'elle traîne à sa suite, Dieu les avait frappés de sa malédiction. La génération actuelle, la génération tempérante et rangée, a-t-elle fini de payer la dette que les iniquités de ses pères avaient imposée sur les biens qu'elle en a reçus ? Il paraît bien que non, puisque Dieu, dont les jugements sont souverainement équitables, a encore sa main vengeresse étendue sur nos champs. D'ailleurs, peut-on dire que la tempérance a été fidèlement observée par tous ceux qui l'ont embrassée ? Peut-on dire qu'elle n'a pas reçu de très-graves infractions dans les voyages et même dans les familles ? N'avons-nous pas, dans un grand nombre de nos paroisses, des vendeurs de boissons fortes, sans licence, que des membres de notre société de la croix encouragent à ce commerce illicite et formellement condamné, en allant y boire, souvent au grand scandale de nos jeunes compatriotes ? Par conséquent, pouvons-nous dire, la main sur la conscience, que nous avons sérieusement travaillé à acquitter nos dettes envers la justice de Dieu ? Et si nous n'avons pas acquitté nos dettes, comment pouvons-nous être étonnés si la main de Dieu est encore étendue sur nous pour nous punir ?

Supposons que l'expiation envoyée au ciel par la tempérance, eût pu acquitter la dette de nos pères envers la justice de Dieu, n'avons-nous pas nous-mêmes abusé des produits de nos champs pour

offenser Dieu par un autre désordre ? Avez-vous oublié que Monseigneur Signay, en 1847, Monseigneur Turgeon, en 1854, et tout récemment, en 1865, Monseigneur Baillargeon, nous signalaient le *luxé* comme un désordre qui devait amener la ruine de notre population, comme un abus des dons de Dieu, comme un péché enfin qui devait nous priver des bénédictions du ciel sur nos champs ?

Voilà donc ce que vous avez fait, mes compatriotes. Ceux d'entre vous qui avaient *amassé de l'argent* par la pénitence de la tempérance, l'ont mis dans un sac percé, pour me servir des paroles du prophète Aggée, l'en l'employant au *luxé* et aux exigences des modes et de la vanité des parures. Au lieu donc d'acquitter vos dettes envers la justice de Dieu, irrité contre vos intempérances et les désordres qu'elles avaient fait surgir au milieu de vous, vous vous êtes endettés envers Dieu peut-être dix fois plus que vous ne l'étiez, par les dépenses d'un *luxé* effréné dans un grand nombre de vos femmes, de vos filles et de vos jeunes gens. Et vous vous plaindriez que la main de Dieu est encore étendue sur vos champs pour détruire vos récoltes ! Mais, vos évêques et vos curés ne vous ont-ils pas avertis ? Dieu, par les fléaux dont il frappe vos champs depuis plus d'un quart de siècle, ne vous fait-il pas connaître que vos évêques et vos curés ont raison de vous dire que l'abus des dons de la Providence, soit par l'intempérance, soit par le *luxé*, soit par quelque autre désordre que ce soit, est un péché qui oblige la justice de Dieu de vous retirer les bénédictions de la Providence ? Et que deviendrez-vous quand Dieu ne bénira plus vos champs ? . . .

Retenez donc sous les voies célestes d'où vous n'auriez jamais dû sortir, par la tempérance fidèlement observée, par l'abandon au *luxé* et de ce qui l'accompagne, et vous pourrez alors espérer que

Dieu sera pour vous, et qu'il bénira vos champs, comme il vous le promet par ces paroles du *Lévitique* : *Exécutez mes préceptes, gardez mes ordonnances, et accomplissez-les, afin que vous puissiez habiter sur la terre sans aucune crainte, et que la terre vous produise ses fruits, dont vous puissiez manger et vous rassasier, sans appréhender la violence de qui que ce soit.*

Exemple.

Un riche habitant n'a qu'une fille. Cette fille se marie avec un jeune homme de bonne famille. Ce jeune homme fréquentait une maison où l'on prenait des boissons. Par déférence d'abord, il en prend. Bientôt il l'aime, et en prend beaucoup ; il devient enfin un ivrogne de première classe.

Son respectable beau-père en conçoit un tel chagrin, qu'il en devient fou !

Cet ivrogne a des enfants qui n'auront point l'héritage paternel, comme beaucoup d'autres, car leur père indigne l'a dépensé en débauches. Ils sont réduits à se faire journaliers. Et de même que leur père avait bu sa terre, eux, ils boivent leurs gages ; ils sont tous des ivrognes. Tel père, tel fils ; voilà le châtiment que subira tout père qui oublie sa place. Il se déshonore par ses excès, et il est déshonoré dans ses enfants. La sobriété l'eût rendu vénérable à ses enfants et à ses concitoyens, l'intempérance l'a rendu méprisable, et sa race portera partout sa honte et son déshonneur.

Autre exemple.

Un jeune homme, ayant un grand nombre d'excellentes qualités, et ayant par conséquent devant lui un magnifique avenir, laisse sa paroisse natale pour aller s'établir dans une autre. Là, il prend commerce. Comme c'était un excellent jeune homme, il est encouragé et fait de très-bonnes affaires. Il se marie. Mais, il a le malheur de rencontrer des amis perfides

qui lui font contracter la passion pour les boissons enivrantes. Bientôt il s'en laisse dominer. Alors, il boit sans cesse, le jour et la nuit. Il ne peut bientôt plus se tenir debout. Il prend le lit et il boit dans son lit. Enfin il meurt à l'âge de trente ans, tellement défait, brisé, avili par cette boisson, qu'il inspire de l'horreur à tous ceux qui le voient !!

A combien d'autres l'amour des boissons enivrantes n'a-t-il pas fait perdre et leur avenir, et leur âme, et leur bonheur même temporel !

Autre exemple.

Voici ce que m'écrivait un curé.

Il y avait à * * *, un ivrogne de première classe. Il ne se passait pas de semaine sans qu'il donnât les plus grands scandales par ses excès de boisson. Il maltraitait son épouse, chassait ses enfants de sa maison, troublait ses voisins de toute manière. Tels étaient les fruits de chacune de ses orgies.

En vain son curé avait tenté mille et mille fois de le ramener à de meilleurs sentiments, à une conduite plus raisonnable ; tous ses efforts avaient été inutiles.

Enfin il assiste à une retraite. La grâce de Dieu le touche, il écoute la voix de sa conscience, et se décide à prendre la croix, l'étendard de la victoire.

Il s'était enrôlé dans la société avec une telle bonne volonté que, pendant dix-huit mois, je pense, il ne but pas une seule goutte de liqueur forte. Il était heureux, aimait ses enfants, sympathisait avec ses voisins, et remplissait avec édification tous ses devoirs religieux. Mais le souvenir du passé lui faisait verser d'abondantes larmes. Durant tout ce temps, le démon mit tout en jeu pour le ramener à ses anciennes habitudes. Toujours il demeura ferme comme un rocher. En vain ses anciens compagnons de débauches le sollicitèrent par mille et mille

raisons que le démon leur suggérait. Il se montra inébranlable.

Dans le cours de l'hiver, un de ses voisins fit une corvée pour sortir son bois, il s'unit à d'autres pour lui rendre ce service. Vous savez ce qu'étaient ces corvées, qui devenaient presque toujours une occasion de véritables orgies. D'autres burent des boissons fortes, mais lui s'en préserva. C'était une grande victoire. Le soir, il ne voulut point rester à veiller avec ceux qui avaient été en corvée, prétextant qu'il était fatigué.

Il revint donc à sa maison, où il demeurerait seul, pour se reposer. Mais durant la veillée, ses anciens amis de la bouteille se procurent de la boisson et vont frapper à sa porte. Ils demandent de leur ouvrir la porte, disant qu'ils sont venus pour lui faire prendre un coup, afin de le délasser des fatigues de la journée. C'était un piège. Il répond qu'il n'en a aucun besoin, qu'ils le laissent tranquille et qu'ils s'en aillent.

Ils insistent ; font de nouvelles instances ; toujours même réponse : il n'en veut point. Enfin, disent ces êtres maudits, laisse-nous entrer pour nous chauffer ; nous ne te donnerons pas de boisson, et nous ne serons pas longtemps. Il ouvre, et le diable entre avec ses agents, avec ceux qui font son œuvre en ce monde. Ils le firent boire avec eux ! Tant il est vrai de dire que l'homme ne résiste que séparé de l'occasion. Une fois dans le danger volontaire du mal, on n'est que faiblesse.

Ayant accompli la mission que le diable leur avait donnée, les tentateurs se retirèrent, en se félicitant, il est à croire, d'avoir fait tomber leur frère dans l'abîme, d'où il ne sortira jamais. Car deux heures après, la maison était en feu. Les voisins accourent, enfoncent la porte et les ouvertures. Impossible de pénétrer dans l'intérieur, envahi par les flammes.

Quand le feu fut éteint, on trouva, dans la cave, le corps du pauvre infortuné, brûlé, et presque réduit en cendres ! O horreur ! O abomination !

Combien de criminels suppôts de satan ont ainsi fait tomber leurs frères, leurs pauvres et infortunés frères, dans ce gouffre de l'ivresse, qui conduit à un autre gouffre d'où l'on ne sort plus ! Aussi, il est écrit : *Un abime appelle un autre abime !*

CHAPITRE NEUVIÈME

LES COMMENCEMENTS DE LA TEMPÉRANCE.

*Rendez à chacun ce qui lui est dû :
l'honneur à qui vous devez l'honneur.*
—Ep. aux Rom. chap. 13, v. 7.

Il n'entre point dans ma pensée de chercher ce qui a pu toucher le ciel en notre faveur, et ce qui a pu gagner Dieu à bénir les efforts tentés pour établir une société de tempérance au milieu de nous. A en juger humainement, loin de tendre à nous réformer, nous allions de mal en pis, malgré les avertissements que nous donnait le Dieu qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Ainsi, il semblait que nous étions d'autant plus éloignés de recevoir cette faveur inestimable, que nos excès d'intempérance augmentaient tous les ans. Mais, je sais que *Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît, et que quand il est en colère, il se souvient de sa miséricorde.* Il faut donc attribuer la grâce de la tempérance à la seule miséricorde de Dieu. A Dieu donc toute gloire et tout honneur.

En faisant usage de la sagesse chrétienne, on pourrait cependant croire que, outre ce qui a pu

toucher le cœur de Dieu et l'engager à nous faire cette miséricorde, les motifs suivants ont dû peser contre la balance de sa justice :

1° Les cris, les pleurs, les larmes et les prières de tant de femmes vertueuses, condamnées à vivre avec des maris intempérants, et à en supporter les brutalités.

2° La misère d'un beaucoup plus grand nombre de jeunes enfants, condamnés aux privations de tout genre, et qui, dans leur dénuement, levaient vers le Dieu de miséricorde des mains suppliantes, et priaient d'un cœur pur pour la conversion de leurs pères, livrés à l'affreuse passion de l'intempérance.

3° Les vertus de nos ancêtres, leur foi profonde, et surtout leur piété sans fard, leur proverbiale honnêteté, leur inépuisable charité envers les malheureux, sans distinction.

4° La modestie chez les femmes, et leur éloignement de l'orgueil et de toute espèce de vanité, qui disposait Dieu à écouter leurs prières, car n'est-il pas écrit que le *Seigneur sauvera le peuple qui est humble ?* et encore : *Qu'il a regardé la prière de ceux qui sont humbles, et qu'il n'a point méprisé leurs demandes ?*

5° Les prières réunies de tous les anges gardiens de ces pauvres âmes, que l'ivrognerie séparait de Dieu en ce monde, et qu'elle séparait encore en si grand nombre dans l'éternité.

6° Les honneurs que, de tout temps, les Canadiens avaient rendus à la Croix du Divin Crucifié, en la plaçant sur les grands chemins, en y allant faire leurs prières, et en la saluant avec un si profond respect, quand ils passaient devant elle.

7° Les fléaux qui détruisaient nos moissons, et qui, loin de s'arrêter à une espèce de produits, gagnaient successivement tous les autres, sans cesser de tomber sur ceux déjà frappés par la colère du ciel.

Quoiqu'il soit vrai de dire que l'intempérance augmentait ses ravages parmi notre population, malgré la main de la colère de Dieu étendue contre elle, il y avait cependant certains moments où l'on entendait dire : « *Dieu est fâché contre nous. Nous* » voilà réduits à manger du pain d'avoine. Nous » n'avons plus de patates, plus de blé, et bientôt » nous ne sauverons plus rien de ce que nous aurons » semé. » Sans être les signes d'un parfait retour à Dieu, ces dispositions pénétraient dans les cœurs, et devenaient comme une semence qui germe, dans le sein de la terre, pour préparer la moisson.

8° Enfin, à l'époque de l'établissement de la tempérance, notre population canadienne, malgré des excès nombreux d'intempérance, possédait encore, à un très-haut degré, tous les éléments de la force morale qui rend un peuple capable de recevoir les dons de Dieu et d'en faire un bon usage.

Voilà, sans cependant le donner pour certain, ce qui me semble avoir préparé notre peuple canadien à recevoir le don céleste de la tempérance, et à l'embrasser avec un ensemble, une bonne volonté, une généralité qui semble merveilleuse. On peut dire que, dans nos campagnes du district de Québec et des Trois-Rivières, que je connais spécialement, quatre-vingt-dix sur cent, de la masse entière de la population de la campagne, se sont enrôlés sous la bannière de la tempérance.

Le Sauveur a dit, en saint Matthieu : « Le royaume » des cieux est semblable à un grain de sénevé qu'un » homme prend et sème en son champ. Ce grain est » la plus petite de toutes les semences ; mais lors- » qu'il est crû, il est plus grand que tous les légumes, » et il devient un arbre, de sorte que les oiseaux du » ciel viennent se reposer sur ses branches. »

Cette parabole regarde essentiellement l'Eglise de Jésus-Christ, qui, devant s'étendre dans tout l'univers,

commence cependant dans la Judée, le jour de la Pentecôte, par *environ trois mille personnes* converties par la première prédication du bienheureux apôtre saint Pierre. Elle regarde aussi, d'une manière moins directe, toutes les grandes œuvres qui se font sous le souffle de l'Eglise catholique. Elles commencent toutes par être petites, faibles, persécutées, et la rosée du ciel les fait grandir, malgré tous les obstacles, jusqu'à ce qu'elles deviennent grandes, fortes et triomphantes.

Tels ont été les commencements de notre société de la Croix. Je vais vous faire voir son origine, ceux qui en ont jeté les premières semences, les moyens qui ont servi à l'étendre et à la propager, les persécutions qui l'ont assaillies, enfin son triomphe par la Croix, qui l'a étendue dans toute notre population, de manière à devenir *un grand arbre*, à l'ombre duquel tout le peuple canadien, surtout celui de la campagne, est venu se réfugier.

Le rapport du comité de la Chambre d'Assemblée de 1849, pense que c'est un monsieur du nom de John Dougall, qui, le premier, a prêché la tempérance en Canada. J'admets ce fait, tel qu'avancé par le comité, mais sans le garantir, outre qu'il n'a pas jugé à propos de nous donner la date du commencement des prédications de ce monsieur. Quoiqu'il en soit, il mérite la reconnaissance de tous les hommes amis de l'honneur et de la dignité humaine.

Mais avant tous ceux qui, dans notre Canada, ont prêché la tempérance, un autre homme mérite les bénédictions de tout l'univers, c'est le Rév. Père Matthieu. C'est lui, c'est ce vénérable prêtre, qui commença cette œuvre, le 10 avril, en l'année 1838. C'est de ce jour, à Cork, en Irlande, qu'a commencé cette réforme, dont les bienfaits égalent le nombre des étoiles du firmament.

Je me reprocherais de ne point enregistrer ici le

nombre d'associés que ce saint religieux a gagnés à la sainte œuvre de la tempérance : il est de *cinq millions*, tant en Irlande, qu'en Ecosse, en Angleterre et aux Etats-Unis !

On m'a dit que le Rév. M. Nicolas Dufrêne, mort accidentellement à Saint-Gervais, comté de Bellechasse, était le premier qui avait prêché la tempérance en Canada. Je n'ai pas non plus la preuve de ce fait. Mais ce que je puis dire et assurer, c'est ce que je vais raconter. Voici ce que m'écrit M. Beaumont, curé actuel de Saint-Jean-Chrysostôme :

« C'est en 1839 que, lisant sur les papiers anglais le mouvement qui s'opérait en Irlande en faveur de la tempérance, je conçus l'idée de travailler à procurer le même bienfait à ma paroisse par une association contre le monstre affreux de l'ivrognerie. Dans ma paroisse, comme dans beaucoup d'autres, ce vice abominable était malheureusement arrivé à son apogée.

« Une circonstance m'engagea peut-être à commencer plus tôt que je ne l'aurais voulu. Je rencontrai, au Séminaire de Québec, M. Chiniquy, alors le bon et zélé curé de Beauport. Notre conversation tomba sur les besoins spirituels de nos paroisses respectives, et nous formâmes le projet de commencer simultanément une croisade contre l'intempérance, lui au nord, moi au sud. »

Le bon curé de Saint-Jean raconte ensuite, d'une manière charmante, le succès de sa première assemblée de tempérance.

« Je choisis donc le dimanche de *Quasimodo*, comme étant le temps le plus propice pour commencer la guerre contre le démon de l'intempérance.

« J'appelle une assemblée après la messe. Je croyais y voir accourir la paroisse en masse. Hélas ! mes espérances furent déçues. Huit personnes seulement s'étaient rendues à mon invitation. Une seule en

avait besoin ; c'était un grand ivrogne, les sept autres étaient des hommes sobres qui voulaient, par leur sacrifice, soutenir les faibles.

« Dieu a récompensé le premier de sa générosité. Il a persévéré, et a fait ma consolation jusqu'à l'heure de sa mort.

« Cependant, remarque le bon curé, nous fûmes un peu honteux de nous trouver en si petit nombre (*on le croira sans peine !*). Ces braves de me dire, qu'il fallait mieux abandonner ce profit, et ne pas nous exposer à la risée. Je ne suis point de votre opinion, mes bons amis, leur dis-je. Je vois ici le doigt de Dieu qui se sert toujours de faibles instruments pour opérer de grandes choses. C'est le grain de sénévé de l'évangile.

« Le dimanche suivant, quarante nouveaux membres viennent grossir la petite phalange, et une année ne s'était pas écoulée, que la presque totalité des chefs de famille avaient embrassé la belle vertu de tempérance. »

« *Rendez à chacun ce qui lui appartient, l'honneur à qui vous devez l'honneur,* » nous dit saint Paul. C'est donc à M. le curé actuel de Saint-Jean-Chrysostôme et à M. Chiniquy, que nous devons les commencements de la grande société de tempérance ! Nous avons la date de leurs prédications ; il faut la conserver religieusement. L'année 1839 devra être connue, célébrée en Canada, comme l'année par excellence, d'une des plus grandes bénédictions reçues du ciel.

Peu de temps après eux, en 1840, le 21 novembre, un autre prêtre se distingua, dans la côte de Beaupré, par son zèle pour la belle cause de la tempérance ; c'était le Rév. M. Benjamin Desrochers, aujourd'hui retiré du ministère, pour cause d'infirmité, mais portant le plus vif intérêt à la société de tempérance, qu'il avait prêchée avec un grand succès et qu'il

continue de soutenir par tous les moyens en son pouvoir. M. Benjamin Desrochers est donc le troisième de ceux qui, parmi le clergé du Bas-Canada, ont contribué à fonder la société de tempérance.

Plus heureux que les deux premiers, M. le curé du Château-Richer, à la suite d'une grand'messe pour les jeunes gens, le 21 novembre 1849, eut le bonheur d'agréger *cent quarante associés*. A cette date, M. Chiniquy n'avait que *soixante associés* à Beauport, m'écrit M. Desrochers.

Les premiers symboles de tempérance, mis entre les mains des associés, furent des cartes imprimées, contenant le nom de l'associé, la date de son engagement ; elles étaient signées par le curé de la paroisse. M. Chiniquy est l'auteur de ces cartes. Ensuite, on donna pour symboles, des médailles de tempérance, que les associés devaient porter sur eux, en signe d'union à la société.

Il est important, pour l'histoire de la société de tempérance, de ne pas oublier qu'il fut question d'abord de n'imposer aux associés qu'une **abstinence partielle**. La formule de l'engagement était celle-ci : « Je m'engage solennellement à éviter toute intempérance ; et si, pour devenir tempérant, il me faut renoncer à toute espèce de boissons enivrantes, je promets de le faire. »

Dans certaines paroisses, on permit de prendre trois verres de boisson chaque jour. Cette tolérance fut cause d'un singulier incident. Quelques personnes avaient compris que les verres permis étaient une obligation, et qu'on ne pouvait être de la tempérance sans les boire. En conséquence, il arriva que plusieurs personnes, qui ne prenaient aucune boisson, vinrent retirer leurs noms de la liste des associés, « parce que, disaient-elles, elles n'étaient point capables de prendre ces trois verres, chaque jour, sans s'enivrer ! »

Un prêtre, dont le nom est aujourd'hui irrévocablement lié à la tempérance, dont il est la gloire, Messire Edouard Quertier, alors curé de Saint-Denis, gardait le silence, et semblait même censurer ce système de tempérance, comme incapable de remédier aux habitudes invétérées d'intempérance qui régnaient parmi notre population. La postérité lui tiendra compte d'avoir compris que, pour un si grand mal, pour des habitudes aussi universelles et aussi invétérées, les demi-mesures sont impuissantes, et que, pour réussir à guérir notre peuple, il ne fallait rien moins que la tempérance totale, soutenue par une grande pensée attachée à un symbole, qui rappelât aux associés les souffrances du Dieu fait homme et mort sur une croix.

Ce fut le premier décembre 1843, que M. le curé de Saint-Denis fonda la grande et admirable société de la Croix, dans sa paroisse. Ce fut ce jour que l'on peut dire que la tempérance totale avait une base solide, un étendard impérissable, un encouragement qui devait la faire triompher de l'enfer, et un symbole qui allait la faire accepter par tous les Canadiens, pour qui la croix est en si grande vénération.

M. Quertier n'a pas seulement eu le bonheur de donner un symbole divin, à la société de tempérance, mais il a contribué avec toute l'énergie de son grand cœur à faire recevoir ce divin symbole dans un grand nombre de paroisses. Il n'a pas seulement mis entre les mains des associés ce signe adorable de la rédemption, mais il n'a cessé, tant que ses forces le lui ont permis, d'aller réveiller le zèle, ranimer le courage et prêcher la sainteté de la croix, le bonheur de l'avoir dans nos familles canadiennes, et les immenses récompenses temporelles et éternelles que Dieu prépare à ceux qui, pour l'amour de Jésus et de sa croix, gardent fidèlement leur tempérance.

Le vieil athlète de la croix, aujourd'hui, se repose

de ses combats, méditant, dans le silence, les salutaires pensées que Dieu a mises dans son cœur pour le bonheur de ses chers compatriotes.

M. Edouard Quertier est donc le quatrième prêtre canadien, qui ait prêché la tempérance. Et, quoique le dernier en date, il a plus fait pour le bien du peuple canadien, en choisissant la croix comme étendard de la société, que tous ceux qui l'ont précédé, **puisque avec la croix, il a fondé une société de tempérance digne des plus abondantes bénédictions du ciel.**

Je ne suis point autorisé à faire, ici, l'éloge des curés des paroisses de mon pays ; je suis d'ailleurs trop petit pour m'en acquitter convenablement. Mais on me pardonnera, je pense, de faire au moins mention du zèle, du courage et de la persévérance qu'ils ont fait paraître pour soutenir la tempérance, dans leurs paroisses.

Des hommes aussi clairvoyants ne pouvaient pas ne pas comprendre cette grande œuvre religieuse et nationale, d'une portée immense pour l'avenir du peuple canadien. Aussi, lui ont-ils témoigné une attention bien digne de figurer à côté de l'antique dévouement du clergé canadien pour tout ce qui pouvait tendre au bonheur spirituel et temporel de leurs compatriotes.

Pour fournir de suite la preuve de ce que je viens de dire, c'est aux instances réitérées d'un grand nombre des membres du clergé que, malgré mon insuffisance connue, je me suis décidé à écrire ce livre qui, me disaient-ils, pourrait leur fournir quelques nouveaux moyens pour leur aider à maintenir cette belle société. Puissent-ils n'être pas trompés !

Ce que je me crois obligé de ne point faire, et ce qui ne sera jamais contredit, c'est que, malgré tous les obstacles suscités contre la tempérance par les suppôts de l'enfer, pas un seul curé qui n'ait fait des prodiges pour soutenir la société de tempérance

dans sa paroisse. Ni peines, ni fatigues, ni sacrifices, ni contradictions, (et combien nombreuses elles ont été !) ne les ont empêché de la rappeler sans cesse à leurs paroissiens, de reprendre ceux d'entre eux qui y manquaient et de combattre à outrance contre l'établissement des auberges, cette plaie sociale, je devrais dire cette honte sociale, pour un peuple catholique.

Aussi, je puis dire, sans crainte d'être démenti, que si la tempérance est encore debout, et si ses nombreux ennemis ne l'ont point encore détruite ou remplacée par les habitudes infâmes qui, pendant un si long temps, ont déshonoré et ruiné notre peuple canadien, c'est à eux qu'il en est redevable.

Après avoir rendu ce témoignage justement mérité par le clergé, je voudrais bien pouvoir en rendre un semblable à tous les Canadiens influents de nos villes et de nos campagnes. J'en connais beaucoup, et je le dis avec bonheur, qui méritent les plus justes éloges pour leur fidélité à observer la tempérance et pour leur courage à la défendre, au besoin. Ceux-ci se sont montrés les vrais amis de leur pays. Qu'ils veuillent recevoir, ici, le témoignage de la reconnaissance d'un vieux prêtre, qui sait apprécier les hommes qui, comme eux, se sont montrés à la hauteur de leur position sociale. Merci, messieurs, de nous avoir aidé dans la sainte cause de la tempérance. Mille bénédictions pour vous et pour vos familles ! !

Mais il y en a malheureusement trop qui se sont faits les ennemis de la tempérance, pour que je ne doive pas en exprimer, ici, mon étonnement profond et ma profonde désolation.

Le peuple canadien aurait droit, ce me semble, de voir marcher avec lui tous ceux d'entre ses compatriotes catholiques que leur éducation ou leur position sociale ont placés à sa tête, quand il s'agit

d'une chose aussi noble et aussi féconde en bons résultats, que la société de tempérance.

Qui les empêche donc de se réunir à nous pour nous aider de leur exemple, de leurs conseils et de leur influence, à guérir la plaie hideuse de l'intempérance ? Est-ce qu'ils n'aimeraient point leur patrie ? Est-ce qu'ils ne s'intéresseraient point à l'honneur et à la prospérité de leurs compatriotes, détruits par l'intempérance ? Ils aiment leur pays, je pense ; ils aiment aussi leurs compatriotes. Mais, il y a quelque chose qu'ils aiment plus que tout cela : c'est leur sensualité ! Voilà le mystère ; - voilà l'obstacle qui les empêche d'être avec nous.

C'est bien peu noble, c'est surtout bien peu digne d'un cœur généreux : mais, que voulez-vous ? Ils sont ainsi faits ! Que la société canadienne toute entière roule dans l'abîme sans fond creusé par les orgies répétées de l'intempérance, que leur importe ? Ils n'ont point à s'en inquiéter, pourvu qu'on ne leur parle point de lui venir en aide, par un sacrifice qui les obligerait à se priver de quelque chose !

Quand comprendrons-nous, mes compatriotes, que nous avons besoin de nous unir dans une même action, chaque fois qu'une œuvre essentielle au bien de notre pays catholique demande notre concours ? Attendrons-nous pour le comprendre qu'un ennemi aussi destructeur de tout bien, que l'ivrognerie, nous ait ruinés, et, en nous ruinant moralement et physiquement, nous ait fait commettre des forfaits qui nous attireront inmanquablement la colère de Dieu, pour sentir le besoin de réunir toute notre énergie et toutes nos volontés pour en triompher ?

CHAPITRE DIXIÈME

LA SOCIÉTÉ DE LA CROIX EST L'ŒUVRE DE DIEU PAR LES
MERVEILLES QUI ONT ACCOMPAGNÉ SON ÉTABLISSEMENT.

*Je vous louerai, Seigneur, parce que
votre grandeur a éclaté d'une manière
étonnante. Vos ouvrages sont admi-
rables, et mon âme en est pénétrée.*

—Ps. 138, v. 14.

*C'est maintenant que le prince de
ce monde va être chassé dehors. Et
moi, quand j'aurai été élevé de la
terre, j'attirerai tout à moi.*

—Ev. S. Jean, 12, v. 31, 32.

A la vue de leur impuissance à produire, comme
avait fait Moïse, des moucherons qui couvrirent les
hommes et les bêtes de l'Égypte, les magiciens de
Pharaon s'écrièrent : *C'est le doigt de Dieu qui agit
ici.* De même, à la vue de tous ces hommes riches
ou pauvres, savants ou ignorants, sobres ou intem-
pérants, qui, à la vue de la croix qu'on leur présentait,
ne s'avançaient pas seulement, mais couraient près
de l'autel s'y mettre à genoux pour embrasser et
recevoir la croix de la société de tempérance, quel
est celui qui n'a dit : *C'est le doigt de Dieu qui agit
ici ?* Quel est celui qui ne s'est pas écrié avec le pro-
phète : *Je vous louerai, Seigneur, parce que votre
grandeur a éclaté d'une manière étonnante*, en réunis-
sant toutes ces volontés si opposées, pour les entraîner,
dans une même pensée, vers la croix du Dieu crucifié ?
Quel est celui qui, témoin de ce prodigieux empres-
sement à aller recevoir la croix de tempérance totale,
n'a pas cru voir s'accomplir cette parole du Dieu
abreuvé de fiel et de vinaigre : *C'est maintenant que
le prince de ce monde, qui avait régné par l'intempé-*

rance sur un si grand nombre d'hommes, va être chassé dehors ? Quel est enfin celui qui, témoin de ces scènes qui ravissaient les anges, alors que les chefs de familles, revenus chez eux avec la croix, voyaient leurs femmes et leurs enfants à genoux embrassant cette croix de tempérance avec un amour ineffable, quel est celui qui n'y a pas vu l'accomplissement de cette parole du Dieu du Calvaire : Et moi, quand j'aurai été élevé de la terre, pour être attaché à une croix, j'attirerai tout à moi ?

La tempérance, avec la croix du divin crucifié pour étendard, est donc l'œuvre de Dieu, par le fait même de la généralité de ceux qui s'y sont associés. Car, qui peut croire qu'un autre doigt que celui de Dieu, puisse réunir des volontés aussi opposées et aussi rebelles dans une société qui exigeait un sacrifice aussi pénible pour elles ?

Quoiqu'à la rigueur ce que je viens de dire pourrait suffire pour reconnaître l'action d'un Dieu plein de miséricorde dans l'établissement de la société de la croix, j'ai à apporter bien d'autres preuves qui démontreront, jusqu'à l'évidence, que cette grande œuvre est l'œuvre de Dieu.

On sait en quel discrédit étaient les ivrognes, avant la tempérance. Quel est l'homme sobre et honnête qui ne les méprisât point, ou qui eût voulu s'associer avec eux ? N'est-ce pas un fait notoire qu'ils étaient le rebut du monde ; qu'on n'en parlait qu'avec dédain ; qu'à peine les regardait-on ; qu'on les diffamait sans gêne et sans scrupule, et qu'un ivrogne était un être si vil et si dégradé, qu'il était regardé comme une honte, un opprobre, j'allais dire comme un excommunié, aux yeux de toute société tant soit peu respectable ?

Cependant la société de tempérance était-elle possible ? N'eût-ce pas été un déshonneur que d'en faire partie ? Qui même eût voulu s'y associer, si on

eût essayé de ne la composer que de ceux qui, par leur intempérance, devaient naturellement en être les associés ? D'ailleurs, qui eût donné à une telle société ce prestige de l'honneur qui est un si puissant ressort, quand la religion lui communique sa sanction pour l'élever à la hauteur d'une vertu chrétienne ? N'eût-on pas naturellement appelé une telle société, *la société des ivrognes* ? Le ridicule ne l'eût-il pas fait périr en naissant ? Je suppose qu'on eût réussi à former une telle société, n'y avait-il pas à parier dix contre un, que, n'étant composée que d'hommes malades, faibles, incapables de se soutenir, même par leur union, cette société n'eût pas été viable ?

Cependant, comment pouvoir espérer que des hommes sobres et honnêtes voudraient se baisser jusqu'à terre pour prendre par la main et redresser tous ces hommes abrutis, dégradés, et dont plusieurs portaient sur leurs visages les stigmates honteux de leurs orgies longuement répétées ?

Supposé qu'on eût réussi à décider cette classe d'hommes très-peu nombreuse à se mettre de la société par le motif que, ne prenant aucune boisson enivrante, ils n'avaient aucun sacrifice à faire, et ne devaient renoncer à aucune jouissance même modérée dans l'usage des liqueurs, ne restait-il pas encore tous ceux qui, en très-grand nombre, et qui sans faire d'excès très-marqué, ne pouvaient être compris dans la classe des ivrognes que la société devait avoir pour fin principale de retirer d'un abîme ?

Quelle raison humaine pouvait persuader à ces derniers de renoncer à une jouissance, alors légitime, pour s'associer avec des hommes qu'ils ne pouvaient regarder qu'avec un profond mépris ?

Quel moyen humain pouvait-on inventer qui fût capable de les décider à prendre par la main, à se faire les amis, les associés, les chefs d'une classe d'hommes dont l'ignominie et le déshonneur devaient

humainement devenir leur propre ignominie et leur déshonneur propre ?

La tempérance acceptée par toutes les classes de la société, notamment par des hommes sobres, et par ceux qui, sans faire d'excès notables, aimaient beaucoup à prendre ce qu'ils appelaient leur *petit coup*, était donc humainement impossible.

Maintenant, rappelons à notre souvenir ce que nous avons tous vu, et où peut-être nous n'avons considéré que les corps qui s'élançaient vers la croix, sans nous rendre compte de ce qui avait pu décider les volontés à les y entraîner.

Un prêtre était dans la chaire. Le plus souvent il tenait une croix dans sa main. Après deux ou trois discours, quelquefois un seul, qu'avez-vous vu ? Qui entraient les premiers dans le sanctuaire ? Qui se montraient les plus ardents, les plus zélés à recevoir la croix ? N'était-ce pas presque toujours les hommes les plus honorables d'une paroisse, ceux qui pouvaient, à la rigueur, se passer de la tempérance ? N'était-ce pas, encore assez souvent, ceux qui, un instant auparavant, s'étaient réunis, selon cette parole du prophète roi : *Les rois de la terre se sont assemblés, et les princes se sont joints ensemble contre le Seigneur et contre son Christ*. Oui, ceux qui s'étaient réunis pour s'encourager à demeurer fermes contre Dieu et contre la croix de son Christ, parce que, disaient-ils, ils n'avaient pas besoin de la tempérance ; ces hommes n'étaient-ils pas très-souvent dans les premiers rangs de ceux qui se précipitaient vers la croix ? Combien d'hommes m'en ont fait l'aveu ! N'était-ce pas ceux qui méprisaient souverainement les ivrognes ? ceux qui les haïssaient ? ceux qui détournaient d'eux leurs regards avec horreur ? ceux qui, une heure auparavant, en venant à l'église, se seraient crus déshonorés, s'ils avaient marché à leur côté ? ceux qui les chassaient ignomi-

nieusement de leurs demeures ? Ceux qui n'eussent pas même voulu leur donner *les miettes qui tombaient de leurs tables* ?

Expliquez-moi, maintenant, comment il est arrivé que, tout à coup, après quelques discours qui, sur tout autre sujet que celui de la tempérance, n'eussent fait que peu ou nulle impression sur ceux qui les écoutaient, expliquez-moi comment il se faisait que ces discours, souvent fort peu remarquables, éclairaient les esprits, remuaient profondément les cœurs, faisaient tomber les préventions et les répugnances, renversaient tous les obstacles et les barricades et les murs qui fermaient l'entrée à la tempérance.

Expliquez-moi pourquoi, avant l'époque de la tempérance, les sermons les plus pathétiques contre l'ivrognerie n'empêchaient point le vice de l'intempérance d'aller toujours en augmentant. Quel est le curé le plus zélé qui a eu la consolation de détruire l'intempérance dans sa paroisse, même de ramener un seul ivrogne, aux règles de la sobriété ? Ce mal paraissait si inguérissable, que nous disions tous : *Qui a bu, boira.*

Expliquez-moi donc comment il se faisait que toutes les aversions, les mépris, les dédains qu'avaient pour les ivrognes tous ceux qui ne l'étaient point, se changeaient, comme par enchantement, en compassion, en amitié, en tendresse, en amour, en charité divine pour ces infortunés. Expliquez-moi donc comment il se faisait que ceux qui n'eussent pas voulu avoir le moindre rapport, la moindre liaison avec ces intempérants, se mettaient à leur tête, les recevaient comme des frères bien-aimés, se les associaient, en faisaient leurs amis.

Mais, ce n'est pas encore tout. Expliquez-moi donc comment il se faisait que tous ceux qui, une heure auparavant, n'eussent pas voulu jeter à ces ivrognes *les miettes qui tombaient de leurs tables*,

comme je viens de le dire, abandonnaient, ce n'est pas dire assez, s'étaient la liberté de prendre un seul verre de liqueur forte, auquel souvent ils tenaient beaucoup, et cela dans le seul but d'aider ces intempérants à se retirer de l'abîme où ils étaient volontairement tombés. Expliquez-moi enfin comment il se faisait que les quelques individus qui refusaient de venir s'associer avec les honnêtes gens, pour aider aux ivrognes à se corriger, tombaient dans le mépris qui avaient été jusque là le partage de ceux qui ne voulaient pas cesser de s'enivrer.

Quel est celui qui, considérant ces merveilles, ne s'écriera pas : *C'est le doigt du Seigneur qui a agi à cette époque ?* Car peut-on rien voir de plus merveilleux qu'un tel prodige ? On a vu, on verra encore, des individus abandonner certaines habitudes, se réformer, changer d'esprit et de sentiments ; mais tout un peuple, et cela avec une spontanéité, un entraînement, une bonne volonté, un ensemble qui dépassent tout calcul, toute prévision, toute possibilité humaine ? Et on ne verra pas là une de ces grâces extraordinaires qui font descendre du ciel un torrent de miséricorde sur un peuple ! Aussi puis-je dire à tous ceux que Dieu a fait les coopérateurs de cette ineffable grâce d'aider leurs frères à se relever de leur ignominie : *Relevez son nom par de magnifiques éloges ; louez-le par les paroles de vos frères, par le chant de vos cantiques, et par le son de vos harpes, et vous direz ceci dans les bénédictions que vous lui donnerez : les ouvrages du Seigneur sont tous souverainement bons.*

La miséricorde extraordinaire descendue de Celui de qui vient tout don parfait, en échangeant les cœurs pour leur communiquer cette charité sans bornes pour des frères coupables et méprisés, a été accompagnée d'un prodige de conversion pour ces derniers. Nous allons le comprendre.

Le divin Sauveur a dit : *Quiconque aura donné seulement un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, comme étant de mes disciples, je vous le dis en vérité, il ne perdra point sa récompense.* Ce n'était pas un verre d'eau, qui ne prive pas celui qui le donne d'en boire autant qu'il en désire, ce n'était pas un verre d'eau, qui n'impose à celui qui le donne que la seule peine de le présenter, mais bien réellement un verre de boisson que l'on abandonnait de prendre, un verre de boisson que l'on aimait à prendre, un verre de boisson que l'on s'engageait à ne plus prendre, et pour quel motif ? Pour l'amour de ses frères qui en prenaient avec excès, et pour leur mériter la grâce de n'en plus prendre ! Pour l'amour de ses frères qui, sans cet acte héroïque de charité, eussent continué de se perdre, en ce monde et en l'autre ! enfin pour l'amour de ses frères, amour le plus désintéressé, le plus généreux qui fut jamais !

Aussi, quelle a été la récompense que Dieu a donnée à ces généreux et charitables frères ? ça été un prodige de conversions pour tous les malheureux, en nombre si grand, qui croupissaient dans la fange d'un vice, dont l'empire est sans borne sur ceux qui s'y livrent.

Après avoir béni Dieu et admiré le généreux sacrifice que s'imposaient ceux que le Seigneur avait appelés au secours de leurs frères, regardons maintenant ceux-ci.

Vous en avez été les témoins, vous les avez vus de vos yeux ces hommes que la seule pensée de renoncer à ces liqueurs funestes irritaient et poussaient à des excès de colère : vous les avez vus s'avancer *bravement*, courageusement vers le sanctuaire, mêlés avec leurs généreux frères qui leur tendaient la main pour y recevoir la croix de tempérance, et là, à genoux, tenant cette croix dans leurs mains quelque-

fois tremblantes et énervées par l'action de leurs orgies, sentir, éprouver un besoin urgent « de ne » jamais faire usage de ces boissons funestes. » Vous les avez vus ensuite se relever, le bonheur sur le visage, souvent les larmes dans les yeux, lever haut cette croix qui leur imposait le pénible sacrifice de n'en jamais prendre. Vous les avez vus revenir à leur place, les regards fixés sur cette croix qu'ils tenaient dans leurs mains, comme pour faire une réparation publique des scandales donnés en prenant ces verres remplis d'un breuvage homicide, qui mettait le feu dans leurs entrailles, la fureur dans leurs cœurs, le délire dans leurs têtes. Vous les avez vus retourner dans leurs familles avec cette sainte croix de tempérance, pour y faire entrer, avec elle, le bonheur, le bien-être, la joie pour le cœur d'une mère qui changeait, à cette vue, des larmes amères et brûlantes, en des larmes de reconnaissance envers la miséricorde que Dieu venait de faire à son époux, et que venaient partager ses enfants en embrassant la croix, que le père leur faisait vénérer.

Je passais un jour dans un village, où j'avais distribué des croix, il y avait environ dix-huit mois, lorsque je vis un homme sortir de sa maison et s'avancer vers moi le bonheur sur la figure. Puis, tendant sa main droite vers moi : « Permettez-moi de » vous donner la main, » me dit-il, les larmes dans les yeux. « J'étais un malheureux, qui ai fait souffrir de » toute manière ma femme et mes pauvres enfants ! » Il s'arrêta pour pleurer..... Puis, reprenant avec une voix suppliante : « Accordez-moi donc le bonheur d'entrer dans ma maison. » J'y entrai. Il me présenta sa femme et ses petits enfants, qui portaient sur leurs visages la joie la plus expansive. Le père continuait de pleurer. Lorsque tout à coup jetant ses regards sur sa croix, il s'écria : « Voilà » ma libératrice ! Ma pauvre femme, mes petits

» enfants ont pleuré bien longtemps des mauvais
 » traitements que je leur faisais endurer, des priva-
 » tions, de la faim, des haillons que mes infâmes
 » débauches leur imposaient ! » Il voulait continuer,
 lorsque sa femme, se jetant dans ses bras, l'arrêta
 pour lui dire : « Tout est oublié, mon mari, nous
 » sommes aujourd'hui dans l'aisance, dans la joie,
 » dans un incomparable bonheur ! » Et c'était vrai.
 La femme et les enfants étaient bien vêtus, mangeaient
 de bons repas, ils avaient vu finir tous leurs malheurs
 par l'entrée de la croix de tempérance dans la
 famille ! Je sortis heureux de cette maison, le cœur
 fortifié, l'âme rafraîchie et animée d'un nouveau
 courage pour continuer ma mission de tempérance.

Quand vous avez vu tous ces intempérants de
 votre paroisse aller recevoir la croix, portant sur
 leur visage la joie et le bonheur, avez-vous pu vous
 empêcher de dire : *Le doigt de Dieu est ici ?* Car
 quelle autre force que celle d'un Dieu pouvait opérer
 de telles merveilles dans des cœurs livrés à un
 amour sans bornes pour les boissons funestes qu'ils
 venaient abandonner si résolument, et avec un
 ensemble qui ne souffrait jamais ou presque jamais
 d'exception ?

On a vu, on verra en tout temps des hommes se
 convertir ; mais des ivrognes, et tous les ivrognes !
 non pas seulement ceux d'une paroisse, mais ceux
 de toutes les paroisses, et cela dans tout un pays,
 chez tout un peuple si renommé par son amour pour
 les boissons enivrantes ! Et on ne reconnaîtrait pas
 le *doigt de Dieu* dans leur merveilleuse réunion sous
 les lois de la tempérance totale ? Oui, bien certai-
 nement oui, *le doigt de Dieu est là !*

La prière des petits enfants au pied de la croix
 fait descendre une miséricorde infinie sur un père
 ivrogne.

Une femme, digne d'un meilleur sort, avait pour

mari un de ces ivrognes tels qu'on en voit guère de semblables. Il était ouvrier, bon ouvrier, et sa femme et ses enfants, au nombre de trois ou quatre, mouraient de faim : cet homme sans cœur buvait tout ce qu'il gagnait. Toute pénible qu'était la situation de cette famille, par le manque de nourriture ou de vêtements, elle eût été un peu supportable, sans les excès de rage et de cruauté auxquels se livrait cet homme barbare, chaque fois qu'il revenait à sa maison. Alors, semblable à un démoniaque, il battait sa femme et ses petits enfants jusqu'à les mettre tout en sang. Pour quel motif ? Demandez-le aux criminels vendeurs de boissons qui devaient bien le connaître ! Aussi ses pauvres malheureux petits enfants, en haillons, regardaient sans cesse aux fenêtres, pour se cacher dès qu'ils verraient venir leur père.

C'était à l'époque où la tempérance était prêchée pour la première fois dans les paroisses.

La malheureuse femme de cet ivrogne détestable apprend, un jour, qu'un prêtre est arrivé pour offrir la croix de tempérance et faire cesser les maux causés par l'ivrognerie. Elle espère qu'enfin Dieu va mettre un terme à ses malheurs et à ceux de ses enfants.

En effet, elle voit une foule de personnes qui se dirigent vers l'église ; les exercices de la tempérance étaient commencés. Son mari était sorti, et elle avait raison de le croire à l'église. Pauvre mère ! combien vainement elle se trompait !

En apprenant que la croix allait être donnée aux chefs des familles, cet homme brutal avait maudit, blasphémé contre la croix. Il avait juré que jamais elle n'entrerait dans sa maison. Au lieu d'aller à l'église écouter les discours sur la tempérance, il allait boire à l'auberge et écouter les discours niais et insensés de ses compagnons d'ivrognerie.

Plus furieux que jamais, il assommait avec les

chaises, les bancs, tout ce qui lui tombait sous la main, sa femme et ses enfants, les deux premiers soirs des exercices de la tempérance. Il n'y avait plus à tenir dans la maison. Aussi, le troisième jour, les pauvres petits enfants avaient pris le parti de se réfugier dans le grenier de la maison.

Ce jour là, l'exécrable ivrogne revint à sa maison avant le soir, mais plus furieux que jamais. En mettant les pieds dans la maison, il cherche, il appelle ses enfants ; il va voir sous les lits, il bouleverse tout : il ne peut les découvrir. Il pousse alors des hurlements comme une bête féroce altérée de sang. Enfin, il s' imagine qu'ils se sont réfugiés au grenier ; il y monte, comme il peut. Les enfants l'avaient entendu monter en blasphémant, et s'étaient blottis dans un coin. Pendant qu'il les cherche des yeux, il aperçoit une croix que les pauvres enfants avaient faite de deux petits morceaux de bois, puis fixée sous la couverture de la maison ! Ils avaient prié tout l'après-midi devant cette croix.

A la vue de la croix, que le malheureux avait maudite, qu'il avait promis de ne jamais laisser entrer dans sa maison, il reste interdit, consterné. La prière des petits amis du bon Dieu était montée au ciel, et le doux Sauveur avait eu pitié d'eux. Revenu comme subitement à lui, le père restait comme cloué devant la croix. Enfin, il a aperçu ses enfants. Il leur crie de descendre : les enfants se précipitent dans le petit escalier ; ils roulent sur le plancher et vont se cacher sous le lit.

Le père, enfin, descend, mais tranquille et sans proférer une parole, il sort aussitôt de sa maison. « O mon Dieu, s'écrie la pauvre femme, ô mon Dieu, » ayez pitié de moi ! Pitié pour mes pauvres enfants ! » Puis elle tombe à genoux pour pleurer et se préparer à mourir. Que pouvait-elle espérer autre chose ?

Un petit quart d'heure après, elle entend ouvrir la

porte. C'était son mari qui revenait non plus de l'auberge, mais de l'église. Il tenait une croix dans sa main. La pauvre et malheureuse femme n'en pouvait croire ses yeux ! mais c'était bien la croix, la sainte et bonne croix de tempérance, que son mari apportait à sa famille. Si j'en puis croire ce qu'on m'a raconté, jamais scène plus touchante ne s'était passée depuis l'établissement de la sainte tempérance de la croix. Le mari s'était jeté à genoux en versant un torrent de larmes. Puis, non plus de cette voix brutale qui brisait le cœur de sa femme et de ses enfants, mais de cette voix suppliante qu'accompagne le repentir, il les priait de lui pardonner ses cruautés, ses brutalités, les privations de tout genre qu'il leur avait fait endurer, tristes fruits de ses orgies ! Et le bonheur et la paix, et la joie et les jouissances de la tempérance et de ses heureux fruits, devenaient le partage de cette famille, si longtemps éprouvée par les intempérances furieuses du malheureux père.

Encore une fois : gloire à la bonne et aimable croix de tempérance, qui a été, de notre temps, le salut de notre pays ! ! Gloire à la bonne et aimable croix de tempérance qui a ramené les égarés, consolé tant de pauvres mères, rendu le bonheur et la paix à tant de familles désolées par les orgies de l'intempérance ! !

Saul, ne respirant que menaces et que carnages contre les disciples du Seigneur, portait sur lui des mandats d'arrêts contre les hommes et les femmes qui avaient cru en Jésus-Christ. Comme il était sur le chemin de Damas, une lumière soudaine brille à ses yeux pour lui ôter la puissance de voir : il est renversé par terre, et entend une voix qui lui crie : *Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous ?* Il se relève changé en un autre homme. Il va travailler pour les chrétiens avec un zèle incomparable.

Saint Paul a reçu du ciel une grâce extraordinaire. Voilà le doigt de Dieu visiblement manifesté.

! Eh ! bien, considérons avec les yeux de la foi le changement opéré dans le cœur des ivrognes par la croix de la tempérance, et nous y verrons, comme dans la conversion de saint Paul, une grâce extraordinaire venue du ciel. Je parle, ici, de ceux qui ont pris la croix, non par entraînement, mais comme remède pour guérir leur funeste habitude.

Le fait de l'adoption de la croix de tempérance par presque tous les ivrognes de nos campagnes, est sans aucun doute bien merveilleux ; mais on pourrait supposer que c'est l'entraînement qui les a conduits vers la croix. Cependant, il n'en est rien pour tous ceux d'entre eux qui n'ont point mis d'obstacles volontaires à l'action de la grâce, et c'est le très-grand nombre.

Dans tous ceux qui, touchés de la grâce, se convertissent d'une habitude invétérée, il reste presque toujours un penchant violent qui les pousse à retomber dans leur péché d'habitude. Ainsi Marie l'Egyptienne fut tentée, pendant dix-sept ans, de retomber dans le péché dont la grâce l'avait retirée. Car les plaies faites au cœur par l'habitude d'un péché, ne se ferme ordinairement que par le remède d'une longue pénitence.

En sera-t-il ainsi pour les ivrognes qui avaient embrassé généreusement la croix ? Non. Ce sera tout le contraire. Non-seulement ils se relevaient de leurs profondes chutes ; non-seulement ils avaient la force de résister, par la grâce de la tempérance, aux penchants impérieux qui les avaient si longtemps entraînés dans l'ivresse ; non-seulement ils se maintenaient dans la tempérance par la vigilance, la prière, la fuite des occasions ; mais encore ils étaient complètement, radicalement guéris. Non-seulement ils n'aimaient plus les boissons enivrantes, mais ils

les avaient en horreur, ils les détestaient, ils ne pouvaient plus même en soutenir l'odeur. Quel nombre étonnant m'ont avoué que si le fleuve, si les eaux des rivières ou des fontaines se trouvaient tout d'un coup changées en boissons fortes, ils mourraient de soif, parce qu'ils ne pourraient jamais se résoudre à en boire !

Ce fait étonnant n'a-t-il pas reçu sa démonstration dans le zèle qu'ont déployé les anciens ivrognes pour empêcher l'établissement des auberges ? N'en a-t-on pas vu se réunir pour aller au conseil des paroisses protester contre la vente des boissons enivrantes, et, même, conjurer de ne pas accorder de licences pour faire revenir le vice de l'ivrognerie dont ils avaient été les victimes ? N'en connaissez-vous pas un grand nombre qui se sont dévoués corps et âme pour soutenir et encourager les associés ?

Laissez-moi vous raconter le fait suivant. Je prêchais la tempérance dans une paroisse près de Québec, où, comme c'est presque toujours le cas dans le voisinage des villes, il y avait un grand nombre d'ivrognes. Je remarquais avec étonnement combien puissante était la grâce qui agissait sur les cœurs. Là, la croix était acceptée avec un empressement qui n'a été surpassé nulle part. C'était un vrai triomphe. Les ivrognes surtout se pressaient avec amour auprès de la croix et la recevaient avec une expression de bonheur incroyable.

C'était le dernier jour de la distribution des croix. Un ivrogne, de la pire espèce, et qui ne manquait pas un seul jour de se montrer étendu ivre le long du chemin, se tenait, comme les jours précédents, devant la chaire et n'osait avancer, parce que M. le curé et moi nous avions décidé de lui donner le temps de s'éprouver avant de prendre la croix. Ce jour-là, le dernier de la distribution des croix, il ne cessait de me regarder, les larmes aux yeux. Les

derniers achevaient d'entrer dans le sanctuaire, et lui, le pauvre ivrogne, me regardait toujours avec une expression de douleur qui me brisait le cœur. Il me semblait lire, dans ses regards et sur son visage, cette prière suppliante : « Moi, moi seul, je vais » donc être privé de la croix ! Oh ! de grâce, » donnez m'en donc une ! » Je ne pouvais tenir plus longtemps à la résolution de ne lui en pas donner une. Je lui fais donc signe d'avancer pour s'unir à ceux qui étaient au pied de l'autel. A ce signe, je le vois partir comme un trait, et aller se mettre à genoux avec les autres. Son tour arrivé de prendre la croix, M. le curé me regarde étonné de le voir à ses pieds. Je lui criai : « Donnez-la lui, il l'a bien » gagnée. Voilà trois jours qu'il me supplie par ses » regards de ne point le refuser. » Il embrassa donc sa croix, en pleurant. Il est devenu un des plus fermes associés de la croix. *Le doigt de Dieu était là !* Cet homme est mort, il y a environ trois ans, sans avoir manqué à sa tempérance. Encore une fois, *le doigt de Dieu est là !*

Quand j'aurai été élevé de la terre, pour'être attaché à la croix, a dit le divin crucifié, j'attirerai tout à moi, j'ajouterai, surtout les petits enfants, les bons amis du doux Sauveur. Je vais le démontrer par une foule de faits.

Un canadien de talents distingués avait contracté la malheureuse habitude de dépenser, dans des fêtes crapuleuses, tout ce qu'il gagnait. Pour son bonheur, mais pour leur honte, il avait deux charmants petits garçons qui pleuraient amèrement sur les ivrogneries de leur père. Comme on le pense bien, sa famille fut réduite à une extrême misère.

Une neuvaine eut lieu dans la paroisse, et, pendant cette neuvaine, deux de ses enfants faisaient ensemble leur première communion. Chose inouïe, dans notre pays, ce jour de tant de consolations

pour un père, celui-ci au lieu d'être à l'église, était aller s'enivrer dans une auberge.

Les deux petits enfants qui faisaient, en ce jour, leur première communion, ont déclaré, depuis, qu'ils avaient offert à Dieu cette première communion pour la conversion de leur père. Dieu avait reçu cette offrande de la piété filiale : nous allons en être persuadés.

Environ deux ans après cette date, le père de ce malheureux mourait dans les bras de la croix de tempérance qu'il avait embrassée un des premiers. Le jour de l'enterrement de son père, il se trouvait à l'église, et, par une exception qui n'était plus dans ses habitudes depuis longtemps, il n'était pas sous l'influence de l'ivresse. Le corps déposé dans sa fosse, le curé prend la croix dans sa main, et l'élevant, il l'offre à ce fils à qui elle appartenait de droit. A cette vue, le pauvre ivrogne semble hésiter ; il tremble et se trouve en proie à une épouvantable tentation. Mais cela ne dura que quelques instants. Bientôt, tous ceux qui étaient présents le voient s'avancer, d'un pas ferme, se mettre à genoux et embrasser la croix, puis se hâter de regagner sa maison.

Quel fut le premier mot qu'il prononça en entrant ? Le voici : « Ma femme, mes enfants ! Voici la » croix ! ! Je me sens délivré de ma funeste passion. « Je ne prendrai plus de liqueurs fortes ! Vous aurez » des habits, de quoi manger ! Vous, mes chers » petits garçons, vous ne pleurerez plus ! »

Cet homme a été véritablement délivré par la croix. Il a vécu encore plusieurs années et a rétabli ses affaires. Il est mort accidentellement, lorsqu'il n'y avait que deux jours qu'il s'était approché de la table sainte, laissant sa famille avec d'amples moyens de vivre. L'Eglise dit : « *Seigneur, délivrez-nous de nos ennemis par la vertu du signe de la croix.* » Encore ici, on aperçoit visiblement le doigt de Dieu.

Quand je serai élevé de la terre, j'attirerai tout à moi. Deux petits garçons, dont les familles étaient voisines, s'aimaient comme David et Jonathas. Ils ne pouvaient se passer l'un de l'autre. Le premier jour de la distribution des croix, les deux bons petits amis, demeurés à la maison, attendaient avec hâte le retour de leurs pères pour voir et embrasser la croix. Cependant, oh ! quelle douleur ! les deux pères revinrent, mais un seul avait une croix ! Quel ne fut point le chagrin de celui dont le père n'avait pas apporté la croix qu'il désirait tant embrasser ! Son petit voisin, en voyant son père apporter la croix, s'y élançait pour l'embrasser et la porter en triomphe dans la maison. Le pauvre petit ami, lui, s'en retourna avec son père, ayant la douleur peinte sur le visage. Il ne vivait plus. Malgré sa timidité, il s'approcha de son père, et puis, avec un doux regard et d'une voix suppliante : « Papa ! Je ne » pourrai donc pas embrasser la croix ! Oh ! per- » mettez-moi d'aller embrasser celle de mon petit » ami ! » Non, dit le père remué jusqu'au fond des entrailles, non n'y va pas : demain je t'en apporterai une. Le lendemain soir les deux petits enfants priaient en union au pied de la croix.

Un riche habitant, du très-petit nombre de ceux qui n'avaient pas voulu prendre la tempérance, avait une très-belle terre. Il buvait, il buvait sans mesure. Ses enfants, devenus capables de gagner leur vie, l'avaient abandonné. La terre de la famille, comme cela est arrivé des milliers de fois, était passée par son gosier. Il ne lui restait plus qu'une maison et un assez petit emplacement. Il demeurait sur cet emplacement avec sa femme qu'il aimait tendrement, mais beaucoup moins que son affreuse boisson.

Cependant, la misère et le dénuement de toutes choses devenaient, chaque jour, plus affreux dans la maison de l'ivrogne. Un jour, qu'il n'avait pas encore

commencé ses orgies, il voit sa femme pleurer ; ses larmes le touchent. S'il continue de boire, il comprend que cette femme, déjà cent fois martyre, allait rester sans ressources et courir les chemins. C'était un moment de grâce dont le malheureux ne profitera pas. J'ai déjà dit que le démon, comme il est dit de Judas, *se tient constamment à la droite* de ces malheureux intempérants pour les pousser à consommer leur ruine. C'est ce qu'il inspira à ce trop coupable ivrogne.

Au lieu d'aller à l'église prendre une croix, le démon le poussa vers l'auberge, à quelques arpents de chez lui. Il arrivait à cette maison, qu'on peut bien appeler la bouche de l'enfer, lorsqu'un associé de la croix le rencontra. Voyant le trouble et le désespoir dans ses yeux, cet ami, car ç'en était un, cet ami lui demanda où il allait avec sa bouteille. Écoutons ce que bien souvent le démon des ivrognes leur met dans la tête. « Je m'en vais à l'auberge, » mon ami. Je viens de voir ma pauvre vieille pleurer, » et ses larmes m'ont brisé le cœur. Tu sais que, de » la belle et riche terre que j'avais, il ne me reste » plus que ma maison et un petit emplacement. Je » vois bien que je n'en aurai pas pour longtemps, » avant d'avoir mis ma femme sur le chemin. Il » m'est venu une pensée, (il aurait dû dire : le » démon des ivrognes m'a inspiré,) il m'est venu une » pensée de sauver ma femme de la misère. » Et quelle pensée, repartit son ami, qui soupçonnait quelque grand malheur ? « La pensée qui m'est » venue, est celle-ci : Je m'en vais acheter ma der- » nière bouteille de rhum. Ensuite, j'irai m'enfermer » dans ma grange et je l'avalerais toute pour mourir. »

L'ami de cet ivrogne, comme on le pense bien, poussa un cri d'épouvante. Allez-vous vous tuer pour aller dans l'enfer ? Non, n'allez point là. Venez plutôt faire un tour avec moi. Nous allons parler,

vous ne vous ennuierez point. Et, prenant le bras de cet homme, sur le bord de l'enfer, il l'entraîne dans la direction de l'église. Pendant tout ce trajet, qui était assez long, l'associé de la croix lui raconta une foule de traits frappants, arrivés depuis l'établissement de la tempérance.

Ils arrivèrent enfin près de l'église, ils y entrèrent. Après avoir prié, il proposa à son protégé de passer par la sacristie. Par une disposition admirable de la providence, M. le curé de la paroisse s'y trouvait. L'ami eut bientôt mis le bon curé au fait de ce qui venait d'arriver. Déjà profondément ébranlé par les bonnes paroles de son ami, M. le curé n'eut que peu de peine à le décider à prendre une croix.

Qu'on se figure, si l'on en est capable, avec quel bonheur cet ami ramena à sa maison le pauvre ivrogne portant une croix de tempérance. Sa femme manqua en mourir de bonheur.

Quatre ans plus tard, le bon ami, qui avait ainsi sauvé son frère, se trouvait réuni avec un grand nombre d'autres dans la maison de cet enfant prodigue, que le bon et charitable curé venait administrer : il allait mourir. Le curé, dont je tiens ce récit, me disait qu'il avait rarement été plus édifié qu'en donnant les derniers sacrements à ce malade. Il avait encore toute sa présence d'esprit.

Après avoir reçu les derniers sacrements, il pria son curé de s'asseoir un instant, puis les mains jointes, il le remercia avec des paroles d'une reconnaissance sans bornes de lui avoir donné une croix. Puis une scène à ravir les anges de joie eut lieu devant tous ceux qui étaient présents. Il fit venir près de son lit de mort l'ami qui l'avait arrêté au moment où il allait se donner la mort. Puis, le prenant par la main et le montrant à ceux qui étaient présents : « Voilà, s'écria-t-il, voilà le meilleur ami » que j'aie rencontré pendant ma vie. J'allais me

» détruire, et cette même main que je tiens dans la
 » mienne, m'a arrêté, m'a retiré de l'enfer, et par
 » des paroles douces comme celles d'un ange, il m'a
 » conduit à l'église, à la sacristie où j'ai reçu cette
 » croix qui m'a arraché du cœur l'affreuse passion
 » qui allait me damner. » Et puis approchant cet
 ami de son cœur, il l'y pressait avec des transports
 d'amour ineffable. Tous ceux qui étaient présents
 pleuraient de joie. Le bienheureux malade mourait
 le soir même avec une sainte confiance dans la misé-
 ricorde de Dieu, et bénissant mille fois la sainte
 croix de tempérance qui l'avait sauvé.

Le doigt de Dieu est ici encore ! Gloire à la sainte
 croix de tempérance, maintenant et dans les siècles
 des siècles !

CHAPITRE ONZIÈME

LA SAINTE TEMPÉRANCE DE LA CROIX EST L'ŒUVRE DE
 DIEU PAR LES VERTUS QUI LUI SERVENT DE BASES.

*Donnez, et l'on vous donnera, on
 vous versera dans le sein une bonne
 mesure, pressée, entassée, et qui se
 débordera : car on se servira envers
 vous de la même mesure dont vous
 vous serez servi.*—S. Luc, ch. 6. v. 38.

Une œuvre religieuse est d'autant plus méritoire
 pour celui qui la fait, qu'elle renferme la pratique
 d'un plus grand nombre de vertus. Elle est égale-
 ment d'autant plus agréable à Dieu et plus digne d'en
 être récompensée, qu'elle l'honore par des vertus
 plus excellentes.

Monseigneur de Tloa nous disait dans son mande-
 ment de 1865, pour actions de grâces, « que la sainte

» tempérance de la croix, comme la piété, avait les
» promesses de la vie présente et de la vie à venir. »
Nous allons voir que ces paroles sont parfaitement
vraies.

Pour tout homme qui ne sait point se rendre compte de ce qu'il fait, la société de tempérance n'est qu'une œuvre ordinaire, ni plus, ni moins ; qu'une de ces actions de piété, comme la religion catholique en renferme en si grand nombre. Cet homme n'a peut-être jamais regardé la tempérance que comme un moyen d'éviter de tomber dans le vice de l'ivrognerie, ou d'en retirer ceux qui s'y étaient livrés. Peut-être encore n'a-t-on envisagé cette société de la croix que comme une de ces associations dont on croit ne pouvoir plus se passer, pour réunir des capitaux ou les moyens d'obtenir un plus grand résultat.

Tout homme qui envisagerait la société de la croix sous quelqu'un de ces rapports, se tromperait étrangement. Car cette société est une des plus merveilleuses qu'il y ait sur la terre, par les vertus qu'elle renferme et les bienfaits sans nombre qu'elle apporte à ceux qui en font partie et qui sont fidèles à en suivre les règles.

J'ai dit qu'une œuvre religieuse était d'autant plus méritoire pour celui qui l'accomplit, et qu'elle était d'autant plus agréable à Dieu et plus digne d'en être récompensée, qu'elle renferme la pratique de vertus plus nombreuses et plus excellentes. Je vais le faire comprendre.

La sainte tempérance de la croix a pour bases trois vertus du plus grand prix : 1° la vertu de sacrifice ; 2° la vertu de prière ; 3° la vertu de charité.

1° *La vertu de sacrifice.* Jésus-Christ promet une récompense à tout homme qui, pour l'amour de lui, aura donné même un seul verre d'eau froide à quelqu'un des siens. Un verre d'eau froide ? Ce n'est pas

un grand sacrifice, ni du côté de la chose donnée, ni du côté des peines qu'exige l'action de la donner ! Cependant Dieu est fidèle, et cette récompense sera certainement donnée ou en ce monde ou en l'autre. Remarquez que ce verre d'eau est censé n'avoir été donné qu'une seule fois.

Qu'en sera-t-il donc du sacrifice qu'il a fallu faire pour avoir le bonheur d'entrer dans la société de la croix ? Examinons ce sacrifice, si nous voulons en comprendre toute la grandeur et nous faire une idée des récompenses que Dieu lui réserve en ce monde et en l'autre.

Ce n'est plus d'un verre d'eau froide qu'il s'agit ici, mais bien d'un verre de liqueurs fortes que l'on vient sacrifier. Ce sacrifice de liqueurs fortes a été fait d'une chose que l'on aimait, à laquelle on tenait, dont on croyait ne pouvoir se passer. Ce n'est pas seulement un seul verre, mais un nombre considérable de verres que l'on a sacrifiés. Pour ceux qui, sans être intempérants, aimaient à prendre, comme c'était assez généralement le cas, un verre seulement avant leurs trois repas, combien de sacrifices faits par ceux-ci, seulement pendant une seule année. A part le temps du carême où, par pénitence, on se retranchait ces verres, ce sacrifice n'a-t-il pas été répété jusqu'au nombre d'au moins neuf cents fois chaque année ? Un homme qui a embrassé la tempérance, il y a vingt ans, aurait déjà fait treize mille sacrifices ? Et Dieu a promis de récompenser un seul verre d'eau froide donné à un de ses frères ! Un verre d'eau froide qui ne coûte aucune peine, vaut-il un verre de liqueur qu'on se retranche par vertu et par mortification ?

Je parle ici de ceux qui étaient sobres, pour cette époque, et les voilà qui déposent, chaque année, au moins neuf cents sacrifices aux pieds du Souverain Juge ! Quel sera donc le nombre de sacrifices que,

chaque année, chaque jour même, envoient ceux ou qui s'enivraient souvent ou qui buvaient ces liqueurs comme on boit de l'eau ? Et, encore une fois, Dieu a promis de payer un seul verre d'eau froide donné à quelqu'un de ces petits qui croient en lui ! Combien plus largement paiera-t-il ce sacrifice de la sainte tempérance, mais ce sacrifice de tous les jours, renouvelé pendant une longue suite d'années ?

Si, considéré en lui-même et par la seule règle qu'il a été fait par des cœurs chrétiens, ce sacrifice de la sainte tempérance de la croix nous paraît déjà si grand et si digne des regards de Dieu, quel en devra être le poids et le mérite, si nous le considérons, et dans ses circonstances, et dans ses motifs et dans sa fin.

1° *Dans ses circonstances.* Nous les connaissons déjà. Un mal effrayant, et s'étendant tous les jours, ravageait notre catholique patrie. Nos fêtes, nos réunions, nos jours les plus saints, nos relations sociales étaient indignement déshonorés. L'intempérance ruinait des familles entières, et le nombre de ces familles ou prenaient le chemin de la Babylone voisine, pour y perdre leurs mœurs et leur foi, ou traînaient les chemins pour mendier et devenir fainéantes et vicieuses. La joie chrétienne, celle qui est conforme au cœur de tout homme, même seulement raisonnable, celle dont le prophète a dit : *Heureux le peuple qui sait vous louer, Seigneur, et se réjouir en vous*, avait disparu de presque toutes nos réunions, pour faire place à ces rires hébétés, à ces chansons honteuses, à ces conversations triviales et lascives, à ces plaisirs turbulents, insensés, bachiques, qui déshonoraient l'humanité, autant que les vertus chrétiennes l'honorent. Un grand nombre de familles étaient chaque jour le théâtre de scènes scandaleuses par les discordes entre les pères et les

mères, par les jurements, les malédictions et les blasphèmes de leurs chefs, qui, oubliant leur dignité, se roulaient dans la fange de l'ivresse. Enfin à cette époque, les fléaux de la colère de Dieu qui détruisaient nos moissons, marquaient, comme au temps du déluge, que *touché de douleur jusqu'au fond du cœur*, à cause des crimes qu'enfantait l'intempérance, Dieu menaçait de nous exterminer de dessus la terre, et qu'il se repentait de nous avoir comblés de tant de bienfaits.

Combien donc devait être précieux aux yeux de Dieu un sacrifice qui, accepté généreusement par la presque totalité de notre population, était offert comme une réparation publique à sa bonté outragée dans ses bienfaits, dans son amour et dans sa créature ?

2° *Dans ses motifs.* Nous n'avons pas seulement offert à Dieu ce sacrifice de la sainte tempérance de la croix comme une réparation publique ; mais, comprenant que toute réparation faite à Dieu pour les outrages qu'il reçoit ne saurait satisfaire sa justice quand nous la faisons seuls, nous nous sommes unis à son Fils. Considérant ce Sauveur attaché à une croix, outragé par ceux pour qui il donnait son sang, nous les avons vus présenter du fiel et du vinaigre à sa langue desséchée par ses longues souffrances, son long jeûne et l'ardeur de la fièvre. Nous l'avons entendu s'écrier : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné !* A ce cri de douleur, nous avons vu quelqu'un emplir une éponge de vinaigre, la mettre au bout d'un roseau et lui présenter ce breuvage irritant. Nous l'avons encore entendu dire dans l'ardeur de la fièvre qui brûlait sa langue : *J'ai soif, et pour étancher cette soif, ils m'ont donné du fiel, pour ma nourriture ; et dans ma soif, ils m'ont présenté du vinaigre à boire.*

On nous montrait la croix où il avait été cloué par

les mains et par les pieds pendant qu'il était ainsi abreuvé de fiel et de vinaigre, et nous, ses enfants, nous avons imité ceux qui, ne le connaissant pas, *étant assis à la porte, parlaient contre lui, et ceux qui buvaient du vin le prenaient pour sujet de leurs chansons.*

Que nous proposait-on pour motif de notre sacrifice ? *Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre.* Et pourquoi avons-nous renoncé à prendre des boissons enivrantes ? Pourquoi avons-nous pris la croix ? Quel a été notre intention en la prenant ? De compâtrer au tourment de cette soif brûlante que notre Dieu avait endurée sur la croix. Mais cette compassion n'aurait pas été ce qu'elle devait être, si tout en ressentant de la peine pour le breuvage composé de fiel et de vinaigre que notre bon Maître avait bu sur son lit de mort, nous enissions continué de nous livrer à l'amour des liqueurs alcooliques. Ça donc été véritablement pour l'amour de Jésus-Christ abreuvé de fiel et de vinaigre que nous y avons renoncé. Ce dernier motif était beaucoup plus noble et plus digne des regards de Dieu le Père, puisque c'est un acte d'amour envers son Fils bien-aimé qui sanctifiait notre sacrifice de la tempérance de la croix.

Mais ce n'est pas encore faire connaître toute la beauté et le prix de ce sacrifice. Un dernier motif va encore en augmenter le prix, le voici : Jésus-Christ a dit : *Je suis le cep de la vigne, et vous êtes les branches. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure, porte beaucoup de fruits ; car vous ne pouvez rien faire sans moi.* L'esprit catholique nous a appris que non-seulement nous ne pouvons rien faire d'utile à nos âmes *que par Jésus-Christ*, mais encore que nous ne pouvons le faire que par notre union avec Jésus-Christ. Celui qui est avec Jésus-Christ et avec qui est Jésus-Christ, porte beaucoup de fruit. Pour élever notre sacrifice à cette grandeur, qui est le dernier degré d'un acte humain, nous l'avons fait

par Jésus-Christ et en union avec lui, afin de lui communiquer le mérite de la soif, des douleurs, de l'abandon, de l'agonie, de la mort et du sang divin d'un Dieu. Car voici votre engagement : « Pour » l'amour de Dieu, et en union avec Jésus-Christ » abreuvé de fiel et de vinaigre, je prends la résolution de ne jamais prendre de boissons enivrantes. »

De quel poids ne pèsera donc pas dans la balance de la miséricorde du souverain Juge, un tel sacrifice sanctifié, ennobli et en quelque sorte divinisé par son union avec un Dieu agonisant et mourant pour satisfaire à la justice de son Père, et qui *s'est livré pour nous, en s'offrant à Dieu comme une oblation et une victime d'agréable odeur.*

3^e *Sacrifice dont la fin est des plus excellentes.* Nous reconnaissons, dit saint Jean, à l'amour que nous avons pour nos frères, que nous sommes passés de la mort à la vie. Eh bien ! jusqu'où s'est étendue la grâce de la tempérance ? Jusqu'au point de nous communiquer un véritable amour pour ceux de nos frères que leur dégradation nous avait rendus odieux et qui étaient devenus l'objet de nos railleries et de nos mépris.

Car quelle a été la fin que nous nous proposons en faisant le sacrifice que nous demandait la société de la croix ?

Il n'y a pas à douter que le désir d'apaiser la colère de Dieu, écrite en caractères que tous pouvaient lire sur nos moissons, ne soit entré pour beaucoup dans ce sacrifice, que les offenses contre Dieu, qui avaient lieu dans nos noces, dans nos réunions, dans nos festins, dans nos relations sociales y étaient aussi pour beaucoup. Mais quelle a été la fin principale que se proposaient d'atteindre tous ceux d'entre nous qui, sans être intempérants, se mettaient de la tempérance ? N'était-ce pas surtout d'arracher au vice de l'ivrognerie le grand nombre de nos compa-

triotés qui s'en étaient laissés dominer ? N'avions-nous pas pitié d'eux ? Ne sentions-nous pas nos entrailles émues, nos cœurs touchés et profondément affligés à la vue de l'abîme qui s'ouvrait sous leurs pas ? Une voix puissante ne nous disait-elle pas : « Nous avons été cruels, impitoyables, sans entrailles, » sans amour pour nos malheureux compatriotes ! » Nous ne les avons pas même aimés *de paroles ou de langue*, aimons-les aujourd'hui par *œuvre et en vérité*. Plusieurs d'entre eux ont un grand sacrifice » à faire pour abandonner de boire des liqueurs fortes, » faisons-en un bien moins grand pour adoucir » l'amertume de celui qu'ils vont faire. Ils ne peuvent » se passer de nous, ne refusons pas de *les aider*. » Sans nous, sans notre concours, sans notre coopération, sans notre union avec eux, ils vont certainement périr ! Par amour pour nos frères, qui » périssent chaque année par l'usage immodéré des » liqueurs enivrantes, n'en prenons plus. Nous » sommes catholiques, et, dans certains cas, nous » serions même obligés de donner notre vie pour nos » frères. Comment Dieu nous bénirait-il, si nous ne » voulions pas seulement sacrifier pour les sauver » quelques verres de boissons dont nous nous passons bien ? » Et ce sacrifice a été généreusement fait, et je ne crains pas de dire qu'il a été fait, par l'impulsion de cette charité héroïque qui en centuple le mérite aux yeux de Dieu.

Au lieu de quelques verres de boissons qu'ils ont perdus, Dieu a donné à ces généreux associés des cents, des mille, des cent mille frères. Non-seulement ils ont acquis tous ces frères à Dieu, à leurs familles, à leur religion, à leur patrie, mais combien d'entre eux Dieu a préservé de tomber dans l'ivresse ? Combien d'autres ont reçu, pour ce sacrifice, des grâces et des bénédictions dont ils n'en connaîtront le nombre qu'au tribunal de celui qui a dit : *J'ai eu faim* dans

ces petits enfants dont le père buvait tout ce qu'il gagnait, et vous m'avez donné à manger. J'ai été nu dans ceux qu'un père sans entrailles laissait sans vêtements, et vous m'avez revêtu. J'ai été malade, ruiné, brisé, mes membres étaient comme paralysés sous l'action des boissons fortes, et vous m'avez visité, par votre union, votre charité, le sacrifice que vous avez fait pour moi. J'étais comme un étranger, on ne me connaissait plus, on ne me parlait plus, je traînais les chemins couverts de honte, et vous m'avez aimé, vous m'avez pris pour votre frère, vous m'avez donné une place dans votre cœur. J'étais comme cet homme qui descendait de Jérusalem à Jéricho et que les voleurs avaient dépouillé, couvert de plaies, et laissé le long du chemin à demi-mort. Semblable au bon Samaritain, vous avez eu pitié de moi, vous m'avez relevé, vous avez bandé mes plaies, vous m'avez ramené à la vie, à Dieu, à ma famille, aux devoirs de ma religion !

Concluons par ces paroles : *Quiconque aura donné seulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, comme étant de mes disciples, je vous le dis en vérité, il ne perdra point sa récompense.* Ce ne sont pas des verres d'eau froide, mais bien du pain, des habits, de la joie, du bonheur, de l'estime, en un mot, tous les biens que donne la sobriété, que nous avons procurés à nos frères intempérants et à leurs familles.

Quant à ceux qui, encouragés par leurs généreux frères, ont cessé avec tant de courage de prendre des liqueurs qu'ils aimaient jusqu'à la frénésie, qu'ils jugent du prix que Dieu donnera à un tel sacrifice, fait pour l'amour de Jésus-Christ, et en souvenir du fiel et du vinaigre que le bon Sauveur a bu dans sa soif brûlante ! N'est-ce pas pour tous ceux qui, comme eux, font de grands et généreux sacrifices, qu'il est écrit : *On vous versera dans le sein une bonne*

mesure, pressée, entassée, et qui se débordera : car on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi.

Même en ce monde, qui peut apprécier la joie, le bonheur et la paix dont ils ont été inondés *dans leur sein* ? Qui pourra mesurer la consolation qu'ils ont goûtée en voyant cesser les larmes d'une épouse, les misères, la gêne, les privations que leur funeste passion imposait à des enfants qu'entre leurs orgies ils aimaient ? Qui peut dire quel bien fait au cœur d'un père d'être aimé et honoré par des compatriotes qu'il fuyait ou que même il avait honte de rencontrer ?

Exemple.

LA FEMME D'UN IVROGNE, DÉLIVRÉE.

Un curé me racontait qu'il avait, dans sa paroisse, un cabaretier qui, loin de *cracher dans le rhum*, comme dit un de nos proverbes, l'avalait en se léchant les lèvres. Il était père de famille. Son aîné s'était aussi mis à boire. Le proverbe ne ment point : *Bon chien tient de race*. D'ailleurs, que peut apprendre un enfant élevé au milieu des ivrognes qui hantent un cabaret, sinon de devenir ivrogne ?

Ce fils cherchait à se marier depuis assez longtemps ; mais, comme ce devrait toujours être le cas, les filles n'en voulaient pas. Après bien des recherches, il vint à bout de faire la connaissance d'une jeune fille orpheline qui avait un tuteur, mais qui, lui aussi, aimait la *goutte* plus que son honneur et celui de sa protégée. On s'arrange enfin pour aller mettre les bans à l'église. Des ivrognes ne sont pas accoutumés aux convenances. Ils osent se présenter plus qu'à moitié ivres devant leur curé. Le curé, qui a surtout pour mission de protéger les veuves et les orphelins, refuse de prendre les bans. On imagine sans peine que ces ivrognes ne lui épargnèrent

point les injures. Cependant le curé tient bon, et il faut se désister.

Comme cela est arrivé des milliers de fois, le jeune ivrogne fait semblant de se convertir. Il se prive de boire, au moins publiquement, pendant un certain nombre de mois, puis, avec des promesses dont les ivrognes ne sont jamais avares, il revient pour mettre ses bans à l'église. Cette fois, il n'y avait pas moyen de les refuser. Il se marie donc, après avoir fait à sa future épouse, mille et mille serments qu'il ne prendrait jamais une goutte de boisson.

Dans ce temps-là, nous avions un proverbe qui ne mentait guère : *Qui a bu, boira*. Peu de temps après son mariage, le malheureux se met à boire et, comme pour se dédommager des privations forcées qu'il avait été contraint de s'imposer pour tromper la pauvre jeune fille, il boit sans mesure. Devenant alors comme une bête féroce, il battait sa malheureuse femme jusqu'à la laisser étendue sur le plancher à demi-morte. Presque chaque soir, il allait à ces bouges que les femmes ont tant maudits. Il en revenait toujours fort tard, et que faisait-il ? Il avait un cheval aussi méchant, si non plus, que lui, et dont sa femme avait une grande frayeur. Eh ! bien, il l'obligeait à aller dételé ce méchant animal, et quand elle ne pouvait s'y résoudre, il la contraignait d'y aller à coups de bâton. Un proverbe disait aussi : « Les deux êtres les plus malheureux sont le cheval et la femme d'un ivrogne, » précisément de l'espèce animale de celui dont je parle.

Cependant la tempérance fut prêchée dans la paroisse. Et, au grand étonnement de la malheureuse femme, cet ivrogne fut du grand nombre de ceux qui prirent courageusement la bonne croix de tempérance. On peut imaginer quelle fut la joie de la pauvre femme. Le diable des ivrognes sorti des entrailles de cet homme, il redevint humain, doux

et compatissant pour sa femme qu'il consola autant qu'il l'avait affligée. L'Eglise fait à Dieu cette prière : « Délivrez-nous de nos ennemis par le signe de la » croix, » parce que la croix, *la bonne croix*, comme l'appelait saint André, est l'arme que Jésus-Christ nous a laissée pour vaincre l'enfer et toutes les légions de démons qu'il renferme.

Autre exemple.

Vous vaincrez par ce signe. Peu de temps après l'établissement de la tempérance, un des associés de la croix revenait à pieds d'une paroisse voisine, par le grand chemin, le long du fleuve. Rendu à un endroit qu'on appelle la *pointe secque*, il jette les yeux sur deux auberges fameusement célèbres par les orgies dont elles avaient été le théâtre depuis un grand nombre d'années. Placées en face, chaque côté du grand chemin, elles rappelaient ces deux gouffres de la fable, dont on ne pouvait éviter l'un sans tomber dans l'autre.

A la vue de ces enseignes dont les crochets rouillés par la pluie crient au vent comme le râle d'un ivre-mort : *entrez, entrez* ; l'enfant de la croix semble assailli par une légion de démons, qui le poussent à y entrer. Que va-t-il faire ? Ce qu'ont fait et ce que feront toujours ceux qui veulent remporter la victoire sur l'enfer. Il se recommande à sa croix, puis en forme le signe sur son front. Ainsi armé, il prend sa course, et dans une minute il a dépassé les bouches de l'enfer. Alors il s'arrête, se détourne vers les deux infâmes boutiques pour fabriquer des ivrognes, et dans la joie de son triomphe, il s'écrie : « Enfer, » je t'ai vaincu par la croix ! » Et reprenant sa route, il revient chez lui regarder et remercier sa *bonne croix*.

CHAPITRE DOUZIÈME

LA SAINTE TEMPÉRANCE DE LA CROIX EST L'ŒUVRE DE DIEU, PAR LES VERTUS QUI LUI SERVENT DE BASES.

Priez l'un pour l'autre afin que vous soyez sauvés ; car la prière assidue du juste vaut beaucoup.

—Ep. de S. Jacq. ch. 5, v. 16.

Il n'y a point d'autre nation, disait Moïse, quelque puissante qu'elle soit, qui ait des dieux aussi proches d'elle, comme notre Dieu est proche de nous, et présent à nos prières. Aussi, David disait-il à Dieu : En quelque jour que je vous invoque, je connais que vous êtes mon Dieu.

Dieu est souverainement bienfaisant, il aime à secourir sa créature, à lui aider, à la fortifier dans la faiblesse, à la soutenir dans ses combats. Aussi semble-t-il se plaindre qu'on ne le prie point, qu'on ne lui demande rien, par ces paroles de l'évangile de saint Jean, adressées à ses apôtres : *Jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon Nom ! Demandez, et vous recevrez, afin que votre joie soit pleine.* La prière, qu'on veuille y prendre garde, la prière est l'âme qui anime et sanctifie tout le bien qui se fait dans la société de la croix.

En conséquence du dogme de la communion des saints, nous comptons, avec raison, que nous aurons part aux prières de l'Eglise, au saint sacrifice de la Messe et aux bonnes œuvres que l'Esprit de Dieu fait faire parmi nous. Mais il y a un commandement exprès de *prier les uns pour les autres*, et ce commandement n'est qu'une conséquence de celui qui nous oblige de nous aimer les uns les autres.

Cependant, il n'est que trop vrai que, ne comprenant pas bien la charité que nous devons avoir pour nos frères, nous oublions de prier pour eux, et, si nous le faisons quelquefois, nos prières sont isolées et manquent de cette puissance que leur donne l'union d'un grand nombre de volontés, demandant à *l'auteur de tout don parfait*, une grâce particulière, des forces plus grandes, un secours plus puissant et plus efficace contre certains vices qui se répandent dans une société. C'est pourquoi on peut appliquer à toute union dans une prière commune, cette parole du divin Sauveur : *Je vous dis que si deux ou trois d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux.*

Par cette divine promesse, les associés de la croix peuvent comprendre quelle puissance doit avoir auprès de Dieu la prière de la tempérance, qui se fait dans toutes les familles de la société.

De combien de familles est composée notre société ? Je ne puis le dire d'une manière certaine. Cependant, d'après les données que j'ai, je puis établir ce qui suit : Dans les diocèses où est établie notre société, il y a environ *quatre cent quarante-deux* paroisses, missions ou dessertes. Retranchons *quarante-deux* des plus petites dessertes, nous aurons le nombre rond de *quatre cents* paroisses ou missions.

Parmi les paroisses qui font partie de la grande société de la croix, il y en a de petites, de moyennes, puis de très-grandes, telles que Montréal, Saint-Roch de Québec, les faubourgs Saint-Jean et Saint-Sauveur, Sorel, Saint-Hyacinthe, Notre-Dame de Lévis, Saint-Thomas, Saint-Joseph de Lévis, l'Islet, Saint-Pascal, et plusieurs autres grandes paroisses des diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières.

En moyenne proportionnelle, allouons *trois cents* familles, pour chaque paroisse. Nous aurons donc

six cent mille Pater et six cent mille Ave Maria, chaque jour, pour toute la société. Si ce nombre paraît exagéré à quelqu'un, outre les *quarante* desertes, retranchons *cent mille Pater et cent mille Ave Maria*, pour chaque jour. Nous ne nous tromperons donc guère en avançant que, dans notre belle et grande société de la croix, nous avons l'incomparable bonheur d'envoyer au ciel, chaque jour de l'année, au moins *cinq cent mille Pater et cinq cent mille Ave Maria*. Ce qui donnerait, chaque année, *cent quatre-vingt-deux millions, deux cent mille Pater*, et *cent quatre-vingt-deux millions, deux cent mille Ave Maria* ! Quelle immense prière le Canada envoie au ciel, chaque année, par le moyen de la société de la croix !

Je n'ai nul besoin de faire remarquer à des catholiques quelle est l'excellence de la prière *Notre Père*, enseignée par Jésus-Christ, et qu'il a dit de présenter à son Père, en son Nom. Qui n'a point senti son cœur touché, fortifié, encouragé à bien faire, par la confiance qu'elle exprime envers la bonté ineffable d'un Père, qui, infini dans ses perfections, daigne se laisser appeler du doux et aimable nom de Père ? Qui n'a pas compris combien il est bon, Celui qui veut que ses enfants, ses tout petits enfants de la terre, lui demandent leur pain de chaque jour, le pardon des fautes journalières dont ils se rendent coupables envers lui, et la délivrance de leur tentation et des maux qui les assiègent de tous côtés ? Voilà une des prières de la société de la croix.

L'autre prière s'adresse à la mère de notre Père divin, le doux Sauveur de nos âmes. Nous le savons tous, cette mère nous a été donnée pendant l'agonie de son Fils sur la croix, et comme le dernier legs qu'il faisait à la terre. Là, après s'être livré pour nous et nous avoir donné son sang, il nous donnait encore sa Mère, pour nous aimer, nous consoler et nous protéger.

Aussi, cette prière n'est-elle pas comme une rosée

céleste qui rafraîchit le cœur, relève l'espérance et ramène à Dieu les enfants prodigues dont ce pauvre monde est rempli ?

Voilà les deux prières qui, chaque jour partent en si grand nombre de la terre pour monter vers le ciel, et en faire descendre d'autre pain, à la place de celui que l'intempérance avait changé en orgies, et prier Marie de demander pardon pour un si criminel abus des dons de Dieu.

Ce serait déjà une immense réparation faite à Dieu par la société de la croix que ces deux prières, remplaçant les malédictions, les blasphèmes, les chansons bachiques et les discours insensés et souvent scandaleux de l'époque où régnait l'intempérance dans nos campagnes. Mais considérées sous ce seul rapport, on n'aurait pas une juste idée de leur prix auprès de Dieu.

Ces prières ne doivent pas être considérées en dehors du sacrifice qui en fait partie. Nous connaissons tous maintenant quel a été le prix de ce sacrifice. Eh ! bien, rappelons-nous qu'il fait une partie essentielle de notre prière, qu'il la sanctifie, qu'il l'ennoblit et qu'il l'envoie vers le souverain Juge, accompagnée d'un acte héroïque de mortification qui sollicite son acceptation et la fait recevoir comme un encens d'agréable odeur.

Dieu est éternel et tout est présent devant lui, le passé, le présent, l'avenir. Chaque fois que cette immense prière est récitée, Dieu voit à genoux devant son autel, et les frères charitables qui lui font le sacrifice de ces liqueurs qu'ils aimaient à prendre chaque jour, sans excès, et tous ceux que leur exemple entraîne et encourage à faire le sacrifice de leurs intempérances et de leur amour excessif pour les boissons enivrantes. C'est comme un cri immense partant de la terre, qui chez les premiers dit à Dieu : « Pour l'amour de nos frères qu'une passion désordonnée dégrade, avilit, prive de leur raison et

» entraîne dans un abîme de désordres, nous venons
 » vous faire le sacrifice des boissons que nous aimions
 » à prendre : daignez l'accepter, comme une répa-
 » ration des outrages qu'ils ont faits à votre Provi-
 » dence par l'abus des biens que vous leur aviez
 » donnés ; » qui, chez les seconds, dit à Dieu :
 « Daignez, Seigneur, recevoir en réparation de nos
 » intempérances et des outrages que nous avons
 » faits à votre Providence, ce sacrifice que vous
 » offrent nos frères pour l'amour de nos âmes, et
 » veuillez, dans votre infinie bonté, accepter en
 » union avec le sacrifice de ces charitables frères,
 » celui que nous vous faisons de ces liqueurs funestes
 » qui n'ont servi qu'à vous outrager, à nous avilir, à
 » déshonorer notre religion, à faire saigner le cœur
 » de nos femmes et celui de nos enfants. »

Voilà cet immense cri de charité qui monte, chaque
 soir, de toutes les maisons où l'étendard de la
 tempérance est entré. Voilà encore cet incomparable
 sacrifice de tout un peuple catholique, qui accom-
 pagne, chaque jour, l'immense prière de la grande
 société de la croix, et qui demande à Dieu des misé-
 ricordes et des bénédictions pour nos familles
 canadiennes.

J'ai déjà dit que le sacrifice de la sainte tempé-
 rance avait été fait en union avec Jésus-Christ abreuvé
 de fiel et de vinaigre pendant qu'il était attaché à la
 croix. Aussi les règles de la société prescrivent « de
 » réciter les prières au pied de la croix, soit par
 » toute la famille, soit du moins par un des membres
 » de la famille. »

Maintenant souvenez-vous que l'Eglise Catholique
 nous enseigne que, de toutes les choses saintes, qui
 sont dans le ciel et sur la terre, à part Dieu, il n'y
 en a pas une seule qui soit aussi sainte que la croix.
 Les églises, les vases sacrés, les images et les reliques
 des saints, y comprises celle de la Bienheureuse

Vierge Marie, n'égalent pas en sainteté, la sainteté de la croix (*Sanctior universis*).

Partout où une croix bénite est placée, et, par la bénédiction de l'Eglise, unie à la croix du Calvaire, elle apparaît aux regards de Dieu comme toute couverte du sang divin de son Fils bien-aimé.

Remarquons encore qu'à part les prières faites devant l'autel où demeure le Fils de Dieu fait homme, il n'y en a point, il ne peut y en avoir qui soient plus favorablement écoutées, que celles faites au pied de la croix. C'est bien ce que comprenaient nos ancêtres, quand ils laissaient leurs maisons pour se réunir devant la croix que leur foi leur faisait élever sur les grands chemins, pour y faire leur prière du soir, y réciter leur chapelet, les prières en union de ceux qui avaient le bonheur d'assister au saint sacrifice de la Messe, les jours de dimanche. De même qu'en passant près d'une église, où était le Saint Sacrement, ils ôtaient respectueusement leurs chapeaux, de même aussi faisaient-ils en passant devant une croix, parce que la foi leur disait qu'en saluant la croix, ils témoignaient leur amour et leur vénération pour celui qui en a fait l'autel de son sacrifice.

Jugeons maintenant de la puissance de ces prières de la société faites au pied de la croix, et du sacrifice qui les accompagne. Avons-nous encore assez de foi pour comprendre que ces prières faites au pied de la *bonne croix*, vont toucher à cette croix, se couvrir des mérites et des souffrances d'un Dieu mort sur cette croix, s'y diviniser en quelque sorte, et ne monter au ciel que couvertes du sang d'un Dieu, comme les fleurs nous apparaissent, le matin, couvertes de la rosée tombée du ciel, pendant la nuit.

Saint André, conduit vers la croix pour y consommer son martyre, comprenait cette transfiguration qu'opère la croix dans tout ce qui la touche, quand

il lui adressait ces belles paroles dignes d'être toujours présentes à la pensée de ceux qui prient devant la croix de tempérance : « O bonne croix, que les » membres du Seigneur ont rendue si sainte et si » vénérable, croix que je désire depuis longtemps ; » croix que j'ai aimée de toute l'ardeur de mon âme ; » croix que toute ma vie j'ai cherchée : te voilà donc » enfin offerte à mes désirs et à mon amour ! Daigne » me recevoir dans tes bras pour me séparer des » hommes et me conduire à mon Maître, afin que, » par toi, je mérite d'être reçu de celui qui, par toi, » m'a racheté. »

Ce que la croix était pour saint André, elle l'est pour notre prière de la tempérance qui dit aussi au pied de la croix : « O bonne croix, reçois notre prière, » afin que, par toi, elle mérite d'être reçue par » Celui qui a daigné nous racheter en mourant entre » tes bras. »

Passons maintenant à une autre considération qui va nous montrer la charité catholique venant embaumer et notre sacrifice et notre prière de la sainte tempérance de la croix.

Saint Paul a dit : *Quand je distribuerais tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me servirait de rien.*

Sans l'amour de Dieu, et du prochain aimé en vue de Dieu, les œuvres de miséricorde que nous exercerions envers nos frères, ne nous serviraient de rien devant Dieu.

Mais, il n'en est pas ainsi dans notre belle société de la croix. Elle est, selon l'expression de saint Paul, *enracinée et fondée dans la charité*. J'en ai déjà fait la remarque, notre société a pris son origine, elle s'est étendue, elle est devenue comme une grande armée de croisés par la charité et sous le souffle de la charité. La grâce extraordinaire qui a accom-

pagné l'établissement de la tempérance, a été proprement une immense charité qui nous a fait aimer nos frères avilis, *non par des paroles, ni de langue, mais par œuvre et en vérité*. Pour eux et en vue de les ramener à Dieu et à la pratique de leurs devoirs religieux, mais sans arrière-pensée et au prix de nos jouissances ou de nos satisfactions, car la vraie charité *ne cherche point ses intérêts*, nous dit saint Paul, nous les avons aimés, beaucoup aimés. Comme le disait le saint homme Job, nous avons été comme *l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux*, par notre charité compatissante, notre généreux sacrifice et notre courage à nous mettre à leur tête pour les encourager à se relever, et pour les soutenir dans un combat suprême contre l'enfer, acharné à leur perte.

Notre charité à leur égard a encore été persévérante. Nous ne nous sommes pas contentés de leur aider à s'arracher à un vice enraciné dans leurs entrailles, mais nous continuons de prier pour eux et avec eux, pour leur persévérance, au pied de la bonne croix de la tempérance.

C'est à ce rendez-vous de chaque jour, que nous disons ce qu'une fois nous leur avons dit par notre exemple : « Frères catholiques, nous vous aimons » toujours, et, toujours et chaque jour, nous vous » dirons que nous vous aimons en priant au pied de » cette croix entre les bras de laquelle notre Sauveur » est mort pour vous et pour nous. » Et la prière de la société, accompagnée d'un noble et généreux sacrifice et comme teinte par le sang de la divine Victime du Calvaire, monte, par la croix, jusqu'au trône du Dieu d'amour, sur les ailes de la charité, pour en descendre sur nous, sur nos frères, sur nos campagnes, en rosée céleste.

D'où je dois conclure que la société de la croix, est l'œuvre de Dieu. Ceux qui ne l'ont point envi-

sagée. À ce point de vue catholique, n'y ont rien compris. Toutes ces merveilles de retour à la tempérance pour des hommes qui aimaient éperdument les liqueurs fortes, cette horreur pour les boissons qu'ils aimaient plus que leurs âmes, plus que leur honneur, plus que leurs familles, plus que leurs biens, plus que tout au monde ; ce dévouement héroïque qui a rendu si grands, aux yeux de Dieu, tous ceux qui ont renoncé à prendre des liqueurs fortes, pour sauver leurs frères ; cet entraînement de tout un peuple vers la croix de tempérance reçue avec des transports d'amour et de vénération ; cette immense prière qui, chaque jour, part du pied de chaque croix pour monter vers le ciel ; la paix rétablie dans un grand nombre de familles que l'intempérance bouleversait jusque dans ses fondements ; l'aisance et le bien-être revenus dans un grand nombre de maisons, qui ne connaissaient que la pauvreté, les haillons, les privations de toute espèce ; les noces, les repas, les relations sociales redevenus ce qu'ils doivent toujours être chez un peuple catholique ; la joie, de tumultueuse et délirante qu'elle était dans les réunions, devenue raisonnable, cordiale, paisible et pleine de douces jouissances ; l'honneur de la religion relevé ; la gloire nationale réparée ; notre colonisation prenant un développement toujours croissant ; l'abîme de l'enfer fermé pour un grand nombre, et le ciel ouvert pour un plus grand nombre encore : voilà les fruits de l'arbre de la croix ; voilà les bienfaits de la tempérance ; voilà enfin l'œuvre de Dieu au milieu du peuple canadien.

Exemple.

Bon chien de chasse tient de race, dit un proverbe.

Pendant les premières années que j'étais à Saint-Roch de Québec, passant par une rue pour aller à un malade, mes oreilles furent frappées par un tapage

infernale qui avait lieu dans le plus bas étage d'une maison. Après le lapage, j'entendis des coups capables d'assommer un homme, après les coups j'entendis une voix de femme, montée à l'octave de la gamme, qui adressait ces suavités à son mari : « Que le diable t'emporte dans le cinq cent mille » fond des enfers ! »

L'idée me vint d'entrer pour mettre la paix entre ce couple ; mais, réflexion faite, je compris que je serais mal reçu. Je connaissais et le mari et la femme, pour deux ivrognes de première classe.

Je passai outre.

Le lendemain, je rencontrai, dans une rue, l'homme qui, la veille, avait reçu cette correction de sa femme. Il avait un œil noir comme le dessous d'un chaudron à sucre. Comment, lui dis-je, vous laissez-vous assommer ainsi par votre femme ? « Oh ! » me répondit-il, sans la moindre émotion, « je ne lui en » serai pas même un léger reproche. Car je lui » rendrai bientôt ce qu'elle m'a fait hier, quand elle » se mettra en train. »

Je ne me suis pas informé, comme on le pense bien, si cet intérêt avait été payé.

Ce couple hideux, comme il n'en faudrait pas un grand nombre pour établir l'enfer en ce monde, avait un garçon, âgé d'environ dix-sept ans, que je connaissais. Il était, sans contredit, encore plus ivrogne que les auteurs de ses jours. Ce malheureux jeune homme n'avait reçu aucune instruction religieuse. Son seul passe-temps était de courir les auberges et de s'y enivrer.

Or, il arriva qu'un jour qu'il était sous l'influence de la boisson, le diable des ivrognes lui inspira l'envie de traverser le pont de glace pour aller à l'Isle d'Orléans. Il faisait un froid très-rigoureux. Après avoir gambadé dans la neige, je ne sais pendant quel

espace de temps, il alla s'affaïsser près de la côte de la paroisse de Saint-Pierre de l'Isle.

Tard dans la soirée, quelqu'un sortit hors de sa maison qui se trouvait sur le bord de la côte, crut entendre des cris. Il se dirigea vers cet endroit, et trouva le malheureux ivrogne, dont je parle, enfoncé dans la neige. Il avait les pieds et les mains gelés d'une manière horrible.

Le lendemain, on alla le mener à la maison de ses parents ; c'est là que j'allai le visiter. Il souffrait d'une manière affreuse. Je voulus lui parler de son salut, et l'engager à profiter de ce malheur pour revenir à Dieu. Pour toute réponse, je reçus un vrai déluge de sacres et de malédictions. Je vis qu'il fallait attendre de meilleurs jours, mais ces jours meilleurs ne revinrent point.

Je ne voulus cependant pas cesser de le voir, il m'inspirait une profonde pitié. Pauvre jeune homme ! souffrir tant et de si poignantes douleurs, sans espérances qu'elles lui seraient comptées auprès de Dieu !

Le cœur me faisait mal, quand, entrant dans sa chambre, je l'entendais maudire, avec d'horribles imprécations, son père, sa mère, Dieu, les auberges, ses pieds, ses mains, le froid !

Le docteur, qui le soignait, fut contraint de lui couper, une par une, toutes les phalanges des doigts des mains et des pieds, et, à chaque amputation, c'était des imprécations à faire frémir. Il ne lui resta que les troncs des mains et des pieds.

Au bout d'un an, il était passablement guéri. Sa première sortie de la maison fut pour se traîner dans une auberge. Et, chose horrible, il trouva là un homme assez inhumain et assez barbare pour lui donner de la boisson. N'ayant plus de doigts aux mains, il poussait, me dit quelqu'un qui était présent, il poussait le verre de liqueurs avec le tronc de sa main gauche dans l'enfoncement entre le pouce et

l'index de sa droite, et il trouvait ainsi le moyen de porter cette liqueur à sa bouche, et de la boire. Dans cette première visite à l'auberge, il but jusqu'au point de se mettre ivre-mort.

Ce fait est horrible, mais il est vrai. Par conséquent, il n'est que trop véritable le proverbe qui dit : *Bon chien de chasse tient de race*. Qu'est devenu ce pauvre jeune homme ? Je n'en sais rien. Mais ce que je sais, c'est que les enfans qui sont nés de parents sobres, n'auront jamais trop de tout leur cœur pour en remercier le bon Dieu.

CHAPITRE TREIZIÈME

LA SOCIÉTÉ DE LA SAINTE TEMPÉRANCE DE LA CROIX EST L'ŒUVRE DE DIEU, PARCE QU'ELLE A ÉTÉ BÉNIE PAR NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE, ET APPROUVÉE PAR NOS CONCILES PROVINCIAUX ET PAR NOS ÉVÊQUES.

(Conclusion des deux chapitres précédents.)

Mes bien-aimés, ne croyez point à tout esprit, mais éprouvez si les esprits sont de Dieu ; car plusieurs faux prophètes se sont élevés dans le monde.

—1. Epit. de S. Jean, ch. 4. v. 1.

Les merveilles que j'ai racontées dans les deux chapitres précédents, portent visiblement *la marque du doigt de Dieu*. Nous avons donc eu droit d'en conclure que la sainte tempérance de la croix était la conséquence d'une grâce extraordinaire accordée à notre pays catholique par une insigne miséricorde de Celui qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.

Cependant, toutes évidentes que soient en elles-mêmes les preuves que j'en ai rapportées, elles ne sont pas suffisantes pour rassurer une conscience catholique, sur le danger de se tromper. Car nous savons que les magiciens de Pharaon changèrent leurs verges en serpents, par la puissance du démon. Nous savons aussi que Simon le magicien s'éleva dans les airs par l'assistance de satan. Jésus-Christ nous avertit qu'un jour il *s'élèvera de faux christes et de faux prophètes, qui feront de grands prodiges et des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il était possible, les élus mêmes*. Saint Paul nous dit que satan, l'ange des ténèbres, *se transforme en ange de lumières*.

C'est pour que nous ne nous laissions point tromper que l'apôtre saint Jean nous dit *de ne point croire à tout esprit, mais d'éprouver si les esprits viennent de Dieu*. La règle de l'Evangile : *Vous les connaîtrez à leurs fruits*, n'est point une règle sûre pour les individus, puisque nous sommes avertis que plusieurs diront au souverain juge : *Seigneur, n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom ? N'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom ?* Cependant Jésus-Christ leur dira *qu'il ne les a jamais connus*.

Dans sa seconde Epître à Timothée, saint Paul nous avertit qu'il se rencontrera des hommes qui auront *une apparence de piété, mais en ruineront la vérité*.

Il n'y a donc, en général, aucune sûreté pour la conscience à se fier aux apparences, puisque Jésus-Christ nous dit : *Ne jugez point selon l'apparence, mais jugez selon la justice*. Mais, comment juger avec justice l'œuvre de la tempérance, lorsque de nous-mêmes nous ne sommes que mensonge, ténèbres, ignorance ? Je réponds : En consultant nos pasteurs, et surtout notre saint Père le Pape. Car nous avons le bonheur d'être catholiques, et, comme tels, nous avons des moyens certains de connaître si notre société de la croix, si les merveilles qu'elle a

opérées au milieu de nous, sont vraiment *des œuvres de Dieu*.

Consultons donc l'Eglise dans la personne de Pie IX, successeur du bienheureux saint Pierre, à qui le Sauveur a dit : *J'ai prié pour vous, Pierre, afin que votre foi ne défaille point, et quand vous serez converti, vous affermirez vos frères. Paissez mes agneaux, paissez mes brebis*. Ce que le successeur de saint Pierre nous dira de notre société de la croix sera la vérité, et en le croyant, nous ne pouvons ni nous tromper, ni être trompés.

En l'année 1844, peu de temps après l'établissement de la société de tempérance, Monseigneur Signay, rendant compte à notre saint Père le Pape Grégoire XVI de notre société de tempérance et des fruits de bénédictions qu'elle produisait, lui demandait de vouloir bien nous accorder les mêmes indulgences que celles déjà accordées pour le diocèse de Montréal. C'était quatre indulgences plénières, pour chaque année, aux jours désignés par l'évêque diocésain.

Dans l'audience du 23 juin 1844, notre saint Père le Pape, Grégoire XVI, accordait avec bienveillance la grâce demandée.

Ainsi notre société de la croix, par le fait que des indulgences plénières lui sont accordées par le chef auguste de l'Eglise, a reçu l'approbation authentique de l'Eglise. Car elle n'accorde jamais d'indulgences pour une société, à moins qu'elle ne la juge bonne, sainte et selon la volonté de Dieu. Notre société de tempérance est donc l'œuvre de Dieu, et toutes les merveilles qu'elle a opérées parmi nous sont également des œuvres opérées par la miséricorde de Dieu.

Mais ce n'est pas tout. On sait que Monseigneur Baillargeon, notre bien-aimé Administrateur du Diocèse, avait été envoyé à Rome, en 1850, comme député des évêques de la province ecclésiastique de

Québec. A son retour, il m'écrivit pour me dire que, ayant parlé à Notre Saint Père le Pape, de notre belle société de la croix, le saint Père avait été enchanté des heureux effets qu'elle avait produits dans notre pays. Pour nous témoigner sa satisfaction, il l'avait chargé de me dire qu'il me bénissait, ainsi que tous ceux qui faisaient partie de cette société. Nous devons savoir que la bénédiction de N. S. P. le Pape fait descendre sur ceux qui la reçoivent *tous les dons célestes*, comme le dit l'admirable Pie IX, en terminant son Encyclique du 17 septembre 1863.

La société de la croix a donc reçu le plus grand bonheur possible, celui d'avoir été bénie par le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je puis donc encore dire ici : La société de la croix est l'œuvre de Dieu, et toutes les merveilles qu'elle a opérées au milieu de nous, sont marquées *du doigt de Dieu*.

Le second concile provincial, dans une réunion de tous les évêques de la province, à Québec, recommande d'encourager par tous les moyens la société de la croix, comme un moyen efficace pour détruire l'ivrognerie. Voici ses paroles : « Déjà la société » de la croix, élevant l'instrument vénérable de la » victoire de Jésus-Christ sur la mort et sur le démon, » a appris à se servir de cette arme puissante pour » combattre les ennemis du salut, et plus particu- » lièrement le vice hideux de l'ivrognerie. Les » succès ont été si nombreux et si marqués dans les » lieux où elle s'est établie, que nous aimerions à la » voir étendre sa salutaire influence dans toutes les » parties de cette province. Aussi, invitons-nous tous » les fidèles confiés à nos soins à s'enrôler dans les » rangs des soldats de la croix, pour combattre tous » ensemble un des plus dangereux adversaires de la » société et de la religion. »

La société de la croix a donc aussi l'approbation de tous les évêques de notre Canada. Mais non-

seulement ils l'ont approuvée, et en l'approuvant, ils l'ont prise sous leur protection, mais encore ils ont déclaré qu'il fallait l'encourager, s'y associer pour détruire le *vice hideux de l'ivrognerie*. Or, l'ivrognerie est l'œuvre du démon, et le démon est non-seulement l'ennemi de Dieu, mais encore de toutes les œuvres de Dieu. Mais la tempérance par la croix est destinée à détruire l'œuvre du démon, son œuvre par excellence, l'ivrognerie. La tempérance est donc *l'œuvre de Dieu*. Les merveilles qu'elle a opérées parmi nous, en détruisant l'œuvre capitale du démon, sont donc marquées du *doigt de Dieu*, car satan ne peut travailler contre lui-même.

Je pourrais terminer ici la démonstration que notre société de la croix est vraiment l'œuvre de Dieu. Les preuves que je viens d'en donner, sont certaines, évidentes, infaillibles même. Mais on sera plus convaincu peut-être, si j'ajoute que nos évêques se sont constamment placés à notre avant-garde, et qu'ils n'ont rien épargné pour soutenir notre belle société.

Ainsi, par une lettre pastorale du 2 avril 1854, que plus tard je mettrai sous les yeux des associés, Monseigneur notre Archevêque, P. F. Turgeon, signalait avec une vive reconnaissance, les heureux effets produits par notre société de tempérance. « Les auberges, » dit-il, « sont devenues moins nom- » breuses et ont même disparu entièrement dans » quelques comtés ; le vice hideux de l'intempérance » n'a plus osé se montrer à découvert, et avec lui » sont tombés les désordres qu'il traîne ordinai- » rement à sa suite.

« Aussi, » ajoute le vénérable Archevêque, « Dieu, » qui ne se laisse pas vaincre en générosité, a récom- » pensé libéralement les efforts que vous avez faits » pour étendre son règne, et ses bénédictions sont » descendues avec abondance sur toutes les parties » de notre diocèse. »

La société de la croix, contribuant à étendre parmi nous le règne de Dieu, est donc *l'œuvre de Dieu* ; Dieu, « faisant descendre ses bénédictions sur toutes » les parties de notre diocèse, » comme récompense de la tempérance, nous fait donc connaître qu'elle est son œuvre.

Enfin, Monseigneur Baillargeon vient poser une couronne de gloire sur la tête de tous les associés de *la sainte tempérance de la croix* (ce sont ses expressions), en nous assurant qu'elle est aussi précieuse aux regards de Dieu que la piété chrétienne, et que, comme elle, « elle a les promesses de la vie à venir » et celles de la vie présente. »

Si, comme il n'y a pas maintenant moyen de le révoquer en doute, la société de la croix est *l'œuvre de Dieu*, quelle gloire pour tous ceux qui s'en sont faits les prédicateurs, comme le vénérable M. Quertier, qui a mis tout ce qu'il avait d'énergie, de bonnes et belles paroles, à la propager, à l'encourager et à la défendre !

Mais aussi quelle consolation, quel bonheur, quelle ineffable joie pour tant de généreux laïques qui, non-seulement se sont mis à la tête de cette belle société, l'ont encouragée de paroles et d'exemples, mais encore, ont abandonné, avec un désintéressement au-dessus de tout éloge, la vente des boissons enivrantes dans l'unique but d'aider à leurs frères à persévérer dans leurs bonnes résolutions. Qu'ils veuillent recevoir ici le témoignage et de mon estime pour eux, et de mes souhaits les plus sincères pour leur bonheur.

Mais encore quelle douce satisfaction n'éprouveront pas les généreux associés de la tempérance, qui liront ce que je viens d'écrire dans ces trois derniers chapitres, de pouvoir aujourd'hui avoir la preuve écrite que ceux qui leur ont prêché la tempérance étaient des messagers du ciel, et qu'eux-mêmes, en les

écoutant et en embrassant la sainte tempérance de la croix, sont assurés d'avoir fait la volonté de Dieu !

Enfin, quelles immenses récompenses n'ont pas droit d'attendre tous les curés qui, sans se rebuter des obstacles, ont constamment travaillé, non-seulement à empêcher la vente des boissons fortes dans leurs paroisses, secondés par le zèle de leurs conseillers municipaux, mais encore n'ont négligé aucun moyen pour empêcher de retomber tous ceux de leurs paroissiens qui font partie de la belle, de l'admirable, de la sainte tempérance de la croix !

Concluons, 1^o que la tempérance est une très-grande grâce reçue du Dieu des miséricordes. Concluons, 2^o que ceux qui l'ont prêchée, ont reçu du ciel la mission qui a rendu leurs paroles toutes puissantes sur le cœur de leurs compatriotes. Concluons, 3^o que tous ceux qui ont embrassé la croix, se sont associés, par la croix, à l'apostolat de ceux qui l'ont prêchée, et doivent s'unir à eux pour la défendre et la propager. Concluons, 4^o que ceux qui ont refusé de s'associer à cette œuvre, ont manqué de correspondre à l'appel du ciel, n'ont pas écouté ses envoyés et se sont peut-être mis en opposition à la sainte volonté de Dieu, aux risques de leur salut. Concluons, 5^o que tous ceux qui, après avoir correspondu à la grâce de la tempérance, l'ont abandonné pour boire de nouveau des boissons fortes, se sont placés en dehors des voies tracées par la Providence. Concluons, 6^o que tous ceux qui se sont constitués les ennemis de la sainte tempérance de la croix, en travaillant à la détruire, soit par leurs discours, soit par le commerce des boissons enivrantes, sont les ennemis de *l'œuvre de Dieu*, les envoyés de satan, ses amis, ses complices, et les propagateurs de l'ivrognerie, dont saint Chrysostôme a dit : « L'ivrognerie est un démon, un mort animé, » une maladie qui ne mérite point de pitié, une ruine

» sans excuse raisonnable, l'opprobre universel de la race humaine. » Concluons, 7^e enfin que la tempérance étant l'œuvre que Dieu a donnée, comme une grâce ineffable, au peuple canadien, Dieu bénira ce peuple, s'il correspond à cette grâce pour détruire dans son pays le *vice hideux de l'ivrognerie*, en le bannissant à jamais du milieu de lui. Mais concluons, au contraire, que si le peuple canadien ne fait pas l'œuvre que Dieu lui a donnée de faire, Dieu lui retirera cette grâce, comme peuple. Car il est écrit pour le peuple canadien, comme pour tout autre peuple qui refuse de correspondre à une mission venue du ciel : *C'est pourquoi je vous déclare que le royaume de Dieu* (la grâce de la tempérance) *vous sera ôté, et qu'il sera donné à un peuple qui en produira les fruits.* Et alors s'accomplira pour le peuple canadien, comme peuple, cette parole terrible du prophète Osée : *Malheur à eux, lorsque je les aurai abandonnés.*

Malheur au peuple canadien quand, comme peuple, il aura perdu la grâce de la tempérance ! Malheur surtout au peuple canadien quand, en perdant la tempérance, il aura rejeté l'étendard de la société de tempérance, la croix, aujourd'hui devenue la compagne et la gardienne de cette société !

Exemple.

Le trait que je vais rapporter textuellement m'a été certifié avec toutes ses circonstances, par le curé qui en a été le témoin oculaire. On peut y ajouter foi avec une pleine confiance. En le lisant, on comprendra quels sont les châtimens que Dieu fait quelquefois tomber sur la tête de certains marchands de liqueurs fortes.

Un très-célèbre marchand, qui n'avait qu'une licence marchande, avait trouvé le moyen de tenir une auberge, sans encourir la flétrissure attachée à

ce genre d'industrie. Pour en venir là, voici comment il s'y prenait. Le soir arrivé, il fermait son magasin, et, par une porte dérobée, il faisait entrer ceux qui voulaient boire.

Tous ces malheureux se réunissaient dans le magasin, sous la présidence du marchand. Les carafes et les verres étaient apportés, et l'on buvait à satiété les affreux liquides. On chantait, on riait, on avait ce plaisir niais qui convient à des fous.

Pour encourager ses *pratiques*, le marchand buvait avec eux, mais avec une certaine modération, qui lui laissait assez de raison pour retenir la quantité de liqueurs dépensée. Il avait la précaution de ne rien faire payer sur le champ, mais il marquait aussitôt après leur départ le prix de la boisson qu'ils avaient bue. Semblable à une bête féroce, il suivait sa proie. Et quand il avait avancé assez de boisson à un habitant pour valoir le prix de sa terre, il la faisait vendre. Il réussit ainsi à faire vendre les terres d'un grand nombre d'habitants.

Si cet homme suivait ses victimes pour leur faire vendre leurs terres, le démon avait l'œil fixé sur cet ennemi juré du bonheur de ses frères. Il advint donc que les *jours mauvais* arrivèrent pour celui qui en avait fait passer tant de mauvais aux femmes et aux enfants des insensés qui s'étaient faits ses amis de débauches.

Un jour donc que, déjà sur l'Âge, il repassait dans sa tête le mal qu'il avait fait aux autres, le diable lui persuada qu'il n'y avait plus de miséricorde à attendre pour lui. Cette affreuse pensée se fixa dans son esprit, et l'obséda tellement, qu'il devint furieux, comme un démoniaque. Six hommes robustes pouvaient à peine le contenir. Il portait l'épouvante dans le cœur de tous ceux qui étaient avec lui, par ces paroles terribles qu'il faisait entendre dans ses accès de rage : « J'ai trop fait de mal aux autres par la

» boisson ; je suis damné ! » Ne croirait-on pas entendre le fratricide Cain s'écriant : *Mon crime est trop grand pour que j'en puisse obtenir miséricorde !*

Dans les intervalles mêmes, où il semblait plus calme, il ne cessait de répéter ce cri sinistre : *Je suis damné ! Je suis damné !* La vue du prêtre et celle du crucifix le rendaient encore plus furieux. Un mois durant, il subit cet état de désespoir incroyable.

Il demeurait près d'une église. Un jour qu'il était à sa fenêtre, il aperçut la procession des rogations qui se dirigeait vers sa maison. En voyant la croix, il poussa un cri de rage, s'échappa des mains de ceux qui le gardaient et voulut se jeter par une fenêtre du second étage. Les hommes qui en avaient soin, réussirent à le saisir par les pieds. Mais il se cramponna avec ses mains à la boisure de la maison, et il fut impossible de le retirer de cette position. Il resta donc suspendu, la tête en bas, pendant tout le temps que défila la procession. Rien de plus affreux que d'entendre ses blasphèmes, ses sacres, ses malédictions, son cri : *Je suis damné*, mêlés avec le son de la cloche et le chant des litanies ! Les fidèles tremblaient, pleuraient, étaient dans la terreur. Ce ne fut qu'après le passage de la procession qu'il devint un peu plus calme, et qu'on réussit à le retirer de cette position.

Comme on le pense bien, le curé de la paroisse ne put jamais entrer dans sa maison, et qu'eût-il pu faire auprès de ce misérable ? Il fallut donc le laisser à son triste sort.

A ces derniers moments, il lui semblait voir l'enfer ouvert pour le recevoir, et, autour de son lit, d'horribles démons qui attendaient son âme.

Dans l'affreux testament qu'il dictait à ceux qui avaient soin de lui, il voulait être enterré en dehors du cimetière, près de la porte, pour être foulé aux pieds des passants. Mais ce qui est plus horrible, il

voulait qu'on mit autour de son cadavre, dans son cercueil, tout ce qu'on pourrait ramasser de crapauds, de couleuvres, de serpents, afin de commencer à subir, dans son corps, les supplices qui l'attendaient dans l'enfer. Enfin, il mourut, et le dernier cri qu'il fit entendre, fut le même que tant de fois il avait répété : *Je suis damné !*

Combien d'autres qui, comme cet homme, ont ruiné leurs frères par la vente des boissons enivrantes, ne commenceront point leur enfer en ce monde, mais doivent croire qu'il n'est que différé pour l'autre vie ! Combien surtout, depuis l'établissement de la sainte tempérance de la croix, se sont liés avec les démons pour détruire cette admirable société et rétablir parmi leurs compatriotes le règne odieux de l'ivrognerie ! Quel redoutable jugement les attend après la mort !

CHAPITRE QUATORZIÈME

LA SAINTE TEMPÉRANCE DE LA CROIX, ŒUVRE DE COLONISATION PAR EXCELLENCE.

Ne fuyez point les ouvrages laborieux, ni le travail de la campagne, qui a été créé par le Très-Haut.

—Écclésiastique, ch. 7, v. 16.

Le Sage a dit que le Seigneur était libéral envers ceux qui lui donnent, et qu'il leur rendrait sept fois autant qu'ils lui avaient donné. C'est en vertu de cette divine promesse, que le sacrifice, fait par ceux qui ont embrassé la sainte tempérance de la croix, a été si abondamment récompensé de mille et mille manières, mais spécialement par la colonisation. Suivez-moi, je vais vous le prouver sans réplique.

Ceux qui reçoivent les bienfaits de Dieu et qui ne les remarquent point, ou les oublient, n'ont point fait attention, je pense, que la colonisation, dans le Bas-Canada, n'a commencé sur une échelle un peu étendue que depuis l'établissement de la société de la tempérance.

Rappelons-nous d'abord ce que déjà j'ai dit plus haut. La date de la tempérance remonte à l'année 1839. La société de la croix a commencé en l'année 1843. Avant cette dernière époque, la colonisation des terres vacantes de la couronne n'entraînait dans la tête que de rares individus qui, par leur isolement, ne pouvaient presque rien faire.

La première fois que la question de la colonisation fut agitée, date de l'été 1847. On doit encore se rappeler les admirables prédications du Rév. M. B. O'Reilly, alors missionnaire dans les townships de l'Est. Ce zélé missionnaire, doué d'une éloquence remarquable, prépara le premier les voies à la colonisation, en faisant toucher du doigt ses avantages et sa nécessité. Je suis heureux de lui en rendre ici le témoignage.

Ce ne fut qu'en 1848 et 1849, que se firent les premières explorations, dans le district de Québec ; la première au Saguenay, et la seconde en arrière du comté de Bellechasse.

Un peu plus tard, en l'année 1851, douze missionnaires des townships de l'Est faisaient paraître un pamphlet sous le titre de : *Le Canadien émigrant*, avec cet épigraphe : *Rien n'est si beau que son pays*. Publication admirable de bon sens, de logique et d'une juste indignation contre les injustices exercées envers les colons de ces townships. Je me reprocherais de ne pas insérer leurs noms dans ce livre. Les voici : « Révérends Messieurs J. Nelligan, J. H. Dorion, Ant. Racine, Léon Provancher, Chs. Trudelle, L. Ad. Dupuis, B. McGauran, L. Trahan,

» N. Leclerc, P. De Villers, Jér. Sasseville et Julien
» M. Bernier. »

On pourrait donc avancer que la colonisation a été le résultat obtenu par la société de tempérance. Ce que je vais démontrer.

Quel est l'homme qui a lu le pamphlet des missionnaires des townships de l'Est et qui ne sait point que presque toutes les terres, auxquelles nous pouvions avoir accès, avaient été vendues à de grands propriétaires, la plupart étrangers au pays, dans un temps où notre race canadienne était loin d'être bien vue par ceux qui alors avaient le pouvoir en mains ? Le reste des terres, qui n'était pas accaparé par des spéculateurs, n'était-il pas complètement fermé et inaccessible à notre population ?

Mais n'oublions pas que les hommes s'agitent et que c'est Dieu qui les mène. Elevons donc nos regards au-dessus de ce qui se passait ici bas, pour regarder en haut, et nous verrons, dans ce refus du gouvernement, ou plutôt dans cette impossibilité d'accès qui nous obligeait de nous concentrer sur les bords du Saint-Laurent, l'action redoutable d'un Dieu trop justement irrité, et de l'abus que nous faisons de nos belles récoltes, et de la dégradation où cet abus nous avait conduits, et des blasphèmes et des scandales sans nombre qui portaient de notre sol canadien pour outrager la main bienfaitrice qui bénissait nos champs.

Nous étions alors trop aveuglés par nos excès pour comprendre que Dieu, irrité contre notre race, ne voulait point nous donner l'avantage de pousser de longues et profondes racines dans le sol de notre patrie, en nous étendant dans l'intérieur de nos forêts. Nous nous en sommes quelquefois plaints et même assez amèrement ; mais, la main sur la conscience, étions-nous dignes de nous multiplier et de

nous fortifier par notre nombre, quand en étendant les rameaux de notre population dans l'intérieur de notre pays, nous y eussions porté l'ivrognerie et les outrages contre la Providence ?

D'ailleurs, n'a-t-il pas été constaté que dans chacune de nos anciennes paroisses, pas moins de vingt à trente familles avaient perdu leurs terres par les suites honteuses de l'intempérance ? D'ailleurs, valait-il la peine d'aller défricher des terres pour prendre ensuite les moyens d'en dépenser le revenu en débauches, qui montaient vers le ciel, semblables au cri qui s'élevait de Sodome et de Gomorrhe pour demander vengeance ?

Plusieurs causes se sont réunies pour pousser notre population vers les Etats-Unis ; mais entre toutes ces causes, le manque de terres et la ruine des familles par l'intempérance, n'ont-ils pas été les plus influentes pour décimer notre population ? Combien de fois ne m'est-il pas arrivé d'exhorter des familles à rester au pays, et de recevoir pour réponse : Où voulez-vous que nous allions, puisqu'il n'y a pas moyen de nous procurer des terres ici ?

Nous avons jeté sur d'autres que sur nous la cause de cet abandon de nos compatriotes, qui, en nous quittant, portaient un coup mortel à notre nationalité ; mais n'est-ce pas, en grande partie du moins, notre propre faute ? Si nous eussions été fidèles aux avis que nos pasteurs nous donnaient si souvent du haut de la chaire et chaque fois qu'ils voyaient la main de Dieu menacer de détruire nos récoltes dans leurs racines, si nous fussions entrés en nous-mêmes et eussions cessé d'outrager le ciel par l'abus de nos récoltes, Dieu eût-il fait fermer les voies aux terres vacantes, et auriez-vous aujourd'hui à trembler sur les dangers qui menacent notre nationalité, affaiblie par la perte d'un si grand nombre des nôtres ? Si aujourd'hui cette plaie de l'émigration

aux Etats-Unis continue d'une manière désolante, et pour nous et pour ceux qui vont s'y perdre, n'aurions-nous pas à craindre que la justice de Dieu ne nous imputât d'en avoir obligés un si grand nombre à leur y frayer le chemin et à les y attirer, par la gêne et la pauvreté amenées par les excès et les dépenses criminelles de ce vice de l'ivrognerie, qui ne pourra jamais avoir une excuse quelconque au jugement de Dieu, quand c'est un peuple catholique qui manque de bon sens au point de s'en laisser dominer.

D'ailleurs, quel parti eussions-nous tiré des terres qu'on eût mises à notre disposition, quand, oubliant que Dieu demandera un compte redoutable de ses bienfaits à tout peuple qui en abuse, nous nous faisons une loi insensée de les dépenser pour souiller nos âmes, pousser nos frères à s'avilir, et profaner nos noces, nos fêtes, nos repas, nos relations sociales, par des orgies abrutissantes, par des rires, des ricane-ments hébétés, des discours sans bon sens, des chansons d'ivrognerie, et des propos scandaleux ? Où aurions-nous pris des moyens pour défricher de nouvelles terres, quand une notable partie de nos cultivateurs n'avaient pas le bon esprit de conserver celles que nos vieux canadiens leur avaient laissées ? Ceux qui ne les vendaient pas, avaient-ils trop du produit de leurs récoltes pour satisfaire au besoin animal de boire, de fêter et de faire boire et fêter leurs tristes amis d'intempérance ? Car peut-on nier qu'à part un nombre comparativement petit d'hommes vraiment sobres, le reste buvait sans limites ou ne manquait rarement les occasions qui se présentaient de boire avec excès de ces abominables liquides, qui, suivant les médecins les plus expérimentés, causent « l'irritation de l'estomac et des intestins, » les vomissements, la diarrhée, le cancer de l'es-
» tomac, la jaunisse, l'endurcissement et l'élargisse-
» ment du foie, les maladies des reins, l'hydropisie,

» la congestion au cerveau, le *delirium tremens* et la » folie. » Voilà le lugubre cortège de misères, de maux, de souffrances et de maladies qui accompagnent l'usage immodéré de ces funestes boissons.

Mais laissons ce sujet de nos hontes, de nos crimes, et nos fêtes insensées qui ont obligé Dieu à étendre sa main vengeresse pour frapper, non pas encore sur nous, sur nos âmes, mais sur notre vie temporelle. Revenons à une époque plus consolante de notre histoire, qui est celle de la tempérance, et voyons ce qui s'est fait avec les ressources qu'elle nous a fournies.

Remarquons d'abord cette singulière coïncidence. A peine avons-nous embrassé la tempérance que le gouvernement se trouve comme tout à coup disposé favorablement envers la colonisation. Aussi, n'est-il pas écrit : *Le cœur du roi est dans la main du Seigneur comme une eau courante ; il le fait tourner de quel côté il veut.* Dieu, nous regardant alors favorablement, voulut que ceux qui nous gouvernaient nous fussent favorables, et ils le furent. La barrière qui nous fermait le chemin était ouverte, et notre gouvernement faisait arpenter des terres, et notre assemblée législative votait des sommes considérables pour l'ouverture des chemins de colonisation. Deux grandes sociétés se formaient, celle du Saguenay et celle de Bellechasse, un grand nombre de laïques influents venaient donner leur concours, et notre population, qui, jusque là, semblait clouée sur les bords du Saint-Laurent, s'encourageait à aller prendre de nouvelles terres et un nombre considérable de nos jeunes gens prenaient gaiement le chemin de la forêt.

A Montréal, Trois-Rivières, le même esprit animait tout le monde. Un grand cri se faisait entendre dans tout le Bas-Canada, et ce cri était partout le même. Les curés, les hommes, amis de leur pays, n'avaient tous qu'une même pensée, et cette salutaire pensée

ne restait pas ensevelie ; elle se manifestait par des assemblées, par des réunions de colonisation ; et elle se réalisait, par des comités, par des sociétés qui rivalisaient de zèle et de dévouement. C'est une des plus belles et des plus consolantes pages de notre histoire.

Une des conditions essentielles pour mériter les suffrages de notre population, était que tout candidat s'engageât à favoriser de tout son pouvoir la grande œuvre de la colonisation. Pas moyen de se faire élire au parlement, sans cette garantie de dévouement à cette grande œuvre.

Nos évêques souriaient de bonheur en voyant cet élan, et, malgré le peu de prêtres qu'ils avaient, ils en mettaient à la disposition des sociétés de colonisation. Et le prêtre aussi, l'ami dévoué de nos populations, laissait sa demeure, et allait s'ensevelir dans les forêts, pour y diriger les travaux de défrichement, animer les défricheurs de sa voix, les consoler par sa présence, et dire à tous que la colonisation était dans les desseins de la Providence. Il faisait aussi comprendre à notre peuple que ce que Dieu approuve, et que tout ce qui doit réussir en ce monde, a besoin d'être béni par une main sacerdotale pour prospérer selon les desseins de la Providence, selon ces paroles de Celui de qui vient toute espèce de bénédiction : *Car, la bénédiction du Seigneur, dit l'auteur des Proverbes, fait les hommes riches ;* et l'Ecclésiastique : *La bénédiction du père affermit la maison des enfants.* Or, le prêtre est le père du peuple, et il est l'envoyé du Seigneur. Ce qu'il bénit, Dieu le bénit.

Que voyons-nous aujourd'hui ? Un grand peuple de cultivateurs défrichant les belles terres du Saguenay, où, il n'y a point trente ans, se réunissaient quelques bûcherons qui allaient se faire une cabane dans les forêts pour y dépenser leur santé,

la vigueur de leur jeunesse, y souffrir un nombre prodigieux de privations de toute sorte pour favoriser le commerce de quelques spéculateurs sur les bois de notre Canada.

Que voyons-nous encore aujourd'hui ? le diocèse des Trois-Rivières doublant presque sa population depuis trente ans, et, ce qui est infiniment plus avantageux, doublant le nombre de ses braves et laborieux cultivateurs au nord et au sud du fleuve, et ayant remplacé les forêts d'arbres par des forêts de moissons. Au nord et au sud, chaque année, de nouveaux centres de courageux défricheurs bâtissant des églises, et remplaçant les arbres abattus par l'arbre de la croix, élevé au sommet du clocher de la maison du Seigneur, pour étendre ses bras sur toutes ces populations d'intépides jeunes gens qui n'ont ménagé ni leurs sueurs, ni leurs bras pour se créer des établissements. C'est là, c'est dans ces nouveaux noyaux de colonisation qu'on se rappelle avec bonheur cette parole du prophète-roi : *Ah ! que c'est une chose bonne et agréable, que des frères soient unis ensemble !* Lorsqu'après toute une longue semaine de durs travaux, on se voit réunis à la porte de cette chapelle et qu'on y entre pour y prier et y demander un nouveau courage pour continuer ses travaux, on se sent heureux.

Je ne puis laisser la colonisation des Trois-Rivières sans faire mention de ces missionnaires des townships, passés et présents, qui sont là comme une armée de soldats dévoués, et surtout de cet homme d'une activité prodigieuse, qui à lui seul vaut une armée de missionnaires, le Rév. M. Marquis, curé de Saint-Célestin, ou plutôt, comme il me l'écrivait si plaisamment, *curé de Saint-Partout*.

Que voyons-nous enfin dans notre vaste diocèse de Québec ? Prenons depuis les monts Louis jusqu'aux limites qui séparent les deux diocèses de Québec et

des Trois-Rivières, et puis essayons de nous rendre compte de l'immense étendue des terres défrichées depuis l'époque de la tempérance. Là encore, à l'époque de 1842, il n'y avait que le profond silence des forêts, réveillé de loin en loin par le cri de quelques petits oiseaux, dont le chant mélancolique semblait se plaindre de n'y rencontrer aucune oreille humaine pour l'entendre. Aujourd'hui, ce mélancolique petit oiseau est remplacé par le rossignol, le merle, etc., qui chaque matin préviennent le lever du soleil pour se placer près de la demeure des nouveaux habitants, et pour leur dire de louer Dieu dès le matin, et viennent associer leurs chants à la prière du bon cultivateur. Visitez les townships de l'Est, le haut Saguenay, le chemin de la Beauce à Lampton ; pénétrez dans la forêt de chaque côté du chemin, allez en arrière du comté de Bellechasse et de Montmagny, et de tous les autres comtés jusqu'aux monts Louis, et vous y verrez une population active agrandissant chaque année le défrichement des lots dont elle s'est emparée. Et, si vous aimez votre pays et vos compatriotes, vous bénirez Dieu de toute votre âme.

Mais pourquoi bénirez-vous Dieu ? Si vous avez suivi tout ce que j'ai écrit dans ce chapitre, vous bénirez Dieu de vous avoir accordé la grâce ineffable de la sainte tempérance de la croix. C'est par elle que vous avez apaisé la colère de Dieu ; c'est par elle que vous avez pu ménager les moyens de fournir à vos enfants une aide pour leur procurer des terres ; c'est par elle que Dieu a ôté de l'esprit de ceux qui vous gouvernaient, la pensée de vous barrer le chemin aux terres dont ils avaient le contrôle ; c'est par elle que Dieu a suscité du milieu de vous des prêtres et des laïques d'un dévouement sans bornes pour cette belle œuvre de la colonisation ; c'est par elle que, cessant vos fêtes enivrantes, vous avez

retrouvé l'énergie nécessaire pour le dur métier de défricheurs ; c'est par elle que vous avez déterminé un grand nombre de vos compatriotes à demeurer au pays natal ; c'est par elle que vous avez le bonheur d'avoir sauvé de la ruine un grand nombre de familles que, depuis trente ans, l'intempérance aurait privées de leurs héritages ; c'est par elle que vous voyez s'accomplir cette prédiction : *Mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées, et l'on sacrifie en tout lieu, et l'on offre en mon nom une oblation toute pure*, par le saint sacrifice de la messe offert dans une foule de localités où le sang de Jésus-Christ n'avait jamais fait entendre sa voix miséricordieuse, à la place de celles des animaux sauvages ; c'est par elle enfin que vous avez le bonheur de garder vos enfants près de vous, et d'avoir la consolation de les visiter de temps en temps et de vous réjouir avec eux du fruit de leurs travaux.

J'ai demeuré près de cinq ans dans l'ouest des Etats-Unis ; j'ai connu là un grand nombre de nos compatriotes, attirés par les rapports mensongers d'un prêtre qui avait indignement forfait à la belle mission que Dieu lui avait donnée envers son pays ; j'ai rencontré là un grand nombre de nos compatriotes venus de différents endroits des Etats-Unis. Ce qu'ils m'ont appris de la conduite morale de ceux du milieu desquels ils étaient sortis, du nombre étonnant de ceux qui y vivaient sans foi et sans pratiques religieuses, de l'apostasie d'un grand nombre et de leurs persécutions fanatiques contre ceux de leurs compatriotes qui voulaient demeurer catholiques sur la terre étrangère, comme autrefois dans leur pays natal, est souverainement lamentable. C'est ce qui me fait dire que tous ceux qui, ici, se sont dévoués à la colonisation et ont employé toute leur énergie à s'opposer au fléau de l'émigration aux

Etats-Unis, ont fait une œuvre digne de toutes les bénédictions de Dieu, des anges et de la sainte Eglise Catholique. Les noms de ces amis de la colonisation devraient être écrits sur le marbre, pour être conservés dans la suite de toutes les générations.

Exemple.

Deux ivrognes de la même paroisse avaient résisté, pendant plusieurs années, aux exhortations les plus charitables de leur curé. Ils voulaient boire, disaient-ils ; ils n'avaient pas besoin de prendre la tempérance. Aussi, ils buvaient et ils se faisaient gloire de boire, traitant de fous ceux qui avaient embrassé la tempérance.

Une grande retraite s'était donnée dans leur paroisse, et le démon les empêcha d'y assister. On remarquait avec terreur que, pendant ce temps de grâces, ils n'interrompaient point leurs orgies. Ils n'allaient point à confesse depuis plusieurs années. La patience de Dieu a des bornes. Que leur est-il arrivé ?

Dans une seconde retraite, qui avait lieu quelques années après la première, l'un de ces malheureux mourut subitement, au moment où il se livrait à sa funeste passion. L'autre mourait aussi sans confession pendant la visite de l'évêque, qui eut lieu quelques mois après la retraite !

Dieu est bon, mais aussi il est terrible. On abuse de sa bonté et on tombe entre les mains de son inexorable vengeance. On refuse la grâce d'une retraite ; on résiste à la voix de Dieu qui invite à la pénitence, et on meurt dans son péché. Et on entre dans la redoutable éternité, sans conversion, sans confession, sans pénitence ! Où va-t-on, grand Dieu ?

Quelle affreuse passion que celle de l'ivrognerie ! Une fois qu'un homme est parvenu à ce degré de démoralisation morale qui le livre sans résistance à

ce vice hideux, que peut-il faire autre chose que de tomber toujours de plus en plus dans des actes d'ivresse ? Et puis qu'arrive-t-il, hélas ! bien souvent ? C'est qu'une attaque d'apoplexie foudroyante le frappe de mort, sans qu'il ait un moment pour se reconnaître ! Oh ! qu'ils devraient remercier Dieu et se tenir sur leurs gardes, ceux qui ont le bonheur d'être sobres ! Quel est le but que nous nous sommes proposé en embrassant la sainte tempérance de la croix ? C'est de nous tenir dans la sobriété.

CHAPITRE QUINZIÈME

LA SAINTE TEMPÉRANCE DE LA CROIX EST ESSENTIELLE À
LA CONSERVATION DE NOTRE NATIONALITÉ, DE
NOTRE SANTÉ ET DE NOS BIENS.

Ne vous réjouissez point d'avoir beaucoup d'enfants, s'ils sont méchants, et n'y mettez point votre joie s'ils n'ont point la crainte de Dieu. Ne vous appuyez pas sur leur vie et ne vous prévaliez point de leurs travaux.—Ecclesiastique, ch. 16, v. 12.

Toute iniquité des nations est exécration, dit l'Ecclésiastique. Un royaume est transféré d'un peuple à un autre à cause des injustices, des violences, des outrages et des différentes tromperies, ou bien, à cause de l'injustice, de l'orgueil et de la cupidité. Aussi, un peuple n'a pas raison de se réjouir de son grand nombre, il n'a point lieu d'y mettre sa joie et d'appuyer sa prospérité, sa vie, sur l'industrie et les travaux auxquels s'y livrent les individus qui le composent, s'ils sont méchants et n'ont point la crainte de Dieu. Car toute iniquité des nations, tous les vices auxquels

un peuple se livre et qui sont répandus parmi ce peuple, *sont exécrables*.

C'est pour ces raisons que, chez nous, le vice de l'intempérance, qui était à peu près général, a été cause que la malédiction de Dieu est tombée sur nos champs et a détruit nos semences, comme je l'ai déjà dit ailleurs.

Mes compatriotes ne doivent pas oublier que nous sommes rendus à une époque où l'on ne croit plus guère en la Providence. Un esprit de vertige court le monde pour lui faire croire qu'une nation n'est puissante que par son industrie, son commerce et par sa science des affaires. Gardons-nous, canadiens catholiques, de tomber dans ce piège.

Car on nous trompe, mes compatriotes, et on nous trompe étrangement. La prospérité mondaine, en dehors de l'action de la Providence, n'a point de solidité, et elle s'écroule sous l'action des fléaux que Dieu lance sur tout peuple qui en abuse pour outrager son créateur, en se livrant aux vices dont elle est toujours le principe, c'est-à-dire, les vices de l'orgueil et de l'intempérance.

Qu'on cherche la cause des iniquités de Sodome et des châtiments qui sont tombés sur elle, et on la trouvera dans son orgueil, sa sensualité, l'abondance de toutes choses et son oisiveté. Voilà ici l'orgueil du luxe et l'intempérance au nombre des crimes qui ont fait tomber sur elle le feu du ciel. Aussi, il est écrit : *La justice, qui renferme la pratique de toutes les vertus, élève les nations, leur procure une existence prospère et durable, et le péché rend les peuples misérables*.

N'oublions pas qu'on peut bien chasser Dieu du monde moral, les païens l'ont fait, mais on ne peut le chasser de la conduite du monde physique ; et sachons, qu'avec le monde physique, Dieu nous détruira, en armant ses créatures, l'eau, le feu, le

vent, pour se venger de ses ennemis, dit le livre de la Sagesse. Nous ne pouvons donc pas nous soustraire à l'action de la Providence ; elle nous châtiara, si nous nous livrons à des excès qui provoquent sa vengeance. Car c'est le Seigneur qui a fait le pauvre et qui fait le riche, et le salut, pour les individus comme pour les peuples, est un effet de la toute puissance de la droite du Seigneur, dit le saint roi David ; et, dit encore l'auteur de l'Ecclésiastique : *Les biens et les maux, la vie et la mort, la pauvreté et les richesses viennent de Dieu.*

Nous avons donc besoin de Dieu pour conserver notre nationalité. Mais, il faut qu'il nous soit favorable et qu'il soit pour nous. Car si Dieu est pour nous, qui sera contre nous, dit saint Paul ? Mais, aussi, si Dieu est contre nous, qui sera pour nous ? Qui nous bénira ? Qui nous protégera ? Qui nous sauvera des ennemis puissants qui nous environnent ? Et, Dieu sera contre nous, à cause de nos crimes, de nos intempérances, de notre luxe, de notre insubordination ; car toute iniquité des nations est exécrable, et elle est toujours punie en ce monde ; parce que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres, dans l'autre vie, mais il n'a que le temps présent pour châtier les peuples, pour les crimes auxquels ces peuples se livrent. (1)

(1) Le sujet que je traite ne me permettait pas de donner les preuves de ce que je viens d'énoncer, je crois devoir les donner, dans cette note, telles que je les trouve dans une des *Quinzaines de la Gazette des Campagnes*, N° du 1^{er} de mai 1866. Rien de mieux pensé que ce morceau. Qu'on le lise avec la plus grande attention ; il le mérite à tous égards.

L'homme, pris individuellement, a une fin temporelle et une fin éternelle, au lieu qu'une société n'a qu'une fin naturelle et temporelle. De là la différence de la conduite de Dieu envers l'une et l'autre. L'individu, fait pour l'éternité, ne reçoit pas toujours, ici-bas, la peine ou la récompense de ses actions. Mais la société, faite pour le temps, reçoit infailliblement la récompense qu'elle a méritée si elle a été sainte, ou la peine qu'elle a méritée si elle a péché.

De ces principes incontestables, il nous faut conclure que nous devons prendre tous les moyens possibles pour nous rendre Dieu propice. Mais il n'y a point de moyen plus efficace pour nous mériter la protection du ciel, dont nous ne pouvons nous passer comme peuple, que la société de la sainte tempérance de la croix. Voici les raisons qui le prouvent :

1° La sainte tempérance de la croix a pour but de

• En effet, ne voyons-nous pas tous les jours des hommes pervertis et corrompus, pour de toutes les faveurs de la fortune ? Les dignités, les honneurs, les richesses semblent s'attacher à leurs pas. Les plaisirs, les joies de ce monde paraissent faits pour eux. D'un autre côté, l'homme juste ne devient-il pas souvent la victime de la fortune, le jouet de ses semblables ? Souvent il est forcé de compter les jours par le nombre de ses tribulations, souvent encore ses yeux sont comme deux sources intarissables. S'il fait le bien, il reçoit le mal ; ses bienfaits ne font que des ingrats. Les siens l'abandonnent, les étrangers l'outragent, ses amis le vendent, ses ennemis le persécutent, et la seule consolation qui lui reste, est l'espérance. Il sait qu'au delà de la tombe les mystères de la tribulation seront dévoilés.

• La société, au contraire, qui est une fois descendue dans les ténèbres de la mort et ne doit plus en sortir, règle et solde ses comptes pendant son passage sur la terre.

• Pour nous en convaincre, ouvrons les pages de l'histoire ; lisons-les attentivement ; passons en revue, l'un après l'autre, tous les peuples de la terre, interrogeons toutes les nations dans la variété infinie de leurs formes de gouvernements, examinons les races déchues et celles qui sont au comble de la gloire, et nous n'obtiendrons qu'une seule réponse de l'Orient à l'Occident, du Nord au Midi. Partout nous verrons les sociétés coupables châtiées, et châtiées en proportion exacte de leurs fautes.

• Chez un peuple, dans une société, il n'y a pas de semence qui ne fructifie, et on ne récolte dans ce champ fertile que ce qu'on y sème ; mais tout ce qu'on y sème, se récolte. Tous les peuples de la terre qui y ont semé l'erreur, tous y ont récolté la mort. Et nous ajouterons, avec un grand philosophe chrétien :
• Deux peuples seuls y ont semé la vérité, le peuple juif et le peuple chrétien, et voilà pourquoi ils sont immortels.

• Encore une fois, pourquoi Dieu punit-il ou récompense-t-il invariablement la société dans le temps, pendant qu'il permet parfois la prospérité du pécheur et les tribulations du juste ? C'est qu'il est de sa souveraineté de visiter chacun dans sa propre demeure ; or, la véritable demeure de l'homme, c'est l'éternité ; au lieu que celle de la société, c'est le temps.

faire disparaître, du milieu de nous, l'affreux péché de l'ivrognerie, qui, selon saint Augustin, « souille » l'âme et le corps. Elle est, » continue le saint docteur, « la mère de tous les forfaits, la matière du » mal, la racine des crimes, l'origine de tous les » vices. » « Nul n'est plus l'ami du diable, » dit saint Chrysostôme, « que celui qui se souille par l'ivresse ; » car cette passion est la source, le principe, la mère » de tous les vices. » « L'ivrognerie, » dit saint Ambroise, « est l'arsenal de toutes les passions, » l'ivresse est la mère de tous les crimes, la tempête » de la chair, le naufrage de la chasteté. » Comment Dieu peut-il protéger un peuple qui, par des habitudes d'ivrognerie, est préparé à se livrer à tous les vices, et s'y livre ou s'y livrera infailliblement ? La sainte tempérance de la croix, en nous délivrant de l'intempérance, nous délivre donc de la *racine, de l'origine, de la mère de tous les vices et de tous les forfaits*, qui auraient mis Dieu contre nous.

Les médecins de nos jours parlent, comme ont parlé les saints Pères. Pour ne point multiplier les citations sans nécessité, je ne vous donnerai que les paroles du docteur S. C. Sewell ; les voici : « Les » crimes les plus graves sont généralement commis » par des personnes stimulées par des boissons » prises en quantité immodérée. En diminuant les » moyens pécuniaires des familles, l'usage des » boissons fortes est une cause féconde de crimes. » Abolissez l'usage des boissons fortes, et la misère » disparaîtra de ce continent. »

Remarquons ici la pente fatale du vice de l'intempérance. « L'ivrognerie, » dit l'abbé Barbier, « conduit » à la crapule ; la crapule à la fornication ; la fornication à la perte de la foi et de la religion ; la » perte de la foi et de la religion mène à l'apostasie ; » l'apostasie mène à la perte de Dieu ; la perte de » Dieu fait tomber les individus aussi bien que les

» peuples, sous la puissance du démon, et le démon
 » conduit les peuples dans un abîme de malheurs,
 » d'abord en ce monde, et puis dans l'autre. »

Par la destruction de l'ivrognerie, la sainte tempérance de la croix arrête, du même coup, tous les vices. Mais qui empêche Dieu de conserver les peuples, et qui le porte à les détruire par les fléaux qu'il fait pleuvoir sur eux, si non le vice propagé et prenant racine au milieu des peuples ? Je le répète donc : En arrachant la racine de tous les vices, la société de la croix nous rend Dieu propice. Et qui sauve les peuples de la destruction, qui les multiplie, qui les fait grandir, qui les rend forts et durables, si ce n'est la protection de Dieu ? Par la société de la croix, détruisant l'ivrognerie, est donc levé de dessus nos têtes cet anathème du prophète Isaïe : *Malheur à la nation pécheresse, au peuple chargé d'iniquité !*

Mais la société de la sainte tempérance de la croix ne fait pas seulement tarir, au milieu de nous, la source de tous les vices qui provoquent la colère de Dieu, et font tomber ses fléaux sur les peuples pour les détruire, mais encore, comme je l'ai dit ailleurs, elle fait monter vers le ciel, du pied de la croix et dans toutes les familles, un grand et immense sacrifice, une prière plus grande encore, et un acte de charité, qui rend ce sacrifice et cette prière infiniment agréables à Dieu.

D'où je conclus que, si par la tempérance, nous empêchons le bras de Dieu de s'étendre sur nous pour nous frapper, ou nous détruire, par le sacrifice, par la prière et par la charité, nous attirons sur nous et ces célestes bénédictions, et cette protection divine et ces grâces privilégiées, qui nous rendront un peuple chéri et béni de Dieu.

2° La société de la croix, en détruisant l'ivrognerie et faisant cesser l'usage des boissons alcooliques,

détruit la cause d'un grand nombre de maladies qui déciment les populations. Je vais mettre cette proposition dans une évidence parfaite.

« *L'usage des boissons fortes,* » dit le rapport du Comité de la Chambre d'Assemblée de 1849, « rend le corps plus susceptible de fatigues, moins capable de résister aux effets du grand froid ou des fortes chaleurs, et plus disposé à l'invasion des maladies contagieuses, des épidémies et des miasmes. »

« *Le delirium tremens,* l'épilepsie, les maladies du cerveau et du foie, l'apoplexie et l'hydropisie sont des maladies qui sont produites directement par l'usage des boissons fortes, prises *modérément (remarquez bien) ou immodérément,* » dit le même rapport.

« A mon avis, » dit le docteur S. C. Sewell dans le même rapport, « le nombre de décès parmi les individus du sexe masculin, entre les âges de seize et de soixante, serait peut-être diminué de moitié dans ce pays, si l'usage des boissons fortes était totalement aboli, et la plupart des cas de folie chez les hommes sont causés par l'abus des liqueurs fortes. »

« *Le témoignage des juges, des magistrats, des géoliers et d'autres témoins, qui ont pu se procurer les renseignements les plus complets et les plus exacts à ce sujet, nous prouvent,* » dit le même rapport, « que le crime et la misère sont les résultats constants de l'intempérance. »

Quarante et un médecins de Montréal déclarent : « *Qu'une très-majeure partie des misères humaines, y compris la pauvreté et les crimes, doit être attribuée à l'usage des liqueurs alcooliques ou fermentées comme breuvage.* »

Dix-sept autres médecins de la faculté de Québec ont aussi donné le certificat suivant, publié dans les *Annales de la tempérance*, en avril 1854 : « Nous soussignés, médecins et chirurgiens de la ville de

Québec, ayant été requis par un comité d'une association de tempérance totale d'exprimer notre opinion relativement aux effets des liqueurs enivrantes sur les individus comme sur la société, nous sommes unanimement d'opinion que les boissons alcooliques ne peuvent être regardées comme un article nécessaire, convenable et propre à nourrir, mais qu'au contraire, elles doivent plutôt être considérées comme la source féconde d'une foule de maladies formidables, la cause de la pauvreté, du crime et de la misère, qui abondent de toutes parts, et l'abstinence totale tendrait fortement à améliorer la santé, à réformer les mœurs et à augmenter la somme de bonheur de la communauté. »

Ces citations devraient suffire pour prouver ma proposition. Mais, comme j'ai affaire à certains individus qu'il faut noyer dans un océan de preuves, je vais consulter les médecins des États-Unis, dont un grand nombre de témoignages sont inscrits dans un manuel de tempérance, publié à New-York, en 1849.

Le docteur Samuel Emlin dit : « Tout usage des liqueurs fortes, *comme boisson*, est un abus : elles sont nuisibles sous tous les rapports. » Le docteur Frank déclare : « Que leur tendance, même lorsqu'on en use avec modération, est de causer des maladies, de hâter la vieillesse et la mort. » Le docteur Trotter établit : « Que parmi les maux de la vie humaine, il n'est point de cause de maladies qui ait un cours aussi étendu, ou qui y ait une part aussi grande, que l'usage des liqueurs spiritueuses, et qu'elles occasionnent plus de la moitié des morts subites. »

Suivant le docteur Wall : « La mauvaise digestion, la jaunisse, la maigreur, la corpulence, l'hydropisie, le tremblement, les palpitations du cœur, l'hystérie, la paralysie, la léthargie, l'apoplexie, les ulcères, les rhumatismes, la mélancolie, la folie, les transports

du délire et la vieillesse prématurée, ne composent qu'une petite partie du catalogue des maladies produites par les liqueurs alcooliques. »

Soixante et quinze médecins de Boston ont donné le témoignage suivant : « Les hommes en état de santé, ne reçoivent aucun avantage des liqueurs spiritueuses ; au contraire, cet usage est une cause fréquente de maladie et de mort, et souvent il rend certaines maladies, qui naissent d'autres causes, et plus difficiles à guérir et plus fatales dans leurs résultats. »

Quarante-cinq autres médecins de Cincinnati ont établi ce qui suit : « Non-seulement les liqueurs spiritueuses ne sont point nécessaires, mais elles sont même, sous tous les rapports, malfaisantes dans un état sain de tout le système. Elles engendrent plusieurs maladies, et elles aggravent la plupart de celles auxquelles la nature humaine est sujette. Elles recèlent du poison, aussi bien que l'arsenic, opérant quelquefois plus lentement, mais avec une égale certitude. »

« Un médecin du Maryland a remarqué que lorsque la fièvre se déclare dans ces contrées, les personnes, qui ne font point usage des liqueurs spiritueuses ne sont point la moitié aussi exposées à l'avoir que les autres qui en font usage ; et si elles l'ont, elles sont dix fois plus faciles à guérir. »

Le docteur Cheyne, de Dublin, après plus de trente ans de pratique, d'observation et d'expérience, dans l'art de la médecine, émet l'opinion suivante : « Que dix jeunes gens commencent à vingt-et-un ans à boire tous les jours, un verre de liqueurs spiritueuses de deux onces seulement, sans jamais en augmenter la quantité, les neuf dixièmes de ces jeunes gens abrègeront leur vie, d'après le terme moyen, de plus de dix ans. »

Le docteur Geo. W. Campbell écrivait, le 17 février

1849, au comité de la Chambre d'Assemblée : « D'après ma propre expérience, et tout ce que j'ai pu lire sur ce sujet, je crois que la proportion des décès dans la plupart des villes est en raison inverse de la consommation des liqueurs fortes ; que les ivrognes non-seulement sont plus sujets à être atteints de maladies graves, comme les fièvres ou les affections inflammatoires, que les autres personnes plus tempérantes, mais aussi qu'ils sont de mauvais sujets pour ces attaques, et succombent souvent à un degré de maladie, qui serait facilement surmonté chez des constitutions plus tempérantes. »

Enfin, car il faut que j'arrête, enfin le docteur Bronson, d'Albany, qui passa quelque temps à Montréal, au moment où le choléra y exerçait ses ravages, en 1832, établit les faits suivants :

« Le choléra s'est montré ici (à Montréal) comme partout ailleurs, l'avocat de la tempérance ; il a plaidé en sa faveur avec beaucoup d'éloquence et par des effets incroyables. La maladie a fouillé dans le repaire de l'ivrogne, et elle ne l'a presque jamais abandonné, sans emporter sa victime. Les buveurs modérés ne s'en sont guère mieux tirés. Les liqueurs spiritueuses, quelle qu'ait été leur espèce et leur qualité, ont été infiniment pernicieuses. Quelques hommes tempérants y ont eu recours, durant l'épidémie, comme un préservatif, ou pour dissiper des sentiments de malaise dans l'estomac, ou pour calmer leurs appréhensions, mais ils l'ont fait à leur péril. L'intempérance, de quelque genre que ce soit, mais principalement dans l'usage des liqueurs distillées, a été plus que toute autre cause, et même plus que toutes les autres ensemble, la cause féconde des ravages du choléra. Les ivrognes et les buveurs modérés ont été visités partout par le choléra, avec une recherche si exacte et si certaine, qu'il est évident que les traits de la mort n'ont pas

été lancés au hasard. Il semble qu'il y ait une affinité naturelle entre le choléra et les liqueurs alcooliques.»

On doit se rappeler que Monsieur de Tloa nous écrivait, dans sa circulaire du 4^e mai 1866 : « Le choléra a coutume de ne pas ménager les ivrognes. »

Pour tirer maintenant la conséquence de ce grand nombre de témoignages, je dis avec assurance, que la société de la croix, en abolissant l'usage des boissons fortes, préserve de la mort un grand nombre d'individus. Elle empêche un grand nombre de morts, subites ou causées par des accidents survenus par l'ivresse ; elle prolonge la vie, conserve la santé et sauve la grande moitié de ceux dont l'usage des boissons enivrantes causerait la mort entre l'âge de seize et de soixante ans. Elle rend susceptible d'être guéries, par les soins d'un médecin, un grand nombre de maladies, telles que les fièvres ou mal inflammatoire, que l'usage des boissons enivrantes rendent incurables, a dit le docteur Campbell. Enfin, selon le témoignage des médecins de Montréal, *elle a contribué et contribuera immensément à la santé, à la prospérité, à la moralité, et au bonheur de la race canadienne.*

La société de la croix est donc un immense bienfait national, et, par les heureux résultats qui en découlent, elle tend de la manière la plus efficace, en conservant les saines, à augmenter notre population, et, par ce moyen, à affermir notre nationalité.

3^e La société de la croix favorise notre nationalité, non-seulement par la répression des vices qu'enfante l'ivrognerie, causes de tant de crimes et de châtimens ; non-seulement en sauvant de la mort et de la destruction, par des accidents, un grand nombre d'entre nous, mais encore en nous aidant à conserver nos biens et même à les augmenter.

La saine tempérance de la croix est spécialement avantageuse à notre nationalité, parce qu'elle tend

d'une manière efficace à la conservation de nos propriétés, en multipliant nos ressources par un travail plus assidu et en nous aidant à en faire un usage toujours profitable au bien de chaque individu, et par suite, à la masse entière de notre population.

C'est un fait lamentable, que je ne dois pas passer ici sous silence, que, dans nos anciennes paroisses de la campagne, pas moins de vingt à trente familles ont été obligées d'abandonner leurs terres par suite de la mauvaise administration et des dépenses encourues, soit par l'intempérance, soit par les mauvais marchés faits pendant les égarements de la raison par l'intempérance, soit par la perte du temps et le manque de surveillance pendant le temps des orgies, soit par les maladies causées par les excès dans l'usage des boissons enivrantes, soit enfin par les festins, les noces prolongées, les visites inutiles, les promenades, que provoquent et qu'alimentent l'usage sans frein et sans raison de prendre des liqueurs fortes. *Ceux qui se livrent au vice, disent les Proverbes, seront chassés de l'héritage de leurs pères*

Essayons maintenant de nous rendre compte des suites déplorables de la perte de sa terre par un cultivateur. Ruiné, vieilli, démoralisé par les excès d'intempérance, énervé et ayant perdu le goût et l'habitude du travail sérieux, le voilà réduit à ne pouvoir plus se procurer une autre terre. Que va-t-il devenir, lui et sa famille, quelquefois très-nombreuse ?

Il n'a pas d'autre ressource que de se faire journalier, et, encore, journalier de la pire espèce, ou, ce qui est pire encore, il se fera mendiant dépravé et sans cœur. Sa femme languira des privations qu'il lui impose, ou des mauvais traitements qu'il lui a fait subir, pendant le temps de ses ivrogneries. Ses enfants démoralisés par les scandales reçus de leur père, ou livrés aux excès dont il leur a

donné l'exemple, se feront mendiants effrontés, ou iront augmenter le nombre des vauriens, et la dépravation des faubourgs de nos villes, et il faudra que les honnêtes citoyens subissent leur vandalisme, ou prennent sur leurs économies pour les empêcher de mourir de faim, si, toutefois, ils ne prennent point le chemin de l'exil, pour augmenter, à nos dépens, une nationalité étrangère.

Par l'ivrognerie, ou les dépenses occasionnés par l'ivrognerie, cet homme nous a fait perdre quatre ou cinq cultivateurs, dans une paroisse. Sur vingt-cinq familles que l'intempérance a forcées d'abandonner leurs terres, nous en avons perdu près d'un cent, qui eussent continué à augmenter notre nationalité et placé dans nos revenus agricoles, les seuls vraiment profitables, une somme de produits considérables.

Pour mieux apprécier les heureux résultats de notre société de tempérance, sous ce point de vue, faisons attention qu'il était assez ordinaire que les fils d'un père ivrogne héritaient du vice de leur indigne père, comme nous le dit le proverbe : *Tel père, tel fils*. Si ce père criminel et sans entrailles laissait quelques biens-fonds à ses enfants, ils étaient rarement en état de le conserver, soit parce qu'ils n'avaient pas appris à être travailleurs, soigneux et rangés, soit parce que les habitudes d'intempérance, qu'ils avaient contractées, ôtent l'amour du travail, les forces requises pour la culture d'un champ, et les qualités d'un bon administrateur qui sait mettre à profit ce que produit le travail.

Aussi, avons-nous souvent vu ces malheureux rejetons d'ivrognes achever bien vite de faire passer par le gosier, verre par verre, les lambeaux d'un héritage, qu'avec des habitudes de tempérance et d'économie, ils auraient pu conserver et même augmenter.

Essayons maintenant de bien comprendre que ce n'est pas le commerce, tant en vogue de nos jours, qui fait grandir les peuples, les sauve de la pauvreté, des vices qui l'accompagnent toujours, et leur procure la somme de biens temporels qu'il leur faut pour augmenter leur nombre et leurs ressources, mais avant tout, mais pardessus tout, le travail de l'agriculture. Ce fait, nié par ceux qui n'ont en vue que leurs intérêts particuliers, et qui voudraient concentrer dans leurs mains toutes les richesses de la terre, est cependant de la dernière évidence aux regards de la raison qui sait embrasser l'ensemble des intérêts de l'humanité.

Prenons pour exemple la question que nous traitons.

Les dix-sept médecins de Québec, dont j'ai cité le témoignage plus haut, « sont unanimement d'opinion » que les boissons alcooliques ne peuvent être » regardées comme un article nécessaire, convenable » et propre à nourrir. » Ce sont les boissons fermentées de whiskey, de gin, de jamaïque, de rhum, etc., etc., que l'on appelle *commerce des boissons fortes*. Or, le témoignage de dix-sept médecins établit que ces boissons ne sont *ni nécessaires, ni propres à nourrir*.

Pour alimenter ce commerce, il faut détruire une quantité énorme de grains, tels que seigle, orge, etc., etc., propres à la nourriture des hommes, ou du moins propres à être changés, par des engrais, en nourriture *nécessaire, convenable*, et utile à toutes les classes de la société.

Je ne suis pas le premier à élever la voix contre ce mauvais emploi des dons de Dieu. Le maire de Montréal disait longtemps avant moi : « C'est une » triste vérité que dans le Bas-Canada, et dans » quelques endroits seulement, des centaines de » mille minots de grain, que la Providence toute sage » et miséricordieuse avait destiné à nourrir l'homme,

» sont détruits, ou, ce qui pis est, sont convertis en
 » un article qui cause son malheur.... C'est la
 » conversion des « aliments de la vie » en boissons
 » spiritueuses et ardentes, qui remplit nos maisons
 » de police, encombre nos prisons, et peuple notre
 » pénitencier. » — *Annales de la tempérance*, 1854.)

Voilà donc que, pour entretenir ce commerce parfaitement inutile à l'avantage de la société, on fait un mal incalculable à cette société en détruisant les grains qui serviraient directement ou indirectement à sa nourriture, et ce mal ne produit que du mal, et un mal qui est la cause d'une infinité de maux, un mal qui fait périr les individus, et est accompagné d'un cortège de *maladies formidables*, suivant les mêmes médecins ; un mal qui ruine un nombre considérable de familles, crée des habitudes qui font les voleurs, les incendiaires, les libertins, les vauriens, les mendiants, et inonde la société toute entière d'un déluge de maux !! Et tout ce déluge de maux, pour former une classe de commerçants, par les auberges, généralement méprisés, comme le donnait à entendre un projet de loi, dit *bill des fabriques*, introduit, en 1831, dans la Chambre d'Assemblée de l'époque. Ce projet leur refusait indistinctement la qualité de notables, que l'on y donnait à tout propriétaire, pour voter aux élections des marguilliers. Espèce d'hommes, dit le rapport du Comité de 1849, « qui, loin de s'enrichir, » sont fréquemment souillés par leur métier, et » eux-mêmes et leurs familles contractent des habitudes d'ivrognerie, et sont ruinés par la pratique » à laquelle ils consacrent leurs maisons. »

Les apôtres de ce commerce démoralisateur vont peut-être me dire que les grains vendus pour faire ces boissons alcooliques, mettent de l'argent dans la société ?

Je réponds que cette objection n'est pas fondée ;

et voici pourquoi. Un cultivateur va vendre ses grains à un distillateur, et il en retire le prix : c'est vrai. Mais niera-t-on qu'un peu plus tard, lui-même, ou un autre membre de la société, ira reporter l'argent provenant de cette vente, pour acheter les liqueurs enivrantes qui en auront été le produit, ayant soin, toutefois, de payer l'intérêt pour les avoir distillées ? C'est donc recevoir d'une main, et donner de l'autre, ce que l'on a reçu, et, de plus, prendre dans sa poche d'autre argent pour payer les frais de la distillation. Ce qui n'est, en réalité, que changer des produits utiles et même nécessaires à la société, pour les lui faire boire ensuite, sans autre bénéfice que de la démoraliser.

L'intérêt payé au distillateur n'est cependant pas le seul que la société paiera. Il lui faudra, dans bien des cas, être obligé de payer un autre intérêt : ce sera celui de nourrir, habiller et chauffer la femme et les enfants du buveur des boissons distillées ; et de plus, celui des vols et des autres nuisances provenant de l'ivrognerie.

On ne m'objectera pas, je pense, qu'au moins les commerçants de ces liqueurs fortes en retireront des bénéfices.

Car je répondrais, 1^o que des hommes civilisés et baptisés, qui, pour faire le profit de quelques individus, consentiraient à ruiner les mœurs et à avilir une grande partie des membres de la société, dont ils font partie, devraient être regardés comme les ennemis jurés de l'honneur et de la dignité humaine, et traités en conséquence. Je répondrais 2^o que, généralement parlant, les aubergistes ou commerçants de boissons fortes ne profiteront pas plus de l'argent que produiront leurs ventes, que Judas n'a profité des trente pièces de monnaie qu'il a reçues pour la vente de son Maître. Ce fait doit être hors

de doute pour quiconque a lu ce que j'en ai dit plus haut. Je répondrais 3^e que tous ceux qui ont un peu d'intelligence et d'esprit chrétien, peuvent se convaincre eux-mêmes que ceux qui font de l'argent avec une chose qui n'a pas d'autre but que celui de dégrader, d'avilir, de démoraliser et de mettre très-souvent au rang des bêtes, les créatures que Dieu a faites à *son image et à sa ressemblance*, et que le baptême a faites ses enfants et les héritiers de son royaume, ne peuvent attendre que la malédiction de Dieu, et que le même Dieu, pour punir l'outrage qu'on lui fait dans ses enfants, détruira, en général, si non tous ceux qui, pour faire de l'argent, ruinent leurs frères moralement et physiquement, les démoralisent, les font se charger de crimes et les poussent, autant qu'il dépend d'eux, dans les abîmes de l'enfer. Je répondrais 4^e que, par suite de ce commerce, d'où ne résulte que du mal pour une société, cette même société toute entière est inondée de crimes de tout genre et de toute espèce, et que, les uns pour l'autoriser, les autres pour le faire, ceux-ci pour en abuser, ceux-là pour ne pas s'y opposer quand leur devoir les y oblige, forment, à divers degrés, une complicité dans le mal, dans les désordres, dans la dégradation morale et sociale, qui attire, et sur ceux qui autorisent, et sur ceux qui vendent, et sur ceux qui achètent, et sur ceux qui ne s'opposent pas, et sur ceux qui ne protestent pas, au moins, contre les scandales qu'enfante cet affreux commerce dans une société chrétienne, la colère du ciel, qui déchaîne sur les sociétés le feu, l'eau, le choléra, les fièvres pestilentiellles et mille autres fléaux qui ravagent ces sociétés et détruisent, en un seul jour, le travail des siècles.

Mais, la liberté du commerce ?

Je réponds que nous, chrétiens, nous n'admettons point d'autres libertés que celles que Jésus-Christ

nous a acquises au prix de son sang. Mais, la liberté de faire du scandale, la liberté de pousser les autres au mal, la liberté de démoraliser nos concitoyens, la liberté de contribuer à l'avilissement de la créature humaine, la liberté de propager parmi nos frères la dégradation physique et morale, de les ruiner, de les souiller, de les rendre comme de vils animaux sans intelligence et sans raison, et toutes les autres libertés qui tendent directement ou indirectement au malheur de nos concitoyens : nous ne les reconnaissons point. Car notre Libérateur, *le Christ, Fils du Dieu vivant*, nous a donné ce *commandement nouveau* : *Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés*. Nous ne reconnaissons qu'une seule liberté, à laquelle on ne peut toucher : c'est celle de ne point mettre d'entraves à l'exercice de notre conscience chrétienne, ou à ne pas vouloir nous obliger à commettre ce qui est mal ; car nous ne pouvons user d'une liberté, celle du commerce ou autres, du moment qu'elles deviennent un piège, un scandale ou une *pièce d'achoppement* pour nos frères, trop faibles pour n'être pas pour eux une occasion de ruine.

D'ailleurs, a-t-on belle grâce à venir nous objecter que, par l'abolition du commerce des boissons fortes, la liberté du commerce serait détruite ? Est-ce qu'il n'y a pas assez d'autres branches de commerce pour tous les goûts légitimes, sans celui des boissons qui ne sont que nuisibles au grand nombre de ceux qui en abusent ? Mais, n'a-t-on pas restreint la liberté de la vente de la *strychnine* pour conserver l'espèce des renards ? N'a-t-on pas restreint la liberté de la pêche et de la chasse pour la conservation de certains poissons et de certains oiseaux ? Quand il y a danger qu'on en abuse pour la ruine de ses concitoyens, ne restreint-on pas la liberté de vendre de la poudre ou des armes à feu ? La corporation de la cité de

Québec ne vient-elle pas d'abolir la liberté de bâtir des maisons en bois, dans toutes ses limites, pour empêcher les incendies de se propager ? Et on croira nécessaire de restreindre la liberté de ses concitoyens, afin de conserver des animaux, des poissons, des oiseaux, des maisons, et on la laissera à quiconque voudra s'en servir pour détruire, démoraliser, ruiner la race humaine ? Est-on raisonnable de laisser une pleine liberté, à quiconque voudra en user, de vendre sans limites, des boissons alcooliques qui, suivant des médecins éminents, sont classées parmi les médicaments, qui sont des substances étrangères au régime de la santé, par la raison que, toutes, renferment un poison qui, tôt ou tard, a des conséquences funestes pour la santé ou pour la vie humaine ?

Il me serait facile de démontrer que le commerce des objets de luxe et de vanité, est aussi, si non plus nuisible, aux sociétés chrétiennes, que celui des boissons enivrantes. Pour rendre la chose évidente, je n'aurais qu'à développer ces paroles de l'apôtre saint Paul, adressées aux chrétiens de tous les siècles : *Ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous couvrir, nous devons être contents.* Mais je dois me borner au sujet que je traite.

Les réglemens de la société de la croix sont donc éminemment avantageux et salutaires, au point de vue moral et social, quand, pour arrêter le commerce des boissons enivrantes, ils exigent que ceux qui veulent en faire partie, renoncent à ce commerce, et que ceux, qui en sont, se privent de boire du rhum, du vin, du brandy, de la jamaïque, du whiskey, de la grosse bière, du cidre, et, généralement, toute liqueur qui peut enivrer, excepté dans les cas où quelques-unes de ces boissons sont nécessaires comme *remède*. Cette règle est conforme aux enseignements de la science médicale, comme le prouve

la réponse de l'éminent docteur O. Pelletier, de Saint-Charles, dont je viens de recevoir cette réponse à une question que voici :

Question :—Les boissons enivrantes ou alcooliques sont-elles utiles à la santé ?

L'éminent docteur me répond, par écrit : « Elles » sont inutiles, et souvent nuisibles. C'est pourquoi » elles sont classées parmi les médicaments, qui » sont des substances étrangères au régime de l'état » de santé, et, plus ou moins, toxiques, » c'est-à-dire, plus ou moins *poison*.

Exemple.

Un ivrogne de la pire espèce, père de famille, avait toujours chez lui de la boisson forte. C'était le moyen d'être toujours tenté d'en boire. C'est ce qu'on pourrait appeler, *renfermer le loup dans la bergerie*.

Un jour qu'il avait avalé une grande quantité de ce liquide puant, qu'on appelle *whiskey*, il lui prend envie d'aller faire une visite à des amis, aussi ivrognes que lui. *Qui se ressemble, s'assemble*.

Il se rend donc, en voiture, chez ces malheureux buveurs. C'était en été. Rendu chez ses amis, on se serre la main, puis on boit, on chante, on rit, on bave, on bavasse. Enfin, on se sépare.

Le célèbre ivrogne, tant bien que mal, embarque dans sa voiture pour retourner chez lui. Comme on peut facilement le comprendre, ce n'était pas lui qui dirigeait son cheval. La pauvre bête était laissée à sa volonté.

Pour ne point perdre de vue sa carafe, encore à moitié pleine de liqueur, il l'avait suspendue à son cou. Mais voilà qu'en traversant un rocher, une des roues de sa voiture monte sur une grosse pierre et renverse. L'ivrogne va tomber l'estomac sur une

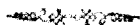
Pierre et la carafe se brisa. Les morceaux entrèrent dans ses chairs et lui firent une profonde plaie de dix pouces de long, sur la poitrine.

On ne sait depuis combien de temps il était tombé, lorsque par hasard quelqu'un passant par cet endroit, le trouva baignant dans son sang, et n'ayant plus qu'un souffle de vie.

Avec des peines et des précautions infinies, le charitable Samaritain parvint à le transporter dans une maison voisine. Des médecins furent appelés et eurent toutes les peines du monde à le ramener à la vie.

Pendant sa longue maladie, qui dura près d'un an, il promit de ne jamais prendre aucune boisson enivrante. Mais qu'est-il arrivé ? Ses affreux amis l'ont encore entraîné, et il boit encore aujourd'hui. Tant il est vrai de dire que les avertissements et les résolutions les plus courageuses ne tiennent jamais quand on s'expose au danger ! Car il sera toujours vrai le proverbe qui dit : *Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es !*

Et le Saint Esprit n'a-t-il pas dit : *L'ami des insensés leur deviendra semblable ?* Et qui est plus insensé que celui qui dépense son argent, souille son âme, détruit sa santé, ruine sa famille, pour le plaisir de se mettre au rang des bêtes. Et la société chrétienne, qui autorise un commerce qui cause tant de mal, qui enfante tant de crimes, ruine tant de santés, détruit tout ce qui est bon, est-elle plus raisonnable que cet homme ?



CHAPITRE SEIZIÈME

LA SOCIÉTÉ DE LA CROIX EST NÉCESSAIRE POUR NOUS
 EMPÊCHER DE TOMBER DANS UN ABÎME DE MALHEURS.

*Mettez votre espérance dans le
 Seigneur, et faites le bien : et alors
 vous habitez la terre, et vous serez
 nourri dans ses richesses—Ps. 36, v. 3.*

J'ai rencontré, dans le cours de mes missions de tempérance, un petit nombre d'hommes qui étaient les ennemis acharnés de la société de la croix, et qui la combattaient à outrance. J'en ai trouvé d'autres, en plus grand nombre, qui, sans la combattre directement, ne voulaient ni en faire partie ni la favoriser. Mais, je dois dire que les premiers étaient des commerçants de liqueurs fortes, à la droite desquels se tenaient les démons des malheureux intempérants qui font la joie de l'enfer et la honte de l'humanité. Mais, entre tous ces commerçants, les plus ignobles et les plus grands ennemis de la société de la croix, étaient ceux qui vendaient à la dérobée et sans licence. Les derniers sont une espèce d'êtres sous forme humaine, d'une malice et d'une perversité sans bornes. Toutes les volontés devraient se réunir pour leur faire une guerre sans merci.

Mais, le dirai-je ?... Oui, il faut que je le dise. Mais, avant de le dire, je me sens pressé de demander pardon à toutes les femmes respectables de mon pays ; aux femmes qui savent que leur devoir en ce monde est de combattre le mal sous quelque forme qu'il veuille s'introduire dans la société chrétienne : je le dirai pour venger l'honneur outragé dans des femmes canadiennes ; enfin, je le dirai pour demander à mes compatriotes, grands ou

petits, riches ou pauvres, et surtout aux enfants qui ont encore leurs mères, de s'unir à moi pour flétrir, pour réprocher, pour mettre au ban de la nation canadienne un certain nombre de femmes, épouses et mères de famille, qui ont perdu la pudeur au point de se faire les scandales de leurs paroisses. Ces femmes se sont associées avec les ennemis de la sainte tempérance pour la détruire. Elles font venir, en cachette, ou elles vont elles-mêmes chercher des boissons fortes ; puis, avec une audace diabolique, elles attirent les hommes et surtout les jeunes gens chez elles, pendant la nuit, et même les saints jours de dimanche, puis elles leur font boire ces boissons, elles les encouragent à les boire : elles en font des ivrognes ! ! Pires, cent fois pires que des démons, elles poussent leurs maris à cet horrible métier ; elles se mettent à la tête de ce genre de démoralisation diabolique ! J'en connais jusqu'à quatre dans la même paroisse.

Mais je n'ose aller plus loin, car le cœur me fait mal. Je m'arrête pour me voiler le visage, à la pensée que des femmes respectables pourraient lire ce que je viens d'écrire !

Et puis, c'est pour délivrer les femmes des misères sans nombre qu'elles enduraient par suite des intempérances des hommes, qu'il s'est fait tant d'efforts, tant de sacrifices, dit tant de paroles ! Et des femmes travailleront à détruire la tempérance ? Oh ! je puis bien me cacher le visage !

Mais revenons aux hommes dont je parlais.

Ces deux classes d'hommes sont les fléaux de la société de la croix, qu'ils détestent souverainement. Ce sont ces êtres animés d'une haine infernale que le bienheureux saint Pierre nous signalait par ces paroles : *Soyez sobres et veillez ; car le démon, votre ennemi, tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer.*

Les indifférents pour la sainte cause de la tempérance de la croix étaient du nombre de ces hommes à vue courte, à *tête croche*, égoïstes, indifférents pour tout ce qui peut concerner le bonheur de leurs compatriotes, des masses de chair humaine où se noie l'intelligence, et qui n'ont de cœur que justement ce qu'il en faut pour être des hommes. Ces derniers ne voulaient pas déranger leurs habitudes de mollesse et de gourmandise : il leur fallait leur petit coup de liqueurs fortes ; pourquoi ? Je n'en sais rien. Ils aiment à boire sans savoir le mal qu'ils font à leurs frères par leur mauvais exemple et par leur manque de coopération dans une œuvre qu'ils n'ont pas assez de génie ou de bon sens pour comprendre. Ces derniers sont comme de lourdes barrières qu'on ne peut ouvrir et qui ne gardant rien, ne servant à rien, ne protégeant rien, doivent être réputés comme indignes de vivre dans toute société qui veut grandir et se fortifier, en bannissant de son sein les vices qui la font sécher dans la racine.

Jésus-Christ a dit pour ces derniers : *Celui qui n'est point avec moi est contre moi* ; ce que l'on peut traduire ainsi pour tout ce qui tend à soutenir la cause de Dieu, et la tempérance est, sans contredit, la cause de Dieu : « Celui qui n'est point pour la » tempérance, est contre elle ; et celui qui ne veut » pas de la croix, qui aime mieux son petit coup, sa » bouteille de whiskey, de grosse bière ; cet homme » est contre la croix, surtout quand la croix est » offerte pour aider à tout un peuple à se relever » d'une immense ignominie. »

Détournons nos pas, pour ne point nous heurter contre ces deux espèces de *Pierre de scandale*, et passons à la considération qui doit faire le sujet de ce chapitre.

Par la société de la croix, nous nous sommes montrés en *spectacle au monde, aux anges et aux hommes*,

car nous sommes en butte aux persécutions de tous les démons de l'enfer, de tous les commerçants de liqueurs fortes, et de tous les hommes, même d'entre nos législateurs, qui veulent boire et favoriser cet infâme commerce dans notre pays, pour en retirer des revenus qui ne profiteront pas plus au gouvernement qu'il ne profite aux individus, puisqu'on peut appliquer à tous ceux qui prétendent faire du bénéfice en démoralisant le peuple, ces paroles de saint Pierre à Simon : *Que votre argent péricisse avec vous !*

S. C. Sewell écrivait au comité de 1849 : « Le » gouvernement ne devrait tirer aucun profit de la » vente ou de l'usage des liqueurs, la masse du » genre humain ne pouvant établir de distinction » entre un crime et un péché ; l'ivrognerie *per se* » (*par soi* n'est pas un crime, mais c'est un affreux » péché, et si le gouvernement reçoit le salaire de » l'iniquité, sous la forme d'un droit sur les liqueurs » ou sur les licences accordées pour la vente, » comment les ignorants et ceux qui ne raisonnent » pas, verront-ils du mal dans ce qui est autorisé » par la loi ? »

La guerre est commencée depuis vingt-trois ans, lorsque fut élevé l'étendard de la croix, pour être placé à la tête de notre grande armée. Serrons nos rangs, combattons vaillamment ; nous avons le signe de la victoire montré à l'armée du grand Constantin, la croix sanctifiée par le sang de l'Homme-Dieu.

Pesons bien devant Dieu, ce que nous allons devenir, si nous sommes vaincus par nos ennemis, les commerçants ou vendeurs de liqueurs fortes, les aubergistes de tout étage, les quelques hommes qui veulent ce commerce, parcequ'ils en ont besoin pour satisfaire leur amour désordonné de ces avilissantes liqueurs, ou pour aveugler les électeurs dont ils veulent avoir la honte d'obtenir les suffrages par un

tel moyen. Je dis la honte, et quelle autre expression veut-on que j'emploie pour exprimer l'horreur que doivent inspirer des hommes qui viennent se présenter devant un peuple, doué de bon sens, pour être ses législateurs, et qui essayent de l'avilir, de le démoraliser, de lui ôter la raison pour en obtenir les suffrages ! Je le dis hautement, tout peuple qui s'oubliera au point de voter pour ceux qui cherchent à s'en faire les amis par de semblables moyens, est condamné à périr.

Considérons maintenant ce que nous perdrons en perdant la tempérance.

1° En perdant la tempérance, nous allons déshonorer le divin étendard que la religion a élevé devant nous et que nous avons sous les yeux, dans nos maisons. Comme c'est l'étendard du catholicisme, pourrons-nous ne pas rougir quand on nous appellera du grand et noble nom de catholiques ?

2° En reprenant l'usage des liqueurs fermentées, nous allons, en présence de la croix, renouveler la scène qui eût lieu sous les yeux du Dieu du calvaire, alors qu'attaché à cette croix, *il entendait ceux qui étaient assis à la porte (à table) parler contre lui, et ceux qui buvaient du vin, le prendre pour sujet de leurs chansons.*

3° En reprenant l'usage des liqueurs fortes, nous ne déshonorons pas seulement la croix, mais nous en nions les divins enseignements dont un des plus saillants est la mortification du vice infâme de l'intempérance, qui a été cause que notre Sauveur a été *abreuvé de fiel et de vinaigre.*

4° En niant les divins enseignements de la croix, et en la couvrant de honte, par notre intempérance, nous nous mettons au nombre de ceux qui ont fait verser des larmes au grand apôtre saint Paul ; parce qu'ils faisaient *leur Dieu de leur ventre, et mettaient leur gloire dans les hontes de l'intempérance.*

5° En cessant d'écouter le divin langage de notre croix de tempérance, nous nous posons contre la croix, nous devenons ses ennemis, ses persécuteurs, nous nous élevons contre elle, et elle *tombera sur nous pour nous broyer*, comme il est dit de Jésus-Christ qui s'y est attaché.

6° En nous livrant à l'usage des boissons fortes nous renions, comme peuple, la résolution que nous avons prise en recevant la croix, et on aura droit de nous jeter à la face que nous sommes des lâches, des inconséquents, des enfants, des *insensés qui changent comme la lune*.

7° En abandonnant la tempérance de la croix, il nous faudra ou jeter hors de nos maisons la sainte croix de Jésus-Christ, ou nous la garderons. Si nous la gardons, elle deviendra le plus redoutable de tous les témoins qui déposeront contre nous au grand jour où elle sera glorifiée. Si, au contraire, nous la jetons hors de nos demeures, sachons qu'avec elle sortiront les saints anges qui sont placés comme une garde d'honneur près de la croix pour recevoir et porter au ciel les prières qui se font à ses pieds. Sachons encore que du moment que la croix et les anges, qui sont préposés à sa garde, sortiront de nos maisons, nous devons nous attendre à ce qu'elles soient envahies par une légion d'esprits infernaux, que la croix éloignait de nos habitations.

8° En reprenant à boire des boissons enivrantes, nous commettons une infidélité monstrueuse, parce que nous rejetons la grâce extraordinaire de la tempérance, qui est, après la foi, une des plus ineffables que nous ayons reçues comme peuple, comme je l'ai prouvé sans réplique.

9° En perdant la grande et ineffable grâce de la tempérance, nous manquerons à une mission providentielle, que le ciel nous a donnée, celle de détruire, dans notre pays catholique, l'abominable, l'exécration,

le hideux vice de l'intempérance, qui a couvert notre patrie de deuil par les morts subites d'hommes tombés sous les coups de la boisson, par les larmes de nos mères de famille et de leurs pauvres petits enfants, par les blasphèmes et les malédictions sortis de la bouche des ivrognes, par les haillons, la pauvreté et la misère d'un grand nombre de nos familles canadiennes, par les crimes de toute espèce qu'elle a fait commettre, par l'exil d'un nombre prodigieux de nos compatriotes privés de leurs terres par l'ivrognerie, et, pour tout dire en un mot, par la honte et l'ignominie qui seront attachées au nom canadien, comme peuple, et surtout comme peuple catholique.

10° En manquant à la mission providentielle que le ciel nous a donnée, comme peuple catholique, nous serons traités mille fois plus rigoureusement que ne le fut le peuple juif, chargé par la Providence de conserver sur la terre le culte du vrai Dieu. Souvenons-nous que chaque fois que ce peuple manqua à sa mission pour aller offrir de l'encens aux idoles, il devint l'esclave des païens, perdit son indépendance, fut traîné en pays étranger, vit ses villes détruites, ses femmes déshonorées, son temple souillé, les vases sacrés de son temple servir aux festins lubriques d'un Balthasar, et ses prêtres et ses lévites menés en captivité.

11° Je n'ai pas autorité pour vous dire que vous perdrez votre nationalité en rejetant la mission de détruire l'intempérance dans votre pays catholique ; mais ce que j'ai droit de vous dire, c'est que vous verrez l'intempérance se déborder parmi vous comme un grand fleuve, qui, ayant rompu ses digues, ne trouve plus d'obstacle dans son débordement.

12° Ce que j'ai encore droit de vous dire, c'est que vous verrez vos femmes boire comme des enfants de Bélial, et que de même qu'avant la grâce de la

tempérance, les hommes ont été leur opprobre et leur honte, leurs tyrans et leurs bourreaux, le sujet de leurs larmes et de leurs misères, ainsi Dieu leur donnera, dans sa juste colère, la mission de déshonorer leurs maris, de faire leur honte, leur supplice, leur opprobre, par leur intempérance éhontée et sans frein.

13° N'allez point crier que je me trompe ou que je suis un faux prophète. Je ne me trompe certes pas, et en vous annonçant ceci, je ne suis ni vrai ni faux prophète, je vous avertis de ce que j'entends dire partout où les hommes oublient les règles de leur sainte tempérance de la croix, pour recommencer à prendre des liqueurs fortes. Mille voix venant de toutes les paroisses me crient : « Monsieur, les » femmes boivent. » On m'a même appris qu'une d'entre elles était morte dans l'ivresse ! Un de vos curés m'a certifié que l'automne (1865) dernier, en s'en allant à Québec, il a rencontré une femme tellement enivrée qu'elle pouvait à peine se tenir dans sa voiture. D'autres personnes m'ont assuré que, dans quelques paroisses, des femmes se chargeaient du rôle de présenter des boissons aux amis qui fréquentaient la maison ! Est-ce assez significatif ? C'est le commencement de la justice du Dieu redoutable contre les hommes infidèles à la mission qu'il leur avait confiée.

14° En abandonnant la tempérance, il nous faut abandonner la colonisation, qui ne peut se soutenir et s'étendre que par les épargnes qui doivent résulter par l'abstinence des liqueurs enivrantes. La colonisation négligée, faute des moyens que vous ôteront les dépenses pour satisfaire la passion insensée de l'intempérance, que ferez-vous de vos jeunes gens ? Où les placerez-vous ? Si même vous leur procurez des terres et leur donnez les moyens de commencer à les ouvrir, seront-ils en moyen de les conserver,

sans avoir pris dans leur famille la sainte habitude de ne jamais goûter aux boissons enivrantes ?

15° En reprenant l'usage de boire des liqueurs fermentées, il faudra bien qu'on vous en fournisse. Mais comment alimentera-t-on votre soif délirante et criminelle pour le whiskey puant qu'on vous donnera à boire ? Le voici : par l'achat d'un grand nombre de minots de seigle et d'orge que vos terres auront produits. Ce grain, détérioré et impropre à la nourriture, sera converti en boissons enivrantes, et l'argent que vous aurez retiré de la vente sera dépensé en achetant ces boissons pour satisfaire votre ivrognerie, et ainsi une partie notable de vos récoltes, et l'argent que vous aurez retiré de leur vente, s'en iront dans l'abîme, pour demander vengeance de l'abus que vous aurez fait des dons de Dieu.

16° En détruisant une partie de vos récoltes pour les changer en grosse bière ou en liqueurs alcooliques, comment nourrirez-vous votre population qui s'accroît considérablement chaque année ? Comment surtout empêcherez-vous vos pauvres de mourir de faim quand, pour satisfaire votre glotonnerie, vous aurez détruit le pain du pauvre ? Comment vous exempterez-vous de voir, surtout dans vos villes, une nombreuse armée d'affamés que vos récoltes perdues dans la distillerie mettront sans pain et sans autre moyen de se nourrir ? Ne craignez-vous pas que, pour punir votre abus, ils ne deviennent vos ennemis et vos destructeurs ?

17° En même temps que descendait du ciel l'ineffable grâce de la tempérance accordée au peuple canadien, naissait pour ce peuple l'obligation de faire valoir ce don, non-seulement en l'acceptant, mais en le faisant fructifier. Ceux qui recevaient la grâce de la tempérance, étaient donc obligés de la propager parmi leurs compatriotes, et, surtout, de

la transmettre à leurs descendant's. N'était-ce pas un apostolat que leur donnait la croix qu'ils recevaient ? Et à quoi les obligeait cet apostolat, si non à propager la tempérance, dont elle devenait l'étendard ? En laissant cet étendard à l'héritier de celui qui l'avait reçu, n'était-ce pas lui transmettre le même apostolat de la tempérance ?

Que doit donc attendre de Dieu, en ce monde, le peuple qui, au lieu de propager la tempérance et d'en être le gardien, aurait propagé l'intempérance ?

N'oubliez donc pas, mes compatriotes, cette grande règle des jugements de Dieu, en ce monde : Plus la grâce de la tempérance accordée au peuple canadien, a été grande, plus grand sera le châtiment qui tombera sur ce peuple pour en avoir abusé. Car un peuple ne se moque jamais de Dieu impunément.

18^e Enfin l'Écriture Sainte, les saints Pères, les moralistes, réunissent leurs voix pour nous dire que l'ivrognerie est la mère du vice infâme qui détruit les mœurs. Ne craignez-vous pas que la tempérance détruite, ne fasse surgir un débordement dans nos mœurs, qui gangrènera votre population jusqu'à la moëlle des os ?

N'allez pas dire que les excès d'intempérance avant l'établissement de la société de la croix, n'ont pas affecté la pureté des mœurs, dans nos campagnes ; car vous vous tromperiez étrangement. Rappelez-vous qu'à cette époque, vos femmes et vos filles avaient conservé une modestie admirable, et que maintenant les habitudes de la vanité, du luxe et des modes ont détruit chez plusieurs cette vertu qui est la gardienne des mœurs. Elles étaient chastes, parce qu'elles étaient fortes par leur modestie, leur retenue et leur véritable pureté. Aujourd'hui, non pas toutes, Dieu merci, mais une grande partie d'entre elles, se préparent à toutes les séductions du vice par l'absence chez elle de cette pudeur qui

faisait qu'on les respectait. Supposez maintenant vos jeunes gens livrés à l'intempérance, et, par l'intempérance, devenus hardis, effrontés et sans frein pour retenir les penchants honteux : n'avez-vous pas plus qu'il ne faut pour ruiner vos mœurs ?

Je puis dire ici que plusieurs curés m'ont témoigné leur douleur sur des chutes qui avaient déshonoré leurs paroisses, où la vanité des parures et du luxe règnent depuis quelques années.

Je dois terminer ce chapitre en priant de toute l'ardeur de mon âme qu'on réfléchisse très-sérieusement sur ce que je viens d'écrire. J'invite tous les associés de la croix, surtout, à réunir leurs efforts pour empêcher les fautes qui se commettent contre les règles de la société. Il n'y a pas moyen de se faire illusion sur les suites funestes qu'entraînerait la perte de la tempérance, cette admirable société qui a les promesses de la vie présente et de la vie à venir. Il nous faut donc la conserver à tout prix. Mais, au contraire, si nous n'y tenons point, et si nous l'abandonnons, cet abandon devra être suivi de maux sans nombre, qui nous plongeront dans un état social où nous perdrons tout ce qui doit faire grandir un peuple et le faire prospérer. Car cette parole évangélique est aussi vraie pour un peuple que pour un individu : *Quiconque ayant mis la main à la charrue, regarde derrière soi, n'est point propre au royaume de Dieu.*

Exemple.

Je puis tout en celui qui me fortifie, dit saint Paul.

Un vieillard, de plus de soixante-dix ans, vivait de sa rente, qui était plus que suffisante. Un nombre considérable de gallons de rhum en faisait partie. Ce vieillard était un insigne ivrogne, que l'usage continuel de boire avait réduit à l'état de ne pouvoir

plus tenir une cuiller dans sa main, sans en renverser le contenu, tant sa main était tremblante.

Son curé le visitait souvent pour lui parler de tempérance. Après bien des retards, le pauvre vieux se résolut d'essayer à se corriger. Il est écrit : « Aide-toi, je t'aiderai. » Il fait d'abord chanter une grand'messe, et recommande à son curé de prêcher fort contre l'ivrognerie, et de ne le pas ménager. Après la grand'messe, il retourne chez lui, se sent un peu fortifié, mais il est encore assailli par une tempête de tentations.

Il fait encore recommander une autre grand'messe. Son curé a ordre de parler haut et fort contre l'ivrognerie. Le curé s'acquitte à merveille de la mission qu'on lui avait donnée.

Cette fois, le courageux vieillard se sent plus fortifié que jamais. Mais il est encore en butte à une terrible tentation, que voici : Dans un coin de sa chambre était ce que nos vieux canadiens appelaient un *placage*, dans lequel on logeait les carafes de boissons. Or, cette armoire, dont le vieux combattant avait fait ôter les carafes, devint pour lui un sujet d'une épouvantable tentation. Dans les crises qu'il se portaient à boire, il se traînait comme il pouvait près de cette fatale armoire, l'ouvrait et sentait les tablettes imprégnées des gouttes de rhum qui y étaient tombées. Alors il frissonnait à l'odeur de la funeste liqueur. Puis, revenant à lui, il retournait à sa place en gémissant.

Après plusieurs combats de la même nature, il lui vint une pensée salutaire. Il est écrit : *Si votre œil vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous.* Un jour donc, il sort de sa maison, prend sa hache, et rentre dans sa chambre, la tenant dans sa main, à la stupéfaction de sa bonne vieille femme, qui lui demande ce qu'il veut faire. Tu vas voir, lui répondit le vaillant et généreux combattant. Il se dirige alors

vers ce maudit *placage*, et le met en pièces, en fait jeter les débris hors de sa maison, et il va s'asseoir tout essoufflé de son combat. La victoire était à lui, comme elle sera à tout homme de cœur qui, aidé du secours de Dieu, qui ne manque jamais aux hommes de bonne volonté, prendra les moyens de se corriger. Depuis ce temps le démon l'a laissé en paix. Il a gardé fidèlement sa tempérance. Et chose très-digne de remarque, par la tempérance, ses membres tremblants se sont raffermis, son visage s'est refait, et il est devenu un homme nouveau. J'ai vu cet homme, et je puis déclarer que c'était un beau, et très-beau vieillard. Après m'avoir raconté ce que je viens d'écrire, bien imparfaitement, le bon vieux me priait de raconter son histoire partout où je prêcherais, et il ajoutait : « Dites à tous les buvrognes que je suis heureux, et que s'ils veulent l'être, qu'ils prennent le chemin que j'ai suivi pour me corriger, et ils se corrigeront. »

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

LA SOCIÉTÉ DE LA CROIX A ÉTÉ, DANS LES VUES CATHOLIQUES, LE MOYEN DE CONSERVER NOTRE RELIGION ET NOS MŒURS.

Le Seigneur dit à Moïse : Faites un serpent d'airain, et mettez-le pour servir de signe. Quiconque ayant été blessé le regardera, sera sauvé.

—Nombres, ch. 21, v. 8.

Tout peuple catholique doit comprendre que c'est par la croix qu'il a le bonheur d'être entré dans la vraie religion, et que c'est par la croix, et par la croix seule, qu'il conservera sa foi et ses mœurs. C'est pour nous rappeler ces vérités que l'Eglise nous

fait dire : « O croix, mon unique espérance, je vous salue ! »

Il ne faut jamais perdre de vue cette vérité fondamentale. Tout peuple qui l'oubliera et rejettera la croix, deviendra infidèle et se démoralisera. Ainsi, vous ne vous tromperez jamais en jugeant de la foi d'un peuple par la manière dont il envisage la croix. L'honore-t-il avec un profond respect ? Il est profondément catholique. Au contraire, la néglige-t-il, ou est-elle pour lui un objet indifférent ? Il n'a plus qu'une foi languissante, qui, chaque jour, s'éteint dans son cœur. En vient-il jusqu'à la mépriser ou à l'insulter ? Il n'a plus de foi.

Quand le roi du sombre abîme de l'enfer veut abattre la religion et plonger l'humanité dans la fange impure du vice, il a besoin de rencontrer des hommes qui d'avance ont fait verser des larmes au grand apôtre saint Paul, comme il nous l'apprend par ces paroles : *Car il y en a plusieurs, dont je vous ai souvent parlé, et dont je vous parle encore avec larmes, qui se conduisent en ennemis de la croix de Jésus-Christ, qui auront pour fin la damnation, qui font leur Dieu de leur ventre, qui mettent leur gloire dans leur propre honte.*

Voyez les protestants, qui, après avoir renié la croix, ont renié la vraie foi. S'ils reviennent jamais à la foi, ils n'y reviendront que par la croix, honorée, aimée et respectée. Voyez une assez grande partie de notre jeune génération, qui ne tient plus qu'extérieurement à la religion. Voulez-vous en connaître la cause ? la voici : Elle a renié la croix ; elle ne la respecte plus ; elle ne la salue plus quand elle la voit ; elle n'ose plus même faire le signe de la croix sur son front. Aussi, saint Paul n'a-t-il pas pleuré sur les ennemis de la croix ? N'a-t-il pas dit *que pour ceux qui se sauvent, la croix est la vertu de Dieu ?* N'a-t-il pas dit qu'il *demeurait attaché à la croix de*

Jésus-Christ ? Le grand Apôtre a-t-il prêché autre chose que la croix, ou *Jésus-Christ crucifié ?* En quoi fait-il consister la gloire de son apostolat ? Le voici :

Ecoutez saint Augustin : « L'Apôtre, » dit-il, « pouvait se glorifier dans la sagesse, dans la majesté, » dans la puissance de Jésus-Christ ; il se glorifie dans la croix. Ce qui fait rougir le philosophe selon le monde, devient un trésor pour l'Apôtre. Où éclate l'humilité, là est la majesté ; où éclate la faiblesse, là est la puissance ; où se rencontre la mort, là est la vie. Si vous voulez être le disciple de la croix, n'en rougissez pas. C'est pour cela que vous avez reçu ce signe sacré sur le front, qui est le siège de la pudeur. »

Est-ce dans les miracles qu'il a opérés, dans les travaux qu'il a entrepris pour la gloire de Dieu, que le grand Apôtre se glorifie ? Dans l'immense multitude d'âmes qu'il a conquises à Dieu ? Non. Car il nous dit : *Mais pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en d'autre chose qu'en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ !* Que nous dit-il de Jésus-Christ, si non que pour obtenir la joie éternelle, il a choisi la mort sur une croix ?

Aussi, saint Jean-Damascène ne dit-il pas que « la croix est la clef du paradis, le soutien des faibles, la houlette des pasteurs, le guide de ceux qui reviennent de leurs égarements, la perfection de ceux qui avancent dans le chemin de la vertu, le salut de l'âme et du corps, l'éloignement de tous les maux, le principe de tous les biens ? »

Nos ancêtres connaissaient cette vertu de la croix. Nos femmes la portaient sur leur poitrine pour fortifier leurs cœurs contre les atteintes de la volupté. Nos habitants la plaçaient le long des grands chemins ; ils la saluaient avec un profond respect quand ils passaient devant elle ; ils y allaient faire leur prière du soir, y réciter le chapelet les dimanches, lorsqu'ils

ne pouvaient aller à l'église ; ils s'y assemblaient par cantons pour s'y animer à la patience dans leurs durs travaux. La croix était pour eux une source, d'où découlaient la force chrétienne, la foi vive, l'espérance des biens célestes, et le courage dans les combats contre satan, le monde et ses voluptés. C'est un effet que j'ai ressenti moi-même, lorsque, jeune encore, j'allais prier accompagnant ma mère au pied d'une vieille croix placée à la tête de l'Isle aux Coudros, auprès de laquelle la tradition disait que le vénérable père de la Brosse avait célébré la sainte messe.

Tous ceux qui ont suivi le mouvement religieux dans nos campagnes, doivent avoir remarqué que, depuis un certain nombre d'années, le respect pour la croix diminuait sensiblement. Dans plusieurs localités, nouvellement habitées, on ne voyait plus la croix plantée sur les chemins. Les femmes depuis longtemps l'avait laissé pour placer sur elle des objets de vanité. Un grand nombre ne la saluaient plus lorsqu'ils la rencontraient encore sur leur passage.

Mais on n'a peut-être pas remarqué que la croix n'a commencé à être négligée, et le respect qu'on lui portait ne s'est changé en indifférence, que depuis l'époque où les habitudes de l'intempérance et du luxe ont pris racine dans nos populations de la campagne. On n'a pas remarqué non plus qu'à proportion que ces deux vices s'étendaient, la croix disparaissait ou ne s'élevait plus dans nos campagnes qu'à de rares exceptions. On n'a peut-être jamais étudié ce fait, que l'intempérance a précédé le luxe, et que ce dernier fléau a surgi et s'est propagé par, je ne dis pas l'abandon, mais le refroidissement dans le culte catholique dû à la croix, qu'avaient fait naître les orgies et les fêtes tumultueuses de l'intempérance. Il n'est cependant rien de plus facile à comprendre.

Saint Paul n'a-t-il pas dit en pleurant que les ennemis de la croix étaient précisément ceux qui faisaient un dieu de leur ventre ? N'a-t-il pas également déclaré qu'au lieu de mettre leur gloire dans la croix, ils la plaçaient dans le vice de l'intempérance, dont les hontes se changeaient pour eux en des chants bacchiques ? Une fois la croix remplacée par la bouteille, que restait-il pour tenir l'orgueil sous le frein de l'humanité ? Les leçons d'abnégation, de sacrifices et de haine contre soi et contre le monde ne s'effaçaient-elles pas de l'esprit des femmes, des filles et des jeunes gens par l'oubli du même principe, la croix, qui n'était plus là pour prêcher la mortification ? Il fallait bien être conséquent dans le mal, et que les deux sexes eussent leurs joies profanes, les hommes dans l'intempérance, et les femmes et les jeunes gens dans la vanité, le luxe des habits, que le culte de la croix, négligé dans notre société, ne venait plus condamner, ou, du moins, combattre avec succès.

Où allions-nous, en nous éloignant de la croix ? Aurions-nous autre chose qu'une ombre de religion, sans la croix, dont la miséricorde de Dieu a ravivé l'amour dans nos cœurs en nous la donnant comme étendard de notre belle société de tempérance ? Car, ne l'oublions pas, la croix est l'étendard du roi du ciel, et tout peuple qui ne marche plus à sa suite, ne tient plus à Dieu. Lorsque ces paroles de l'Eglise : « Seigneur, délivrez-nous de nos ennemis par le signe de la croix, » ne sont plus sur les lèvres d'un peuple, ne devient-il pas la proie de ses ennemis, la chair, le monde et le démon ? Lorsqu'au lieu de dire : « Salut, ô croix, notre unique espérance, » il met sa confiance dans les hommes, dans son génie, dans sa science, dans son industrie, a-t-il autre chose à attendre que d'être entraîné sur les brisants

des passions, comme le vaisseau séparé de son ancre voit la tempête le pousser sur le rocher ?

La sainte tempérance de la croix a donc été, ou, du moins, devait être pour nous une insigne faveur. Dans les vues de la Providence, ne venait-elle pas détruire le principe ennemi de la croix, l'intempérance, et placer cette croix dans toutes les familles catholiques ? Avec la croix, constamment sous nos yeux, la foi ne devait-elle pas revenir dans tous les cœurs, plus vive, plus ardente et plus pratique que lorsqu'elle n'était placée que le long de nos chemins ? Ne sommes-nous pas frappés d'une maladie aussi incurable que celle de l'infâme Babylone, si le symbole de la foi, si l'étendard du grand roi du ciel, placé dans nos demeures, sous nos yeux, ne réveille pas la foi dans nos âmes ? Devons-nous attendre autre chose qu'une prodigieuse infidélité, que des châtimens éclatants, si la croix, qui a converti des idolâtres, des sauvages, des hommes aussi féroces que les animaux des forêts où ils habitaient, ne nous rend point catholiques jusque dans le fond de nos entrailles, jusque dans la moëlle de nos os ?

Car quelle est la vertu de la croix ? Quel prodigieux renouvellement religieux elle doit produire dans les âmes qui la méditent et qui savent la comprendre ! Quel autre dessein avait la Providence, qui, jusqu'à cette époque, s'était montrée si prodigue de bienfaits envers nous, Canadiens de la Nouvelle-France, si non de nous unir à l'Eglise Catholique par le lien le plus fort, celui de la croix qu'on nous avait fait l'honneur de placer dans nos maisons ? Si la croix ne réussit pas à nous rendre vraiment catholiques, c'est que nous ne la respectons point comme elle le mérite, ou c'est que nous ne comprenons point ses enseignements. Je vais les donner, ici, ces enseignements de la croix, non pas par moi-même, mais par la voix de ceux qui ont eu la plénitude de la

lumière catholique. Méditons-les et gravons-les dans nos cœurs.

« La croix, » dit saint Augustin, « est le principe de tout notre bonheur et de nos richesses ; c'est elle qui nous a délivrés de l'aveuglement de l'erreur ; elle nous a fait passer des ténèbres à la lumière ; elle a donné la paix aux vaincus ; elle a uni à Dieu ceux qui s'en éloignaient ; elle a transformé des étrangers en citoyens. La croix met fin aux discordes ; elle assure la paix ; elle distribue tous les biens avec abondance. Aujourd'hui la croix est plantée, et le monde est sanctifié ; la croix est debout, et les démons sont en fuite ; la croix est debout, et la mort est abattue ; la croix a vaincu, et la mort a subi la défaite. Aujourd'hui, le démon est enchaîné, l'homme a vu rompre ses chaînes, et Dieu est glorifié. »

« La croix est le remède puissant qui guérit la fièvre de l'orgueil, fait cesser les emportements de la colère, calme la frénésie des sens, dissipe la mélancolie du paresseux, etc. Lors donc que vous recevez une croix, et qu'il vous faut la porter, sachez que vous recevez un don excellent et qui vous rendra très-agréable à Dieu : Dieu vous imprime son sceau. »

« Par la croix, nous acquérons une certaine ressemblance avec le Fils de Dieu. »

« La croix est la chaire de la divine bonté, de l'amour très-pur et infini de Dieu.... Dieu a aimé l'homme de toute éternité ; mais, pour lui témoigner cet amour, il ne lui a fallu qu'une pensée ; il a aimé l'homme dans la création ; mais, pour lui témoigner cet amour, il n'a eu besoin que d'une parole : *Faciamus* ; tandis que pour le racheter, il lui a fallu endurer des souffrances inexprimables, verser son sang et subir la mort !.... Cloué à la croix, Jésus-Christ est suspendu entre le ciel et la terre comme médiateur pour réconcilier les hommes avec Dieu ;

il reçoit les flèches que la colère de Dieu a dirigées contre les hommes, et il les empêche d'arriver jusqu'à eux ; il satisfait pour tous les crimes. Il étend comme un arc son bras pour lancer vers Dieu son Père les flèches brûlantes de sa prière et de son amour ; il blesse le cœur de son Père, et en fait sortir le pardon et la grâce pour tous les hommes ».... « Regardez, » dit saint Augustin, « les blessures de Jésus attaché à la croix, faites attention au sang de celui qui meurt et au prix que paie celui qui rachète. Il a la tête inclinée, » dit ailleurs ce grand saint, « pour baiser les hommes, le cœur ouvert pour les aimer, les bras étendus pour les embrasser, tout son corps exposé pour nous racheter. Songez combien sont grands ces témoignages d'amour ; pesez-les dans votre cœur, afin d'y renfermer tout entier Celui qui pour nous a été attaché à la croix. »

« O ineffable et immense bonté de Dieu, » s'écrie saint Ephrem, « qui, par la croix, a donné tant et de si grands biens au genre humain ! »

« Saint Paul se fait gloire de ne savoir autre chose que Jésus, et Jésus crucifié. Et if était d'une science si grande et si haute, qu'il confondait les philosophes d'Athènes et le monde entier. Ce grand apôtre appelle la science de la croix, la science par excellence, la plus sublime des sciences. »

« Saint Thomas d'Aquin, le prince des théologiens, assure qu'il a appris au pied de la croix infiniment plus de choses que dans tous les livres. »

Saint Bonaventure, qui tient le même langage, dit en parlant de la croix : « Voilà le livre qui m'enseigne tout ce que je dis et tout ce que j'écris. En effet, aux pieds de mon crucifix, mon âme tire du ciel de plus grandes lumières que de toutes les lectures, les études et les discussions. »

« Le bois sur lequel les membres de Jésus-Christ mouraient et étaient attachés, » dit saint Augustin,

« est la chaire du haut de laquelle le divin Maître enseigne le monde. »

« Le monde païen, » dit l'abbé Barbier, « s'est éloigné des voluptés pour s'attacher à la croix ; il a donc trouvé en elle plus de douceur que dans les voluptés. Tous les jours des milliers de vierges quittent leur père et leur mère ; elles renoncent à un bel avenir dans le monde, à une brillante alliance ; elles se mettent au-dessus des caresses faites à leur jeunesse ; elles échangent les richesses, les honneurs, les plaisirs contre la croix ; la croix leur paraît donc plus glorieuse et plus attrayante que le monde avec ses joies, ses biens et toutes ses promesses. Aveuglés, les mondains ne voient dans la croix que le poids, les aspérités, les clous et le sang ; ils n'aperçoivent pas les douceurs, les consolations, la paix, les mérites et la gloire qu'elle procure. Ils ne voient pas que Dieu aide à porter la croix, et qu'il change en miel le fiel qu'ils y trouvent. Une goutte des plaisirs du monde devient une mer d'amertume ; l'amertume de la croix, qui n'est qu'une goutte, se change dès cette vie, et surtout pour l'éternité, en un océan de délices. C'est là l'accomplissement de cette promesse de Jésus-Christ. *Quiconque aura quitté sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses champs, à cause de mon nom, recevra le centuple et possèdera la vie éternelle.* C'est aussi la réalisation de ces autres paroles de Jésus-Christ : *Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. Prenez mon joug, et vous trouverez le repos de vos âmes ; car mon joug est doux, et mon fardeau, léger.*

Exemple.

Voici ce qu'un curé me racontait, il n'y a que quelques mois :

En annonçant les exercices de la neuvaine de

saint François-Xavier, un de nos curés fait connaître à ses paroissiens qu'il croit le temps arrivé pour établir, dans sa paroisse, la société de la croix. L'annonce est bien reçue par la paroisse. Cependant, un de ceux qui l'avait entendue, et qui ne l'avait pas trouvée de son goût, déclara à la porte de l'église, assez haut pour être entendu de plusieurs, que *jamaïs il ne prendrait la croix de tempérance dans ses mains.*

A la fin de la Neuvaine, un très-grand nombre, convaincus des avantages temporels et spirituels attachés à cette admirable société, s'empressèrent d'aller prendre la croix. L'ennemi de la croix se donna bien de garde de l'aller prendre. Il était sans doute du nombre de ces grosses bêtes que, quelquefois, j'ai rencontrés dans mes missions : « Ils » n'avaient pas besoin de se mettre de la tempérance ; ils étaient assez forts pour se préserver de » l'ivrognerie ! ! » Mais, malheureusement, pour ces hommes, il est écrit : *Celui qui s'élève, sera abaissé.*

Sans être un ivrogne fiellé, cet homme *faisait des fêtes de temps en temps*, comme on disait dans le vieux temps.

Un soir donc, qu'il revenait de fêter, il tomba dans la neige, et il faisait très-froid. Il y demeura assez longtemps. Quand il put être retiré de cette position, il avait les deux mains complètement gelées. Il a souffert horriblement, et, par malheur, il a fallu lui couper les deux mains pour sauver le reste du corps.

Ses longues souffrances l'avaient fait réfléchir. Dès qu'il fut capable de sortir, il alla demander une croix de tempérance à son curé. Mais, selon qu'il l'avait dit, il ne put la *prendre dans ses mains.*

Autre exemple.

Un curé est appelé auprès d'une mère de famille, en grand danger de mort. En entrant dans la maison, il trouve cette malade sans connaissance. Cette

famille avait l'inestimable bonheur d'avoir la croix de tempérance. Le curé appelle les petits enfants, et, avec eux, il va prier devant la croix. Pendant cette touchante prière, la malade recouvre sa connaissance. Elle a le bonheur de faire sa confession et de recevoir les derniers sacrements avec une vive piété. Elle meurt quelques minutes après. Gloire à la croix du divin crucifié ! !

Autre exemple.

Le trait que je vais raconter, arrivé dans les premières années de l'établissement de la société de la croix, est si conforme à la bonté de Dieu envers les petits enfants, il donne une idée si grande de la puissance de la croix envers ceux qui ont recours à elle, que je ne puis résister à la pensée de le raconter ici. Je n'ai nulle raison de croire que la personne dont je tiens ce fait ait voulu m'en imposer. D'ailleurs, elle demeurait près de la maison où ce fait s'était passé.

Une femme avait perdu son mari déjà depuis plusieurs années. Elle n'avait qu'une petite fille, alors âgée d'environ sept à huit ans. La mère n'avait que son travail de la journée pour gagner sa vie et celle de son enfant.

Soit fatigues, soit privations, soit toute autre cause, cette femme tomba dans une grave maladie. Elle trouva un médecin pour venir la soigner, mais, malgré tous les soins de ce médecin, la maladie faisait des progrès alarmants.

Un soir, que le médecin était venu visiter cette pauvre veuve, il la trouva tellement mal, qu'il se crut obligé de l'avertir du danger où elle était, et qu'elle devait se préparer à mourir. La petite fille, qui était présente à cette déclaration du médecin, en fut douloureusement affectée, et ce fut pour elle comme un coup de foudre.

Après avoir longtemps pleuré auprès de sa maman,

qu'elle aimait beaucoup, il lui vint dans l'esprit qu'elle avait entendu dire que Dieu écoutait toujours les prières que faisaient les petits enfants auprès de la croix. Ce fut pour elle comme un trait de lumière. Elle sèche subitement ses larmes, embrasse sa mère, en lui disant qu'elle ne mourra point parce qu'elle va aller prier pour elle au pied de la croix, placée auprès du lit de la malade.

Elle part aussitôt, et joignant ses petites mains, me disait celle qui me racontait ce trait, elle fixa ses yeux sur la croix et conjura Dieu d'avoir pitié d'elle et de rendre la santé à sa maman. Car qu'allait-elle devenir, la pauvre petite, si sa mère allait mourir ? Elle n'avait qu'elle au monde pour en prendre soin. Sa mère pleurait et réunissait sa prière avec celle de son enfant.

Puis, tout à coup, la pauvre petite se lève et va embrasser sa maman, en lui disant : Non, maman ; non, non, vous ne mourrez point.

Vas te coucher maintenant, lui dit la mère. Non, tu as besoin de moi ; le bon Dieu a entendu ta prière. Je suis mieux, dors tranquille.

Et la bonne enfant, comme assurée que le bon Dieu, l'ami des bons petits enfants, avait écouté sa prière, alla se coucher. Une femme du voisinage resta auprès de la malade, qui passa une très-bonne nuit.

Le lendemain, le médecin vint pour rendre une visite à sa malade. Comme il ouvrait la porte, notre petite priante courut au-devant de lui en sautant et criant : Non, non, maman ne mourra pas. J'ai prié pour elle au pied de la croix ! Et elle entraînait dans la chambre le médecin, qui, à la vue de la malade, n'en pouvait croire ses yeux. Elle était sauvée du danger.

Le sensible médecin embrassa la bonne petite, et lui dit de continuer de prier pour sa maman.

Peu de temps après la veuve était sur pieds. Dieu avait eu pitié d'elle et de son enfant.

Oh ! si les parents connaissaient la vertu toute puis-ante de la croix ! Si, avec un peu plus de foi, ils faisaient prier à ses pieds leurs petits enfants ! n'obtiendraient-ils pas tout ce qu'ils voudraient ? Dieu peut-il manquer d'écouter la prière des petits enfants, qui sont ses amis privilégiés ? Mais, on manque de foi, on manque de confiance, on manque de recourir à la croix ! Dans les premiers mois qu'on l'avait sous les yeux, sa vue faisait impression ; mais aujourd'hui, on ne la regarde peut-être plus ! Bientôt elle sera au milieu de la famille, comme une étrangère dont on ne fait plus aucun cas ! Heureux encore si on n'en vient pas à l'insulter. O mon Dieu ! quel jugement porterez-vous contre tout peuple qui méprisera ou insultera votre croix !

Autre exemple.

Voici ce qu'un curé m'écrivait tout dernièrement :

« Il y avait, dans ma paroisse, un père de famille qui, depuis plusieurs années, se livrait à l'ivrognerie. Cette passion était tellement enracinée chez lui, que rien n'avait pu le faire changer. Il était séparé d'avec sa femme. Il passait ses jours à traîner les chemins, et, lorsqu'il pouvait gagner quelques sous, il allait de suite les dépenser en boisson. Il était presque continuellement dans l'ivresse.

» Une retraite a lieu, dans ma paroisse, et il assiste à tous les exercices. Il se confesse plusieurs fois.

» Il se présenta avec d'autres à la première distribution des croix ; mais ne croyant pas qu'il pût observer la tempérance, je refusai de lui en donner une. Le second jour, il se présenta encore, mais je le refusai comme la première fois. Enfin, le troisième jour, il vint encore se jeter à genoux et demander une croix. Cette fois, ne croyant pas pouvoir le refuser, je lui en donnai une. Il la baisa avec bonheur et une très-grande joie. De suite, il se réunit avec sa femme.

» L'hiver suivant, faisant la visite de ma paroisse, quelle ne fut pas ma surprise en entrant chez lui de trouver sa maison convenablement montée, et toute sa famille, lui à la tête, venant en versant des larmes de joie, me demander ma bénédiction et m'exprimer son bonheur !

» Cet homme a persévéré dans ses bonnes résolutions jusqu'à la mort. Il me disait dans sa dernière maladie : *Quand on m'assurerait qu'un verre de boisson forte me rendrait la santé, je ne le prendrais pas ; car elle m'a fait trop de mal, et j'ai goûté trop de bonheur depuis que je l'ai abandonnée.* Il mourut plein de confiance dans la miséricorde de Dieu, en disant : J'ai fait beaucoup de fautes, mais j'espère que le sacrifice que j'ai fait m'en obtiendra le pardon.»

Quelle précieuse grâce est celle de la tempérance ! Cet homme, au scandale de la paroisse, était séparé de sa femme ; tout ce qu'il gagnait, il le faisait servir à offenser Dieu, à s'avilir, à se mettre au rang des bêtes. Sa vie se passe à s'enivrer, à scandaliser par des crimes et de honteux excès ! Voyez ce qu'en a fait la sainte tempérance de la croix ? Du moment qu'il a embrassé la croix, il devient un tout autre homme. Il va retrouver sa femme ; il répare ses affaires ; il gagne sa vie et celle de sa famille. Le bonheur, la paix, la joie, le bien-être temporel entrent, avec la tempérance, dans cette maison. Sans la tempérance, il fut probablement mort, comme tant d'autres, sur le chemin, à la suite d'une orgie ; et il meurt en bénissant Dieu, environné de sa famille qu'il console et qu'il édifie par sa mort chrétienne. Il laisse un nom vénéré à ses concitoyens, un nom que sa femme et ses enfants ne rougiront jamais de porter. Voilà ce qu'a été pour lui la grâce de la tempérance. Voilà aussi ce qu'elle sera toujours pour tous ceux qui y seront fidèles.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

LETTRE PASTORALE DE MGR. L'ARCHEVÊQUE TURGEON, POUR
 RANIMER LE ZÈLE DES AMIS DE LA TEMPÉRANCE,
 2 AVRIL 1854.

Réflexions sur cette lettre pastorale.

*Obéissez à vos conducteurs (les
 prêtres et les évêques) et soyez soumis
 à leur autorité.—Heb. 13, v. 17.*

J'ai déjà cité un grand nombre de témoignages prouvant l'intérêt que nos évêques ont constamment porté à notre belle et noble société de tempérance. Je crois faire plaisir aux associés de la croix, en insérant ici, avec quelques remarques, la belle lettre pastorale du 2 avril 1854, si pleine de bonnes et encourageantes paroles pour nous animer dans nos combats contre l'intempérance.

Comme je la destine à ceux qui ne savent point la langue latine, je me contenterai de mettre en français les textes de la sainte Ecriture qui y sont cités en latin. On me saura gré, je pense, de donner aux associés le moyen de la lire et de la méditer. Elle est digne, en tout point, du vénérable archevêque qu'une maladie de langueur prive depuis si longtemps de l'administration de son diocèse, mais qu'elle ne saurait nous faire oublier.

« Qu'il était honorable pour vous, nos très-chers frères, et qu'il était consolant pour vos pasteurs le spectacle qu'offrait le diocèse de Québec, pendant les premières années qui ont suivi l'établissement de la société de tempérance ! A la voix de zélés missionnaires, vous prosternant devant la croix de Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre, vous avez pris la résolution de renoncer à l'usage des boissons eni-

vrantes, et vous avez offert ce sacrifice à Dieu dans la vue d'attirer sa miséricorde sur vous et sur vos familles. Nous aimons à le dire, cette résolution a été fidèlement gardée jusqu'à ce jour par le plus grand nombre de nos diocésains. Les auberges sont devenues moins nombreuses et ont même disparu entièrement dans quelques comtés ; le vice hideux de l'intempérance n'a plus osé se montrer à découvert, et, avec lui, sont tombés les désordres qu'il traîne ordinairement à sa suite. »

Remarques.—On se rappelle qu'à cette époque, on ne voyait plus de malheureux ivrognes déshonorer nos chemins. C'était beau, c'était honorable pour un peuple catholique ! Qui nous empêcherait de toujours faire la joie de nos évêques ! Est-ce que nous ne savons pas que si nos évêques et nos curés sont contents de nous, Dieu l'est aussi ? Serions-nous moins courageux que ceux de nos frères qui ont commandé notre belle société ? Qui donc nous aurait ôté notre courage ? Ne sommes-nous pas leurs descendants ? N'ont-ils pas eu mille fois plus de combats à livrer pour établir la tempérance, que nous n'en avons pour la maintenir ?

« Toutefois, après avoir ainsi contemplé les précieux fruits de la tempérance, nous avons éprouvé une peine bien sensible, en apprenant que, dans un certain nombre de paroisses, le démon de l'ivrognerie commençait à se montrer de nouveau et à recruter des prosélytes. On nous informe que des auberges s'y sont établies ; que, dans beaucoup de maisons, on vend des boissons enivrantes, sans avoir obtenu de licence, et en violation de la loi ; que dans d'autres on abuse des licences marchandes, pour distribuer des liqueurs fortes à tous ceux qui veulent s'en procurer. Aussi les conséquences funestes de l'intempérance n'ont pas manqué de se reproduire ; les querelles, les blasphèmes, les morts subites, se sont

multipliés d'une manière effrayante. Des hommes qui, après être devenus tempérants, s'étaient acquis le respect et la confiance de leurs concitoyens, retournent à leurs anciennes habitudes ; et s'abais-
sent par fois jusqu'à se traîner sur la voie publique dans la fange de l'ivresse. Déjà bien des familles se sont alarmées à la vue des maux dont elles sont menacées par l'ancien ennemi de leur repos. Des mères s'affligent des scandales présentés à leurs enfants par un chef qui doit donner le bon exemple dans la maison ; des enfants élevés chrétiennement rougissent de la dégradation de leur père ; des parents tremblent en voyant les dangers et les séductions auxquels leurs enfants sont sans cesse exposés ; et par suite la paix est bannie de bien des familles qui, depuis plusieurs années, vivaient heureuses. Le saint Nom de Dieu est blasphémé, et les malédictions de ce Dieu outragé ne manqueront point de descendre sur la tête des blasphémateurs, suivant ces paroles du Seigneur : « Celui qui maudit son Dieu portera le poids de son péché »

Remarques — Notre vénérable archevêque parle à tous ceux d'entre nous qui connaissent que les auberges avec ou sans licence sont des sources empoisonnées d'où viennent tous les désordres qui déshonorent le nom d'un peuple, et le rendent odieux à Dieu et aux hommes qui aiment leurs frères. Par une fatalité dont je ne puis me rendre compte, nous avons cru pouvoir conserver la grâce de la tempérance, et favoriser l'ivrognerie en continuant d'avoir au milieu de nous la cause la plus efficace de l'intempérance. Est-ce que nous ne savions pas que l'occasion fait le larron ? Est-ce qu'il était possible, qu'avec des auberges, ceux d'entre nous qui ne tenaient à la tempérance que par l'éloignement des occasions, ne succombassent point ? Qui veut la fin, doit prendre les moyens d'y parvenir. Nous

avons voulu la tempérance, il fallait donc prendre les moyens qui y conduisent. Pour ne l'avoir pas fait, pour avoir laissé des *pierres de scandale* sur notre chemin, pour avoir voulu les auberges, nous avons presque détruit notre œuvre. Aujourd'hui, il nous faut redevenir ivrognes, ou chasser d'au milieu de nous, ces maisons de pestilence. Cependant, je remarque avec une joie incroyable qu'un grand nombre de comtés viennent de refuser des licences d'auberges. Mais cette mesure ne produira aucun résultat durable, si toutes les municipalités ne les imitent pas. Et qui les empêcherait de prendre cette mesure, la seule qui puisse préserver de sa ruine notre grande et belle société de tempérance ?

« La plupart des paroisses, » continue notre archevêque, « se sont préservées jusqu'à présent de ces malheurs ; mais il est important que toutes se tiennent sur leurs gardes, car l'esprit immonde, chassé de sa demeure, emploiera tous les moyens pour y entrer de nouveau. »

» Hélas ! la moisson du père de famille promettait des fruits trop abondants : l'homme ennemi s'en est ému, et, au milieu des ténèbres, il est venu et a semé la zizanie parmi le bon grain ! Que les serviteurs du père de famille veillent donc constamment pour découvrir les ruses de l'ennemi, et pour s'opposer à leurs succès ; qu'ils étudient soigneusement les moyens employés par l'esprit du mal pour retarder les progrès du règne de Dieu. »

Remarques.—Oui, la moisson du père de famille promettait des fruits trop abondants ! Les canadiens devaient être trop heureux, grandir trop vite, pousser dans le sol des racines trop profondes, par l'observation fidèle de la tempérance ! Le règne de Dieu devait prendre une extension trop grande, dans notre beau Canada, par les vertus qui naissent de la tempérance, comme de leur source naturelle !

Toujours en paix en dehors, heureux dans notre patrie, sans défiance, comme des enfants sans expérience ; dormant imprudemment sur une première victoire remportée sur les démons de l'intempérance, *qui rodent sans cesse, cherchant qui ils pourront dévorer*, nous avons fermé les yeux ! Pendant ce temps de coupable négligence, les mêmes *faux frères*, qui avaient mis en *péril* la vie du grand saint Paul, se sont glissés *dans les ténèbres*, et les uns par les auberges, les autres par leurs discours, ceux-ci par leurs mauvais exemples, ceux-là par leur infidélité à leur engagement, nous ont fait obscurcir l'éclat de notre belle société de la croix ! Et pour ne pas vouloir écouter ceux qui nous avertissaient des ravages de l'ennemi semant la zizanie au milieu de nous, les liens de tempérance ont été brisés, et notre société est devenue semblable à un homme ivre qui chancelle sur ses jambes.

Exemple.

Pendant l'espace de quinze à vingt ans, un aubergiste avait vendu des boissons enivrantes. Dans l'opinion publique, il passait pour très-riche, et ses richesses, comme c'est souvent le cas, lui avait acquis un grand ascendant sur la paroisse où il demeurerait. Comme il avait un très-mauvais esprit, il contrariait tout ce que voulait faire son curé. Cette paroisse, comme c'est assez souvent le cas, prenait ordinairement, presque en masse, le parti de l'aubergiste contre le curé. Tant il est vrai de dire qu'il ne faut qu'une brebis galeuse pour empester un troupeau. Le curé qui, comme c'était son devoir, s'opposait aux menées d'un tel homme, lui était devenu tellement odieux, que celui-ci ne cessait de le diffamer auprès de ses paroissiens.

C'eût été manquer à ce qu'il se devait à lui-même et à la saine partie de sa paroisse, que de faire visite

à un tel homme. Aussi, le curé ne voulut point entrer dans sa maison, lors de la visite pastorale. Il alla visiter son voisin, qui était le fermier de cet aubergiste.

Au lieu de comprendre que son curé agissait comme il le devait, le malheureux aubergiste se mit dans une grande colère. Remarquez que c'était un ivrogne ; il était riche, c'était un cabaretier, et d'une violence de caractère inouïe. Ces espèces d'hommes reculent bien rarement devant une vengeance, quand ils n'ont rien à craindre de celui qui est l'objet de leur haine.

Pendant que le curé visitait la famille de son fermier, l'infâme ivrogne entra subitement, tenant un fouet dans la main, et se permit d'en frapper le vénérable curé, à plusieurs reprises. Les marguilliers eurent l'insigne lâcheté de laisser outrager leur curé sans s'y opposer.

Ce qui justifie complètement le curé de cette paroisse des procédés infâmes suivis à son égard, c'est que cet homme brutal et sans honneur, haïssait tous les prêtres sans distinction. Voici ce qu'il disait à tous ceux qui voulaient l'entendre : « Partout où il y » a un prêtre, tout languit, tout périt, tout meurt. » Il aurait voulu bannir les prêtres des nouveaux établissements de colonisation, comme le plus grand fléau pour les colons. Cet homme était non-seulement un impie, ne faisant aucun acte de religion, mais il prêchait à tout venant que la religion n'était bonne à rien. Et cet homme avait des partisans, dans une paroisse catholique ! O malheur ! malheur à toute population qui ne prend pas tous les moyens possibles pour se débarrasser de ces démons incarnés !

Bien rarement, même en ce monde, de tels hommes échappent aux châtimens que méritent leurs attentats. Celui-ci ne fut pas oublié par la justice de Celui qui a dit à ses prêtres : *Celui qui vous méprise, c'est moi-même qu'il méprise.*

Comme nous l'avons vu, cet homme s'était fait beaucoup d'amis, qu'il avait faits ses complices en ivrognerie et en mauvais discours. La justice de Dieu va se servir de ceux qu'il a perdus, pour le perdre lui-même. Ses affaires allant mal, il fut obligé d'emprunter de quelques-uns d'eux. Ne pouvant rembourser ce qu'il avait emprunté, ces mêmes amis lui firent vendre tout ce qu'il avait. Il fut bientôt réduit à un tel état de dénuement, qu'il n'avait qu'une pailasse, étendue sur un plancher d'une des maisons que ses amis lui avait fait vendre.

Là, couvert de sales haillons, et abandonné de tout le monde, il n'avait pour compagnon qu'une cruche de whiskey, qu'il vidait verre à verre pour se tenir sans cesse sous l'influence de la boisson, et faire diversion à l'état affreux où il était réduit.

Un seul être au monde s'intéressait au sort de ce grand criminel ; c'était une très-virtueuse fille qui le visitait de temps en temps pour l'engager à se réconcilier avec le bon Dieu, avant sa mort, qui approchait à grands pas. Il parut enfin consentir à laisser approcher de son grabat un prêtre d'une autre localité, que son admirable enfant alla chercher.

Mais, ô redoutable jugement de Dieu ! Ce prêtre arriva, parla à ce misérable et commença à entendre sa confession. Mais, obligé de l'interrompre pour le laisser reposer, il le trouva mort à son retour !

Telle vie, telle mort ! On vit loin de Dieu, on insulte ses ministres, et Dieu permet qu'à la dernière heure leur ministère de miséricorde devienne inutile ? On meurt dans ses péchés ! Et, après la mort, on entre dans l'éternité !

Autre exemple.

A la suite du trait à jamais déplorable que je viens de raconter, il m'est doux de pouvoir vous en donner un autre aussi beau que consolant.

Un marchand d'une paroisse du district des Trois-Rivières, était depuis plusieurs années livré à la passion de l'intempérance. Il avait beaucoup d'amis, et, avec eux, il fallait boire. C'était, au reste, un homme d'énergie et d'une grande capacité pour les affaires.

Dans la paroisse où il demeurait, il y eut une grande retraite. Il y assista avec les meilleures dispositions possibles. Aussi Dieu lui ouvrit les yeux et il comprit toute l'horreur que doit inspirer à un cœur chrétien, l'habitude de boire, sans raison comme sans besoin, ces affreuses liqueurs qui ne font pas autre chose que du mal.

Chaque soir, pendant la retraite, il y avait un sermon de tempérance. Quoique beaucoup occupé par ses affaires, il se donna de garde d'en manquer un seul. Bien différent de ceux qui craignent de connaître la vérité par la crainte qu'elle ne les oblige à faire quelque sacrifice, il voulait se convaincre des avantages inestimables attachés à la tempérance, et il fut convaincu. A la lumière de la parole de Dieu, les boissons fortes qu'il avait aimées, lui apparurent ce qu'elles sont en réalité, une source profonde de dégradation, de ruine et de malheurs de toute espèce.

A la fin de la retraite, il vint prendre une croix de tempérance avec une détermination digne de sa grande énergie.

Mais il avait un grand nombre d'amis aux Trois-Rivières et à Montréal, où il faisait des affaires. Il ne pouvait s'empêcher de les rencontrer.

Ces faux amis, comme sont toujours ceux qui ne s'aiment que dans des vues coupables, au lieu de le féliciter sur son courage et de le louer de son généreux sacrifice, ses amis mirent tout en œuvre pour lui faire reprendre ses anciennes habitudes. C'était bien lâche, c'était surtout bien honteux de

leur part. Mais ceux qui ont le cœur avili par une passion, semblent rougir quand ils rencontrent quelqu'un qui a secoué le joug de cette passion. Voilà pourquoi ils lui font la guerre, ils se moquent de lui, ils lui tendent des pièges.

Mais leur mauvais vouloir ne put ébranler la fidélité du généreux enfant de la croix. Il se moqua d'eux, et il fit bien. Sorti vainqueur de ces différents combats, d'autant plus redoutables que c'étaient des amis qui les lui livraient, il revint chez lui regarder sa croix avec bonheur.

Que Dieu daigne bénir ce généreux frère ! Et puisse son exemple faire comprendre à tous, que quand on le veut sincèrement, il n'y a point d'obstacles qu'on ne puisse vaincre, assisté du secours de Dieu et par la grâce de la tempérance. Mais qu'on ne l'oublie jamais : la victoire n'est promise qu'à ceux qui ne s'exposent pas témérairement au danger.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Suite de la lettre pastorale de Monseigneur l'Archevêque Turgeon.

Obéissez à vos conducteurs (les prêtres et les évêques) et soyez soumis à leur autorité.

—Ep. aux Hébr. ch. 13. v. 17.

Notre digne archevêque va nous donner maintenant les raisons, ou plutôt les causes, qui ont amené notre société de tempérance sur le bord de l'abîme où elle est menacée de disparaître pour jamais.

Veuillons donc, une bonne fois, nous réveiller d'un assoupissement qui donne à nos ennemis toute la facilité possible pour semer, au milieu de nous, des germes d'intempérance qui, en se développant, étoufferont notre société.

Lisons et relisons sans cesse les remarquables paroles, par lesquelles on nous montre ce qui a miné les bases mêmes de notre grande société. Cette partie de la lettre pastorale, n'a pas besoin de remarques ; elle est claire pour tous. Ceux qui mépriseraient cette voix si éloquente et si touchante, ne devraient-ils pas être regardés comme des enfants de Bélial, qui auraient fait un pacte avec l'enfer pour se perdre à jamais, et entraîner leurs frères dans l'abîme où il n'y a *que des pleurs et des grincements de dents* ?

« Plusieurs causes ont contribué à favoriser les efforts du démon contre la belle société de la croix ; l'amour sordide du gain chez les uns ; la faiblesse ou le mauvais penchant des autres ; et, le dirons-nous ? dans bien des cas, le peu de vigilance des amis de la tempérance.

» Il se rencontre fréquemment des hommes cupides qui se font un plaisir de spéculer sur les souffrances, sur la vie, sur l'âme même de ceux qu'ils appellent hypocritement des frères.

» Furieux d'avoir vu leur proie s'échapper par l'établissement de la société de tempérance, ils ont travaillé avec une déplorable persévérance à ramener le règne de l'ivrognerie : ils n'ont cessé de rôder, cherchant à surprendre leur proie, pour la dévorer plus sûrement. Malheureusement, ils n'ont que trop bien réussi dans quelques parties de notre diocèse. Comme aubergistes, ils ont pu avec une facilité inexplicable obtenir des licences, souvent malgré l'opposition fortement prononcée de toute la paroisse où ils voulaient établir leur commerce démoralisateur ; comme vendeurs de boissons sans licence, ils ont trouvé le moyen d'échapper à l'œil des autorités, et de porter le trouble et la désolation dans les familles ; quelquefois enfin, munis de licences marchandes (et sur ceux-ci pèse la plus

grande part du mal que nous déplorons,) ils ont pu distribuer abondamment, et sans crainte d'être inquiétés par la loi, leurs drogues délétères, également nuisibles à l'âme et au corps.

» Aussi, il n'est pas surprenant, nos très-chers frères, qu'exposés à ces tentations répandues en grand nombre sur leur chemin, des hommes qui avaient eu autrefois du penchant pour l'ivrognerie, se soient laissés entraîner de nouveau vers leurs anciennes habitudes. Nous ne pouvons sans doute pas excuser ces chrétiens dépourvus de courage, mais nous regardons comme beaucoup plus coupables ceux qui les ont portés à retomber dans l'intempérance en leur présentant la coupe empoisonnée.

» Une troisième source du mal est la négligence d'un grand nombre des amis de la bonne cause, qui n'ont pas toujours montré assez de courage pour s'opposer à l'établissement d'auberges, ou de comptoirs à débiter des boissons enivrantes, dans des lieux où il n'y en avait aucun besoin. Ils voient avec effroi les progrès de l'intempérance ; ils craignent le retour des scènes douloureuses qui ont affligé autrefois tant de familles flétries par l'ivrognerie ; ils reconnaissent l'inefficacité des lois actuelles pour protéger la société ; ils avouent que souvent les intérêts de toute une paroisse sont sacrifiés aux clameurs et aux intrigues d'un petit nombre d'amis des auberges ; et cependant, avec la conviction que ces maux pourraient être réprimés par le courage et l'union des bons citoyens, ils se contentent de se plaindre dans le secret, sans oser lever la main pour résister aux empiétements de l'intempérance."

» Souvenons-nous en bien, nos très-chers frères, nous avons besoin de l'énergie et de l'union de tous les bons citoyens pour élever une digue capable de résister à la violence du torrent de l'ivrognerie ; si l'apathie et la division se manifestaient dans vos

rangs, le triomphe de notre ennemi serait assuré. Au commencement du saint temps de Pâques, pendant lequel vous allez travailler à ressusciter spirituellement, comme Jésus est ressuscité corporellement, nous avons cru devoir vous rappeler votre ancien zèle pour la tempérance, et vous exhorter à renouveler les résolutions que vous avez prises de marcher avec constance et fidélité sous ses drapeaux.

» Oh ! nous vous en supplions, nos très-chers frères, par la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est mort pour nous racheter, ne permettez pas que son sang précieux coule inutilement pour tant de malheureux que le démon de l'ivrognerie cherche à ravir. Vous avez l'expérience de ce que peuvent les prières et le bon exemple pour ramener dans le droit chemin ceux qui ont eu le malheur de s'en écarter ; pendant que les serviteurs de satan montrent tant de courage et de persévérance pour l'œuvre de leur maître, en attirant vers lui tous ceux qu'ils peuvent réussir à corrompre, auriez-vous la lâcheté de désertir les drapeaux de votre chef, et d'abandonner à l'ennemi le champ de bataille, sur lequel vous avez si noblement combattu pour la gloire de Jésus crucifié ? Unissez-vous pour le bien, et par vos prières, par vos exhortations, par vos exemples, efforcez-vous de soutenir vos frères dans les dangers auxquels ils sont exposés. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de vous défendre des embûches et des artifices du diable ; car nous avons à combattre, non contre la chair et le sang, mais contre les principautés et les puissances de l'enfer, contre les esprits de malice répandus dans l'air. C'est pourquoi prenez toutes les armes de Dieu, afin que vous puissiez résister au jour mauvais et demeurer fermes, sans rien omettre pour vous bien défendre. »

Remarques.—Que ceux d'entre vous qui, après

avoir lu ces ineffables paroles, ne s'animent pas d'un zèle sans bornes pour la conservation et l'extension de notre œuvre nationale par excellence ; que ceux qui voudraient encore travailler à sa destruction en favorisant les auberges ; que ceux enfin, grands ou petits, savants ou ignorants, qui lui feraient opposition, par leurs paroles ou par leurs exemples, soient mis au ban du peuple canadien, et que leurs noms soient flétris de génération en génération, comme déshonorants pour une nation qui a un cœur pour aimer ce qui est bon et salutaire, de l'intelligence pour comprendre ce qui est avantageux, et une raison et une volonté pour vouloir conserver, par tous les moyens en son pouvoir, son nom, sa nationalité, sa foi, et grandir sous l'aile de la Providence, et par la protection de la croix.

« Et vous, nos très-chers frères, » continue notre archevêque, « vous qui, oubliant vos bonnes résolutions et vos promesses, avez laissé appesantir vos cœurs au milieu de la débauche et de l'ivresse, ouvrez les yeux sur la triste condition à laquelle vous êtes descendus. *Réveillez-vous, hommes enivrés, pleurez et criez, vous tous qui mettez vos délices à boire du vin, parce qu'il vous sera ôté de la bouche*, vous dit le prophète Joël. Sortez de ce sommeil de mort dans lequel vous avez plongés votre fatale passion. *Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts, et Jésus-Christ vous éclairera*, dit le grand apôtre. *Quittez les œuvres des ténèbres et revêtez-vous des armes de lumière ; marchez avec bienséance et honnêteté. Ne vous laissez pas aller aux débauches, ni aux ivrogneries*, vous dit le même apôtre.

» Au nom de vos familles, que vous exposez au déshonneur ; au nom de vos frères, qui s'affligent de vous voir tomber dans la dégradation et courir à votre ruine ; au nom de votre âme précieuse, que vous remettez aux mains du démon, pendant que

vous vous livrez aux excès de l'intempérance ; réveillez-vous, sortez de votre engourdissement et secouez les chaînes qui vous retiennent dans l'esclavage du démon ; écoutez les voix charitables de vos véritables amis, qui vous avertissent de vous arrêter, avant de vous précipiter pour toujours dans l'abîme ; voyez ces gouffres brûlants de l'enfer, sur lesquels vous marchez avec si peu de soucis, et dans lesquels la main de Dieu peut chaque jour vous laisser tomber. Touchés de repentir, rentrez dans les voies de la sobriété ; et reconnaissant votre faiblesse, veillez soigneusement sur vous pour vous préserver des occasions dangereuses ; *soyez sobres et veillez*, vous dit l'apôtre saint Pierre. Fuyez les lieux où vous seriez tentés de manquer à vos bonnes résolutions ; évitez la compagnie de ces faux frères qui ont été pour vous la cause de chûtes si déplorables. Ayez recours à la prière et à la fréquentation des sacrements. Vous y trouverez les secours dont vous avez besoin, pour lutter avec succès contre vos penchans désordonnés et contre les attaques de l'esprit de ténèbres.

» Quant à ceux qui font un métier de vendre au démon les âmes de leurs frères, en leur fournissant les occasions de se livrer à l'intempérance, nous ne leur dirons rien de nous-même, car nous craignons que nos paroles ne soient inutiles pour eux, et ne servent qu'à amasser des charbons ardents sur leurs têtes. Comment écouteront-ils nos conseils et nos réprimandes, eux qui ont méprisé la voix de leurs pasteurs, qui ont rejeté les avertissements de leurs concitoyens, qui ont fermé l'oreille aux plaintes et aux reproches de tant de familles réduites à la mendicité par l'intempérance, qui ont endurci leur cœur contre les remords de leur conscience ? Du moins voulons-nous leur répéter encore une fois ces paroles terribles du Sauveur : *Malheur au monde à*

cause des scandales. Malheur à l'homme par qui le scandale arrive ?

» C'est à vous, disciples fidèles de la croix, que nous avons recours ; ralliez-vous autour de l'étendard sacré de la tempérance ; ne perdez point courage à la vue des défections qui ont lieu dans vos rangs. Demeurez unis, constants, courageux dans la guerre que vous faites à l'ancien ennemi du genre humain. Jésus, votre chef, qui a triomphé de la mort et de l'enfer au jour de sa résurrection, vous aidera à remporter la victoire, et récompensera les combats que vous aurez soutenus pour la gloire de son saint Nom et le salut de vos frères, en vous admettant au bonheur de son royaume éternel. »

Remarques.—« Faire un métier de vendre au démon les âmes de ses frères ! » Quelles paroles effrayantes ! Vendre au démon les âmes de ses frères ? Et pourquoi commettre ce crime affreux ? Pour un peu d'argent ! Mais Judas, tout Judas qu'il fût, n'a pas été jusque là ! Il a vendu aux Juifs, pour de l'argent, la vie temporelle de son Maître : c'est vrai ; mais il n'a jamais vendu l'âme de son Maître au démon. Celui, au contraire, dit notre archevêque, qui « fournit à un autre l'occasion de se livrer à » l'intempérance, » vend l'âme de ce frère au démon, d'abord ; puis il ruine, il détruit sa santé, et, s'il ne lui fait pas perdre sa vie temporelle, toujours il l'empoisonne, il le déshonore en l'avilissant. Quel *métier* !

Aussi, quel redoutable châtiment leur inflige leur archevêque, en jugeant ceux qui font un tel *métier*, trop aveuglés par « l'esprit de ténèbres, » pour être capables de recevoir une bonne parole de sa part ! On dirait qu'il les regarde comme des excommuniés retranchés du nombre de ses brebis, en les abandonnant à qui voudra s'en charger. Pour nous faire savoir ce qu'il pense de ces hommes, il lance contre

eux ce foudroyant anathème : *Malheur à l'homme par qui arrive le scandale !*

Le rapport du comité de 1849, cité si souvent dans ce livre, condamne la législation qui autorise la vente de la boisson dans les cabarets.

« La société, » dit-il, « a sans contredit le droit de » s'attendre à ce que la législature ne favorise pas le » vice, encore moins à ce qu'il soit encouragé par la » loi. Cependant tel est l'effet du système de licences » actuel. Il a multiplié les occasions de boire, et a » entouré de tentations l'ouvrier et l'artisan. L'habi- » tude de boire est renfermée dans l'enceinte du » cabaret. » Et pourquoi alors ne point comprendre que les cabarets ou les auberges sont une source de ruine et de démoralisation sociale, et, en conséquence, les faire fermer ?

Mais une partie de nos législateurs en est rendue à ne plus envisager que la prospérité ou les intérêts matériels des peuples. Elle aussi, sous une autre forme, veut faire de l'argent, créer des revenus publics par le moyen des cabarets, sans égard à ce qui intéresse les mœurs publiques. Elle ne fait pas attention qu'elle est chrétienne, et que le christianisme enseigne, en gros caractères, que les bonnes mœurs d'un peuple sont seules capables de lui rendre utile le bien-être matériel, qui, sans elles, lui devient un malheur ?

C'est ce qu'enseigne, par une comparaison, le prophète Ezéchiel, par ces paroles, que Dieu lui fait adresser à tous ceux qui, comme les faux prophètes du peuple d'Israël, font sortir les peuples des voies tracées par la Providence :

« Dites à ceux qui enduisent la muraille sans y rien mêler, qu'elle tombera, parce qu'il viendra une forte pluie, que je ferai tomber de grosses pierres qui l'accableront, et souffler un vent impétueux qui la renversera par terre. Et quand on verra que la

muraille sera tombée, ne vous dira-t-on pas alors : Où est l'enduit dont vous l'avez enduite ? C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je ferai éclater des tourbillons et des tempêtes dans mon indignation ; les torrents de pluie se déborderont dans ma fureur, et de grosses pierres tomberont dans ma colère, pour renverser tout ce qui se rencontrera. Et je détruirai la muraille que vous avez enduite sans rien mêler avec la boue ; je l'égalerai à la terre, et on en verra paraître les fondements ; elle tombera, et celui qui l'avait enduite sera enveloppé dans sa ruine ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur. »

La prospérité que l'on veut donner à un peuple, en dehors des voies chrétiennes, ne subsistera point. Cette vérité est promulguée de nos jours, par les inondations, les incendies, les commotions qui ravagent les peuples.

Pour revenir à la conclusion de la lettre pastorale que nous avons lue avec un si profond respect ; admirons avec quelles douces et bonnes paroles notre archevêque encourage les amis de la croix ! Comme il les console, comme il les aime, comme il s'identifie à l'œuvre sainte qu'ils font parmi leurs frères ! Et puis, quel encouragement plus puissant pouvait-il leur offrir que cette résurrection glorieuse et ce bonheur qui les attendent dans le séjour de la paix, de la douce et éternelle paix des enfants de la croix ?

Je ne saurais mieux terminer ce chapitre qu'en plaçant ici ce qu'ont dit de la tempérance les Pères de notre second Concile Provincial, dans leur lettre pastorale du 4 juin 1854. Qu'on se souvienne que ce sont nos évêques qui nous parlent :

« Au milieu des nombreuses inquiétudes que nous causent les dangers dont nos églises sont menacées,

nous éprouvons une grande satisfaction en remarquant que, depuis plusieurs années, une des causes les plus puissantes de désordres et de malheurs a considérablement diminué ; nous voulons faire allusion au vice dégradant de l'intempérance, dont les suites funestes ont affligé un si grand nombre de familles et perdu tant d'âmes précieuses, rachetées au prix du sang de Jésus. Grâce en soient rendues au Dieu des miséricordes, la parole des ministres du Seigneur a réussi à arrêter le torrent dévastateur de l'ivrognerie, et, dans plusieurs parties de notre pays, à le faire disparaître presque entièrement. Des sociétés organisées pour combattre ce monstre, et s'appuyant sur la religion comme sur une base assurée, ont réussi à ramener dans le droit chemin bien des malheureux égarés par cette fatale passion. Par les exhortations, par les exemples, par la prière, elles ont guéri des plaies regardées comme incurables ; elles ont séché bien des larmes et ont rétabli la paix au sein de familles longtemps désolées par le fléau de l'ivrognerie. Mais ne nous faisons pas illusion en nous promettant une victoire complète sur l'ennemi insidieux que nous avons à combattre ; la lutte du mal contre le bien continuera jusqu'à la consommation des siècles ; les enfants du Christ ne feront triompher la bonne cause qu'à force de persévérance et de fidélité. A peine abattu, le démon de l'intempérance travaille à relever son étendard et à s'emparer, de nouveau, des victimes qui lui ont été arrachées. Les auberges, devenues plus nombreuses, ne lui suffisent pas ; échappant à la vigilance de la loi, des bouges, où se distribuent sans licences des boissons enivrantes, se sont élevés dans quelques localités, et y produisent des maux bien déplorables. Cette violation flagrante d'une loi portée dans l'intérêt de la morale et de l'ordre public, demande la répression la plus énergique ; et nous devons déclarer

que ceux qui se livrent à ce commerce illicite, sont indignes d'être admis à participer aux sacrements de l'Eglise, tant qu'ils continueront à être une cause de scandale et de chute pour leurs frères.

» A la vue des efforts que fait l'enfer pour démolir l'œuvre de régénération morale, si heureusement commencée, vous comprendrez que le concours des amis de la tempérance et de l'ordre est nécessaire pour maintenir le triomphe de la bonne cause, et nous avons la ferme confiance qu'il ne nous fera pas défaut.

» Déjà la société de la croix, élevant l'instrument vénérable de la victoire de Jésus sur la mort et sur le démon, a appris à se servir de cette arme puissante pour combattre les ennemis du salut et plus particulièrement le vice hideux de l'intempérance. Ses succès ont été si nombreux et si marqués, dans les lieux où elle s'est établie, que nous aimerions à la voir étendre sa salutaire influence dans toutes les parties de cette province. Aussi, invitons-nous tous les fidèles confiés à nos soins à s'enrôler dans les rangs des soldats de la croix, pour combattre tous ensemble un des plus dangereux adversaires de la société et de la religion. » Quel est le catholique qui pourrait refuser d'écouter une telle prière !

Exemple.

Deux jeunes gens, commençant un commerce de marchandises sèches, veulent y joindre celui des liqueurs fortes.

Le curé de la paroisse qui s'intéresse à leur succès, et qu'ils ont le bon esprit de venir consulter, leur fait connaître que le commerce des liqueurs fortes portera malheur à l'autre.

Ils lui objectent que tous les marchands de l'endroit ont des boissons fortes à vendre, et que s'ils n'en vendaient point, ils n'auraient point de pratiques.

Cédant enfin aux pressantes sollicitations de leur curé, ils promettent de n'en point vendre pour une année.

Ce débat me rappelle celui qui eût lieu entre Malasar et les trois enfants hébreux, Daniel, Ananias et Azarias.

Daniel et ses compagnons ne voulaient point manquer à la loi de Dieu, et se souiller en mangeant des viandes qui venaient de la table d'un roi païen ; ils demandaient des légumes pour leur nourriture. Malasar craignait que, en ne mangeant que des légumes, les visages des jeunes hébreux ne devinsent plus maigres que ceux des autres jeunes gens, qui étaient nourris des viandes et du vin de la table du roi ; il ne voulait pas y consentir, car il s'agissait de sa vie.

Daniel voulant gagner sa cause et celle de ses compagnons, proposa à Malasar de les éprouver pendant dix jours, et de ne leur donner que des légumes à manger et de l'eau à boire. Daniel ajouta, que si, au bout des dix jours, leurs visages paraissaient plus maigres que ceux des autres jeunes gens, ils feraient ce que voudrait leur gardien.

Malasar consentit à l'épreuve.

L'essai eut donc lieu, et après les dix jours, les visages des jeunes hébreux parurent meilleurs que ceux des autres qui mangeaient des viandes du roi. Daniel, plaidant la cause de Dieu, avait gagné.

Voyons si le curé, plaidant également la cause de Dieu, avait aussi gagné.

A la fin de l'année pour l'épreuve, les deux jeunes marchands furent heureux de venir dire à leur curé qu'ils avaient fait de très-bonnes affaires. Le curé avait gagné. Encouragés par ce succès, et par les conseils de leur curé, ils n'ont jamais voulu vendre un seul verre de boissons enivrantes.

Daniel, pour avoir été fidèle à observer la loi de

Dieu, devint la troisième personne en dignité, après le roi. De même, les deux marchands, dont je raconte l'histoire, pour n'avoir pas voulu s'enrichir par des moyens réprouvés de Dieu, sont aujourd'hui, me disait leur curé, à la tête d'une grande maison de commerce, qui fait beaucoup d'affaires, pour argent comptant.

C'est ainsi que, ordinairement, Dieu récompense ceux qui comprennent cette grande vérité : *Toute plante que mon Père céleste n'aura point plantée, sera arrachée.* En suivant les avis de leur curé, ces bons jeunes gens se sont placés sous la garde de Dieu, et *ce que Dieu garde est bien gardé.*

Autre exemple.

Les règles de la société de la croix, approuvées par notre archevêque, excluent de la société tout marchand qui vend des liqueurs fortes.

Dans les premiers jours de l'établissement de la société de la croix, je fis connaître cette règle, une des plus salutaires de notre société, à tous les marchands d'une paroisse, qui tous vendaient des liqueurs fortes. Tous refusèrent d'abandonner ce commerce, et se privèrent ainsi de la grâce de la tempérance.

Cependant, le lendemain de ce refus, un d'entre eux vint me trouver ; c'était un excellent catholique. Sur les raisons que je lui donnai, il consentit à abandonner ce commerce, persuadé néanmoins qu'il allait perdre un grand nombre de ses pratiques. C'était la même raison que celle des deux jeunes marchands, dont j'ai parlé plus haut. Comme eux, aussi, il se trompait. Car il y aura toujours, dans chaque paroisse, un grand nombre d'hommes qui sauront comprendre que ceux qui ne vendent pas de boissons fortes, sont leurs amis et les vrais amis des paroisses.

Un an environ après l'établissement de la tempé-

rance, dans la paroisse où il demeurerait, je revis ce brave marchand, qui, tout joyeux, me déclara que Dieu avait béni son sacrifice au-delà de son attente, et qu'il avait réalisé *deux cents louis* de plus que du temps qu'il vendait des boissons fortes. Il sera toujours vrai que Dieu ne se laissera jamais vaincre en générosité par sa créature, et, chaque fois que pour l'honneur du saint Nom de Dieu, quelqu'un aura abandonné ou sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, il en recevra le centuple, et aura pour héritage la vie éternelle.

Si le généreux marchand, dont je viens de faire connaître le sacrifice, venait à lire ce livre, je le prie d'en recevoir, ici, le témoignage de ma reconnaissance. Et je veux qu'il sache que si tous les commerçants de boissons fortes eussent eu le même courage que lui, notre société de tempérance serait aujourd'hui assise sur des bases inébranlables.

CHAPITRE VINGTIÈME

**NOUS NE POUVONS LAISSER TOMBER NOTRE BELLE SOCIÉTÉ
DE LA CROIX SANS MÉRITER LES MALÉDICTIONS
DES GÉNÉRATIONS FUTURES.**

*Cet homme avait commencé à bâtir,
mais il n'a pu achever ?*

—Ev. S. Luc, ch. 14, v. 30.

*Je prends aujourd'hui à témoin le
ciel et la terre, que je vous ai proposé
la vie et la mort, la bénédiction et la
malédiction. Choisissez donc la vie,
afin que vous viviez, vous et votre
postérité.*—Deut. ch. 30, v. 49.

Notre-Seigneur Jésus-Christ parlant aux Juifs leur disait : *Quel est celui d'entre vous qui, voulant bâtir*

une tour, ne suppose auparavant en repos la dépense qui y sera nécessaire, pour voir s'il aura de quoi l'achever ?

Les hommes qui ont reçu la tempérance et la mission de l'établir dans leur pays, ne pourront jamais dire qu'ils ont manqué de moyens pour venir à bout de leur noble entreprise. J'ai prouvé et il est évident qu'avec la grâce de la sainte tempérance de la croix, venait aussi du ciel une autre grâce extraordinaire, capable de vaincre toutes les oppositions. Il suffisait donc de coopérer à cette grâce, qui, comme tout ce qui vient de Dieu, avait tout ce qu'il fallait pour les éclairer sur les maux que faisait croître l'intempérance, pour remuer les volontés, toucher les cœurs et les ramener dans les voies de la morale chrétienne.

Ceux qui n'ont pas voulu seconder l'action de la grâce, ceux qui s'y sont opposés, ceux qui ont mieux aimé se mettre du parti de l'enfer pour favoriser l'ivrognerie, n'auront aucune excuse, ni en ce monde, ni en l'autre. Ils seront traités comme Jonas, qui refuse d'aller à Ninive où une mission divine l'envoie ; comme Judas, qui, appelé à l'apostolat, préfère se mettre du côté des ennemis de Jésus-Christ ; comme le jeune homme que Jésus-Christ appelle à sa suite, et qui aime mieux rester chez lui et garder les jouissances que lui promettaient ses richesses. Tous ces hommes, et il y en a eu dans toutes les classes et surtout dans la plus élevée, tous ces hommes n'ont pas voulu comprendre que Dieu avait besoin, ou plutôt voulait leur concours, pour la grande œuvre de régénération morale et sociale qu'il avait résolu d'accorder à notre patrie. Plusieurs de ces hommes ont déjà reçu leur châtiment par un secret et redoutable jugement de Celui dont on ne se moque jamais impunément. *Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende.* Les morts subites dans l'ivresse, ou par

suite de l'ivresse, et l'Eglise qui refuse à ses ministres le droit d'aller bénir leur dernière demeure, n'ont été que le juste châtiment de leur intempérance.

Dans cet état déplorable, mourait un jeune homme l'hiver dernier. Il n'avait jamais voulu s'associer avec ses frères de la tempérance. Un soir qu'il revenait de Québec, sous l'empire de la boisson, il mourait près du poêle où il s'était affaissé, sans recouvrer sa connaissance. Le verdict du coronaire fut : *Mort par suite de la boisson.*

Et voilà déjà un nombre effrayant de nos compatriotes qui laissent ce monde, avec un nom déshonoré et une *mémoire qui périra éternellement*. Et pourquoi ? Parce qu'ils se sont obstinés à ne pas vouloir comprendre que la croix devait être leur force et leur refuge *contre les traits redoutables de leur ennemi*, l'intempérance, et que la société de tempérance devait les compter parmi ses membres. Un nombre d'autres qui avaient embrassé la tempérance, reprennent l'usage de boire, et ceux-ci encore, qui se détachent de *l'arbre de vie*, mourront comme les autres, ou n'auront pas le bonheur de mourir assistés et protégés par la croix qu'ils auront déshonorée par leur infidélité à la grâce de la tempérance. Si l'homme qui voulait bâtir une tour, et qui n'avait pu achever son œuvre par son imprudence, devait recevoir son châtiment par les moqueries qu'il eût reçues de ceux qui eussent passé devant ce monument inachevé, et se seraient écriés : « Quel est » donc l'insensé qui a commencé à ériger ce monument et ne l'a point achevé ? Pourquoi a-t-il » entrepris cette œuvre, s'il ne voulait point la » terminer ? Que son nom soit déshonoré ! » Si un simple individu devient la risée de ses semblables, pour n'avoir pas achevé ce qu'il avait commencé, qu'en sera-t-il de tout un peuple qui, non-seulement n'achève pas, mais encore renverse

de ses propres mains le monument qu'il voulait élever à la gloire de sa religion et de sa patrie ? Ne mériterions-nous pas d'être la risée du monde comme ceux qui ont voulu élever cette tour qui a reçu le nom ridicule de *Babel* ? Notre nom, comme le leur, ne passerait-il pas à la postérité, flétri, taché, déshonoré, si, comme eux, ne nous comprenant plus, ou parlant les uns pour, les autres contre la grande et sainte œuvre que le ciel nous a mise en mains, chacun de nous ne pouvait dire à Dieu à l'heure de sa mort, dans le sens de ces paroles de notre Dieu mort sur la croix : *J'ai achevé l'œuvre que vous m'avez donné à faire* ? Comment alors serons-nous traités par Celui qui nous a fait l'honneur religieux de nous donner pour étendard, l'arme dont il s'est servi pour vaincre l'enfer, si nous avons été assez lâches pour ne pas nous en servir contre notre ennemi capital, la passion bestiale de l'intempérance ? Au lieu de nous dire : « Cela est bien, bon et fidèle » serviteur ; entrez dans la joie de votre Seigneur, » n'entendrions-nous pas sortir de sa bouche ces effrayantes paroles : Serviteur méchant et paresseux, qu'as-tu fait du talent que je t'avais confié ? Qu'as-tu fait de ma croix qu'on t'avait donnée ? Qu'as-tu fait de ta sainte mission de détruire l'intempérance dans ta famille et dans ta patrie catholique ? Toi, que j'appelais mon enfant, mon frère, tu as déshonoré, par les excès d'intempérance, ma croix, la croix qui t'avait racheté ! Tu savais que, sur cette croix, j'avais été abreuvé de fiel et de vinaigre, et pour l'amour de ton divin frère, dont les entrailles furent brûlées d'une *soif dévorante*, tu n'as pas voulu te priver de ces funestes liqueurs qui déshonoraient ton pays, ta famille, ta religion, ton Dieu. Tu as laissé ton poste sans avoir achevé l'œuvre que je t'avais confiée ! Tu as fait pire que cela : tu as aidé mes ennemis déclarés, les aubergistes, les com-

merçants de liqueurs fortes, à la renverser en t'associant avec eux et leur aidant à faire périr la sainte tempérance de ma croix ! Ne te disait-on pas que *« la sainte tempérance de la croix t'assurait sa » protection, à la vie et à la mort ; que, comme la » piété, elle avait les promesses de la vie présente et de » la vie future ; qu'elle était le salut de ton âme, de » ton corps et de ta famille ! »*

Tu as oublié le jour à jamais béni où Dieu t'appelait à venir t'enrôler sous l'étendard de la croix, comme une arme invincible contre la passion funeste qui avait fait périr et arracher de son royaume céleste un si grand nombre de tes frères condamnés à le maudire dans le séjour des ivrognes ! Sa croix, sa divine croix, tu n'as pas voulu la recevoir chez toi, et tu voudrais qu'elle te reçût dans mon royaume céleste ?

Écoutez maintenant la conscience catholique, parlant à cet homme qui ne tient point compte de sa tempérance : *« Ton évêque ne t'avait-il pas dit que non content de garder la sainte tempérance de la croix scrupuleusement toi-même, tu devais te faire un devoir de la défendre, de la soutenir et de l'encourager d'exemples et de paroles ? Et tu as eu la lâcheté de te lier avec ceux qui la violaient ? Tu as eu l'insigne folie de la combattre par ton exemple et par tes paroles ? Tu as fait pire que cela : tu l'as méprisée, et tu as aidé ceux qui l'avaient embrassée, à s'en moquer, en leur donnant des liqueurs fortes dans tes noces, dans tes fêtes, quand ils te rendaient quelque service, même jusqu'au point de leur faire perdre la raison ? Et tu voudrais que Dieu te reconnût pour son enfant et pour l'héritier de son royaume, qu'il n'a conquis qu'abreuvé de fiel et de vinaigre ?*

» Ton saint évêque ne disait-il pas encore, que tu devais faire ton possible pour inspirer à tes enfants, à

tes proches, à tes amis, la volonté de l'embrasser et de la garder ? As-tu écouté et mis en pratique ces paroles de celui que Dieu avait chargé de te parler en son nom, et de te faire connaître ce qu'il exigeait de toi ? Au lieu d'inspirer à ta famille l'amour de la sainte tempérance de la croix, ne l'as-tu pas scandalisée en buvant devant elle, dans ta maison, en présence de ta croix, ces boissons funestes, dont, par ton abstinence, tu devais lui inspirer toute l'horreur possible ? En as-tu agi autrement avec tes proches et tes amis ? Au lieu de te faire l'apôtre de la tempérance, comme ta croix te le disait si énergiquement, ne les as-tu pas détournés de l'embrasser ou même de la garder ? Tu devais recevoir la récompense d'un apôtre dévoué à cette sainte œuvre, et tu as travaillé à la renverser ! »

L'ambassadeur de Jésus-Christ auprès de toi, ton vénérable évêque, ne te disait-il pas : « Tu auras le courage d'éloigner de ta maison, et, autant qu'il dépendra de toi, de ta paroisse, tout ce qui pourrait être pour toi ou pour les tiens un sujet de tentation d'intempérance, une occasion de chute ? Est-ce que Dieu ne t'avait pas donné assez d'intelligence pour comprendre l'importance, la nécessité même de ce conseil salutaire ? Pourquoi as-tu gardé cette boisson forte dans ta maison ? Ne savais-tu pas que le démon des ivrognes te pousserait à en prendre ? Ne craignais-tu pas que ta femme, que tes enfants, que tes serviteurs, fussent tentés et succombassent à la tentation d'en prendre et d'en abuser, comme cela est arrivé si souvent ? Avais-tu besoin de ces affreux liquides, fabriqués par les ennemis de l'humanité ? Est-ce que tu n'avais pas dans ta paroisse, chez tes voisins, chez un grand nombre de tes frères, l'exemple qu'on peut s'en passer ? Qui t'a empêché de suivre ce bon exemple, si non comme une obligation, du moins comme un préservatif contre des

excès qu'il est si facile de commettre ? Est-ce que les quarante-et-un médecins de Montréal, en 1849, n'avaient pas déclaré, sous leurs signatures, « qu'une » parfaite santé est compatible avec l'abstinence » totale de tous breuvages enivrants, soit sous » forme de liqueurs fortes, ou de vin, grosse bière, » porter, cidre, etc., etc. » Et de plus : « Que » l'abstinence totale et entière des liqueurs alcooliques, et des boissons enivrantes de toute espèce, » contribuerait immensément à la santé, à la prospérité, à la moralité et au bonheur de la race » humaine ? » Donnerais-tu pour raison que tu étais accoutumé d'en prendre, et que tu craignais pour la santé en les abandonnant, lorsque les mêmes médecins te déclarent : « Que les personnes qui sont » accoutumées à ces breuvages, peuvent, avec une » parfaite sécurité, en discontinuer entièrement » l'usage, soit tout d'un coup, soit graduellement » après quelque temps ? »

Enfin, ton saint évêque, ne t'avait-il pas adressé ces remarquables paroles : « Vous n'aurez aucune » société avec les hommes intempérants, et vous » ferez éternellement la guerre au vice de l'ivrognerie ? » Ton évêque te disait de n'avoir aucune société avec les intempérants, et toi-même tu as été un intempérant, ou, du moins, tu as marché dans le chemin de ceux qui l'étaient, et avaient commencé comme toi, par quelques verres de boissons ! Tu en as encouragé un grand nombre à boire, en manquant à la tempérance. Est-ce bien faire éternellement la guerre au vice de l'ivrognerie, que d'avoir été boire dans les auberges ? Est-ce bien faire la guerre au vice de l'ivrognerie, que de signer des requêtes pour avoir des auberges, maisons d'enfer, placées sur les chemins publics, pour engouffrer les malheureux que le démon pousse à y entrer ? Ne savais-tu pas ce que Dieu t'a dit par son apôtre saint Paul : « Que si

les ivrognes n'entrent pas dans le royaume de Dieu, ceux qui approuvent, encouragent, établissent ce que font les ivrognes, les auberges et les aubergistes, qui enivrent les hommes, n'y entreront pas plus qu'eux ? Ton évêque te disait de faire une guerre à mort à l'ivrognerie, et tu as laissé boire dans ta maison, tu as favorisé les auberges ? Tu as aidé par ton vote dans le conseil à en avoir ? Ton saint évêque ne recommandait-il pas à tous ses diocésains et à tous les catholiques de garder la sainte tempérance de la croix, par ces paroles qu'il leur adressait : « Vous » la garderez dans vos maisons ; vous la garderez » au dehors ; vous la garderez chez vos amis ; vous » la garderez dans vos festins, dans vos voyages ; » vous la garderez toujours et partout. »

Ici encore, où en es-tu avec moi, ta conscience catholique, avec les principes religieux ? Le diable des ivrognes ne t'a-t-il pas mis dans la tête que, sorti de la maison, hors la présence de la croix et de ta famille, dans tes voyages enfin, tu pouvais manquer à ta tempérance, fréquenter les auberges ? L'ange du mal ne t'a-t-il pas fait croire que tu pouvais prendre de la boisson contre le froid ? Le docteur Sewell ne déclare-t-il pas sous la garantie de son nom, et celui du comité de 1849, « que rien » n'est plus faux, ni plus fatal que l'opinion que l'on » a communément que les liqueurs fortes donnent » de la vigueur : au contraire, dit ce célèbre » médecin, elles rendent le corps moins propre à » supporter la fatigue, et à résister aux effets du » froid et de la chaleur : et elles l'exposent davan- » tage aux attaques des maladies contagieuses ? » Le même docteur n'a-t-il pas encore déclaré, d'accord avec le comité, que « ceux qui font usage de boissons » spiritueuses sont moins capables d'un exercice de » corps prolongé et violent que ceux qui n'en boivent » point. » Ton saint évêque n'avait-il donc pas raison

de te dire de garder la tempérance dans tes voyages ? Pourquoi ne l'as-tu pas fait ? Peux-tu nier quelque une des choses que je te reproches ici ? Peux-tu récuser mon témoignage ? Ne suis-je pas témoin contre toi ?

Allons maintenant plus loin. Rappelons-nous que nous avons reçu la mission d'établir la sainte tempérance de la croix dans notre cher Canada. Pesons bien les conséquences qui doivent retomber sur nos têtes, si loin « de faire éternellement la guerre à » l'ivrognerie, » comme nous le dit Monseigneur Baillargeon, nous la laissons revenir et monter de nouveau sur le trône de boue qu'elle a occupé avant la tempérance. Nous sommes un peuple, et Dieu a des châtimens mille fois plus rigoureux pour châtier les peuples que pour châtier les individus. Nous devons en savoir la raison. Il y a immensément plus de raison, de bon sens, d'intelligence dans un peuple que dans un seul homme.

Partons de cette donnée pour juger du châtiment qui tombera sur nos têtes. La génération qui succèdera à la nôtre devra nécessairement, ou jouir de la tempérance que nous lui aurons laissée, et des bénédictions qui en seront les conséquences, ou recevoir de nous le vice honteux de l'ivrognerie, que, infidèles à notre mission, nous lui aurons légué avec toutes les conséquences qui l'accompagneront.

Dans le premier cas, nous mourrons au *bout de notre carrière*, avec l'ineffable bonheur d'avoir détruit un vice affreux et de l'avoir remplacé par une des plus belles vertus morales. A nos derniers moments nous verrons auprès de notre lit de mort nos amis, nos parents, nos frères nous regarder avec amour, nous bénir, et se dire les uns aux autres : *C'est là le véritable ami de ses frères et du peuple canadien*. Il a combattu vaillamment les saints combats de la croix ; il a détruit le vice infâme qui ruinait notre avenir, qui avilissait notre race, qui faisait la joie de l'enfer.

Il peut dire en ce moment : *J'ai bien combattu : j'ai achevé ma course.... Il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée.*

On mettra alors dans nos mains défaillantes, sous nos yeux mourants, la bonne, la sainte, la divine croix qui nous a animés et soutenus dans la guerre contre l'enfer. Et puis, comme le grand amateur de la croix, l'apôtre saint André, la croix nous défendra, nous consolera dans l'agonie de la mort, et recevant notre dernier soupir, elle embrassera notre âme pour la diriger vers Celui qui est mort entre ses bras.

Le corps du généreux athlète de la croix, ira, environné de l'amour de ses frères, recevoir le dernier adieu de l'Eglise dans la maison de Dieu, puis ira reposer en paix dans la terre sainte où il recevra les dernières bénédictions du prêtre du Dieu du Calvaire et les derniers adieux de ses frères bien-aimés.

Son nom vénéré, comme celui d'un héros chrétien, passera de génération en génération, et il n'aura point à craindre les mauvais discours (*ab auditione mala non timebit*).

Son nom ne sera pas seulement en bénédiction dans la mémoire de ses frères, mais il sera inséparablement attaché à la croix qu'il a prise au pied du saint autel, qu'il a placée avec honneur dans sa maison et qui avait reçu son sacrifice et celui de sa femme et de ses enfants, ses prières et celles de sa famille. Elle, la bonne et aimable croix, reviendra à sa maison. Après avoir servi d'arme pour combattre contre l'enfer, et avoir conduit son enfant à la terre bénite, elle reviendra sous les regards de la famille pour lui aider à continuer le même combat et recevoir les prières de la tempérance. Toutes les bénédictions qu'aura méritées le généreux ami de la tempérance, passeront à ses enfants, et alors on

pourra appliquer au fils qui recevra cette croix de son père, ces belles paroles que Jacob mourant adressait à son fils Joseph : *Les bénédictions que vous donne votre père, en vous léguant sa croix, surpassent celles qu'il avait reçues de ses pères.* Et de génération en génération, cette croix, passant de père en fils, ramassera, pour les répandre sur les familles, les bénédictions qu'auront méritées tous ceux qui auront eu le bonheur de la recevoir les uns des autres, comme leur plus précieux héritage.

Voilà quel sera le sort de tous ceux qui auront accompli avec courage la divine mission de la tempérance. C'est beau, c'est digne de faire battre tout cœur généreux.

Considérons maintenant comment seront traités ceux qui, ou n'ont pas voulu s'associer à leurs frères pour leur aider à détruire le règne du démon de l'intempérance, ou qui, s'y étant associés, *ont retourné, comme le chien, reprendre ce qu'ils avaient vomé ; et comme le pourceau qui, après avoir été lavé, s'est vautré de nouveau dans la boue*, pour me servir des paroles de l'apôtre saint Pierre.

Pour apprécier ce que je vais dire, transportons-nous en avant, à l'époque où la tempérance, tombée sous les coups de tous ceux qui auront fait leur dieu de leur ventre, aura livré le champ de bataille à l'abominable intempérance. Car n'allons pas nous faire illusion et nous imaginer que si nous perdons la grâce de la tempérance, nos descendants la recevront de nouveau. Dieu n'a pas coutume d'en agir ainsi avec les peuples qui ont abusé de ses bienfaits, avec les peuples qu'il a tendrement aimés, comme nous, par la grâce extraordinaire reçue dans la tempérance. Et ne soyons pas assez insensés pour croire qu'il fera une exception pour nous ou pour nos descendants, héritiers de nos vices, comme ils l'eussent été de nos vertus.

Imaginez donc si vous en êtes capables, ces morts funestes, ces morts sans espérance comme sans remède, arrivées à un grand nombre de ceux qui ayant laissé tomber l'étendard de la tempérance, ou l'ayant méprisé, se sont livrés à l'intempérance, comme nous le voyons si souvent de notre temps.

Imaginez, si vous en êtes capables, ces eaux impures de l'ivresse longtemps comprimées par les efforts des associés de la croix, puis tout à coup rompant leur digue et se répandant comme les grandes eaux d'un torrent qui se précipitent d'une haute montagne.

Imaginez, si vous le pouvez, cette effrayante réaction d'un vice animal, qui, sous le souffle de tous les démons de l'enfer, s'étendra comme une lèpre inguérissable dans toutes les parties de notre pays.

Imaginez, si le cœur ne vous manque, la croix de tempérance remplacée par l'ignoble bouteille de l'infâme et *puant* whiskey ; la prière de la croix faisant place aux chants éhontés des ivrognes ; la joie sainte et cordiale de la tempérance, remplacée par les cris insensés, les cris tumultueux, les vociférations discordantes, les joies délirantes de l'ivrognerie ; la paix des familles troublée, les enfants en haillons, et des larmes, et encore des larmes d'angoisses, de douleur, de souffrance, venant remplir le lac desséché par la tempérance !

Mais ce n'est là qu'une partie, que la partie matérielle des maux surgissant de l'abîme de l'intempérance. Ouvrons les oreilles de la foi, et écoutons les malédictions tombant comme la foudre dans un jour d'orage, de la bouche des ivrognes, les blasphèmes horribles, s'échappant de ces poitrines enflammées par le feu dévorant des liqueurs brûlantes. Les sacrements abandonnés, les églises désertes, la religion déshonorée par ses enfants, les prêtres

méprisés et outragés, la désolation inondant nos campagnes, nos champs, nos maisons, notre belle patrie ! Car il est écrit, pour les individus comme pour les peuples : *On sera puni par où l'on aura péché.*

Mais laissons l'avenir pour considérer le sort qui, à la mort, attend tous ceux qui auront manqué à leur tempérance. Allons dans cette maison où git sur son lit de douleur l'indigne père qui a failli à la sainte mission de la croix. Sa croix est là suspendue sans gloire à la cloison d'une maison déshonorée par la boisson qu'il a bue avec excès, sous ses regards, avec ses coupables amis d'intempérance. Elle s'est tue pendant qu'il était sur la terre, elle rendra témoignage contre lui au grand jour du jugement. Osera-t-il la prendre dans ses mains, dans ses mains souillées par le contact du verre qui contenait le liquide ennemi de la tempérance de la croix ? Aura-t-il le courage de la faire placer sur son lit et de la regarder ? Ne lui semblera-t-il pas qu'elle porte écrite en caractères de feu chaque bouteille qu'il a vidée avec ses amis ?

Qui viendra le voir, le consoler, l'encourager sur le bord de l'éternité ? Seront-ce les amis de la tempérance, dont il s'est séparé pour s'associer à ses ennemis, et lui faire la guerre et par ses exemples et par ses paroles ? Seront-ce peut-être ses amis de la bouteille ? Oh ! ils auront bien autre chose à faire que d'aller méditer sur les derniers moments d'un homme mourant ! Pendant son agonie, ils seront peut-être à boire dans un cabaret, ou à la même table où il a renié, avec eux, la sainte tempérance de la croix. Qui donc le consolera ? Sa femme ? Ses enfants ? Oh ! pauvres êtres qu'il a scandalisés, auront-ils autre chose à lui donner que des larmes de douleur ou de honte ? Sera-ce le prêtre qui viendra l'âme bouleversée, le cœur oppressé, pour

lui parler de l'éternité du ciel, d'une récompense dont il n'a pas voulu ?

Et puis quand tout sera fini dans ce monde, quand le corps de l'intempérant aura été déposé dans la tombe, pour y rester jusqu'au jour où il n'ouvrira les yeux que pour voir la croix élevée dans les airs, à la vue de tous les peuples ; quand le Dieu crucifié, sur la croix, aura revêtu les ineffables splendeurs de sa gloire pour venir juger le monde ; quand, entraîné par une force toute puissante, il aura été cité au tribunal du Dieu abreuvé de fiel et de vinaigre : que dira-t-il ? que pensera-t-il ? Que voudra-t-il avoir fait en ce monde ? Que désirera-t-il avoir laissé à sa famille ?

Sa croix, sa pauvre croix déshonorée, reviendra-t-elle du cimetière à la maison ? Que dira-t-elle à sa famille ? Quel souvenir rappellera-t-elle ? Comment la regarder sans penser aux hontes de celui qui ne l'avait reçue que pour la couvrir d'opprobres ?

Je puis bien m'écrier ici : Oh ! qu'il est terrible, qu'il est désolant d'avoir reçu du ciel une mission si pleine de bénédictions et de l'avoir changée en anathème !

Je prends donc aujourd'hui à témoin le ciel et la terre, que je vous ai proposé la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisissez donc la vie, afin que vous viviez, vous et votre postérité.

Car vous ne travaillez pas pour vous seuls, mais aussi pour tous ceux qui viendront après vous. Je n'ai pas besoin de vous répéter que vous êtes un peuple, et que, chez un peuple, tout fructifie et porte ses fruits, bons ou mauvais. Voulez-vous laisser à vos descendants des *bénédictions* ? Laissez-leur des exemples et des habitudes de tempérance et de sobriété. Voulez-vous, au contraire, leur laisser des *malédiction*s, qui descendent sur un peuple par les fléaux qui ravagent la terre et ruine les sociétés ?

Détruisez votre société de tempérance, qui a pour vous et pour eux les promesses du bonheur de la vie présente et de la vie future, et remplacez-la par des habitudes d'ivrognerie ; et ils recueilleront ce que vous aurez semé. Mais n'oubliez point qu'ils vous maudiront, en ce monde, et qu'ils demanderont à Dieu de vous maudire, un jour, où ils vous rencontreront devant le tribunal de celui qui vous avait accordé l'ineffable grâce de la tempérance. Que conclure enfin ? Si non de vous dire : *Choisissez donc la vie, afin que vous viviez, vous et votre postérité.* Ainsi soit-il ! Ainsi soit-il !

Exemple.

Il serait bien désirable de rencontrer souvent des femmes de l'énergie de celle dont je vais parler. Nous en aurions bientôt fini avec les vendeurs de boissons fortes sans licence.

Un mari avait soin de porter à une maison, où l'on vendait, à la dérobée, des boissons fortes, tout ce qu'il avait gagné par son travail de la semaine. Le samedi, tard dans la nuit, il revenait à sa maison l'estomac plein de *grogue*, la tête branlante, la raison perdue et ses poches vides. La pauvre mère suait sang et eau pour empêcher ses enfants de mourir de faim. Cela dura assez longtemps. A la fin, elle comprit que la patience avait un bout, et qu'il fallait se résoudre à un acte de vigueur, dont une femme d'énergie et de volonté sentira toujours le besoin.

Elle connaissait la maison, où chaque samedi, son mari allait porter l'argent qu'il devait à sa famille. Elle part donc un soir ; entre la tête haute dans la maison du malheureux démon qui débauchait son mari, et, devant tous ceux qui se trouvaient présents, elle l'avertit de ne plus donner de la boisson à son mari, et que s'il avait le malheur de lui en donner encore, c'est elle qui se chargerait de lui faire son

affaire. Après cet avertissement sérieux, elle s'en va chez elle, la conscience tranquille. Elle avait fait son devoir.

Elle attend une semaine. Mais il paraît que le vendeur avait cru n'avoir rien à craindre de ses menaces, car le samedi suivant, le mari revint à la maison comme il avait coutume. C'était sa dernière fois. Le lundi, la même femme retourne chez le vendeur, l'avertit loyalement qu'elle s'en va chez un magistrat le dénoncer, et qu'elle même se charge de le poursuivre. Et elle le fit. Mais le vendeur avait été averti et était décampé.

Les femmes qui ont des maris qui vont boire dans les maisons qui vendent à la dérobée, sont invitées à en faire autant, et, dans un mois, nous seront débarrassés de ces maisons qui font la désolation de nos paroisses, la perte de nos jeunes gens, la honte et l'opprobre d'une paroisse catholique.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME

TOUS, HOMMES; FEMMES ET ENFANTS, DOIVENT SOUTENIR
DE TOUT LEUR POUVOIR LA SAINTE TEMPÉRANCE
DE LA CROIX.

« Soyez forts et courageux dans le combat ; combattez bravement contre l'ancien serpent ; et vous recevrez une couronne de gloire immortelle. »

—Ant. 2^e Vêpres des Apôtres.

Pour accomplir une grande œuvre nationale, il faut l'union et la coopération de tous les citoyens. On l'a dit cent fois et personne ne l'ignore : *L'union fait la force*. L'union de tous les cœurs qui aiment ardemment cette œuvre ; l'union des intelligences qui la comprennent parfaitement, qui en ont médité

les avantages, les bienfaits, l'honneur religieux et national qu'elle nous fait acquérir ; l'union de toutes les voix qui la proclament, la louent, la bénissent, la prêchent dans les maisons, dans les églises, dans les assemblées, dans les festins, dans les visites, dans les familles, dans les promenades, dans tous les lieux, en tout temps, partout et toujours, jusqu'à ce qu'elle ait triomphé de tous ses ennemis ; enfin l'union de toutes les volontés qui la veulent, mais la veulent sincèrement, énergiquement ; qui la veulent, mais absolument, mais franchement, mais comme on veut conserver ses yeux contre ceux qui voudraient les arracher, comme on veut défendre sa vie contre ceux qui oseraient y attenter injustement ; comme on veut s'arracher d'un ennemi, des griffes d'une bête féroce, d'un abîme où on serait menacé de tomber ; mais comme on veut vivre, respirer et ne point mourir ; comme on veut ce dont on ne peut se passer, ce sans quoi on ne peut être un peuple, une nation heureuse, prospère, bénie de Dieu et des hommes.

Voilà l'union qu'il nous faut pour élever à jamais sur les bords de notre beau saint Laurent, sur les îles, qui, comme des perles, reflètent ses eaux limpides, dans l'intérieur de nos forêts, partout où il y aura un nom canadien, notre belle et noble société de la sainte tempérance de la croix.

Si, depuis que la tempérance nous est venue du ciel, nous eussions agi de concert ; si, moins égoïstes, nous n'eussions pas cru devoir encore céder à ces mesquines gourmandises qui nous tentaient de prendre des liqueurs fortes ; si, plus raisonnables et plus sensés, nous eussions voulu comprendre que les liqueurs fermentées ne servent de rien en état de santé, ni alors pour un bien quelconque ; si, plus courageux, plus zélés, plus généreux, nous eussions réuni tous nos efforts pour la faire triompher dans

nous-mêmes, dans nos familles, dans nos paroisses ; si, plus intelligents, nous n'eussions point encouragé ceux qui voulaient venir vendre des boissons enivrantes dans nos villages et dans nos paroisses ; si nous eussions eu soin de choisir toujours des représentants qui fussent favorables à notre grande œuvre de tempérance, il y a longtemps que le divin étendard de la croix serait triomphant dans toute l'étendue du Bas-Canada ; que le commerce des boissons fortes aurait cessé dans notre pays. Aujourd'hui, nous n'aurions plus sous nos yeux le spectacle que nous présentent encore certains de nos compatriotes, que l'ivresse déshonore et enlève du milieu de nous par des morts d'autant plus déplorables qu'elles sont sans aucun remède, comme sans aucune consolation.

Ce que nous n'avons pas voulu comprendre, c'est qu'avec la sainte Croix du Calvaire, reçue dans nos maisons, nous avons tous été faits apôtres de la tempérance. Au lieu de laisser à nos missionnaires et à nos curés la gloire de prêcher la sainte tempérance de la croix, et de la défendre contre ses ennemis, chacun de ceux qui ont l'honneur d'en faire partie, ne devraient jamais cesser de se faire un bonheur de la prêcher et de la défendre partout, en tout temps et en tout lieu, dans la société.

Nous sommes assez raisonnables, je pense, pour comprendre que nous avons à lutter contre une certaine classe d'hommes qui sont au service de l'enfer. Nous sommes encore assez raisonnables pour savoir que les plus méchants démons de l'enfer sont furieux contre notre belle et noble société, qui détruit leur règne sur nous, et enlève à leur rage un nombre très-grand de malheureux ivrognes, dont ils font leurs esclaves en ce monde, pour en faire leurs victimes dans l'éternel séjour du feu de l'enfer.

Voyez-vous comme tous les hommes, que l'enfer a

engagés pour détruire notre société, sont zélés, courageux, infatigables pour éteindre son règne parmi nous ? Voyez-vous comme ils s'entendent, comme ils se donnent la main, comme ils s'unissent contre nous ? Voyez-vous comme ils sont ardents à exciter à boire, à attirer dans leurs boutiques infernales les hommes, les jeunes gens, les enfants mêmes qu'ils veulent nous arracher, pour détruire notre belle société ? Voyez-vous enfin comme le diable les rend hardis, effrontés, menteurs, pour arracher de l'esprit et du cœur de nos frères l'amour de la sainte tempérance ? Ne ressemblent-ils pas aux loups qui s'unissent pour abattre l'animal et le dévorer ensemble ?

Examinez encore cette race d'hommes, dignes de la malédiction du ciel et de la terre, et qui, en cachette, dans les ténèbres, à la dérobée, attirent nos jeunes gens, les enferment dans une chambre, et, là, les font boire des liqueurs infâmes qu'ils vendent contre les lois de leur pays, et les rendent ainsi complices de leur désobéissance et de leur passion insensée pour l'ivresse.

Voyez encore une autre classe d'hommes, qui appellent leurs frères et leurs amis pour leur rendre service, et sont assez peu chrétiens pour croire les récompenser en les faisant manquer à la tempérance, quelquefois jusqu'au point de leur faire perdre la raison, et les renvoient ensuite à leurs maisons après leur avoir fait déshonorer leur croix, leurs familles, leur religion, et miner par la base notre grande œuvre, la sainte tempérance de la croix ?

Voyez enfin ces sans-cœur qui rient, sautent de joie, et nous crient d'accord avec l'enfer : « La » tempérance s'en va ! La tempérance tombe ! La » tempérance est tombée ! » Et les démons battent des mains autour d'eux et lèvent la tête contre la croix. Et les bourreaux du sombre abîme prépa-

rent des places pour de nouvelles victimes d'intempérance !! O juste ciel ! Ne nous abandonnez point à nos ennemis, les sans-cœur, les aubergistes, les ivrognes, les commerçants de liqueurs fortes, les lâches conseillers de certaines municipalités, les quelques membres de notre législature, ennemis de notre société, l'enfer et tous les ennemis de votre sainte croix !! Aidez-nous, Seigneur !

Aidez-nous, Seigneur ! Non, Canadiens Catholiques, Dieu ne nous aidera point, si nous ne le voulons point, si nous mettons bas les armes, si nous abandonnons le champ de bataille, si nous nous croisons les bras. Car, dit le grand génie qui reçut le nom d'Augustin : « Dieu qui vous a créés sans » vous, ne vous sauvera point sans vous. » On n'aide qu'au paralytique à marcher, mais on n'aide point à celui qui, ayant des jambes, ne veut pas s'en servir. Si ce dernier est faible, on lui dit : *Aide-toi, je t'aiderai.*

Maintenant comptons-nous ; comptons nos ennemis. Car, je le comprends, le tableau que je viens de tracer pourrait décourager quelques-uns des enfants de la croix.

Combien sommes-nous duement enrôlés sous la noble bannière de la croix ? Combien ? Vous ne le savez point ? Nous sommés une armée, une très-grande armée. A part les villes, dans les campagnes, nous sommes cent contre dix qui avons accepté la croix. Nous avons pour nous tous nos curés, la presque généralité, je devrais dire par pudeur, toutes les femmes et toutes les filles ; la très-grande partie des jeunes gens, presque tous les pères de famille, et tous les petits enfants sans exception. En dehors de cette grande armée, nous avons des missionnaires, des prédicateurs de tempérance, dont Dieu a rendu et rend encore les paroles toutes puissantes sur le cœur de nos catholiques.

Ce n'est pas tout ; nous envoyons chaque jour du pied de la croix *cinq cent mille Pater* et *cinq cent mille Ave Maria* vers le trône de Celui qui s'est si souvent appelé le *Seigneur des armées*. Cette prière, envoyée au ciel par nos bons petits enfants catholiques de la campagne, ne vaut-elle pas plus qu'une armée de vingt millions de combattants ? Ne savons-nous pas que quand le grand serviteur de Dieu, Moïse, *tenait ses mains élevées vers le ciel, Israël était victorieux du fougueux Amalec* ? Et notre grande prière de la croix ne nous serait pas un gage certain de victoire assurée contre les *Amalecs* de l'intempérance !

Ce n'est pas tout encore : n'avons-nous pas pour appui, pour protection, pour arme de combat plus que la fronde de David qui terrassa le géant Goliath, plus que la mâchoire d'âne dont se servit Samson pour tuer mille Philistins ; plus que les sept trompettes que Josué employa pour faire tomber les murs de Jéricho ; plus que la main de Moïse qui sépara les eaux du Jourdain ; plus que la verge d'Aaron qui dévora les serpents des magiciens de Pharaon ; plus que le serpent d'airain qui guérissait les blessures des serpents ; plus que la nuée qui protégeait le peuple de Dieu contre l'innombrable armée de Pharaon ; plus que le glaive de l'ange exterminateur qui fit périr les premiers nés des sujets de Pharaon ; plus que le sang de l'agneau qui protégea les premiers nés des Hébreux contre le glaive de l'ange exterminateur ; plus que la verge de Moïse qui frappa la *Pierre d'Oreb* et en fit jaillir une eau abondante ; plus que l'ombre de saint Pierre et les linges qui avaient touché le corps de saint Paul, qui guérissaient les malades ; plus que l'arche de Noé qui le sauva des eaux du déluge, etc., etc. ? N'avons-nous pas la croix, la sainte croix du Calvaire ; la croix dont saint Augustin (*serm. de Pass.*) a dit : « La croix

» met fin aux discordes ; elle assure la paix ; elle
 » distribue tous les biens avec abondance. Aujourd'hui
 » d'hui la croix est plantée (nous l'avons dans nos
 » maisons !) et le monde est sanctifié ; la croix est
 » debout, et la mort est abattue, la croix a vaincu, et
 » la mort a subi la défaite. Aujourd'hui le démon
 » est enchaîné, l'homme a vu rompre ses chaînes,
 » et Dieu est glorifié. »

Enfin, et pardessus tout, n'avons-nous pas l'admirable et tout puissant sacrifice de la messe qui, mettant sous les yeux de Dieu le sang de son Fils qu'accompagnent notre prière et notre sacrifice des boissons enivrantes, fait descendre sur tous les combattants la force divine dont ils ont besoin pour convertir ou chasser à jamais du sol canadien de nos campagnes tous ces démons à figures humaines qui veulent détruire notre grande œuvre catholique de la sainte tempérance de la croix !

Comptons maintenant nos ennemis et jugeons des moyens qu'ils ont en main pour nous combattre.

Mais je ressens une espèce de honte pour nous, en les comptant. Retranchons les villes dont la multitude d'auberges rend l'intempérance incurable. Laissons-les, puisqu'elles veulent, à toutes les cinquièmes portes, avoir une cantine, dont elles ne pourront jamais rendre raison. Car on doit savoir que la multiplication des auberges et des cabarets, dont un grand nombre sont loin de se conformer aux lois civiles et religieuses dans le débit des liqueurs alcooliques, aura toujours pour résultat d'entretenir ou de faire naître la passion de l'ivrognerie dans les basses classes de la société, surtout de celles des faubourgs.

Revenons donc à la campagne. Qui sont ceux qui nous font la guerre ? Quelques ivrognes de vieille date, incorrigibles buveurs qui n'ont plus de honte sur leur front flétri, plus de courage dans une âme

avilie, de générosité dans un cœur souillé, d'intelligence pour comprendre leur ignominie, et de volonté pour vouloir cesser d'être intempérants.

Qui sont encore nos ennemis ? Une couple de cents vendeurs de whiskey, en mettant le nombre plus grand qu'il n'est en réalité. Mais remarquons que voilà une grande partie de nos conseillers municipaux, de nos conseils de comtés, de nos maires de districts qui, sans leur en demander la permission et leur dire adieu, les bannissent honteusement d'une très-grande partie de nos paroisses.

Qui sont encore nos adversaires ? Un nombre assez restreint de vendeurs sans licence. Voilà, n'en doutons pas, de sérieux et de très-dangereux adversaires de la tempérance. Si nous avons fermé les yeux sur le mal qu'ils font à notre œuvre, nous avons été grandement coupables. Ces malheureux, sans âme et sans conscience, sont des ennemis d'autant plus dangereux que, comme les voleurs et les assassins, ils travaillent dans les ténèbres de la nuit. Quelques-unes de nos paroisses en sont empestées.

Enfin qui sont ceux qui minent notre société ? Ce sont un certain nombre de nos jeunes canadiens qui, entraînés par de vieux intempérants, n'ont pas assez d'intelligence pour comprendre que ces malheureux embaucheurs sont leurs plus cruels ennemis, puisqu'ils cherchent à leur aider à s'avilir, à ruiner leur avenir social et religieux, et à faire d'eux des auxiliaires pour renverser ce que nous avons élevé pour leur bonheur, la sainte société de tempérance.

A quoi se réduisent les armes que tous ces ennemis emploient contre notre grande armée ? Je puis les réduire à ceci : à la bouteille et au verre de whiskey, ou au tombleur de grosse bière ! En connaissez-vous d'autres ? Devrais-je le dire ? La grande armée de la croix, possédant l'arme invincible, ne serait pas

en moyen de briser ces bouteilles ou de renverser dans la boue ces verres de liqueurs ? Devrais-je encore le dire ? Vous avez la croix, et avec cette arme vous ne seriez pas capables de vaincre l'intempérance et de la bannir de nos campagnes, comme l'ange Raphaël prit le démon qui désolait la maison de Raguel, et l'alla *lier dans le désert de la haute Egypte ?*

Je vous répète donc : « Soyez forts et courageux » dans le combat ; combattez bravement contre cet » ancien serpent de l'intempérance qui a empoisonné » un si grand nombre de vos frères. »

Pour les vaincre avec plus de succès, dès que vous verrez, ou que vous soupçonnerez que quelqu'un d'entre les associés manque à la tempérance et reprend le chemin boueux de l'intempérance, jetez-vous tous au pied de votre croix pour prier jour et nuit pour obtenir son retour dans la société. Si c'est un vendeur de liqueurs fortes sans licence, criez tous ensemble contre lui ; éloignez-vous de sa boutique ; ne lui adressez jamais une parole ; qu'il soit considéré au milieu de vous comme une brebis galeuse ; comme un choléra-morbus, comme un homme qui a la peste dans sa maison.

Si vos conseillers étaient assez peu soigneux de leur honneur pour mollir, et consentir à accorder des licences d'auberges, que tous les hommes de la paroisse se rendent en masse à la salle du conseil pour protester contre eux et leur dire qu'ils sont pour protéger leur municipalité et toutes les classes de la paroisse contre les maux sans nombre qui résultent des auberges.

Si quelqu'un de ces hommes, que l'enfer sudoie pour détruire la grande œuvre de la tempérance, passe par vos maisons pour demander des signatures, que pas un d'entre vous ne soit assez lâche pour lui donner la sienne. Mettez cet être à la porte de votre

maison en lui disant qu'il ne vienne point vous demander à déshonorer votre nom en le prenant et le mettant sur une requête pour une auberge.

Si quelques-uns étaient assez vils pour signer une telle requête, que toute la paroisse élève la voix contre eux, pour les condamner hautement et leur apprendre qu'ils s'associent par leurs signatures à tous les péchés qui seront commis dans l'auberge qu'ils demandent par leur requête.

« Combattez tous vaillamment contre l'ancien » serpent, le démon des ivrognes. » Voyez-vous comment il s'y prend pour vous engager à boire ? Il fait crier contre la tempérance. Eh ! bien, que les hommes, les femmes et les enfants crient cent fois plus haut en sa faveur. Il fait croire qu'on ne peut se passer d'auberges ? Criez tous ensemble que nous n'en avons pas besoin, et prouvez-le sans réplique en n'y mettant jamais les pieds, ni dans vos paroisses, ni pendant vos voyages. Il fait dire que les boissons fortes sont nécessaires contre le froid, le mauvais temps, les fatigues : criez encore tous ensemble que c'est un insigne mensonge. Lisez-leur les témoignages que je vous ai cités, dans le chapitre précédent, et vous leur prouverez sans réplique qu'alors les boissons fortes sont toujours nuisibles. Ramassez les faits de tous ceux qui perdent leur chemin, que l'on trouve gelés dans la neige ou morts de misère pour avoir pris des liqueurs fortes, et demandez-leur de vous citer le fait d'un homme qui ait péri de misère ou de froid pour avoir observé fidèlement sa tempérance.

Le démon, par la bouche des ivrognes, nous dit encore qu'on ne peut se passer de liqueurs fortes, et qu'il en faut absolument. Lisez-leur le certificat des médecins du Bureau de Québec. Demandez-leur comment on faisait avant l'invention de ces liqueurs, fabriquées sous le souffle des démons pour avilir

l'homme, lui faire perdre sa raison, et, dans bien des cas, causer sa mort plus ou moins prochainement. Demandez-leur si Dieu n'a pas dû pourvoir aux besoins de sa créature, et si on ne peut se réchauffer avec du gingembre, du poivre, de la muscade, du sucre et de l'eau chaude, sans danger pour sa raison, pour son âme, comme pour sa santé.

Pour terminer ce chapitre et confirmer tout ce que je viens de vous dire, laissez-moi vous mettre sous les yeux et livrer à vos plus sérieuses réflexions, cet extrait de la lettre circulaire des pères du second concile provincial.

« On encouragera partout la *société de la croix* comme un moyen efficace de détruire l'ivrognerie.

» On doit considérer les auberges mal réglées (quelles sont celles qui sont bien réglées ?) comme le plus grand obstacle au maintien de la tempérance.

» Il faut regarder comme indignes d'absolution : 1° Les personnes qui s'enivrent presque chaque fois qu'elles vont à l'auberge ; 2° Les cabaretiers, marchands ou autres, qui, contre les lois civiles et la défense de l'Eglise, débitent des liqueurs enivrantes, au grand préjudice des mœurs publiques et au grand scandale du peuple ; 3° Les citoyens qui, par leurs suffrages, contribuent efficacement à faire accorder des licences à des personnes qu'ils savent entretenir de graves désordres dans leurs maisons, comme de vendre les dimanches et fêtes, de souffrir des excès de boissons, des jeux défendus, des jurements et autres choses scandaleuses ; 4° Les officiers publics qui accordent des licences d'auberges à des hommes qu'ils savent, ou qu'ils devraient savoir, n'être pas qualifiés pour cela par la loi ; 5° Les personnes qui passent une partie des jours consacrés à Dieu à boire et à jouer dans les auberges ; 6° Ceux qui, y étant tenus *ex-officio* (par leur charge), négligent, par la crainte, ou par quelque autre motif, de faire punir,

par l'amende, ou la destitution, les aubergistes qui violent d'une manière notoire la loi réglant leur trafic ;
 7° Les commis ou autres employés qui contribuent directement aux désordres énumérés ci-dessus ;
 8° La femme et les enfants qui, aidant dans son commerce le chef de la famille, sont aussi cause des mêmes excès, à moins qu'ils ne soient forcés par une crainte grave. »

Voilà, certes, des décisions bien capables d'épouvanter la conscience d'un certain nombre de nos conseillers municipaux, qui, par faiblesse ou par ignorance des lois de la conscience, accordent, sans avoir sérieusement posé les conséquences qui s'en suivront, des licences pour tenir des auberges, dans leurs municipalités ! Ignoreraient-ils donc que les auberges, en général, sont directement calculées pour détruire la tempérance, encourager à boire, réveiller, dans un grand nombre d'hommes peu affermis dans la sobriété, le funeste penchant qui les a fait succomber déjà tant de fois, avant d'embrasser la tempérance ?

Relisez donc encore une fois le texte suivant :
Soyez forts et courageux dans le combat ; combattez bravement contre l'ancien serpent ; et vous recevrez une couronne de gloire immortelle.

Exemple.

Un homme avait vendu des boissons enivrantes pendant vingt-deux ans. Il avait fait beaucoup d'argent, et passait pour riche.

Ramené à Dieu par l'adversité et la perte de tout ce qu'il avait, voici ce qu'il a déclaré à son curé, de qui je tiens ce fait. « Je m'apercevais, dit-il, que » tout allait de mal en pis. Chaque jour amenait » quelque adversité, quelque perte, quelque malheur. » Trop aveuglé par mon genre de commerce, je ne » pouvais comprendre comment cela se faisait.

» Aujourd'hui, je comprends que Dieu ne pouvait
» me bénir. »

Il avoue, à tous ceux qui veulent l'entendre, qu'il a fait vingt-deux faux serments, en s'engageant par serment à suivre la loi réglant la vente des boissons, parce qu'il a constamment violé cette loi. Il dit publiquement que tous ceux qui tiennent des auberges font comme lui, et, de plus, qu'un aubergiste qui suivrait les lois ne vendrait pas deux tonnes de whiskey, par année, n'importe à quel endroit il tiendrait son auberge.

Cet homme, aujourd'hui, gagne son pain à la journée. Il a de la misère, mais il ne se plaint point. Il a, dit-il, assez fait de mal aux autres pour avoir sa part de leurs misères.

Autre exemple.

Dans la même paroisse, un jeune homme arrivant de Californie s'associe avec un autre pour prendre une maison et vendre de la boisson. Le curé, l'apprenant, voit l'associé et le prie d'abandonner ce commerce qui leur causera malheur. Il se défend sur son associé qui fournit les fonds. Le curé voit ce dernier qui lui promet de cesser ce commerce ruineux. Il semble se décider à y renoncer, mais n'y renonce réellement point. Il vend de la boisson en cachette. Au bout de dix-huit mois, tout est vendu. Voilà, encore une fois, qu'il est prouvé que le commerce des boissons fortes ruine ceux qui le font et ceux qui l'encouragent. Quand fera-t-on comprendre que l'abus de la boisson est une calamité !

Autre exemple.

Un malheureux ivrogne, à la suite d'une orgie, tombe d'apoplexie. Il a le bonheur de se sauver de la mort. Il promet de ne plus boire. Peu de semaines se passent, et il se remet à boire. Il est sous l'influence des boissons funestes pendant huit jours,

sans recouvrer sa connaissance. Pendant son orgie, un de ses enfants, d'une grande intelligence, se noie et est inhumé. Quand l'infâme ivrogne revient à la raison, on lui apprend que son enfant, qu'il aimait éperduement, s'est noyé, et qu'il est inhumé depuis quelques jours. A cette nouvelle, le malheureux pousse des cris déchirants et maudit sa funeste passion. Il jure, cette fois, de n'en jamais mettre dans sa bouche. Il manque encore à sa promesse, et boit comme auparavant. La main vengeresse de Dieu semble le poursuivre. Dans une de ces dernières orgies, il se casse les deux jambes, et reste pendant un an sans être capable de marcher. Cette dernière fois, il a ouvert les yeux et sa longue maladie lui a donné le temps de réfléchir sur les suites déplorables de son ivrognerie. Depuis deux ans, il observe la tempérance avec une extrême fidélité. Mais malheur à lui s'il retombe, *car tant va la cruche à l'eau, qu'elle se casse*, c'est-à-dire, les avertissements du ciel cessent, et un accident emporte l'ivrogne manquant à ses promesses, au pied du tribunal de Dieu. Que pourra-t-il alléguer pour sa justification, après avoir été averti tant de fois ? Pourquoi oublie-t-on si souvent qu'en abusant ici-bas de la longue attente de Dieu, on tombe enfin entre ses mains pour recevoir son châtement.

Comme pour les autres habitudes vicieuses, on ne devient pas ivrogne tout d'abord. On commence par prendre un verre de boisson ; ce verre est suivi d'un second, puis on en vient à aimer ces funestes liqueurs, et, alors, la passion de l'ivrognerie se forme et on s'en laisse dominer ; on devient un ivrogne, et comment ensuite sortir de cet abîme ? L'expérience nous apprend qu'il en coûte peu pour se préserver de contracter une habitude vicieuse, mais qu'il faut de bien grands efforts pour la détruire, quand on l'a contractée.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

LES PÈRES DE NOTRE SECOND CONCILE PROVINCIAL, ET
LE TRAFIC DES LIQUEURS FORTES. CE QU'ILS ONT
RÉGLÉ A CE SUJET.

Suite du chapitre précédent.

*Paissez le troupeau de Dieu dont
vous êtes chargés, veillant sur sa
conduite.*

—1^{re} Ep. de S. Pierre, ch. 5, v. 2.

Déjà en plusieurs endroits de ce livre, je vous ai fait remarquer, mes compatriotes, quel intérêt nos évêques prenaient à notre grande société de la croix; déjà je vous ai rapporté leurs paroles, qui vous ont fait connaître quelle importance ils mettent à la conservation de la sainte tempérance de la croix au milieu de vous. Il me reste à vous expliquer les décisions qu'ils ont données dans leur second concile provincial. Leurs paroles sont trop remarquables, ce qu'ils vous disent est trop important pour vous, ce qu'ils ont réglé est d'une conséquence trop majeure pour la conservation de notre grande œuvre nationale, pour qu'il ne soit pas nécessaire de vous en parler plus longuement que dans le chapitre précédent.

Lisez donc de nouveau, méditez et n'oubliez jamais les avis de vos évêques, *chargés de paître le troupeau de Dieu*, dont le Souverain Pontife leur a confié la garde et la conduite dans notre Canada. Je vais citer de nouveau ce qu'ils ont réglé touchant la vente ou la diffusion des liqueurs fortes parmi vous.

1^o *Texte des PP. de ce Concile.* « Les cabaretiers, » marchands et autres qui, contre les lois civiles et » la défense de l'Eglise, débitent des liqueurs eni- » vrantes, au grand préjudice des mœurs publiques

» et au grand scandale du peuple.... » doivent être regardés comme indignes d'absolution.

Par cette décision de ceux à qui Dieu a donné le pouvoir de *lier ou de délier* les consciences, tous ceux qui vendent des boissons enivrantes, sans licence, sont dans un état certain de damnation ; aucun prêtre ne doit leur donner l'absolution. Est-ce assez terrible que cette règle donnée par nos évêques ? Ces impudents vendeurs de boissons sans licence ne sont-ils pas comme des excommuniés ? Tous les fidèles ne doivent-ils pas les *regarder comme des païens et des publicains* ? Si, tombés sans connaissance, on appelait un prêtre auprès d'eux, que pourrait-il faire ? Et s'ils mouraient sans recouvrir leur connaissance, quel serait leur sort dans l'autre monde ? Comment un homme, qui croit en Dieu, qui sait qu'il a une âme et qui se place dans cette position, peut-il dormir tranquille ! Serait-ce pour faire un peu d'argent qu'il expose ainsi son salut éternel, lorsque si souvent il a entendu répéter cette parole divine : *Que servirait-il à l'homme de gagner tout le monde, et de perdre son âme !*

Par pitié pour les âmes de ces malheureux, tous ceux qui connaissent l'affreux métier qu'ils font, ne devraient-ils pas se réunir pour les presser de l'abandonner ou les forcer, par la loi, à cesser ce qui est visiblement pour eux le chemin de l'enfer ? N'est-ce pas un service à leur rendre ? Et ceux qui, pour un motif ou pour un autre, ne prennent pas les moyens de leur faire abandonner ce commerce réprouvé, peuvent-ils croire qu'ils ont la charité que la religion commande d'avoir pour leurs frères ?

J'ai connu des hommes assez dépourvus de sentiments chrétiens pour prendre la défense de ces grands criminels, et, ce qui surpasse tout ce qu'on peut imaginer, blâmer, censurer les hommes chari-

tables, qui prenaient les moyens de les forcer à cesser ce commerce !

Par malheur pour nos campagnes, nous avons parmi nous un certain nombre de ces hommes qui favorisent et encouragent ces vendeurs sans licence et qui croient n'avoir rien à se reprocher devant Dieu et devant leurs frères. Qu'ils sachent donc que non-seulement ceux qui font le mal ou désobéissent aux lois de leur pays et à leurs évêques, sont condamnés par la conscience catholique, mais encore ceux qui les soutiennent et favorisent leur commerce en allant boire chez eux. Car ces hommes qui vendent sans licence, auraient-ils intérêt à faire cet indigne commerce, si on ne les encourageait pas ?

Sachez donc, hommes sans intelligence, que la vraie charité consiste à détourner ses frères de la voie de la damnation, et que c'est une barbarie, une cruauté que de voir quelqu'un d'entre ses frères faire le mal et l'encourager à le faire. La vraie charité consiste, dans ce cas-ci, à avertir, à presser ces frères égarés d'abandonner ce commerce, et, s'ils ne se rendent pas, de les forcer à l'abandonner, en les citant devant les tribunaux. Voilà comme on aime ses frères. Et c'est ainsi que vous feriez si un de vos amis se dirigeait vers un abîme pour s'y précipiter. L'aideriez-vous, le pousseriez-vous vers cet abîme ? Non certes, ce serait un crime. Et pourquoi aidez-vous à ce vendeur de boisson à se damner, ou le laissez-vous s'en aller dans l'enfer, pendant qu'il est en votre pouvoir de l'en empêcher ?

Où en sont donc avec leur conscience tous ceux qui, connaissant ce que fait ce misérable vendeur de liqueurs, lui procurent des boissons, lui aident à en acheter ou lui en apportent ? Ne participent-ils pas aux péchés qu'il commet de la manière la plus formelle ?

Qui ne sait pas, dans les paroisses où il y a de

semblables boutiques d'immoralité, que tous les jeunes gens déjà initiés à ce hideux métier d'ivrognes, se rendent là le soir, ou pendant la nuit, à l'insu ou contre la volonté de leurs parents, et que là, dans ces bouges, ils dépensent leur argent, s'encouragent à boire, et n'en sortent qu'après avoir commis toute espèce de mauvaises actions ? Et puis, il n'y a pas dans ces paroisses assez d'hommes de cœur pour faire punir les malheureux qui font ce commerce ?

Les pères et les parents de ces jeunes gens ne devraient-ils pas s'entendre pour se procurer des preuves et faire punir ceux qui démoralisent leurs enfants ? Ont-ils de la conscience s'ils ne le font pas ?

2° *Texte des PP du Concile.* « Sont indignes » d'absolution, les citoyens qui, par leurs suffrages, » contribuent efficacement à faire accorder des » licences d'auberges à des personnes qu'ils savent » entretenir de grands désordres dans leurs maisons, » comme vendre les dimanches et fêtes, de souffrir » des excès de boissons, des jeux défendus, des » jurements et autres choses scandaleuses. »

Ceux qui signent des requêtes en faveur de quelqu'un qui demande une licence font-ils bien attention à cette règle ? Connaissent-ils d'abord ceux qu'ils veulent favoriser par leurs signatures ? Prennent-ils les informations les plus minutieuses pour s'assurer que ce sont des hommes irréprochables sous tous les rapports, d'un bon caractère, fermes, énergiques et capables de faire régner l'ordre et la morale dans une auberge ? Ne voient-ils pas qu'ils vont se charger devant Dieu des désordres que commettra ou que laissera commettre celui pour qui ils demandent une licence, s'il n'a pas les qualités très-rares que doit posséder quelqu'un dans une position aussi critique ?

Ne voient-ils point dans le texte cité, qu'il suffit que leurs protégés souffrent chez eux des *excès de*

boissons, des jeux défendus, des jurements ou quelques autres scandales pour que ceux qui ont signé leurs requêtes en deviennent responsables devant Dieu ? Car n'est-il pas à craindre que, par le fait même de les avoir recommandés, ils deviennent moralement et leurs complices et leurs associés ? Et croiraient-ils qu'il est même probable que ceux qui tiennent des auberges soient assez chrétiens pour refuser de la boisson à ceux qui en ont déjà trop pris, ou auxquels ils n'en faut plus donner qu'un verre pour leur faire commettre ce que les PP. du concile désignent par *commettre des excès de boissons* ? Est-il même probable que, parmi tous ces buveurs, ou ces ivrognes, qui fréquentent ces auberges, il leur sera possible de ne pas souffrir des *jurements* ou les *scandales* des mauvais discours ?

Ecoutez ce que je vais vous raconter. Etant curé de Saint-Roch de Québec, un de mes paroissiens vint un jour me dire qu'il voulait prendre une licence d'auberge. Je lui observai qu'il allait se charger d'une énorme quantité de péchés dont il allait être la cause. Comme c'était un bon chrétien, il me pria de lui donner un règlement, parce qu'il voulait tenir une auberge sur un bon pied. Je le lui donnai, et il me promit de l'observer fidèlement.

Au bout de quinze jours, environ, il revient me trouver et m'apprit qu'il avait fermé son auberge. Comme je lui témoignais ma surprise, il me dit ces paroles : « Les auberges, monsieur, ne sont fréquentées que par des hommes ivres ou qui ont déjà trop pris de boisson pour qu'on puisse leur en donner encore sans les faire tomber dans l'ivresse. Ne vendant qu'à ceux qui ou n'étant pas des ivrognes ou pouvant prendre ce que je leur donnais sans s'enivrer, je ne faisais pas assez d'argent pour payer le loyer de la maison que j'occupais. Il fallait me damner ou mourir de

» faim, et j'aime mieux mourir de faim que de me
» damner. »

Cette remarque n'était pas vraie. On peut fort bien ne pas mourir de faim sans tenir une mauvaise auberge. Il y a mille autres moyens de gagner honnêtement sa vie.

Que les citoyens qui ont le triste courage de signer des requêtes pour ceux qui veulent tenir des auberges veuillent donc y réfléchir très-sérieusement, s'ils ne veulent pas se rendre indignes de recevoir l'absolution.

Texte des PP. du Concile : « Sont indignes d'absolution les officiers publics qui accordent des
» licences d'auberges à des hommes qu'ils savent,
» ou qu'ils devraient savoir, n'être pas qualifiés pour
» cela par la loi. »

Cette règle des PP. du concile regarde directement les conseillers des municipalités. Je vais leur faire voir qu'elle est de la plus haute importance pour une conscience chrétienne.

1° Pour agir en sûreté de conscience, il faut qu'ils connaissent sûrement les hommes qui veulent tenir des auberges. Ils y sont strictement obligés. Il faut qu'ils aient par devers eux toutes les garanties désirables sur la probité, l'honnêteté, la sobriété et le caractère honorable de ceux à qui ils veulent confier cette charge plus que difficile, et qui, pour être remplie comme il convient, demande des hommes qu'on ne rencontre que bien rarement parmi cette classe d'individus, généralement sans honorabilité et sans principes, qui ont la témérité de s'exposer aux mille dangers d'une position qui épouvanterait la vertu d'un saint.

2° C'est pour eux un devoir rigoureux de ne pas s'en laisser imposer par les noms apposés à la requête qu'on leur présente. Ces noms ne sont nullement une garantie en faveur de celui qu'ils

recommandent pour avoir une licence. La plupart du temps, ils ont été obtenus par des moyens frauduleux, ou par des amis, quand même, de celui ou de ceux qui ont intérêt à avoir des aubergistes qui leur permettent toutes les libertés dont ils ont besoin pour se livrer à des orgies scandaleuses et sans frein. Les noms des signataires de ces requêtes doivent donc être sérieusement pesés, discutés.

3° La loi donnant aux conseils municipaux le droit d'accorder ou de refuser des licences pour auberges, il en résulte une autre obligation pour la conscience : c'est celle de décider l'opportunité d'avoir des auberges dans leurs paroisses respectives. Voilà peut-être le point le plus délicat de leurs charges. Avant toute délibération, ils doivent se souvenir qu'ils sont chargés par devoir de procurer l'avantage, non de quelques individus, mais de la paroisse qui les a choisis.

Ils doivent encore se rappeler la raison péremptoire donnée par les citoyens du village d'Acton, que « pour la satisfaction de quelques rares voyageurs, » et j'ajouterai, de quelques intempérants qui ne méritent aucune considération, il serait injuste et déraisonnable de sacrifier le bien général de la population, et surtout le grand intérêt de la tempérance. » Enfin, ils doivent regarder comme une énorme prévarication tout ce qui les ferait céder aux menaces ou aux exigences de certains hommes, grands ou petits, qui n'ont en vue que de faire de l'argent aux dépens des mœurs, de la paix, de la prospérité et de l'honneur de la paroisse, et des familles qui la composent.

En pesant sérieusement ces principes, ils devront en venir à cette conclusion : Toute paroisse, toute population devant mettre avant tout la tempérance, et conserver, à tout prix, les bienfaits de tout genre

qui en résultent, des auberges y seraient directement opposées et ruinerait son avenir.

Les conseillers municipaux étant les gardiens des mœurs des jeunes gens de leur municipalité, en ce sens que les auberges qu'ils accorderaient seraient la cause qu'un grand nombre d'entre eux iraient s'y démoraliser, seraient immensément coupables s'ils accordaient des licences sans y être forcés par des motifs tellement impérieux qu'il n'y aurait pas moyen de n'y pas céder.

Veuillez vous rappeler ce que disait Monseigneur l'Archevêque Turgeon, dans la lettre pastorale que j'ai insérée au chapitre dix-huitième.

Que devrait-il résulter de tout ceci ? C'est qu'il n'y a et ne peut y avoir de raisons valables pour accorder des licences dans nos paroisses de la campagne, et qu'en accorder sans des raisons majeures, serait une prévarication de la part des conseillers.

Le principe qui défend de participer aux péchés d'autrui est si impérieux que, supposé le cas où la majorité des habitants d'une municipalité, voulant jeter bas la société de tempérance, viendrait demander des auberges, les conseillers municipaux devraient plutôt souffrir persécutions, ou se démettre de leur charge, que d'acquiescer à une telle demande, tant il est indispensable et important pour notre bien-être religieux et social, de conserver à tout prix la sainte tempérance que le ciel nous a accordée.

Texte des PP. du Concile. « Sont indignes d'absolution, 1° Ceux qui, y étant tenus *ex-officio* (par office, par devoir), négligent par la crainte, ou par quelque autre motif, de faire punir, par l'amende ou la destitution, les aubergistes qui violent d'une manière notoire la loi réglant leur trafic ; 2° Les commis, ou autres employés qui contribuent directement aux désordres énumérés ci-dessus ; 3° La

» femme et les enfants qui, aidant dans son commerce
 » le chef de la famille, sont aussi cause des mêmes
 » excès, à moins qu'ils n'y soient forcés par une
 » crainte grave. »

Si c'est un commerce plus que dangereux de tenir une auberge, et si ceux qui en tiennent sont participants des péchés de ceux qu'ils enivrent, les commis et les employés de la *barre*, ainsi que la femme et les enfants qui les aident dans leur commerce, et participent par là aux désordres qui se commettent, surtout le saint jour du dimanche, deviennent indignes de recevoir l'absolution. Telles sont les règles de la conscience.

Les magistrats, chargés de veiller au bon ordre dans les municipalités, et qui, par crainte, par indifférence, par manque de cette énergie dont leur charge leur fait un devoir rigoureux, négligent de mettre le bon ordre et de faire punir les aubergistes, qui laissent commettre des désordres dans leurs maisons, se chargent devant Dieu de ces désordres, et voilà la raison qui les rend indignes d'être admis aux sacrements.

Et quelles sont les auberges où des désordres, des scandales, des ivrogneries, des blasphèmes, des jurements, des batailles, des jeux de hazard, etc., etc., n'ont pas lieu ? Il peut y en avoir, sans doute, mais sont-elles en grand nombre ? Et quels sont les aubergistes qui les font cesser quand ils ont lieu ? Ces hommes ont-ils d'ordinaire assez de conscience et de désintéressement pour chasser ces scandaleux de leurs maisons ? Est-il à supposer qu'ils voudront faire ce sacrifice à leurs intérêts ? Non certainement. Tout homme qui prend une auberge veut faire de l'argent. Il ne se résoudrait jamais à prendre ce commerce dangereux si, d'avance, il n'avait pas détourné ses yeux du ciel.

Les conseillers qui ont l'ineffable folie d'autoriser

des auberges, alors surtout qu'elles tendent directement à détruire la tempérance, comme c'est le cas aujourd'hui, pensent-ils à la responsabilité qui pèse sur eux ? Ils doivent le savoir. Car, est-il dans l'ordre ordinaire que ces maisons ne fassent pas un mal incalculable dans les localités où elles sont situées ? Puis, auront-ils la conscience de se reprocher ces désordres, ces scandales, cette ruine de la société de tempérance ?

Le comité de 1849, après avoir établi le nombre des morts causées par suite de la boisson, ajoute : « Nous avons toute raison de croire que plusieurs » décès étaient probablement dus à l'intempérance, » *mais il répugne beaucoup aux jurés de rendre un » verdict de mort par suite d'intempérance.* »

Pourquoi cacher la vérité, quand il est nécessaire, indispensable pour le bien de la société de lui faire connaître la cause d'un malheur, et l'avertir d'éviter ce qui l'a causé ? Est-on bien avancé quand, pour sauver la réputation d'un homme, déjà perdue par ses habitudes d'intempérance, ou, par le mal, on manque l'occasion d'avertir la société d'éviter l'intempérance, dont un de ses membres est devenu la victime ? Les jurés qui, sous serment, rendent un verdict faux, menteur, se croiraient-ils en sûreté de conscience ?

Sans vouloir pénétrer dans les secrets de Dieu, je suis fermement d'opinion que ces morts funestes, et à jamais déplorables, arrivées à ceux qui se livrent à l'intempérance, sont des avertissements que nous envoie la Providence, pour nous faire comprendre que nous devons tenir fidèlement à notre tempérance, qui, je l'ai dit cent fois, est un bienfait signalé de la miséricorde de Dieu à notre égard.

Que dire maintenant de la femme et des enfants de ceux qui vendent de la boisson en cachette ? Si la femme et les enfants de ceux qui ont des licences

sont indignes de recevoir les sacrements, du moment qu'ils participent aux désordres qui ont lieu dans une auberge licenciée, quelle est donc la position d'une femme et des enfants d'un misérable qui vend sans licence, si, loin de protester de toute leur énergie contre cet infâme commerce, ils s'y associent, le tolèrent, et concourent par leur coopération à à leur aider, soit en servant de la boisson à ceux qui fréquentent ces maisons, en allant en chercher, et en tenant même compagnie à ceux qui viennent s'associer aux crimes que commettent ces misérables vendeurs de boissons.

On m'a assuré que plusieurs d'entre les femmes de ceux qui vendent des boissons enivrantes, à la dérobée, étaient pires que leurs maris, et que c'étaient elles qui les poussaient à cet infâme trafic. C'est horrible ! Mais c'est encore bien plus horrible quand c'est une femme, une mère de famille qui fait elle-même cet infâme commerce ! Peut-on imaginer un être plus criminel que la femme, la mère de famille, changeant la mission qu'elle a reçue du ciel d'être la gardienne des mœurs de la famille et de la société, pour cette mission diabolique de démoraliser les hommes et surtout les jeunes gens d'une paroisse ? Toutes les autres femmes de la paroisse ne devraient-elles pas en avoir horreur et ne jamais la regarder, comme je l'ai dit ailleurs.

Ce qui rend inguérissable le mal que font ces boutiques de whiskey, qui vendent à la dérobée, c'est la connivence d'un grand nombre de personnes. D'abord ceux qui s'y rendent pour boire, et qui refusent toujours de rendre témoignage. Ils croient ne pas commettre un crime en trompant les magistrats, qui ont le pouvoir de les obliger à dire la vérité. Ils ne croient pas que leurs dénégations sous serment sont des mensonges horribles qui les rendent coupables d'autant de péchés mortels. Ils

ne voient pas qu'en refusant de rendre témoignage à la vérité, ils assument sur leurs têtes tous les crimes que commet l'homme qu'ils sauvent ainsi d'un châtiment dont il est digne en toute bonne justice ? Ils ne voient pas que les frais qu'ils font encourir à ceux qui poursuivent et ont droit de poursuivre ces violateurs des lois, de la conscience et de la justice, retombent sur eux ?

Nous avons encore, dans nos paroisses, un nombre plus grand qu'on ne le croit d'hommes ambigus, à deux faces, intempérants, hypocrites, qui connaissent les désordres qui se commettent dans les maisons de ces vendeurs sans licence, parce qu'eux-mêmes y vont pour boire, et qui gardent un silence d'autant plus coupable qu'ils ont en mains toutes les preuves nécessaires pour les faire punir, et arrêter ainsi le mal qui s'y commet. Ces hommes sont ordinairement des pères qui ne rougissent pas d'y aller déshonorer leurs familles, renier leur tempérance, outrager la croix qu'ils ont dans leurs maisons, et montrer le chemin de la honte et de l'intempérance aux jeunes gens de leurs paroisses, et, peut-être aussi, à leurs propres enfants !! Ces hommes ne sont-ils pas dignes du plus profond mépris ? Tout homme qui se respecte ne devrait-il pas les avoir en abomination et les fuir comme des hontes nationales ?

Qu'ils le croient ou qu'ils ne le croient point, je leur dis qu'ils doivent avoir de légitimes raisons de croire qu'ils rendront compte à Dieu de tout le mal qui se commet dans ces infâmes maisons, et, de plus, de la perte d'un grand nombre de jeunes gens qui s'y rendent, des chagrins et du déshonneur qui en résultent pour les familles, pour la paroisse, pour la morale publique.

Enfin, je le dis avec peine, nous avons, en faveur de ces maisons de désordres, quelques-uns de nos

avocats qui s'imaginent peut-être se faire un nom immortel en prenant ces hommes sous leur protection, et en employant toutes les ressources des arguties qu'offre le dédale des procédures pour les sauver d'un châtement que, mieux avisés, ils devraient travailler à leur faire infliger.

Voilà les ennemis et les obstacles que nous avons à vaincre, et qu'il nous faut vaincre et que nous vaincrons. Nous avons la vérité pour nous ; et saint Paul nous dit *qu'on ne peut rien contre la vérité, mais seulement pour la vérité* ; et avec la vérité, nous avons la croix, et avec la croix, nous avons Dieu, et avec Dieu nous sommes invincibles.

Mais il est dit : *Aide-toi, et je t'aiderai*. Serrons donc nos rangs ; faisons bonne garde ; point de lâches parmi nous ; veillons partout, dans nos municipalités, dans nos paroisses, dans nos familles, sur nous-mêmes. Condamnons la moindre intempérance ; prenons tous les moyens de ramener dans notre camp ceux qui s'en seraient éloignés ; parlons haut en faveur de la tempérance ; défendons-la envers et contre tous ; mais aimons-la franchement, cordialement, comme notre âme, comme notre vie, comme notre bonheur en ce monde et en l'autre. Ne nous effrayons point des cris de nos ennemis, car ils sont lâches et déjà vaincus cent fois par leur propre honte. Prions avec foi au pied de nos croix chaque soir et chaque fois qu'il nous faudra de l'aide d'en haut pour triompher d'un danger que courrait notre incomparable société. Mais que tous, grands et petits, savants et ignorants, pauvres ou riches, hommes, femmes et enfants, les magistrats, les maires, les conseillers, les prêtres, les religieuses, tout ce qui a à cœur de rester Canadien, n'aient qu'une même voix, un même esprit, une même pensée, un même but, le triomphe de notre *sainte*

tempérance de la croix, comme l'appelle notre vénérable Administrateur, Monseigneur de Tloa.

Exemple.

Un jeune homme d'une vingtaine d'années était allé fêter dans une auberge, et s'y était enivré. C'était le soir. Son ennemi, l'aubergiste, le laissa partir, tard dans la veillée, pour s'en retourner chez son père. Il faisait très-froid.

Le malheureux jeune homme, après avoir longtemps gambadé dans la neige, tomba et ne put se relever.

Comme il tardait à revenir à la maison paternelle, on se mit à sa recherche, et, après bien des perquisitions, on le trouva couché dans un banc de neige. Il avait les mains complètement gelées. Aujourd'hui, il n'a plus de doigts et il est à la charge de sa famille. Et l'aubergiste, qui est la première cause de tout ce mal ? L'aubergiste, s'il vit encore, dort parfaitement tranquille, ou je me trompe beaucoup. Ces hommes, voyez-vous, ne seraient point aubergistes, s'ils avaient de la conscience ou de l'humanité.

Autre exemple.

Voici ce que m'écrivait un curé, très-zélé pour le maintien de la tempérance.

« Un homme ivrogne de vieille date avait embrassé la tempérance, lors de votre visite ici, en 1850. Depuis ce temps, il avait renouvelé ses promesses d'être tempérant, mais il ne les avait jamais tenues avec fidélité. Il buvait au besoin, mais plutôt sans besoin, et par là, il entretenait son vieux mauvais penchant.

» Un soir, il avait passé une veillée d'orgie chez un de ses neveux, vendeur de boissons sans licence.

» Bien avant dans la nuit, il laisse cette affreuse maison. Il est assez ivre pour ne savoir où il va. Il a bientôt perdu son chemin et il prend la voie des

champs. C'était pendant l'hiver. Il s'égare et meurt de froid pendant la nuit. Le jour venu, il est trouvé mort dans sa voiture, par l'action du froid et de l'ivresse.

» Ce qui ajoute encore un nouveau degré de douleur à cette déplorable mort, c'est que le neveu, le malheureux qui est la cause de la mort de son oncle, a également bien mal fini. Et voici comment. Après avoir dépensé son bien dans son commerce de boisson, il a cru pouvoir se relever en prenant un autre genre de commerce. Mais il n'a pas mieux réussi. Alors, il a pris un autre genre d'industrie : c'était celle de faiseur de faux billets. Aujourd'hui, il expie au pénitencier provincial les fautes qu'il a commises et celles qu'il a fait commettre aux autres. Pour comble de malheur, il a, pour compagnon de pénitence, un jeune homme de bonne famille, qui, à son école, a appris à boire et à voler ?

Et maintenant instruisez-vous, vous qui favorisez la vente et la diffusion des boissons enivrantes par les distilleries et par les auberges !! Instruisez-vous encore, vous tous, associés à la sainte tempérance de la croix, qui avez connaissance que des vendeurs de boisson, à la cachette, démoralisent les jeunes gens de votre paroisse, et qui ne vous liez pas, comme une armée, afin de vous procurer les preuves nécessaires pour faire punir, ou chasser de votre paroisse, ces hommes dignes de la plus profonde indignation. Sachez donc que non-seulement ceux qui font le mal en porteront la peine, mais aussi tous les chefs de famille, qui restent indifférents sur les scandales de leur paroisse.



CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

LES MAIRES DES PAROISSES ET LES CONSEILLERS MANQUERAIENT GRAVEMENT A LEUR CHARGE S'ILS NE PRENAIENT LA SOCIÉTÉ DE LA CROIX SOUS LEUR PROTECTION.

Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent, sont établies par Dieu.

—Rom. 13, v. 1.

Quand quelqu'un est choisi par ses frères, et placé à leur tête, il reçoit de Dieu le pouvoir de faire ce qui est pour l'avantage de la population qui l'a choisi, sous la direction des lois justes et équitables qui règlent ses devoirs.

Tous ceux qui, dans nos paroisses, sont conseillers municipaux, maires, magistrats, se trompent donc étrangement quand ils s'imaginent que leur conscience n'est pas intéressée dans l'administration qu'on leur a confiée, et qu'il leur est libre de faire ce qu'il leur plaît. Car toute puissance venant de Dieu, doit être exercée selon Dieu, et pour les intérêts de Dieu. La société étant l'œuvre de Dieu, doit être régie dans le sens qui mène à Dieu. La religion, encore beaucoup plus que la société humaine, étant par excellence l'œuvre de Dieu, doit être respectée par tous ceux qui ont l'autorité en ce monde, et doit être surtout protégée par eux dans tous ses intérêts.

Les conseillers, les maires et les magistrats de tous les pays, et avec eux, tous ceux qui sont chargés des intérêts temporels des populations, doivent ne jamais perdre de vue que tout intérêt temporel, qui est en opposition avec un intérêt religieux, est par là

même en opposition avec la volonté de Dieu ; et que l'autorité temporelle doit restreindre son action dans les choses qui ne blessent en rien la religion, la morale religieuse, les préceptes religieux. Car les intérêts religieux, les préceptes de la religion, et les lois morales sont d'un ordre infiniment supérieur aux intérêts temporels, et ne doivent jamais être violés pour favoriser ces derniers intérêts.

Ces principes élémentaires de toute administration temporelle doivent toujours être devant les yeux de tous ceux qui ont autorité dans nos paroisses. Et pour en venir à la question que je traite, les maires et les conseillers de nos municipalités, ou de nos comtés, doivent étudier et comprendre quels règlements ils doivent adopter pour conserver, et même étendre notre œuvre nationale par excellence, la bonne et salubre société de tempérance.

Comme Canadiens, comme catholiques surtout, ils doivent méditer sérieusement la première règle que contient la lettre circulaire de nos évêques, dans leur second concile provincial. Elle est du quatre juillet 1854.

« On encouragera partout la *société de la croix*, » comme un moyen efficace de détruire l'ivrognerie. »

Serait-ce bien encourager la société de la croix, si les paroissiens avaient assez peu d'intelligence pour envoyer dans les conseils municipaux des hommes qui, non-seulement n'en sont pas les amis, mais, ce qui est bien pire, sont connus pour en violer publiquement les règlements par leur intempérance notoire ? Ne manque-t-on pas essentiellement de bon sens pratique, lorsque l'on prend pour conseillers, ou pour maires, des hommes mous, insoucians, faibles, et, par conséquent, incapables de l'énergie dont ils ont besoin pour arrêter le mal, selon cette divine parole : *Ne cherchez point à devenir juge, si vous n'avez assez de force pour rompre tous*

les efforts de l'iniquité, de peur que vous ne soyez intimidés par la considération des hommes puissants, et que vous ne mettiez votre intégrité au hasard de se corrompre.

Est-ce bien prendre les intérêts de cette société, à laquelle, notre avenir religieux et social est étroitement lié, que de choisir pour secrétaires-trésoriers, ou pour greffiers, des hommes qui font ouvertement profession de boire et d'encourager à boire, comme je l'ai vu dans certaines municipalités ?

Ne serait-ce pas un déshonneur pour des hommes qui doivent vouloir, avant tout, le bien de leurs semblables, que de s'adjoindre de tels hommes ? On veut par là favoriser quelques-uns, sans doute ; mais en honneur et en conscience, peut-on favoriser quelqu'un aux dépens de l'avantage de la presque totalité des paroissiens qui font partie de la *société de la croix* ?

« On encouragera partout la société de la croix, » comme un moyen efficace de détruire l'ivrognerie.»

Les licences que les conseillers de municipalités accordent pour débiter des liqueurs fortes, sans besoin comme sans raison, sont-elles bien propres à détruire l'ivrognerie ? Quand on veut une fin, il faut prendre les moyens de parvenir à cette fin. Croit-on que, si tous nos conseillers municipaux eussent fait noblement leur devoir, comme citoyens intelligents, nous aurions aujourd'hui à déplorer la chute de la tempérance dans un grand nombre de nos citoyens, et, ce qui est encore plus lamentable, des morts survenues dans l'ivresse ?

J'ai entendu faire bien souvent cette niaise objection : Si nous n'accordons pas des licences pour auberges, on vendra de la boisson en cachette.

Je réponds d'abord que les auberges licenciées n'empêchent pas de vendre sans licence, comme le remarquait le geolier de la prison de Montréal, dans

son rapport au comité de 1849. Ce rapport constate que, outre le nombre prodigieux d'auberges licenciées qu'il y avait à Montréal à cette époque, *quatre cents maisons* vendaient sans licence.

Je réponds, en second lieu que, supposé que des licences d'auberges empêchassent de vendre en cachette, on ne pourrait se servir de cette raison, puisqu'il n'est jamais permis de faire un mal pour procurer un bien.

Je réponds, en troisième lieu, avec M. John Dougall, le premier, à ce que l'on croit, qui a prêché la tempérance en Canada. « Je repousse comme mauvais l'octroi des licences. Si le trafic (des boissons enivrantes) n'était pas soumis à la licence, on le considérerait bientôt comme une piraterie sociale, et la personne qui le ferait serait considérée comme un Ismaël dont la main serait levée contre tous. »

Je réponds, en quatrième lieu, par le rapport du comité de 1849 : « Des désordres et des délits de tous genres sont la suite de l'intempérance ; cependant, la distillation, le commerce des produits empoisonnés des distilleries, sont sanctionnés par l'autorité législative. Cependant le goût de ce poison s'acquiert ; l'habitude s'en contracte dans les cabarets licenciés par la loi. C'est donc sanctionner ces effets que d'accorder des licences pour vendre des boissons fortes, et cela de la part de ceux qui ne peuvent prétendre ignorer cette conséquence inévitable ; en d'autres termes, c'est tolérer tous les crimes qui sont causés par l'intempérance. »

Est-ce assez clair, pour en conclure que, généralement parlant, ceux qui accordent des licences d'auberges s'exposent, au moins, à favoriser les crimes qui sont causés par l'intempérance ? Est-ce assez clair pour comprendre que ceux qui fournissent les moyens, veulent la fin. Or, les auberges, généra-

lement parlant, sont les ivrognes. Ceux qui donnent des licences pour auberges, qu'ils l'avouent ou ne l'avouent pas, non-seulement favorisent au moins indirectement l'intempérance, mais ils prennent le moyen le plus efficace de détruire la société de tempérance et de la remplacer par une autre société dite : *Société des ivrognes*.

Je réponds, en cinquième lieu, que tout homme sensé avouera que le commerce des liqueurs fortes nuit plutôt qu'il ne sert à la prospérité du commerce en général. Le comité de 1849, très-bien renseigné, va justifier cet avancé.

« Dépouillée du salaire de son travail, abrutie et » démoralisée, la victime des cabarets en sort nue, » mendiante, prête à commettre toute sorte de crimes. » Les enfants, nécessairement négligés, deviennent » une charge pour la société, d'abord comme men- » diants et vagabonds, et ensuite, par une facile » transition, comme voleurs, incendiaires et meur- » triers. » Dira-t-on que des mendiants et des vagabonds, des voleurs, des incendiaires et des meurtriers, qui tuent ou dépouillent les citoyens de ce qu'ils possèdent, sont en état d'augmenter la somme des produits qui favorisent le commerce ? N'est-ce pas tout le contraire ?

Le même comité va nous donner une autre raison : « Le travail, dit-il, est la source des richesses. Il » produit les capitaux ; mais la capacité aussi bien » que le goût du travail sont anéantis par l'usage » des boissons fortes. Les richesses, qui sont incon- » testablement la récompense du travail, sont donc » incompatibles avec l'intempérance. » Avec l'intempérance, vous paralysez donc le commerce, puisque vous lui ôtez sa base, ce qui l'alimente, le fait vivre : les capitaux, les produits, qui sont la récompense du travail et de l'économie ? Mais l'intempérance engendre la paresse et tue l'économie ;

elle nuit donc au commerce. D'ailleurs, qui sont ceux qui paient ce qu'ils ont acheté pour se vêtir ou pour se nourrir ? Sont-ce les hommes sobres et laborieux, ou les hommes intempérants, qui, au lieu de travailler, passent leur temps à boire, à dormir ou à traîner les chemins ? Sont-ce les bons pères de famille qui observent les règles de la tempérance, ou l'horrible William Church, qui, en août dernier, (1866) à St. Roch, revint ivre à sa maison, et comme sa « femme lui en faisait des reproches, il » saisit un couteau, et le lui enfonça dans l'abdomen, » lui faisant une large plaie par où les intestins » s'épanchèrent, et causèrent la mort à cette femme, » quelques heures seulement après avoir reçu ce » coup ? » Sera-ce ce William Church qui encouragera le commerce, aujourd'hui que, logé dans la prison des assassins, il est à la charge de la société, qui est obligée de travailler pour le nourrir ? Serait-ce encore tous ceux que la police, payée par la société, conduit chaque jour devant l'honorable Recorder, qui me déclarait, il n'y a que peu de jours, « que tous ces » hommes, amenés devant son tribunal, ne s'étaient » rendus coupables que pour avoir pris des liqueurs » enivrantes ? » Serait-ce enfin celui qui tenait ce que le *Journal de Québec* appelle un *grog-shop*, (*boutique de grogues*) d'où est parti, dimanche, 14 octobre 1866, la flamme qui a ruiné quinze mille personnes, causé des malheurs incalculables et nâvré de douleur et d'épouvante un pays tout entier ?

Écoutons maintenant ce que va conclure le comité de 1849.

« Votre comité veut consigner son opinion délibérée » et unanime, qu'il serait à désirer que la distillation, ainsi que le commerce des liqueurs spiritueuses, fussent entièrement prohibées et que l'on » prît les mesures les plus efficaces pour en empêcher » la fabrication, ou l'introduction frauduleuse. »

Mais, m'a-t-on dit cent fois, il faut bien des maisons pour retirer les voyageurs ?

De ce qu'il faut des maisons pour retirer les voyageurs, faut-il en conclure qu'il faut avoir des auberges pour les loger, et que d'autres maisons ne pourraient pas leur donner un abri confortable ? Agirait-on comme le doivent toujours faire des hommes sensés, si, pour donner un logement à quelques ivrognes étrangers, on mettait une maison de scandale et d'intempérance pour les habitants d'une paroisse ? Le simple bon sens n'enseigne-t-il pas que si l'on veut pourvoir au logement des voyageurs, il faut d'abord pourvoir à loger les honnêtes gens ? Or, les honnêtes gens ont horreur des auberges. Pourvoyez donc au logement des honnêtes gens, et, si les ivrognes ne s'en accommodent point, ils en trouveront de très-convenables à leur mérite, dans toutes les granges le long de leur chemin. C'est des auberges, placées le long des grandes voies de communication, que sortent vos compatriotes qui perdent leur chemin, s'égarent dans les champs, où ils vont périr, sous l'influence des liqueurs qu'ils ont bues. C'est dans ces auberges, que nos habitants vont se mettre, par l'ivresse, hors d'état de prendre soin de ce qu'ils portent au marché ou de ce qu'ils en rapportent. Tel était cet habitant que, un des matins de l'année dernière, je rencontrais près d'une auberge, où il était arrivé le soir précédent. Il s'était amusé à boire avec d'autres ivrognes, s'était enivré, et, pendant la nuit, on avait volé tout ce qu'il portait au marché. Il pleurait d'être obligé de s'en retourner chez lui les mains vides et de ne rien emporter à sa famille, qu'il disait être dans la pauvreté ?

Je donne ici à méditer aux conseillers de quelques-unes de nos paroisses, ces raisons péremptoires données par les citoyens du village d'Acton-Vale, diocèse des Trois-Rivières : « Que la plupart des

» étrangers qui nous visitent ne tiennent pas strictement à trouver ici de la boisson, mais bien une bonne table et une maison respectable pour les recevoir. Que pour le profit d'un aubergiste, et la satisfaction de quelques rares voyageurs, il serait pénible et injuste de sacrifier le bien général de la population de ce village. » En conséquence les signataires, au nombre de plus de deux cents, ayant à leur tête le curé, le ministre anglican, les conseillers, les marchands, un membre du parlement, etc., etc., demandent *d'accorder deux licences pour hôtels de tempérance.*

Voilà une population qui entend ses intérêts, comme toutes nos paroisses devraient entendre les leurs. Elle a raison cent fois : il faut que les conseillers de chaque municipalité commencent par pourvoir aux intérêts de leurs paroisses, avant de pourvoir aux intérêts des étrangers qui passent. Et de plus, qu'ils ne perdent jamais de vue qu'ils sont obligés, par le devoir que leur impose leur charge, de prendre, avant tout, les intérêts des honnêtes gens de la paroisse. Car que sont les conseillers municipaux, si non les délégués de la Providence pour réprimer les méchants et favoriser les gens de bien ? Or, les honnêtes gens s'opposent à l'établissement des auberges, dans leurs paroisses. Serait-il donc équitable, ne serait-ce pas plutôt une véritable prévarication de la part des conseillers de prendre les intérêts de quelques buveurs incorrigibles, aux dépens des hommes sobres, et de détruire la société de tempérance pour faire boire des ivrognes, cette plaie hideuse d'une société chrétienne ?

Il nous faut, sur les grands chemins qui conduisent au centre des marchés, des hôtels de tempérance. Et qui a empêché de réussir les essais que nous avons faits à l'origine de la société de tempérance ? Qui niera que ce ne soit la funeste habitude

d'avoir des auberges au milieu de nos paroisses de la campagne, comme si ces maisons infâmes n'eussent pas fait un mal incalculable à nos habitants.

Mais il est temps de comprendre qu'il faut en venir là, ou les auberges vont détruire la tempérance, d'abord chez nos compatriotes qui vont dans les villes par les grands chemins, et, par contre-coup, dans les paroisses où elles existent, par le fait des conseillers des municipalités et sous la garantie d'une loi qui, on le dirait, a été calculée pour favoriser l'ivrognerie. (1)

(1) D'après l'extrait ci-dessous des *Statuts Refondus*, on jugera si les auberges sont toujours tenues suivant les lois, et même, s'il est bien facile de tenir une auberge sans se rendre coupable d'un grand nombre de délits.

L'aubergiste doit être honnête, sobre et de bonne réputation. Il faut qu'il soit prouvé, par *affidavit*, qu'une auberge est nécessaire dans le village ou autre endroit de la paroisse où on la demande. Pour un village ou pour la campagne, une auberge doit avoir au moins *trois chambres* avec un bon lit au moins, dans chacune, outre le logement pour les personnes de la maison, des places pour quatre chevaux, des provisions pour les voyageurs, du foin, etc., etc. Une enseigne en lettres peintes de pas moins de quatre pouces de haut, exposée au-dessus de la porte. Il faut que l'auberge soit tenue d'une manière paisible et décente, et que le bon ordre y soit maintenu. On ne peut y souffrir aucun jeu pour de l'argent, ou pour quelque chose appréciable pour de l'argent. On ne peut y vendre aucune boisson quelconque les jours de dimanche, excepté pour les malades ou les voyageurs. Après huit heures en hiver, et neuf heures en été, défense de vendre des boissons aux matelots, soldats, apprentis ou serviteurs. Il est défendu de donner, en aucun temps, des boissons enivrantes à quelque personne déjà enivrée. Il y a une pénalité depuis *deux cents à mille piastres*, contre le maître d'une auberge, en faveur des héritiers d'une personne qui, ayant bu avec excès dans une auberge, se sera suicidée, ou noyée, ou aura péri par le froid ou par quelqu'autre accident, par suite de la boisson prise dans une auberge, sur conviction devant la cour du banc de la Reine.

Il est nécessaire de savoir qu'il y a une pénalité de *cinquante piastres* contre toute personne qui, par menaces, promesses d'argent, ou de toute autre manière, aura engagé une personne à s'absenter ou à faire un faux serment, quand cette dernière personne aura été sommée de rendre témoignage dans une poursuite pour infraction à la loi regardant la vente des boissons.

Qui empêcherait les conseils municipaux de toutes les paroisses, qui sont obligés d'aller au marché par les grands chemins, de s'entendre, de se concerter et de s'entr'aider à favoriser l'établissement de bons hôtels de tempérance sur le grand chemin, par exemple, de la Beauce à Québec ? La chose ne serait-elle pas possible, si on le voulait sincèrement ? Et si même elle est possible, les conseillers municipaux qui ne le voudraient pas, devraient-ils être regardés autrement que comme des ennemis avoués de notre grande œuvre nationale, notre belle et admirable société de la croix ?

Quant aux municipalités qui accordent des licences pour auberges dans et pour leurs paroisses, ou villages, et pour donner occasion aux jeunes gens surtout résidant d'aller y passer le temps à jouer, boire et contracter des habitudes d'intempérance, comprennent-ils leur position ? Manquent-ils donc de bon sens religieux au point de ne pas savoir qu'ils peuvent se rendre coupables aux yeux de Dieu et de la société catholique, qui a un droit rigoureux d'attendre d'eux qu'ils protégeront avant tout la morale publique, les intérêts des familles et le bien-être général de la population qui les a mis à sa tête ? Mais ne comprendraient-ils donc pas que, généralement parlant, la morale publique est détruite par les auberges, que les familles y sont déshonorées dans leurs membres, et que la ruine, la misère et le vice, sous toutes ses faces, sortent directement des auberges ?

N'ai-je pas eu le chagrin de rencontrer des barres dans plusieurs dépôts du chemin de fer ? Est-ce assez lamentable ? Pour qui ces barres ? N'est-ce pas pour détruire la tempérance, et pas pour autre fin ? Qu'ai-je vu dans ces cantines ? Des cultivateurs, qui vont engloutir leur argent et manquer à leur

tempérance. Des jeunes gens de la campagne, qui viennent y apprendre l'infâme métier d'ivrogne.

Voilà ce que nous faisons contre notre grande œuvre nationale ! Est-ce assez déplorable pour en gémir amèrement ! Et quand, de nos propres mains, nous aurons renversé l'étendard de notre admirable société ; quand, par les mains de nos conseillers municipaux, nous aurons des auberges qui démoraliseront notre jeunesse ; quand, par une réaction funeste, nous serons revenus aux funestes habitudes d'intempérance, qui ont forcé Dieu à appesantir sa main vengeresse sur nos récoltes ; quand nous serons devenus ce que trop longtemps nous avons été pour notre malheur, un peuple sans intelligence, qui jette une partie des bienfaits de Dieu dans des bouges de dégradation et d'immoralité ; quand enfin, nous verrons se multiplier ces morts fatales, causées par l'usage des liqueurs que nous avons abandonnées ? Qui aura pitié de nous ? Qui nous secourra ? Qui nous relèvera ? Qui nous guérira ?

La croix déshonorée n'élèvera-t-elle pas ses bras vers le ciel pour crier vengeance contre nous ? Le ciel et la terre ne s'uniront-ils pas pour nous punir ? La génération dont nous aurons favorisé l'intempérance par notre apathie, par notre indifférence, par les *pierres de scandale* que nous aurons placées sur son chemin, par notre manque d'union, de courage et de généreux sacrifices, n'ira-t-elle pas sur nos tombes nous demander compte de la mission que le ciel nous avait donné de fonder sur des bases inébranlables notre belle société de tempérance ? N'élèvera-t-elle pas, elle aussi, ses bras vers le ciel pour nous demander le riche héritage de la tempérance que nous aurons laissé voler par des ennemis qu'il ne tenait qu'à nous de détruire ?

Il faut donc ou perdre la tempérance avec la presque certitude de ne l'avoir jamais, comme

peuple, ou il faut que les maires et les conseillers municipaux de toutes nos paroisses de la campagne, comprenant les devoirs de leur place, la prennent sérieusement sous leur protection, la favorisent de toute leur énergie, et ne négligent aucun des moyens en leur pouvoir pour la défendre, la soutenir contre ses ennemis, et la faire triompher de tous les obstacles. C'est à eux qu'il appartient d'aimer leurs frères, *non pas de parole, ni de langue, mais par œuvre et en vérité.*

C'est ainsi qu'ont agi, le printemps dernier, MM. les curés et les maires du district d'Arthabaska.

Désolés des ravages causés par la vente des liqueurs fortes, ils se sont réunis dans une assemblée, et, ayant M. le curé de saint Célestin à leur tête, ils ont prohibé cette vente dans tout leur district. Qui pourra apprécier le bien immense que, par cette énergique mesure, ils ont fait à leur district ! Voilà ce qui veut dire aimer ses frères, *non de parole, ni de langue, mais par œuvre et en vérité*, comme dit l'apôtre saint Jean.

La même mesure de bon sens et de véritable amour pour ses frères, était prise sur la rive nord du fleuve, dans le même diocèse des Trois-Rivières. Là aussi, la vente des liqueurs fortes était prohibée. Là aussi, on comprenait qu'il ne faut pas transiger avec cet ennemi féroce, l'amour des boissons enivrantes, donnée et entretenue par les auberges. Là aussi, on ne tenait point compte de cette appréhension puérile de voir des personnes vendre en cachette, où il n'y a point d'auberge licenciée pour vendre des boissons alcooliques. Là, enfin, comme à Arthabaska, on prenait les vrais moyens, les seuls moyens efficaces pour sauver la société canadienne de la ruine immanquable qui l'attend, si la sainte tempérance de la croix est abandonnée de ceux qui ont mission de la protéger et de la défendre.

D'autres municipalités, dont il serait trop long de faire mention ici, suivent depuis de longues années la même ligne de conduite. Là aussi, on fait son devoir, et, s'il y a quelques infractions aux règlements de la tempérance, ceux qui sont établis pour la protéger n'ont de reproches à recevoir ni de leur conscience, ni des hommes.

Mais un des plus beaux actes d'énergie que je doive mentionner ici, c'est la conduite qu'a tenue le village entier de Acton-Vale.

Le printemps dernier, j'avais établi la société de la croix dans cette paroisse, avec un succès qui n'a été dépassé dans aucune autre paroisse. Quelques mois après, deux misérables obtiennent frauduleusement des licences pour tenir des auberges. Dès que le fait est connu, toute la population se lève en masse et pousse des cris d'indignation. Mais on ne s'en tient pas là. On avise immédiatement aux moyens d'arrêter ce fléau. Le curé d'Acton part pour Ottawa. Il voit les ministres et parle énergiquement, et bientôt il reçoit un ordre contre ces auberges, qui les fait tomber, aux cris de joie de la population entière.

Si la société de la croix avait toujours rencontré d'aussi braves et énergiques défenseurs, elle serait aujourd'hui triomphante, et dans toutes les paroisses et dans toutes les familles canadiennes.

Je l'ai dit bien des fois, mais il me faut le redire encore pour la dernière fois : Le sort de la société de tempérance est entre les mains des maires des comtés, et entre celles des conseillers municipaux de nos paroisses ; c'est par eux qu'elle vivra, c'est aussi par eux qu'elle mourra. Oui, elle mourra dans bien des cours, s'ils ne la défendent contre les attaques extérieures de ses ennemis qui ne cherchent qu'à tendre des pièges à ses membres, dont un nombre, plus ou moins grand, a besoin d'être protégé par ceux qui ont le pouvoir de les défendre. Or la

tempérance, on doit maintenant en être convaincu, la tempérance est une des plus grandes grâces qu'ait reçues du ciel le peuple canadien. Si les hommes, chargés de la défendre, manquent à leur devoir, si surtout ils contribuent à la faire tomber, par le moyen des auberges, qu'ils ne s'aveuglent point sur la terrible, l'épouvantable, l'effrayante responsabilité qui pèsera sur leurs têtes, en ce monde et en l'autre. Car Dieu est souverain, et, comme tel, il doit exiger un compte rigoureux des dons qu'il aura faits à un peuple.

A la place de l'exemple que je devrais mettre à la fin de ce chapitre, que les associés de la tempérance lisent et méditent sérieusement cette parabole de l'évangile.

« Le Seigneur agit comme un homme qui, devant faire un long voyage hors de son pays, appela ses serviteurs, et leur mit son bien entre les mains. Et ayant donné cinq talents à l'un, deux à l'autre, et un à l'autre, selon la capacité différente de chacun d'eux, il partit aussitôt. Celui donc qui avait reçu cinq talents s'en alla ; il trafiqua, et il en gagna cinq autres. Celui qui en avait reçu deux, en gagna de même encore deux autres. Mais celui qui n'en avait reçu qu'un alla creuser un trou dans la terre, et y cacha l'argent de son maître.

» Longtemps après, le maître de ces serviteurs étant revenu, leur fit rendre compte. Et celui qui avait reçu cinq talents, s'étant approché, lui en présenta cinq autres, en disant : Seigneur, vous m'aviez mis cinq talents entre les mains ; en voici, outre ceux-là, cinq autres que j'ai gagnés... Celui qui avait reçu deux talents, vint aussi se présenter, et dit : Seigneur, vous m'avez mis deux talents entre les mains ; en voici deux autres que j'ai gagnés... Celui qui n'avait reçu qu'un talent, s'approchant ensuite, dit : Seigneur, je sais que vous êtes un homme dur,

que vous moissonnez où vous n'avez point semé, et que vous recueillez là où vous n'avez rien mis ; c'est pourquoi, comme je vous appréhendais, je suis allé cacher votre talent dans la terre ; le voici, je vous rends ce qui est à vous. »

Les deux premiers serviteurs de cette parabole, pour avoir fait profiter les talents que leur maître leur avait confiés, furent loués, bénis, et entrèrent en partage du bonheur de leur maître. Il en sera ainsi du peuple canadien, s'il fait profiter le talent, la grâce de la tempérance qu'il a reçue de la miséricorde de Dieu.

Le troisième serviteur ne perdit point le talent qu'on lui avait confié, mais il le cacha, et ne le fit point profiter ; il se contenta de le rendre à son maître. Il fut cependant sévèrement blâmé ; le talent qu'il avait lui fut ôté, et lui, il eut les pieds et les mains liés et fut jeté dans les ténèbres extérieures. Il en sera encore ainsi du peuple canadien, non-seulement s'il perd la grâce de la tempérance, mais encore s'il ne la fait pas valoir en la propageant, et s'il ne la transmet point à la génération suivante. De plus, il sera jeté dans les *ténèbres extérieures* en perdant cette grâce qui lui faisait connaître la honte du vice hideux de l'intempérance, et il s'y laissera entraîner, comme un aveugle, dans tous les égarements qui accompagnent cette affreuse passion.

O mon Dieu ! qu'il n'en soit jamais ainsi de ce peuple que vous avez aimé, protégé, comblé de mille et mille bénédictions, et à qui vous avez confié cette grâce ineffable de la *sainte tempérance de la croix* !



CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

CE QUE DOIVENT FAIRE LES ASSOCIÉS DE LA CROIX PENDANT LES ÉLECTIONS.

Joab ayant remarqué qu'on se préparait à le combattre, et de front et par derrière, choisit les plus braves hommes de toutes les troupes d'Israël, et marcha contre les Syriens.

—Paralip. 19, v. 10.

Tout homme qui connaît ce qui s'est passé dans notre pays, ne devra pas être surpris que je donne ici des règles de conduite aux associés de la croix, pour le temps des élections. Par ignorance, par légèreté ou par erreur, le temps des élections a été, pour le très-grand nombre de ceux qui y étaient appelés, une occasion de troubles, de cabales ou d'ivrognerie. Ça été un souverain malheur. On n'a pas fait, ou on n'a pas voulu faire attention que la conscience est gravement intéressée dans un choix d'où dépend la bonne ou la mauvaise administration des affaires publiques. Avec un peu de réflexion, on eût pu comprendre ce que comprend tout homme qui choisit quelqu'un pour gérer des affaires importantes, d'où dépend son avenir ou celui de sa famille. Au lieu de demander conseil, pour faire un bon choix, à des hommes qui naturellement sont bien informés et ne peuvent avoir en vue que le bien de tous, on a pris conseil du premier venu, et, même, de certains personnages que l'on savait animés d'un très-mauvais esprit. De là sont sortis des hommes, ou incapables ou mal intentionnés, qui ont dirigé la société dans un sens tout à fait opposé à ses vrais intérêts.

Nos évêques, effrayés à bon droit des malheurs religieux et sociaux qui résultaient des mauvais choix faits aux élections, ont élevé leurs voix pour tracer aux électeurs des règles de conduite de la plus haute importance. Je vais les transcrire ici et les accompagner de réflexions qui en faciliteront l'intelligence.

Après avoir signalé les trois grandes plaies qui menacent l'avenir religieux et social de notre pays, l'usure, l'intempérance et le luxe, nos évêques donnent aux habitants le seul remède capable de guérir ces maux, et ce remède est entre leurs mains. Écoutez.

« Vous avez en vos mains, nos très-chers frères, le moyen le plus simple et le plus facile de remédier à tous ces maux, et à tant d'autres qui désolent notre pays autrefois si heureux : c'est de toujours faire de bonnes élections, c'est-à-dire, de n'envoyer, pour vous représenter en parlement, que des hommes disposés à réprimer le vice et à favoriser le bien ; de ne choisir, pour maire et conseillers municipaux, que ceux de vos co-paroissiens que vous savez être capables de faire régner le bon ordre. Aussi devez-vous toujours procéder à ces élections avec le sentiment de la grande responsabilité qui pèse sur vos consciences, puisque vous répondez de tout le mal causé par les hommes que vous aurez élus avec la certitude qu'ils étaient incapables de remplir les devoirs de leurs charges.

» Quand donc vous êtes appelés, nos très-chers frères, à exercer ces droits de la vie politique, n'oubliez pas que vous répondrez devant Dieu du peu de discernement que vous aurez apporté à remplir les devoirs qui y sont attachés, et des conséquences sérieuses qui auront pu résulter de votre négligence. Si, comme nous ne saurions en douter, nous devons tous rendre compte au juste Juge,

même d'une parole inutile, qui nous paraît être de si peu d'importance, que sera-ce quand nous serons cités à son tribunal, pour y être jugés sur des actes qui auront été la cause certaine d'une multitude de crimes, et de la damnation éternelle d'un grand nombre d'hommes ? »

Réduisons en règle de conduite cet important document, dont la portée est immense pour notre bonheur, comme pour notre malheur religieux et social. C'est surtout aux associés de la sainte tempérance de la croix, dont la mission providentielle est de sauver leur pays de la ruine qui la menace, que je m'adresse. Ils me comprendront, je l'espère.

1° Le peuple canadien, par les élections, a donc *en main* les moyens de remédier à tous les maux sociaux qui menacent son avenir.

2° Cet avenir, heureux ou malheureux, dépend du choix, bon ou mauvais, de ceux qu'il chargera, par les élections, de conduire ses affaires et de législater pour lui et en son nom.

3° La conscience étant sérieusement intéressée dans tout ce qui se fait, dans le bien qui lui mérite la protection du ciel, et dans le mal qui lui attire l'abandon de Dieu, il doit comprendre de quelle importance il est, pour un peuple catholique, de ne choisir pour législateurs ou pour conseillers municipaux, que des hommes qui soient propres, par leurs talents, leur sagesse et leurs vertus, à diriger ses affaires de manière à *réprimer le vice et à favoriser le bien*.

4° On n'agit pas seulement par soi-même, mais encore par ceux que l'on choisit pour agir à sa place. On est donc personnellement responsable de la manière dont agit celui qu'on a choisi, ou pour représentant au parlement ou pour conseiller dans une municipalité. Si on a mis à sa place, ou pour agir en son nom, un homme qui travaillera au bien de la

société ou de la municipalité, on aura part à ce bien et on en sera béni de Dieu. Si, au contraire, on a mis à sa place, ou pour agir en son nom, un homme que l'on sait, ou, ce qui est la même chose pour la conscience, un homme que l'on doit connaître animé d'un mauvais esprit, et qui travaillera à faire du mal à la société ou à la municipalité, n'est-on pas responsable, et en conscience, du mal que fera cet homme, et n'attire-t-on pas sur sa propre tête les châtimens du ciel ?

5° Le droit d'électeur imposant une charge à tous ceux que la loi a désignés pour choisir ou des représentants ou des conseillers municipaux, et toute charge imposant le devoir de s'en acquitter, il s'en suit qu'il n'est pas laissé à la liberté de l'électeur consciencieux de se tenir à l'écart pendant une élection, et que, s'il le fait, ce ne peut être qu'à ses risques et périls. De là il suit que les hommes honnêtes et animés d'un bon esprit, qui se retirent à l'écart, et laissent élire de mauvais conseillers, par exemple, sont responsables, devant Dieu et devant la paroisse, du mal que feront ces mauvais conseillers.

6° Enfin Dieu étant l'auteur de la société humaine, en tant que civile et religieuse, doit diriger son œuvre par le moyen de ceux qui sont placés à sa tête. Dans un pays constitutionnel comme le nôtre, ce sont les électeurs qui sont chargés, pour la société civile, de donner à la Providence, les hommes qu'il lui faut pour correspondre aux desseins de Dieu sur cette société. De là résulte la grave et terrible responsabilité, qui pèse sur la conscience des électeurs, de ne faire choix que d'hommes vertueux, et, autant qu'il est possible, irréprochables, afin qu'ils deviennent des instruments entre les mains de Dieu pour conduire cette société dans les voies que la Providence lui a tracées. D'où il suit que le choix d'un

mauvais représentant, ou d'un mauvais conseiller, d'un homme sans principe religieux, ou d'une conduite immorale, ou ayant des principes erronés, est un attentat et contre la société et contre la Providence ; un tel homme, devant travailler d'accord avec ses principes, ne peut être choisi que pour entraver l'action bienveillante de la Providence sur cette société. De là une effrayante responsabilité pour ceux qui choisissent de tels hommes. De là ces paroles des Pères du concile : « N'oubliez pas que » vous répondrez devant Dieu du peu de discernement » que vous aurez apporté à remplir votre *devoir* » *d'électeur*, et des conséquences sérieuses qui auront pu résulter de votre négligence. »

Vous le savez, mes compatriotes de la campagne, on a voulu interdire à vos curés toute action extérieure pendant les élections. C'est une erreur, la 27^e, condamnée dans le *Syllabus* du 8 décembre 1864. Ceux qui ont mis en avant cette opinion erronée, n'avaient pour but que de vous séparer de vos guides religieux pour arriver à leurs fins. Vos évêques vous l'ont fait comprendre par les règles que j'ai insérées dans ce chapitre.

Pour en venir maintenant à la question de la tempérance, et entrer, en même temps, dans les vues des Pères du concile, voici ce qu'il est de la plus grande importance de bien comprendre.

Le général du peuple de Dieu, apprenant que les Syriens se préparaient à venir l'attaquer de front et par derrière, choisit les plus braves hommes des troupes d'Israël pour marcher contre eux.

Comme le peuple de Dieu, notre grande société nationale, la sainte tempérance de la croix, est attaquée *de front* par les intempérants publics, par les amis de la bouteille, par les commerçants de boissons fortes et par les aubergistes de tous les étages. Voilà ses ennemis déclarés. Mais ils ne sont

pas seuls. Notre société nationale est encore attaquée *par derrière*, c'est-à-dire, par les *faux frères*, qui l'ont embrassée publiquement, et la renient dans la pratique ; par les vendeurs de boissons à la dérobée, qui la minent par sa base, en attirant nos jeunes gens et leur montrant le chemin de l'ivrognerie ; par un grand nombre d'indifférents qui, sans lui faire ouvertement la guerre, ne veulent pas en faire partie ; enfin par certaines municipalités, qui accordent, sans scrupule, des licences pour auberges, dont l'action directe, quoique peut-être non voulue, est de faire tomber nos frères et de les séparer de nous.

Comment vaincre tous ces ennemis ? Je réponds par le même moyen qu'employa Job, général du peuple de Dieu. Comme lui, choisissons, parmi nous, les plus *braves hommes de toute notre population*, et mettons-les à notre tête, comme maires, comme conseillers, comme représentants, et, comme lui, nous vaincrons ces Syriens qui veulent nous détruire.

Pour ne point nous tromper dans le choix que nous devons faire, nous n'avons qu'à déduire les conséquences des six règles que j'ai tirées des enseignements des Pères du concile.

1^{re} Ne choisissons aucun de ceux qui doivent conduire les affaires de notre pays, ou celles de nos municipalités, sans y avoir sérieusement pensé en la présence de Dieu, et sans lui avoir demandé de nous éclairer.

2^o Assemblons-nous, s'il le faut, délibérons longtemps, mûrement avant de faire notre choix. Nous devons le savoir maintenant, nous sommes responsables du choix que nous ferons, à notre conscience, à notre paroisse, à notre patrie, à Dieu enfin.

3^o Quand on offrira à nos suffrages des hommes étrangers, que nous ne connaissons point, prenons garde de nous laisser surprendre par leur verbiage et

par des promesses qui coûtent d'autant moins à faire qu'on est moins résolu de les tenir. Dans tous les cas, sachons ne jamais donner nos voix, avant de nous être assurés que ce sont des hommes probes, religieux, désintéressés et amis du bien public, et qui ne demandent à être nos délégués que pour prendre nos intérêts religieux et sociaux.

4° Sachons nous tenir unis pour nous entraider à faire de bons choix. Et pour réaliser cette union indispensable, ayons assez de véritable patriotisme pour savoir sacrifier notre manière de voir, quand ceux qui sont plus éclairés que nous, n'approuvent point le choix que nous avons en vue.

5° Nous avons des guides religieux dont nous ne pouvons suspecter les bonnes intentions. Mille fois, ils nous ont prouvé qu'ils sont nos vrais amis. Entendons-nous avec eux sur le choix que nous devons faire. C'est peut-être l'unique moyen de ne pas nous laisser tromper par les *charlatans politiques* dont parle M. le Grand Vicaire Laffèche.

6° Ne manquons jamais de bon sens au point de nous en laisser imposer par ces hommes, dont nous parle encore M. le Grand Vicaire, par ces hommes qui demandent à se charger de la conduite des *affaires publiques*, et qui ont prouvé, par leurs antécédents, qu'ils n'ont pas été capables de conduire leurs *affaires privées*.

7° Ne commettons jamais l'insigne folie de faire entrer, dans nos conseils municipaux, des hommes à esprit croche, excentriques, amis de la discorde, toujours en travers du bon sens, entêtés, et se croyant de grands hommes parce qu'ils parlent haut et de toute espèce de choses, sans rien comprendre de ce qu'ils disent. On doit toujours laisser ces hommes de côté, sous peine de s'en repentir amèrement.

8° Comme peuple catholique, ne faisons jamais

choix, pour nos municipalités, d'hommes qui sont les ennemis déclarés de nos curés, ou de ceux qui cherchent à les entraver dans le bien qu'ils veulent opérer dans leurs paroisses, ou enfin de ces hommes que nous savons vivre dans l'éloignement de la pratique de leurs devoirs religieux. Nos vieux canadiens répétaient souvent ce dicton : *Ne te fie pas à celui qui ne va pas à confesse.*

9° Comme associés à la sainte tempérance de la croix, ne mettons à notre tête que des hommes que nous connaissons certainement pour être les amis de notre grande œuvre nationale, sous peine d'en répondre au jour du jugement de Dieu. Car nous ne pourrions jamais nous justifier des intempérances que les auberges auront fait commettre à quelques-uns d'entre nous, et surtout à nos jeunes gens, puisqu'il ne dépendait que de nous de choisir des maires et des conseillers intelligents et capables de nous protéger contre le fléau des auberges.

10° Comme membres de notre municipalité, et, en cette qualité grandement intéressés à sa bonne administration, ne commettons jamais la faute de laisser les intrigants, les hommes à mauvais principes, les amis de l'intempérance, les brouillons publics, faire les élections. Vous devez comprendre, mes compatriotes, que de mauvais citoyens choisiront de mauvais conseillers. Soyez donc assurés que c'est votre devoir, et que vous devez vous en mêler, et, par votre coopération, aider à faire de bons choix. C'est par ce manque d'énergie, je devrais dire : c'est pour ne pas comprendre que la conscience est gravement intéressée dans la nomination de ceux qui conduisent les affaires publiques, que la plupart des hommes de bon sens et capables de faire de bons choix, s'éloignent pendant qu'ils devraient se réunir pour empêcher des choix malheureux, d'où résultent le désordre et le scandale.

Soyez donc assurés que tous ces hommes, que je viens de vous signaler comme incapables d'entrer dans les vues de la Providence sur votre pays, *ne sont point de la race de ceux dont Dieu se servira pour sauver le peuple canadien !* (*Ipsi non erant de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israël*, comme il est dit de Joseph et d'Azarias, qui s'étaient séparés de Judas Machabée, le chef de l'armée du peuple de Dieu.)

Dans les élections pour votre chambre législative, ont eu lieu certains désordres que je ne puis passer sous silence. Il faut donc que je vous dise que ceux d'entre vous qui ont commis ces désordres sont grandement coupables, comme il est facile de le comprendre.

1° Depuis quelques années on a cru que le peuple canadien était à vendre, et des hommes profondément pervers ont offert de l'argent aux habitants pour acheter leurs votes. Ceci, en soi, n'a rien d'étonnant, car toute société, un peu nombreuse, renferme toujours dans son sein, des êtres à cœur de boue, qui sont toujours prêts à se vendre, et même à vendre leurs âmes, si de telles âmes avaient une valeur quelconque. Mais, ce qui ne peut se concevoir, c'est que des hommes de la campagne aient souffert que ces acheteurs de conscience soient venus les marchander, comme des bouchers viennent marchander leurs animaux pour la boucherie ! Quoi ! Est-ce que le droit sacré de voter aux élections serait devenu une marchandise ? Est-ce que le redoutable devoir de choisir des législateurs serait une marchandise ? Est-ce que la noble prérogative de choisir des hommes honorables pour représenter des hommes libres, serait une marchandise ? Est-ce que le redoutable fardeau de nommer des administrateurs des affaires publiques d'un pays,

serait une marchandise ? Quoi donc ! Un habitant de la campagne, un électeur, un homme, qui doit avoir une conscience, vendrait son honneur, son indépendance, sa conscience, sa volonté, comme il vend son animal, pour un peu d'argent ? Et un tel commerce d'iniquité se ferait dans un pays catholique ? Et les hommes, qui se vendraient de la sorte, seraient des catholiques ?

Croyez-moi, mes compatriotes, du moment qu'on aura l'idée qu'un peuple est à vendre, c'est qu'on le méprise souverainement ; du moment qu'on peut l'acheter, ce n'est plus un peuple libre ; du moment qu'il se vend, il n'est plus qu'un peuple d'esclaves.

Soyez libres, mes compatriotes, soyez parfaitement libres dans le choix de vos représentants. Si quelqu'un vous méprise assez, vous croit assez avilis pour oser marchander votre conscience d'électeur, ne souffrez jamais cet homme dans votre maison : sa seule présence la déshonorerait.

• 2° Certains candidats, ou leurs agents, ont inventé un autre moyen, encore plus vil et plus dégradant, c'est de se faire donner des voix par le moyen ignoble des boissons enivrantes.

Pour stigmatiser ce que renferme d'odieux une telle manière de se faire des partisans d'élection, il n'y a point de mots dans la langue française. On ne sait quel nom donner à ces hommes, qui viennent se présenter devant un peuple moral et honnête, après lui avoir donné la preuve, par eux-mêmes ou par leurs agents, qu'ils le méprisent au point d'oser lui présenter cet ignoble appas ! On ne sait que penser de certains gentilshommes (car ils prétendent être de ce nombre !) qui ont assez peu d'honneur pour prendre les moyens de faire perdre la raison à des hommes, et les réduire au rang de vils animaux, dans le but de gagner une élection basée sur la honte de leurs concitoyens ! Et ce qui révolte toute con-

science tant soit peu honnête, c'est que ces candidats prétendent, par de tels moyens, devenir les législateurs de ce même peuple qu'ils ont pris le moyen de démoraliser ! De toutes les choses horribles, celle-ci n'est-elle pas la plus horrible. Car, selon les règles de l'équité, doit-on leur avoir de l'obligation, si tous les hommes d'un comté ne se sont pas noyés dans l'ivresse pour leur donner une place au parlement de la nation.

Mais, ce qui rend leur manière d'agir encore plus digne d'anathème, c'est que ces corrupteurs de la morale publique ne pouvaient ignorer qu'il existe, à la campagne surtout, une société de tempérance, sanctionnée, approuvée et protégée par leurs supérieurs religieux ! Ils ne pouvaient ignorer que cette société avait pour but de retirer leurs compatriotes des habitudes d'intempérance, qui leur ont fait un mal incalculable ! Ils ne pouvaient ignorer que les curés des comtés, où ils se présentaient, étaient les chefs de cette société de tempérance qu'ils travaillaient à détruire, pour avoir les votes de leurs paroissiens ! Ils ne pouvaient ignorer que tous les hommes honorables de ce comté se faisaient une gloire d'être membres de cette société de tempérance qu'ils venaient déshonorer dans une partie de ses membres ! Ils ne pouvaient ignorer que cette société de tempérance était le fruit de longues années de lutttes, de combats et de sacrifices. Ils ne pouvaient enfin ignorer, eux-mêmes ou leurs agents, que le moyen qu'ils employaient pour avoir des suffrages, était immoral, malhonnête, dégradant, odieux, vil et digne des malédictions du ciel et de la terre ! Qu'ils sachent donc que tout homme, qui respecte assez peu ses semblables pour employer de tels moyens pour gagner une élection, est non-seulement indigne, mais encore souverainement indigne de la gagner. Il ne devrait avoir quelque chance de

succès qu'auprès d'un peuple composé d'esclaves.

Mais que dire de mes compatriotes de la campagne qui auraient donné leurs voix à de tels candidats ? Seront-ils capables de me comprendre, si je leur dis qu'ils se sont couverts de honte, qu'ils ont déshonoré leurs noms, leur pays, leurs familles, leurs paroisses, en se laissant gagner pour un appas aussi dégoûtant que cette drogue qu'on appelle du whiskey ? N'est-il pas arrivé, à ma connaissance, dans certains comtés, qu'on avait vidé du whiskey dans des *sciaux* (seaux), qu'on avait placé ces vaisseaux dans des granges, et qu'on y menait boire des hommes, comme de vils animaux ! N'est-il pas encore arrivé, à ma connaissance, que des coureurs d'élections emportaient des barils de whiskey dans leurs voitures, entraient ces barils dans les maisons où était la croix de tempérance, versaient cette boisson dans des plats et y faisaient boire les chefs de ces familles, jusqu'à la perte de leur raison ! O honte ! O dégradation ! O hommes avilis et dignes d'un profond mépris !

Dans une élection récente, les candidats, ou leurs agents, avaient imaginé un singulier moyen de s'entre-voler les voix des électeurs. Comme on va le voir, c'était bien le cas de dire : *Un voleur qui en vole un autre, le diable en rit !*

Ce moyen consistait à envoyer à de pauvres colons, qui commençaient à défricher des terres, du pain, du beurre et du whiskey. Dès que ces appas étaient arrivés dans la localité, tous les voteurs se réunissaient. On tranchait le pain, on le frottait ou graissait avec le beurre, et on avalait ces beurrées, qu'on arrosait avec du whiskey. Et quand cet affreux breuvage opérait sur le cerveau des buveurs, tous ces pauvres êtres criaient à s'égosiller : *Hourra* pour un tel ! C'était pour celui dont on venait de boire le whiskey.

Quelque temps après, un autre candidat, envoyait

aussi, et du pain, et du beurre et du whiskey, et les mêmes cérémonies avaient lieu. Alors, on criait des *hourras* à faire trembler les arbres de la forêt.... pour ce dernier. Il fallait tous voter pour lui. Et le premier ? On n'y pensait plus !

O affreux whiskey, comme tu rends les hommes fous, insensés, et, si cela pouvait s'écrire dans un livre, je devrais dire tout crument : comme tu rends les hommes bêtes ! Dites maintenant que, avec du whiskey, on n'obtient pas des votes qui soient la véritable expression de l'opinion du peuple ? Dites aussi que des voix obtenues, par un tel procédé, ne font pas beaucoup d'honneur au candidat qui les reçoit ? Dites enfin si un représentant du peuple, élu d'une manière aussi honorable, n'a pas le droit de porter la tête haute dans une assemblée de législateurs ?

La société de tempérance a perdu sa gloire dans le temps des élections, qui ont eu lieu après son établissement. C'est dans ces temps qu'elle a reçu ses plus grandes blessures ; on ne peut en disconvenir.

O mes compatriotes ! Serez-vous capables de me comprendre si je vous dis que tous ceux d'entre vous qui se livrent à des orgies, pendant le temps des élections, sont indignes de jouir du droit d'électeur, puisqu'ils se mettent en dehors des moyens d'agir avec connaissance de cause, dans un moment où ils ont besoin de toute leur intelligence.

O mes compatriotes ! N'avez-vous pas assez de bon sens pour comprendre que les candidats qui emploient un tel moyen pour avoir vos voix, sont indignes d'être vos députés ? Que pouvez-vous attendre de bon pour vous, pour votre patrie, de la part de ces hommes qui ont assez peu de conscience pour violer les premières règles de la morale publique, c'est-à-dire, celles de la sobriété chrétienne ?

Je vous en supplie, mes compatriotes associés à

la tempérance, unissez-vous pour vous soutenir et pour ne jamais donner une voix, une seule voix, à quiconque chercherait à détruire votre admirable société de la croix. Car tous ceux qui travaillent dans ce but, sont vos ennemis, vos plus grands ennemis.

Deux choses sont certaines. La première, c'est qu'un homme qui cherche à acheter la conscience des autres, n'aura pas assez de conscience pour être indépendant. S'il trouve un bon prix, il se vendra à n'importe qui le lui offrira. La seconde, c'est qu'un homme qui emploie des moyens immoraux pour avoir des suffrages, n'a pas le sentiment de la dignité humaine ; alors il est pervers ou il est imbécile. Car il est écrit : *Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, et un mauvais arbre ne peut porter de bons fruits.*

Je me reprocherais de finir cet important chapitre sans faire remarquer quelle épouvantable quantité de crimes ont été commis dans notre pays pendant le temps des élections, par des membres de notre Législature. Qui pourrait compter tous les désordres qui y ont eu lieu, par des batailles, des débauches, des disputes, des haines et des vengeances ! C'est dans certaines élections que se sont brisés les liens les plus sacrés entre des pères et des enfants, des frères, des voisins, des amis, des hommes de la même paroisse, obligés de se rendre au pied du même autel pour y prier le Dieu qui leur ordonnait de s'aimer les uns les autres !

Si encore on avait eu le bon sens religieux de se pardonner et de se réunir, après les élections terminées, et de ne pas rendre incurables des divisions qui nous ont fait un mal incalculable !

C'est dans le temps des élections que l'on peut dire que notre pays se couvrait de médisances, de calomnies, de paroles dignes de toutes les vengeances du ciel. C'est alors qu'on oubliait qu'on était chrétien, pour agir comme des païens, sans frein, sans retenue,

sans sagesse, sans religion. On semblait croire qu'alors on ne devait plus avoir de conscience ; que le serment n'était point le plus sacré de tous les devoirs sociaux ; que le vote qu'on allait donner ne chargeait point la conscience d'une effrayante responsabilité quand on n'y apportait pas *le discernement* que demande la plus grave de toutes les affaires sociales, celle de choisir un homme qui devait faire le bonheur ou le malheur de la société qui lui donnait ses suffrages.

Ne dirait-on pas qu'alors des légions de mauvais génies sortaient des sombres abîmes de l'enfer, pour répandre sur notre pays un esprit de vertige qui nous rendait semblables à des hommes qui ne savent plus ce qu'ils font ?

Prions Dieu, mes compatriotes, d'éloigner de nous ces mauvais génies, pour que nous n'oublions jamais que le choix d'un représentant mérite de notre part les plus sérieuses réflexions.

LA CROIX PRÉSERVÉE DU FEU.

Monsieur le curé de Saint-Maurice m'écrivait, en décembre dernier :

« Le fait merveilleux dont vous me parlez, dans la lettre que je viens de recevoir de vous, est arrivé à Saint-Maurice, dans le rang de Saint-Félix, le 17 février 1862.

» Le temps était à la sécheresse, depuis plusieurs semaines, lorsque le feu se déclara dans les bois. Comme le sol de Saint-Félix est de tourbes très-combustibles, des abattis considérables fournirent des aliments à l'élément dévastateur. Les maisons et les granges furent la proie des flammes. La marche de l'incendie était si rapide, que les gens étaient sous l'impression que la fin du monde était imminente.

» Charles Martin, et sa femme, Adéline Richard, eurent à peine le temps de prendre leurs petits

enfants et la croix de tempérance qu'ils embrassèrent avec respect et confiance, et qu'ils firent aussi embrasser à leurs enfants, que déjà leur maison était en feu. La jeune femme, ne pouvant suivre son mari, fut étouffée par la fumée, et ensuite brûlée avec une petite fille de deux ans qu'elle portait dans ses bras.

» C'est elle qui avait pris la croix ; mais elle n'eût pas le bonheur de la garder. En sortant de sa maison, elle l'avait laissée tomber sur un monceau de copeaux, près de sa demeure.

» Quand le feu fut éteint, on trouva la croix. Tout était brûlé autour d'elle, mais la croix n'avait reçu aucune atteinte du feu. Nous conservons cette croix avec respect et vénération, dans la sacristie. Plus de cent personnes ont vu cette croix sur la petite éminence de copeaux, qui avait été préservée par l'élément destructeur, sans doute par rapport à la croix. »

Si la pauvre mère eût pu tenir la croix dans ses bras, qui sait si elle ne l'eût pas préservée du feu !

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

L'INCENDIE DU 14 OCTOBRE 1866. — LES AUBERGES DES VILLES ET DES FAUBOURGS. — LE MAL QU'ELLES ONT FAIT A LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.

Le bruit de leur ruine a ému toute la terre.—Jérém. ch. 49, v. 21.

Le but que je me propose, en parlant des auberges des villes et des faubourgs, est de faire voir à ceux qui les autorisent le mauvais service qu'ils rendent à leurs compatriotes, et les maux inévitables qu'ils attireront sur toute notre population. Qu'on me

comprenne bien : je veux essayer d'ouvrir les yeux à ceux qui semblent ne pas voir que, avec des auberges, et la démoralisation qui en est la conséquence inévitable, on n'obtiendra pas autre chose que de la misère, de la pauvreté, de la démoralisation, des crimes et des forfaits sous toutes les formes possibles, aujourd'hui surtout que la tempérance est descendue du ciel pour nous aider à nous relever de la dégradation morale causée par l'usage excessif des boissons enivrantes, comme je l'ai prouvé plus haut.

En parlant de l'incendie du dimanche, 14 octobre 1866, je ne viens certes pas me réjouir sur cet épouvantable malheur. A Dieu ne plaise que je veuille rappeler ici un immense désastre, une calamité qui a fait pousser un cri de douleur à tout le continent de l'Amérique, pour y ajouter l'amertume d'un reproche dont personne n'a besoin pour déplorer et comprendre toute l'immensité de ce terrible fléau.

Ce que je veux essayer de faire comprendre, c'est que, après une aussi épouvantable calamité, un peuple catholique a besoin de lever les yeux vers le ciel, d'où est parti l'ordre de déchaîner les éléments pour ravager la société humaine ; il a encore besoin de se recueillir pour comprendre que la main qui l'a frappé, n'a pas frappé aveuglement ; il a surtout besoin d'adorer le bras qui s'est appesanti sur lui, et de connaître, pour les retrancher, les causes qui lui ont attiré ce terrible châtement.

Voilà mon but ; je n'en ai pas, et je ne puis en avoir d'autre.

Le plus grand, le souverain malheur qui puisse frapper un peuple catholique, ne consiste pas dans les incendies, les inondations, le choléra et d'autres fléaux qui ravagent la partie du globe qu'il habite, mais dans l'aveuglement qui l'empêche de comprendre pourquoi Dieu les lui envoie, et de ne trouver

plus une voix amie qui lui parle pour le faire entrer en lui-même, et l'engager à apaiser la colère de Dieu en retranchant ce qui lui a attiré ces malheurs.

Au point de vue chrétien, le plus redoutable châtiment de la colère de Dieu, c'est celui dont il menaçait son peuple infidèle par la voix du prophète Amos : *Il viendra un temps, dit le Seigneur, où j'enverrai la famine sur la terre ; non la famine du pain, ni la soif de l'eau, mais celle de la parole du Seigneur*, c'est-à-dire, que Dieu ne fait plus avertir les hommes, parce qu'ils ont fermé leurs cœurs à toute voix qui leur parlerait en son nom.

« Pour moi, disait dernièrement Monseigneur l'Evêque d'Orléans (9 oct. 1866), pour moi, en face des malheurs qui viennent de tomber tout à coup sur nous comme la foudre, il m'est impossible de passer mon chemin sans regarder plus haut ; je me sens amené à me recueillir, et je vous invite à réfléchir comme moi sur ces malheurs, et sur tant d'autres, qui nous ont déjà frappés et qui nous menacent. »

Suivons le conseil du grand évêque.

Il y a un arrêt porté par le Souverain Maître du ciel et de la terre, et cet arrêt ne peut manquer d'être exécuté contre tout peuple qui *pervertit ses voies*, c'est que *la mort est la solde du péché* ; et cet autre, prononcé par l'auteur sacré du livre des *Proverbes* : *Celui qui sème l'iniquité, moissonnera les maux, et il sera brisé par la verge de la colère de Dieu*. Et cet autre encore : *L'homme*, et à plus forte raison, le peuple, la cité, la société, *recueillera ce qu'il aura semé*. On n'a donc pas le droit d'attendre autres choses que des malheurs ou des calamités publiques, quand on sème la démoralisation au milieu d'un peuple ; et, qu'on le remarque bien, entre tous les genres de démoralisation, il n'y en a point de plus profond que celui qui naît de l'ivrognerie, parce que *l'ivrognerie inspire l'audace ; elle fait tomber l'insensé ;*

elle ôte la force, et elle est cause des blessures de plusieurs, dit le livre de l'Ecclésiastique, et parce que, selon saint Augustin, « l'ivrognerie commence par » attaquer l'âme ; elle est la mère de tous les forfaits, » la matière du mal, la racine des crimes, l'origine » de tous les vices. »

Qu'on aille où l'on voudra ; qu'on interroge l'histoire, les événements, les hommes qui savent se rendre compte de ce qui se passe en ce monde, et l'on n'aura pas d'autre réponse que celle-ci : *On recueillera ce qu'on aura semé* ; et si l'on sème dans la chair, *on recueillera de la chair la corruption*, dit saint Paul. Car Dieu, dont les paroles ne passeront point sans recevoir leur accomplissement, Dieu a averti la terre qu'il la punirait chaque fois qu'elle porterait sur son sein une race criminelle et endurcie dans le mal. *Malheur*, dit le prophète Isaïe, *malheur à la nation pécheresse, au peuple chargé d'iniquité, à la race corrompue, aux enfants scélérats*. Pourquoi malheur ? Écoutons : *Ils ont abandonné le Seigneur, ils ont blasphémé le Saint d'Israël, ils sont retournés en arrière*, comme ceux qui avaient embrassé la tempérance et sont retournés à leur ivrognerie. Et ces autres paroles du prophète Osée : *Malheur à eux, parce qu'ils se sont retirés de moi*, dit le Seigneur.

Voilà ce qui faisait dire à Monseigneur d'Orléans : « Cependant Dieu nous avertit, et on ne comprend pas ; Dieu nous frappe, et on ne comprend pas. Les pertes sur les animaux et sur les hommes, les guerres et les tremblements de terre, les inondations se succèdent, et on ne comprend pas. Les doctrines les plus perverses sont proclamées, les principes vacillent comme des astres égarés sur nos têtes, et on ne comprend pas... On comprendra un jour, continue l'éloquent prélat, mais trop tard ; car, bon gré mal gré, il faut que la grande loi providentielle

du monde s'accomplisse, et, pour les sociétés comme pour les individus, ainsi que le disait le paganisme lui-même : la justice suit toujours, d'un pas lent quelquefois, mais sûr, l'iniquité ; Dieu l'applique comme il l'entend, et nous ne savons pas ses secrets. Mais la loi, la grande loi de justice est certaine, et nul n'y échappe : tôt ou tard, le mal appelle le malheur. La justice élève les peuples, mais le péché les rend malheureux. »

Tout châtement extérieur, qui tombe sur une population, suppose donc que cette population a irrité Dieu par des prévarications publiques, et plus le châtement a été terrible, et plus la prévarication a dû être grande. Car, ne l'oublions jamais, Dieu est souverainement juste, et la *solde* ou le châtement *du péché*, d'une façon ou d'une autre, *c'est la mort*, la destruction, ou, comme le dit saint Augustin : « Les hommes subissent, en raison de leurs crimes, d'ordinaire publiquement, toujours du moins en secret, un châtement divin, soit en cette vie, soit après la mort. » (Cité de Dieu. Livre xx, N° 1.)

Je consulte maintenant la *lettre pastorale* de Monseigneur l'évêque des Trois-Rivières, (21 octobre 1866) pour engager ses diocésains à venir en aide aux incendiés du 14 octobre. Après avoir rappelé le dogme catholique qui nous enseigne que les châtements qui frappent la terre ne sont pas les effets du hasard, mais qu'ils partent de la main d'un Dieu irrité, Monseigneur ajoute : « Rentrons donc en nous-mêmes, N. T. C. F., et examinons en quoi nous avons surtout offensé Dieu, notre maître ; en quoi nous avons contribué, pour notre part, à attirer ce malheur (l'incendie du 14 octobre) sur notre pays. Hélas ! cette recherche ne sera pas longue ; le cri de la conscience fera bientôt entendre ces deux mots : IVROGNERIE ET LUXE. Oui ! L'intempérance avec

son hideux cortège de crimes, le luxe effréné avec ses scandales, voilà, à n'en point douter, la véritable cause du mal. »

Que tous ceux de mes compatriotes des villes et de la campagne qui ont encore des oreilles pour entendre la vérité, veuillent bien ne pas laisser passer ces paroles sans y prêter une sérieuse attention : *L'ivrognerie et le luxe* ont fait tomber du ciel le châtiment du 14 octobre 1866. Si on élevait un doute sur ces deux causes promulguées par un des princes de l'Eglise, qu'on veuille faire un sérieux examen de conscience, et on sentira la profonde vérité de ces paroles du même évêque, dans sa *lettre pastorale* du 11 février 1866.

« Nous n'hésitons pas à vous dire que, dans notre conviction, le luxe excessif, qui a pénétré jusque dans nos paroisses les plus reculées, constitue devant Dieu, à l'heure qu'il est, un crime national pour nous. Les dépenses considérables qu'il a imposées et qu'il impose encore tous les jours à presque toutes les familles, pour des objets inutiles, souvent criminels, et qui ne sont propres qu'à satisfaire l'orgueil et la vanité, sont un étrange abus des biens que Dieu nous a donnés. Ce désordre constitue encore un autre crime devant Dieu, par les modes indécentes de certains vêtements qu'un trop grand nombre de femmes et de filles se permettent de porter, au détriment et au mépris de la modestie et de la pudeur chrétiennes.

» D'un autre côté l'intempérance, avec les proportions qu'elle a prises depuis quelques années, pèse peut-être davantage dans la balance de la justice divine. Elle constitue un abus encore plus énorme des biens que Dieu vous a confiés, et elle ne concourt pas moins efficacement (que le luxe) au renversement des bonnes mœurs, en développant dans le cœur de ses trop nombreuses victimes, les penchants

les plus honteux et les plus dégradants, et surtout celui de l'impureté.

» Il est impossible, conclut Monseigneur des Trois-Rivières, il est impossible qu'une population où les hommes sont adonnés à l'intempérance, et les femmes à l'orgueil et au luxe, il est impossible, disons-nous, que cette population soit une population chaste et morale. Or, la corruption des mœurs attire infailliblement la colère de Dieu. Ces crimes demandent l'expiation du sang. Et l'abus des biens que ces désordres entraînent, est ordinairement puni par la famine, c'est-à-dire, la suppression de ces biens dont l'homme a fait un si mauvais usage. »

Voilà ce que je voulais dire sur l'incendie du 14 octobre. Je laisse à ceux que cela regarde de se faire l'application des enseignements que je viens de soumettre à leurs consciences.

Je reviens maintenant aux auberges de la ville et des faubourgs, et au mal qu'elles ont fait à notre belle société de la sainte tempérance de la croix.

Des renseignements, puisés à une source authentique, nous font connaître que, dans l'espace de 24 ans, de 1845 à 1866, on a placé 3,625 auberges, ou maisons vendant des liqueurs fortes au verre, pour contribuer à *faire des irroques habituels*, comme s'exprimait le docteur Sewell. En partageant ce nombre également pour chaque année, on aura au-delà de *cent soixante-douze* auberges, ou cabarets, ou maisons détaillant des boissons alcooliques. Pour mieux juger de l'inopportunité des licences qui légalisent ce débit exorbitant de liqueurs fortes, rappelons-nous que l'époque, que j'ai embrassée, coïncide avec les années où existait une société fondée avec des efforts inouïs pour guérir, dans notre pays, des plaies hideuses et envenimées par une longue habitude d'intempérance.

Quand, n'ayant aucun intérêt dans cette espèce de

commerce, on veut se rendre compte des choses, on se demande : Quel besoin avaient nos populations de la ville et des faubourgs de ces *cent soixante-douze* auberges, etc., etc., chaque année ? Quelle réponse faire à cette question, quand on veut consulter la raison, lorsqu'il est prouvé, comme je crois l'avoir fait par tous les témoignages désirables, savoir : Que les boissons enivrantes ou alcooliques ne sont aucunement nécessaires à l'homme en état de santé, et que même elles lui sont généralement nuisibles ; qu'elles abrègent la vie ; qu'elles doivent être considérées comme la source féconde d'une foule de maladies formidables ; la cause de la pauvreté, du crime et de la misère ; que la moitié des crimes commis, chaque année, les deux tiers des cas de folie, et les trois quarts de la mendicité, sont dus à l'intempérance, dont la source directe est dans les auberges. Que les boissons alcooliques renferment un poison qui mine la constitution de la créature humaine, et, tôt ou tard, amène la mort. Que non-seulement les boissons fortes sont nuisibles à ceux qui en font usage, mais encore qu'elles sont une cause de ruine et de démoralisation pour ceux qui les détaillent dans les auberges ; ce que j'ai prouvé par un grand nombre de faits, qui démontrent la vérité de cette remarque du comité de la Chambre d'Assemblée, de 1849 : « Pour des motifs mal compris, des licences (d'auberges) sont souvent accordées à de dignes citoyens, qui ont éprouvé des revers et sont incapables de se livrer à leurs occupations ordinaires. Malheureusement, les objets de cette sympathie en deviennent trop souvent la victime ; car les aubergistes, *loin de s'enrichir*, sont fréquemment souillés par leur métier, et eux-mêmes et leurs familles contractent des habitudes d'ivrognerie, et sont ruinés par la pratique à laquelle ils consacrent leurs maisons. »

« Je suis convaincu que le crime sous toutes ses formes doit être attribué à l'usage des liqueurs spiritueuses, » disait le capitaine Wiley, chef de police de la cité de Montréal, en 1849. « C'est cette source fertile (les boissons spiritueuses) qui engendre le mal et conduit à tous les vices et aux plus grands malheurs ; l'ivresse, le vol, l'incendie, le suicide et le meurtre, sont au nombre infini des crimes et des misères qui sont la conséquence de la manufacture de cet article pernicieux, l'alcool. C'est à l'abus des spiritueux que nous devons attribuer le nombre des mendiants, des vagabonds, des enfants dépourvus de tout que nous rencontrons chaque jour dans les rues, et qui lèvent de si fortes contributions sur notre société. » (Le Maire de Montréal ; Annales de la tempérance, 1854.)

« Je sais convaincu, disait le Dr. Sewell dans sa réponse au comité de 1849, je suis convaincu que l'habitude d'aller au cabaret est la source la plus féconde de la production des ivrognes habituels, et si l'usage de boire dans les lieux où les liqueurs se débitent, sauf le cas des voyageurs *bonâ fide* dans les auberges, était aboli, l'intempérance diminuerait de beaucoup, » et j'ajouterai : les crimes et les attentats dont l'intempérance est la cause directe et nécessaire.

Si ces témoignages, et une foule d'autres que j'ai insérés dans plusieurs des chapitres précédents, ne paraissent pas convaincants pour condamner la multiplication des auberges, telles qu'elles existent aujourd'hui, qu'on veuille se donner la peine d'ouvrir le rapport du comité de la Chambre d'Assemblée de 1849, à la page 4, et on y lira ce qui suit :

« Témoignage du Capitaine Wiley, chef de police.

» A Montréal, le nombre total des délits,	
en 1847, a été	4,039
» Cas de délits causés par l'intempérance.	2,234
» Total en 1848.....	3,524

» Causés par l'intempérance.....	2,001
» Total pour les deux dernières années, 1847 et 1848.....	7,563
» Causés par l'intempérance.....	4,235
» Plus des quatre septièmes du nombre total. »	

Lisez un peu plus bas, et le geôlier de la prison de Montréal va confirmer le rapport de l'officier de la police, que vous venez de lire.

« Nombre total des prisonniers détenus durant l'année 1848.....

1,462

» Sur ce nombre, par suite d'intempérance, 907

» Ce qui fait neuf quatorzièmes du nombre. »

Allez maintenant dans toutes les villes, où, comme à Montréal et à Québec, les maisons licenciées pour vendre des boissons fortes sont multipliées sans discernement, et vous trouverez partout le même résultat : la criminalité et les délits seront en proportion exacte avec le nombre des auberges.

D'ailleurs, on ne saurait douter que c'est par le moyen de ces maisons où l'on débite à tout venant des liqueurs fortes que se font les ivrognes, et que plus on aura de ces maisons, et plus on aura d'ivrognes, surtout dans les villes et dans les faubourgs, par la facilité d'y avoir accès, et par mille autres causes d'intempérance qui sont inhérentes à la population des villes, et surtout à celle des faubourgs.

Il n'y a donc pas moyen de soutenir qu'il y a aujourd'hui des motifs capables de justifier cette multitude d'auberges ou de maisons détaillant des boissons alcooliques, si toutefois l'on veut tenir compte du bien que la société de tempérance était appelée à faire à notre population canadienne. Du moins, je puis assurer que j'ai beau me creuser la tête, je ne puis trouver une seule raison de quelque valeur qui puisse justifier de poser volontairement

une cause d'où résultent tant de maux et de malheurs pour la société chrétienne.

La raison de fournir un lit ou une table aux voyageurs ne serait qu'un vain prétexte pour multiplier les auberges au point où elles sont : on doit le savoir.

Les voyageurs de la classe riche et respectable, par le rang qu'ils occupent dans la société, ne logent point dans les auberges ; les personnes de la campagne qui vont visiter leurs parents ou leurs amis demeurant dans les villes ou les faubourgs, n'ont pas besoin des auberges ; les habitants qui vont au marché, ou logent sur la rive sud du fleuve, ou ne se rendent dans les villes que pour les heures du marché, n'ont point besoin des auberges. Les navigateurs ne prennent point leur logement dans les auberges, mais à bord de leurs goëlettes, et ils le doivent sous peine d'être visités, pendant le jour ou la nuit, par les voleurs de la cité ou des faubourgs. On ne dira pas, je pense, que les personnes ayant leur résidence dans les villes aient besoin de trouver un logement dans des auberges, à moins que ce ne soit pour y faire des orgies.

Qui sont donc ceux qui ont besoin de trouver un lit et une table dans les villes ? Quelques étrangers qui fréquentent nos ports de mer, et quelques autres individus qui doivent passer quelques jours dans les villes pour y régler des affaires. Mais, est-il nécessaire, indispensable, qu'ils puissent trouver un logement dans des maisons où l'on détaille des boissons fortes ? Est-ce que des maisons bien tenues, paisibles, fournies de bons lits et pouvant offrir une nourriture saine et abondante, ne seraient pas plus convenables, et même les seules convenables ? Ne voit-on pas que, en multipliant à l'excès les auberges ou lieux de retraite pour les voyageurs, on ne peut avoir que des logements mal tenus et mal approvi-

sionnés ? Les voyageurs, se partageant dans ce grand nombre de maisons, ne peuvent donner que peu de bénéfice à chacune d'elles, et ceux qui les tiennent se trouvent ainsi hors de moyens de les tenir sur un bon pied. D'ailleurs, les voyageurs dont un grand nombre sont sobres et respectables, ne seraient-ils pas mieux dans des maisons où ne se ferait pas entendre, à chaque heure de la nuit, le tintamarre sempiternel des ivrognes qui fréquentent les auberges ? Car, aucun homme sensé ne niera, je pense, que pour permettre (je ne dis pas autoriser) les calamités de toute espèce qui prennent leur origine dans les cabarets, il faut des raisons majeures.

Qu'on établisse un certain nombre de maisons *d'entretien public* près des ports de mer, on en comprend la nécessité. Mais qu'on multiplie les cabarets et les auberges dans les faubourgs, ou loin des endroits où débarquent les voyageurs, on n'y peut voir qu'un moyen certain de démoraliser une population, et rien autre chose. Car, dans quel but, autre que celui de fournir un aliment à l'ivrognerie, peut-on multiplier les cabarets ou les auberges dans les faubourgs, comme c'est le cas aujourd'hui ?

Je manque des données nécessaires pour juger où en est la cité de Montréal sous ce rapport. Mais elle ne doit pas être moins noyée dans un lac de boissons alcooliques que celle de Québec, si je puis en juger par ce qu'elle était en 1849. Voici le rapport du grand connétable, Benjamin Delisle, écuyer, tel que je le trouve dans l'imprimé du comité de la Chambre d'Assemblée.

« Nombre des auberges non licenciées à Montréal, environ	400
» Maisons de prostitution dans lesquelles des boissons sont vendues, sans licence.....	100
» Auberges licenciées	314

» Epiciers qui détaillent des boissons en vertu de licences »..... 69

On voit par ce rapport officiel, quel nombre exorbitant de maisons détaillant des boissons fortes, avait la cité de Montréal, à cette époque. Ce n'était rien moins que *huit cent quatre vingt-trois* ! Et, sur ce nombre affligeant pour la moralité publique, environ *quatre cents* maisons en vendaient sans licences, pour prouver, à ceux qui le nient, que les auberges licenciées, multipliées autant que l'on voudra, n'empêchent pas d'autres maisons de vendre sans licences. La raison, appuyée sur l'expérience, vient encore donner un démenti à ceux qui veulent avoir des auberges licenciées pour empêcher qu'on vende des boissons fortes à la dérobée ; c'est que, comme j'en ai fait la remarque si souvent, c'est que par les cabarets et les auberges licenciés, on forme des ivrognes, et on fait ainsi comprendre davantage aux ennemis de la tempérance, qui sont toujours les ennemis de la morale publique, qu'il y a moyen de faire de l'argent par la vente de la boisson forte à la dérobée.

Tout en condamnant énergiquement les vendeurs sans licence, je demande la liberté de faire la remarque suivante. Les ventes illégales des boissons alcooliques sont condamnées par la loi, et par la conscience publique. Le mal qu'elles font à la société est très-grand, sans aucun doute, mais il est condamné et proscrit. Tant que le mal est condamné et proscrit par les deux grandes règles de la morale publique, il est reconnu pour être un mal. Ce qui est reconnu pour être un mal, et ce qui, comme tel, est proscrit, ne peut devenir contagieux que dans une certaine mesure, au lieu que le mal, ou la cause du mal, autorisé par la loi et par la conscience publique, qui du moins le souffre, est contagieux sans mesure.

Sur son *numéro* du 21 novembre dernier, le *Courrier du Canada* nous annonçait ce qui suit : « Lundi matin, cent aubergistes comparaissaient à Montréal devant son honneur le Recorder, sous l'accusation d'avoir tenu leurs auberges ouvertes le dimanche. » Après avoir fait cette annonce, le rédacteur du *Courrier* ajoutait ce qui suit, à ma très-grande satisfaction :

« On ne saurait trop comprimer les efforts que l'on fait pour donner de *l'extension à cet infâme commerce*. L'industrie offre assez de moyens d'existence aux citoyens sans qu'il soit besoin de favoriser ce trafic. La moralité et les bourses ne souffriront point de l'absence des tavernes. Sur ce sujet, notre ville de Québec trouverait bien aussi le sujet d'une méditation, » dont je lui envoie les points tout discutés, avec la recommandation de placer sous les yeux des méditants le corps de *Ann Sullivan*, trouvée morte à l'entrée de sa maison, le 27 du même mois, de la même année 1866, portant sur son front déshonoré cette sentence du jury : « Mort causée par congestion de poumons accélérée par l'excès de la boisson. »

Outre les ruines morales de toute espèce qui résultent du commerce des boissons enivrantes détaillées par le moyen des cabarets, des tavernes, des auberges, des groceries et des hôtels pour le malheur de l'humanité, la société est obligée de subir de lourdes taxes pour payer la police, chargée de protéger les honnêtes citoyens et leurs propriétés, contre les brigandages des vauriens formés presque tous dans ces *boutiques de grogues* autorisées et légalisées par des licences. Il faut qu'elle paie les huissiers pour découvrir ces oiseaux de nuit, les connétables pour appréhender ces pestes publiques, l'honorable Recorder pour juger et punir les délits qui, comme il le déclare lui-même, proviennent presque uniquement, si non tous, de l'usage des boissons fortes,

dont les dépôts *autorisés* sont ouverts à tous ceux qui veulent en abuser pour leur propre malheur et pour celui de la société.

Aussi, le rapport du comité de 1849 faisait-il cette remarque, qui trouve sa place ici : « La loi impose au pays des contributions pour subvenir aux frais de la police, aussi bien qu'aux salaires des autres officiers employés pour réprimer et punir le vice et les crimes. Le pays est aussi tenu de fournir aux dépenses qu'entraînent et la garde des aliénés et leur traitement, et les mendiants prélèvent leurs propres contributions. Ainsi, la société entière est taxée au bénéfice des distillateurs et des marchands de boissons fortes ; mais pourquoi ne seraient-ils pas eux-mêmes taxés pour une somme égale à toute la dépense nécessaire pour guérir les maux affreux qui sont causés par leur métier. » « Abolir ou au moins diminuer le nombre des cabarets, » dit encore le même rapport, « serait une économie, et contribuerait également au bonheur des familles—à l'avancement des classes ouvrières—tendrait à les élever dans l'échelle sociale et leur permettrait non-seulement d'élever, mais aussi d'instruire leurs enfants. On épargnerait ainsi le temps et l'argent dépensés par les témoins, les jurés et les connétables, les salaires payés à cette multitude d'officiers employés dans l'administration de la justice criminelle. Les dépenses de la police seront réduites de moitié, et si la classe des criminels adultes n'est point éteinte, le mendiant disparaîtra, et les pépinières des jeunes délinquants seront fermées. »

Voilà la vérité. Mais, comme l'a dit Monseigneur l'Evêque d'Orléans : *On ne comprend pas !* La société des villes, et surtout celle des faubourgs, ne sera bientôt plus environnée que de terreurs par le brigandage qui sort des cabarets, comme la puanteur sort d'un corps en putréfaction, et *on ne comprend*

pas ! Des crimes affreux, des meurtres infâmes, des désordres sans nom, des complots diaboliques, sont machinés dans l'effervescence des boissons bues sans mesure dans les maisons placées sous la garantie de la licence ; et *on ne comprend pas !* Une triste expérience fait connaître que le vin, et encore plus les boissons fortes, est une source d'intempérance, et l'ivrognerie est pleine de désordres, disent les *Proverbes*. C'est vrai, mais *on ne comprend pas !*

Je l'ai dit ailleurs. Pour empêcher la destruction de la race des renards et de certains poissons, on a passé des lois très-sévères ; et je n'ai pas l'envie de les blâmer. Mais pour démoraliser, souiller et détruire la race humaine, on autorise la vente, dans des centaines de maisons, des boissons qui l'avi-lissent, la dégradent, la ruinent et souvent conduisent à la mort un grand nombre d'individus ! N'est-on raisonnable, ne voit-on clair, ne porte-t-on intérêt qu'à la vie des animaux ? Eux seuls seront efficacement protégés dans leur existence ? Et l'homme ! On lui fournira, on autorisera ce qui sera de nature à faire son malheur et celui de ses enfants, ou de ses semblables ! On s'irritera peut-être de ce rapprochement, mais peut-on en nier la vérité ?

« Dans ces maisons, » (les cabarets, les tavernes, etc., etc.,) écrivait le geolier de la prison de Montréal au comité de 1849, » dans ces maisons, les gens de même caractère se rencontrent, et le jeu procure aux criminels de profession le moyen de passer agréablement des heures qui leur pèseraient lourdement sans ces établissements démoralisateurs, qui abondent dans la cité et dans les faubourgs. Ces circonstances, ou plutôt cette combinaison de circonstances, entraînent promptement à l'intempérance. » C'est-à-dire, l'occasion fait le larron ; le cabaret fait l'ivrogne ; la mauvaise société des tavernes fait les bandits ; les bandits font la terreur des bons citoyens.

Les cabarets, les taverne, les maisons où l'on débite à profusion des boissons fortes, sont l'origine de tous ces maux. C'est vrai : Mais on ne comprend pas !

Le Shérif Thomas écrivait au même comité, le 9 mars 1849 : « La facilité qu'il (l'ouvrier) trouve à se réunir avec des gens du même caractère à l'auberge du village ou en ville, chez l'épicier, le transforme bientôt en ivrogne. Sa condition morale se détériore, et les folies dégénèrent en vices ; il devient à la longue incapable de travailler et il y répugne, et le vol ou les voies de fait le mettent bientôt en contact avec les cours de justice. » Tout le monde le sait, tout le monde le dit, l'intempérance se contracte ordinairement à l'auberge, au cabaret, chez le détailler *autorisé* des boissons enivrantes. L'intempérance détruit les forces ; elle énerve les tempéraments ; elle fait surgir du cœur humain toutes les mauvaises passions que la sobriété y retenait captives. Elle dégoûte du travail, elle engendre la paresse, qui, elle aussi, *enseigne beaucoup de malice* ; elle rend cruel, inhumain ; elle ôte le cœur d'un père à ses enfants et à son épouse ; elle dégoûte de l'amour des devoirs de sa profession ou de son état : elle rend imbécile, niais, dissipateur, sans souci pour les intérêts d'une famille : c'est vrai ; mais *on ne comprend pas !*

On voit de ses propres yeux la femme, les enfants, les voisins de l'ivrogne scandalisés par ses débauches, par ses blasphèmes, par ses paroles obscènes ; on voit l'ivrogne lui-même hideux, défait, souillé de boue, chancelant sur ses jambes, tombant sur le pavé des rues, privé de raison et ne sachant plus où il va, ce qu'il fait, où il est ; on entend de ses oreilles les malédictions, les saeres sortir de sa poitrine oppressée par les vapeurs des liquides qu'il a bus ; on entend parler de vols, d'incendies, de meurtres,

de crimes horribles ; on sait que tous ces maux, ces attentats, ces désordres, ces immoralités ont leur cause ordinaire dans la boisson prise à profusion dans les maisons qu'on protège, qu'on encourage, qu'on prend sous sa protection ; le mal hideux de l'ivrognerie envahit une grande partie d'une population chrétienne ; il marche à pas de géant, il se multiplie par le scandale ; il s'infiltré dans les mœurs et il gangrène les cœurs par la répétition journalière des mêmes orgies, et il deviendra bientôt incurable pour n'y avoir pas apporté le remède qui l'eût guéri : *Et on ne comprend pas !*

Le Shérif Thomas signalait au gouvernement, en 1849, l'intempérance comme l'origine de presque tous les crimes ; voici ses paroles : « Je suis fondé à poser comme un fait irrécusable que, dans cette partie du globe, les crimes sont presque entièrement engendrés par des habitudes de débauche : les quatre cinquièmes, je pourrais peut-être dire avec vérité les neuf-dixièmes, qui appellent l'intervention de nos tribunaux criminels, se rattachent directement ou indirectement à des habitudes d'ivrognerie. »

Voilà ce que les hommes les mieux informés font connaître sur les suites funestes des boissons enivrantes dont on propage la diffusion dans notre pays, et ceux qui ont la charge de veiller sur les mœurs publiques ferment les yeux : *On ne comprend pas !*

Les jeunes gens surtout, qui sont comme la racine de la société, trouvent dans les cantines, ouvertes à l'intempérance, une occasion toujours efficace de mauvais conseils, d'exemples pernicieux, de tentations formidables de séduction. Là, entraînés par des amis perfides, ils apprennent des mauvais propos, ils s'encouragent à faire le mal, à la débauche, au vice infâme, dont l'ivrognerie ouvre la porte à deux battants, et ils finissent par perdre leurs mœurs, et,

en perdant leurs mœurs, ils deviennent le déshonneur d'une famille souvent honorable, l'opprobre d'une société chrétienne et la honte de leur religion. On voit, on sait, on est témoin de tout cela, et on touche du doigt la cause première de ces déplorables pertes de la jeunesse, *et on ne comprend pas !* « Mais, » ajoute Monseigneur l'Evêque d'Orléans, « on comprendra un jour, mais trop tard. » Oui ! On comprendra, alors que la démoralisation sortie des cantines, des cabarets, des auberges, sera parvenue à un degré d'intensité qui produira ces formidables explosions sociales qui ne laissent que des cadavres ensevelis sous des ruines.

Il n'y a pas moyen de le nier. Ces *cent soixante-douze* boutiques d'intempérance placées dans la ville et dans les faubourgs ont fait un mal incalculable à notre belle société de tempérance, établie dans toutes nos paroisses de la campagne, dans la ville et dans les faubourgs.

En vain les maires des comtés et les conseillers des municipalités ont-ils prohibé la vente des boissons fortes ; en vain les hommes amis de la morale publique et du bonheur de leurs compatriotes ont-ils prêché de paroles et d'exemples pour maintenir la population de la campagne dans la voie de régénération où elle était entrée par la société de tempérance ; en vain tous les curés, sans exception, se mettant à leur tête, ont-ils concentré tous leurs efforts pour maintenir et propager notre admirable société de la sainte tempérance de la croix. A quoi ont abouti toutes les mesures qu'ils ont prises, toutes les peines qu'ils se sont données, tous les sacrifices qu'ils se sont imposés ? A ralentir un peu la marche de l'intempérance, et nullement à augmenter le nombre des vrais associés et à rendre la société plus saine, plus forte et plus tempérante.

La source de l'intempérance, les tavernes, fermées

dans presque toutes les municipalités de la campagne, sont demeurées ouvertes dans nos villes et dans leurs faubourgs. C'est là que s'est établi le siège du *fort armé*, le démon de l'ivrognerie. C'est là, dans les cantines de nos villes, que les personnes de la campagne, sobres et fidèles à leur engagement loin des occasions, se sont rendues pour leurs affaires, et elles y ont trouvé la ruine de la sobriété. Allant dans les villes pour y porter de quoi empêcher la population de mourir de faim ou de froid, plusieurs de nos habitants de la campagne y ont perdu la tempérance, dans ces maisons qu'on y a multipliées par un manque d'intelligence qui étonne. Comment pouvait-il en être autrement, si l'on fait attention aux habitudes qui ont dominé au sein de nos populations canadiennes pendant de si longues années.

Voilà où ont originé presque toutes les infractions aux règles de notre grande société de la croix. Je dis : *presque toutes les infractions*, parce qu'il est notoire que des auberges, placées dans nos municipalités de la campagne par certains conseillers qui n'avaient pas assez d'intelligence pour en prévoir les conséquences, doivent avoir leur part dans le mal de l'intempérance qui n'a pu être extirpé du milieu de nos populations rurales. Mais le plus grand mal est venu des cantines placées dans les villes et dans les faubourgs.

Si quelqu'un niait cet avancé, je le prierais d'aller interroger les personnes qui demeurent près des chemins qui viennent de la ville ou de ses faubourgs, et on lui dirait quel nombre d'hommes, toujours croissant, reviennent des marchés dans un état d'ivresse bien propre à faire frémir quiconque connaît le prix inestimable de la sainte tempérance de la croix. Il apprendra que des hommes qui n'avaient jamais failli, qui même avaient édifié leurs paroisses et leurs familles, depuis leur entrée dans la société

de tempérance, sont retournés chez eux dans un état d'ivresse pour porter dans leurs familles la désolation et le scandale. Où avaient-ils pris cette boisson, cause de tant de malheurs ? Dans les cabarets de la ville ou de ces faubourgs.

On le sait ou on doit le savoir. L'intempérance et l'amour effréné des boissons enivrantes ont couvert notre pays de larmes, de ruines, de crimes et de malheurs de toute sorte. Il ne faut pas être beaucoup intelligent pour comprendre que ce penchant funeste à boire des boissons fortes n'est pas guéri parmi nous. Il y a eu de grands et de notables changements dans notre population, mais il ne fallait pas s'arrêter à moitié chemin. Il était essentiel de continuer, pendant de longues années, l'action salutaire de la société de tempérance ; il fallait surtout arrêter la distillation dans les distilleries, et la vente des boissons enivrantes dans les auberges ; il était nécessaire de réunir l'action de tous les hommes influents, appuyée sur des lois énergiques, et nous eussions remporté, sur l'intempérance, une victoire d'autant plus digne des bénédictions du ciel sur notre Canada, que c'eût été une victoire nationale ; mais *on n'a pas voulu comprendre !*

On n'ignore cependant pas que toute rechute dans une maladie comme dans un mauvais penchant, surtout pour un peuple, devient presque toujours un mal qui n'a plus de remède. Car cette parole évangélique est aussi, si non plus vraie, pour un peuple que pour un individu : *Et le dernier état de cet homme, de ce peuple, devient pire que le premier.* Ninive, avec ses ruines immortelles, est là pour prouver que tout peuple qui a été averti, qui s'est reconnu coupable et a fait pénitence, et qui retombe ensuite dans les mêmes désordres, n'a ordinairement à attendre de Dieu qu'un châtimement sans miséricorde.

Je l'ai déjà dit, mais il me faut le répéter ici. Un

certain nombre de nos compatriotes ont joué avec la grâce de la tempérance ; ils s'en sont moqués ; ils l'ont combattue avec un acharnement et une persévérance lamentables. Par un aveuglement inconcevable, ils ont concentré tout ce qu'ils avaient d'influence et d'énergie pour la faire perdre à notre peuple canadien. Quel but se proposaient-ils ? C'était de faire de l'argent et de commercer sur le bien-être des familles, ou, comme le disait Monseigneur Turgeon, dans sa *lettre pastorale* du 2 avril 1854 : « Ils voulaient faire le métier de vendre au démon les âmes de leurs frères. » L'esprit de perdition les empêchait de comprendre le rôle odieux dont ils se chargeaient ! !

Cependant, comme nous et comme tous les amis de la tempérance, ils ont dû être les témoins des merveilles de conversion et de régénération opérées par la sainte tempérance de la croix. Car, qui a pu ignorer ce qui s'est passé, dans notre pays, dans les années de 1845 à 1855 ? Peut-on nier que, pendant cette période, un mouvement de régénération très-prononcé ne se soit manifesté d'un bout à l'autre de notre Bas-Canada, au sein de la population canadienne-française, en faveur de la tempérance ? N'est-il pas vrai qu'on ne parlait alors que de la tempérance dans les chaires des églises, dans les *journaux*, dans les familles, dans les relations sociales, dans les villes, dans les faubourgs, partout, en un mot ? La tempérance dominait tout, semblait être devenue le besoin de tout. Ceux qui la prêchaient étaient bénis, acclamés, portés en triomphe. On éprouvait un entraînement comme irrésistible vers la belle et admirable société de la croix.

Je me rappellerai toujours avec quelle anxiété on attendait mon retour à Sainte-Anne, lorsque, réuni à d'autres confrères, nous allions donner des missions de tempérance dans les paroisses environnantes.

Quelle joie apparaissait sur tous les visages, lorsque, de retour, je rendais compte à ma paroisse des succès et des triomphes remportés, pendant la semaine, sur le vice de l'intempérance. Il me semblait, chaque fois, voir une nouvelle vie circuler dans les veines de ceux qui m'écoutaient. Mes paroissiens s'identifiaient à ces triomphes, ils bénissaient leurs compatriotes des autres paroisses devenus tempérants comme eux, associés avec eux, comme eux ayant reçu la croix pour étendard de leur belle société. Ils étaient heureux de leur bonheur qui semblait devenir leur propre bonheur. Ils n'étaient plus seulement compatriotes, ils étaient devenus des frères, associés, réunis, chaque soir, au pied de la même croix pour prier les uns pour les autres, se soutenir, s'entraider dans le grand combat contre le grand vice qui avait fait tant de malheureux.

C'était un spectacle ravissant. Le peuple de nos campagnes était content, triomphait de joie de se voir délivré du vice hideux qui, pendant de si longues années, avait troublé son repos, appauvri les familles, ruiné l'avenir d'un grand nombre et semé partout le désordre, la division et le crime. On s'appelait les croisés, réunis, enrôlés pour la guerre sainte de la sobriété contre l'intempérance. On se rencontrait avec une joie inconcevable, on se serrait cordialement la main, on s'aimait, on se sentait heureux. Encore une fois : c'était beau à ravir de bonheur.

Il semble que Dieu multipliait ces saintes joies du peuple canadien et de ses pasteurs pour récompenser la générosité du premier et le zèle des seconds. Car, il est si bon notre Dieu, si magnifique dans sa libéralité, qu'il paie déjà, en ce monde, ce que l'on fait pour lui sans préjudice de la récompense éternelle qu'il réserve à tous ceux qui se sont montrés courageux à se dépouiller de ce qui l'outrageait. On ne peut donc nier que, avec la sainte tempérance de la

croix, tout reprenait une nouvelle vie, dans nos campagnes. Notre population était entrée dans une voie de véritable progrès religieux et social.

Mais, hélas ! pourquoi ce mouvement s'est-il ralenti ? Pourquoi a-t-il diminué graduellement ? Pourquoi s'est-il enfin changé en un mouvement contraire, qui menace de détruire la belle et sainte société de la croix ?

Demandez-le à tous ceux qui ont résisté à l'appel qu'on leur a fait, tant de fois, de venir aider à leurs compatriotes à achever de terrasser le hideux démon de l'ivrognerie ; demandez-le aux conseillers municipaux, qui, malgré l'expérience des maux infinis qu'elles avaient fait à nos cultivateurs, n'ont point cessé de placer des auberges dans nos paroisses de la campagne, souvent contre le vœu de la saine partie de la population ; demandez-le à ces hommes pervers et scandaleux qui, par l'instigation du démon, ont vendu et vendent encore des boissons, en cachette, contre les lois de leur pays, contre la défense de tous les évêques de la province et contre les remords de leur conscience ; demandez-le, j'ai honte de le dire ! demandez-le à ces mères de famille qui se sont faites, de nos jours, les commis de l'enfer et qui ont l'audace diabolique de vendre, à la dérobée et sans licence, des boissons enivrantes sous les yeux de leurs enfants, dans le sanctuaire même de la famille catholique ; demandez-le enfin à notre législation sur les auberges, qui, de l'aveu de tous ceux qui ont de l'intelligence, semble faite pour qu'on ne puisse jamais arrêter le désordre et les scandales des ventes illicites des boissons fortes. Que vous répondront toutes ces personnes qui semblent s'être donné la main pour détruire notre société de tempérance ? S'ils l'osaient, voici quelle serait leur réponse : Nous n'avons pas voulu comprendre que la société de tempérance, dans les vues de la Providence, était

descendue du ciel pour aider le peuple canadien à former l'abîme creusé par l'intempérance ; nous n'avons pas voulu laisser établir, dans notre pays, une société destinée à inaugurer, au milieu de nos compatriotes, une ère de bonheur, de paix, de richesses, de bien-être et d'indicibles jouissances sociales et religieuses.

Ils n'ont point voulu comprendre, parce qu'ils aimaient à boire eux-mêmes, ou à faire boire, des boissons que tous les hommes compétents s'accordent à regarder comme la *source d'une foule de maladies formidables*. Ces hommes n'ont point voulu comprendre la tempérance, parce qu'ils étaient blasés par des intérêts temporels mesquins, égoïstes et indignes de tout bon citoyen. Ils voulaient spéculer sur les boissons enivrantes et faire de l'argent, sans regarder au mal qu'ils faisaient à leurs compatriotes, à leurs familles, à eux-mêmes, à la société toute entière. Voilà leurs raisons ; je les connais depuis longtemps. Qu'on juge de ce qu'elles valent au regard du bon sens chrétien et du véritable patriotisme. Et, pour ajouter une ruine de plus à toutes celles que j'ai mentionnées en si grand nombre, voilà que j'apprends qu'un aubergiste, après avoir contracté la maladie des ivrognes, vient de déclarer banqueroute et se trouve hors des moyens de payer ses créanciers. *Farine du diable s'en retourne en son.*

Il nous faut enfin le comprendre. Tous les efforts que l'on ferait pour régénérer notre population canadienne n'aboutiraient à aucun résultat sérieux, si les honnêtes citoyens, si tous les hommes influents, si tous les amis de la morale publique, ne s'unissaient point à notre clergé pour faire disparaître toutes les causes qui tendent, de près ou de loin, à ramener dans notre pays le règne affreux de l'intempérance. Ne nous aveuglons pas, la question de la tempérance est pleine d'avenir pour notre pays ; bien jugée,

appréciée pour ce qu'elle est, et pour ce qu'elle vaut, elle nous assure, dit Monseigneur de Tloa, le bonheur de la vie présente et le bonheur de la vie future. Jugée en faveur des cabarets et des auberges, comme sources d'ivrognerie, elle fera notre malheur en ce monde et en l'autre.

Enfin, je le dis et je dois le dire, il nous faut prendre, sans retard, toutes les mesures nécessaires pour arrêter l'intempérance qui revient sous un aspect formidable, ou il n'y a pas possibilité d'éviter un état de société insupportable, surtout dans nos villes et dans les faubourgs, pour un peuple catholique.

L'intempérance renaissant, nos mœurs s'en vont dans la boue ; notre caractère national se détruit, et des vices exécrables, des attentats énormes, des perturbations domestiques et sociales portent la terreur dans tous les cœurs honnêtes. Ce que Dieu nous donne, les fruits de nos champs, sont tournés contre lui pour l'outrager ; notre colonisation languit ; nos jeunes compatriotes se démoralisent ; nos habitants continuent de perdre leurs terres par des dépenses insensées et viennent affamer nos villes et y perdre leurs mœurs, ainsi que leurs enfants, et Dieu sera là, en haut, le bras étendu sur nous pour nous châtier d'être *retournés à notre vomissement*.

Si nous nous demandions, pourquoi cette société de la croix s'est-elle formée, comme par miracle, au milieu de nous ; pourquoi la Providence nous a-t-elle mis en main cette arme divine, la croix, le symbole du combat et le signe d'une grande destinée pour un peuple ? Avec un peu de réflexion, nous comprendrions que Dieu, chassé d'une partie des pays des vieilles contrées de l'Europe, par les doctrines impies qui s'y répandent comme un torrent qui a brisé ses digues naturelles, a jeté les yeux sur nous pour nous rendre un peuple de héros chrétiens, d'intrépides

catholiques et de missionnaires généreux pour propager au loin sa gloire en ce monde.

Les révolutionnaires italiens, poussés par l'esprit sacrilège de détruire l'Eglise, crient : *Rome ou la mort* ! Crions, nous, peuple catholique du Canada, sous l'inspiration de la croix : *La tempérance ou la mort* ! Ainsi soit-il.

LES PÊCHEURS DU DISTRICT DE GASPÉ, ET LE SIGNE DE LA CROIX.

En visitant le district de Gaspé, depuis le *Bassin* jusqu'au haut de la *Baie des Chaleurs*, on apprend de la bouche de tous les vieux pêcheurs, ce fait qui émerveille tout homme qui veut se rendre compte du respect dont la croix est environnée chez les populations vraiment catholiques.

Les personnes, qui n'ont point visité les pêcheries du district de Gaspé, ne peuvent se faire une idée des dangers continuels que courent les hommes qui nous procurent la morue que nous mangeons tranquillement assis à nos tables. Les pêcheurs sont très-souvent obligés de s'éloigner du rivage pour aller bien loin au large, dans leurs fragiles berges, bordées avec des planches de cèdre qui ont à peine un demi-pouce d'épaisseur. Dans la baie, les vents de nord et de nord-ouest sont très-fréquents et très-violents, dans la saison du printemps, et surtout pendant celle de l'automne.

Il arrive très-souvent que les pêcheurs sont au large, à la distance de *cinq, six lieues*, et même davantage, lorsque le vent s'élève subitement avec une violence inouïe, et, dans un quart d'heure, il bouleverse la mer de fond en comble. Les pauvres gens qui se sont rendus à un mouillage de pêche à la rame, et qui n'ont encore rien pris, diffèrent quelquefois à lever leurs grappins pour revenir à terre, dans l'espérance que le vent ne durera point. Mais

la tempête grandit, soulève les flots, et, quand ils sont forcés de regagner le village, les *lames* sont furieuses et le danger très-grave pour la fragile embarcation.

Que font alors, pour le conjurer, les hommes qui sont dans leurs berges à la merci de la tempête ? Quand ils aperçoivent une vague mugissante s'avancer vers leur petite berge, ils font sur cette vague le *signe de la croix* avec leur main, et, chose que je n'aurais pu croire, si tous les vieux pêcheurs que j'ai vus ne me l'avaient assurée, c'est que cette vague s'ouvre, s'apaise sous la puissance du signe de la croix, pour faire un passage à la fragile embarcation. Une autre reviendra bientôt, frémissante comme la première : un nouveau signe de croix l'apaisera comme la précédente, et ainsi, en brisant avec la croix chacune des vagues qui menacera de les engloutir, les pêcheurs arriveront au rivage sans accident.

Quand, en les entendant raconter ce fait, qui se renouvelle des centaines de fois chaque année, on paraît hésiter à le croire, les vieux pêcheurs sont fort étonnés de ce que l'on peut douter d'un fait qui s'opère si souvent sous leurs yeux.

Sur les signes d'incrédulité que je manifestais sur cette puissance du signe de la croix, un vieux pêcheur me faisait cette remarque : « Mais, monsieur, vous » savez bien que la croix nous a été donnée par nos » anciens missionnaires pour nous protéger, nous » surtout, pauvres pêcheurs de la baie, qui sommes » tous les jours entre la mort et la vie, sur la mer » que *le vent fait fâcher* ? »

Que pouvais-je répliquer à cet acte de vieille foi dans la puissance du signe de la croix ! C'est bien pour eux qu'on peut appliquer ces paroles de la sainte Eglise : « O croix, notre unique espérance, » délivrez-nous de nos ennemis ! »

Comme elle l'a été tant de fois pour les vieux pêcheurs du district de Gaspé, la croix serait bien une protection assurée pour les Canadiens, dans tous leurs dangers, s'ils comprenaient quelle puissance Dieu lui a communiquée pour protéger sa créature, l'homme, contre les périls qui le menacent ! Mais, pour obtenir cette protection, il faut avoir de la foi, et en a-t-on beaucoup de cette foi du cœur dans notre siècle que l'orgueil dessèche ? O mes compatriotes ! Aimons la croix, honorons la croix, et, avec la croix aimée et honorée, nous serons invulnérables à tous les traits de nos ennemis spirituels et corporels ; car le ciel nous a dit en montrant la croix à terre : *Vous vaincrez par ce signe !*

Pour confirmer cette puissance de la croix, voici ce que m'écrivait un curé, à la date du 24 décembre dernier.

« Deux jeunes filles, restées à la maison le jour de la Toussaint, s'aperçurent que le feu était dans un lit. Déjà la moitié de la paille et des couvertures étaient brûlées. Les flammes s'élevaient jusqu'au plancher. Nos pauvres jeunes filles effrayées à la vue du danger, n'ayant pas un plat d'eau dans la maison, se tournent vers la croix de tempérance en prononçant les paroles suivantes : *Croix chérie, notre espérance, secourez-nous*. Il n'en fallut pas davantage. Le feu cessa aussitôt, laissant l'autre moitié du lit intact. » C'est donc bien vrai, mes compatriotes, la croix est une protection, une sauve-garde contre tous les malheurs qui peuvent nous menacer : *Vous vaincrez par ce signe !*



CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

SAINTETÉ ET PUISSANCE DE LA CROIX QUE LES ASSOCIÉS
ONT LE BONHEUR D'AVOIR DANS LEURS MAISONS.

*Et portant la croix, il vint au lieu
appelé Calvaire, qui se nomme en
hébreu Golgotha, où ils le crucifièrent.*
—Ev. selon S. Jean, ch. 19, v. 17, 18.

Pendant qu'un jour l'on donnait des croix de tempérance, un homme, la prenant et l'élevant à la vue de ceux qui étaient dans l'église, leur adressait ces paroles : « Prenons-la, cette croix ; elle ne nous » coûte pas cher ; elle a coûté bien plus cher à » Celui qui l'a portée sur ses épaules, pour l'amour » de nous. »

Un autre s'en retournant à sa maison, tenant une croix de tempérance dans sa main, disait à un ami qui l'accompagnait, ces paroles que je n'ai jamais oubliées, montrant la croix à cet ami : « Vois-tu ce » que je tiens dans ma main ? C'est mon livre, c'est » mon évangile, c'est mon autel, c'est mon conseiller, » c'est mon chemin, c'est mon guide, c'est ma force, » c'est mon salut, c'est ma joie, c'est mon bonheur, » c'est tout ce qu'il me faut en ce monde ! » Et il pressait sa croix sur son cœur ! Cet homme, déjà âgé, était de la paroisse de Saint-Roch de Québec. Je le connaissais bien, c'est un des meilleurs catholiques que j'aie rencontrés pendant ma vie. Il ne ne savait pas lire ; il emportait la croix, et la croix est le livre des saints.

On le sait, les Juifs avaient demandé à Pilate de condamner Jésus-Christ à la mort de la croix. Ils accomplissaient, sans le savoir, un des plus grands mystères de la religion.

La préface de la croix nous apprend que le démon

• s'étant servi du bois pour nous vaincre, Dieu devait prendre le bois pour en faire l'arme qui allât le vaincre (*ut qui in ligno vincebat, in ligno quoque vinceretur*). Les Juifs ignoraient ce grand mystère, et en faisant condamner Jésus-Christ à mourir sur le bois de la croix, ils voulaient flétrir son nom, le rendre un objet d'horreur et vouer sa mémoire à une malédiction éternelle, comme nous le dit saint Paul : *Maudit est celui qui est pendu au bois*. C'était la loi des Juifs que voici : *Lorsqu'un homme aura commis un crime digne de mort, et qu'ayant été condamné à la mort, il aura été attaché à une potence, son corps mort ne demeurera point à cette potence, mais il sera enseveli le même jour, parce que celui qui est pendu au bois est maudit de Dieu*.

Les Juifs ne savaient point que du moment que le Fils de Dieu prendrait la croix dans ses mains, la chargerait sur ses épaules ensanglantées, y laisserait fixer ses pieds et ses mains par des clous, et que son sang divin l'arroserait depuis le sommet jusqu'au bas, elle cesserait d'être un objet de malédiction pour ceux qui, pour l'amour de lui, y seraient suspendus.

Lavée dans le sang de Jésus-Christ, la croix est devenue plus sainte que tout ce qu'il y a au ciel et sur la terre (*sanctior universis*), nous dit l'Eglise. La croix est donc plus digne de vénération que les reliques des saints, que les églises, que les vases sacrés, que les tabernacles, que les images des saints, et que celle même de la Bienheureuse Vierge Marie.

Nous le verrons au jour du jugement général, alors que la croix sera glorifiée devant toutes les nations de la terre et que toutes les gouttes du sang de Jésus-Christ, qui l'ont arrosée pendant sa passion, seront changées en autant de perles plus brillantes que le soleil et les étoiles, *splendidior cunctis astris*, nous dit encore l'Eglise.

C'est à cause de la sainteté de la croix que saint Paul pleurait d'avance sur tous ceux qui en seraient les ennemis ; c'est à cause de la sainteté de la croix que le même apôtre dit qu'il était attaché à la croix de Jésus-Christ. C'est encore à cause de la sainteté de la croix que tous les saints, sans exception, ont aimé la croix d'un amour ineffable ; qu'ils s'y sont attachés, qu'ils l'ont portée sur eux ; que les évêques l'ont placée sur leurs cœurs, les rois, sur leurs têtes ; que l'Eglise l'a mise sur ses temples, sur les ornements de ses ministres : qu'au baptême, on l'a imprimée sur notre cœur, et à la confirmation, sur notre front ; que tous les sacrements, même celui du corps et du sang de Jésus-Christ, nous sont administrés avec le signe de la croix ; que le prêtre ne bénit quoique ce soit qu'avec le signe de la croix ; que même, pendant la sainte messe, le prêtre fait continuellement le signe de la croix, même après l'élévation, sur le Dieu qui est présent sous les espèces eucharistiques. C'est enfin avec la croix que le prêtre, appelé pour nous préparer à aller nous présenter devant le Dieu crucifié, sanctifiera, purifiera, consacrera nos yeux, nos mains, nos pieds, notre bouche, et, par eux, tout notre corps, dans le sacrement de l'extrême-onction.

Dans l'esprit catholique, rien donc ne devient saint que par la sainteté de la croix ; rien ne sert à notre sanctification que ce que la croix a sanctifié ; rien n'est plus digne des regards de Dieu que ce que la croix a béni ; rien n'est plus fort, rien n'est plus solide, rien ne nous est salutaire que ce que la croix a rendu fort, solide et salutaire.

Pour mieux comprendre ce que je viens de dire, je ne trouve pas de moyens plus propres que de mettre ici, sous les yeux des associés de la croix, la prière qui a associé la croix qu'ils ont dans leurs familles, à celle sur laquelle Jésus-Christ a versé son sang.

PRIÈRE.

« Nous vous prions, Seigneur Saint, Père tout puissant, Dieu éternel, de daigner bénir ce signe de votre croix, pour qu'elle devienne un remède de salut pour le genre humain ; qu'elle ait la vertu d'affermir la foi, de rendre les bonnes œuvres profitables et d'aider à sauver les âmes ; qu'elle soit un soulagement dans les souffrances, une protection dans les dangers, une sauvegarde contre les attaques des ennemis du salut. Nous vous en prions par Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

AUTRE PRIÈRE.

« Bénissez, Seigneur Jésus, cette croix, pour qu'elle devienne votre croix, par laquelle vous avez arraché le monde de la puissance des démons, et, en y mourant, avez vaincu l'auteur du péché, qui se réjouissait d'avoir séparé l'homme de son Dieu, en lui faisant manger du fruit défendu. Que ce signe de la croix soit tellement sanctifié par le nom du Père, et du Fils, et de l'Esprit-Saint, que tous ceux qui prieront devant cette croix et la salueront par respect pour celui qui y a été attaché, puissent y trouver le salut de leurs âmes et la santé de leurs corps. Nous vous en prions de nouveau par Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

Tout catholique doit savoir que ce n'est pas précisément le prêtre qui bénit cette croix, mais l'Eglise par le prêtre, qui est son ministre. Car l'Eglise prie par le prêtre, sanctifie par le prêtre, administre les sacrements par le prêtre, enfin nous sauve par le prêtre. L'Eglise, ne l'oublions pas, l'Eglise a reçu tous les pouvoirs qu'avait Jésus-Christ, qui a dit : *Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre ; comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie de même.* Ainsi le prêtre bénit, l'Eglise bénit par le prêtre, et Jésus-Christ bénit par l'Eglise. Et, par conséquent,

la bénédiction du prêtre est, en définitive, la bénédiction de Jésus-Christ. La croix que les associés ont dans leurs demeures est donc réellement unie à la croix du Calvaire. Mon Dieu ! Que cette croix des associés est digne de leur confiance, de leur amour et de leur respect !

Écoutez maintenant ce que les saints Pères ont écrit de la sainteté et des vertus que possède la croix. Rien n'est plus beau que les paroles que l'on va lire :

« Votre croix, ô Jésus, dit saint Léon, est la source de toutes les bénédictions, la cause de toutes les grâces ; c'est par elle que ceux qui croient méritent de trouver la force dans leur faiblesse, la gloire dans l'opprobre, la vie dans la mort. »

« La croix, dit Cassiodore, est la lumière des humbles, la vie des chrétiens. »

« O sainte croix, s'écrie Rabau-Maur, vous êtes la rémission des péchés, l'aliment de la piété, l'augmentation des mérites, le remède de ceux qui souffrent, le refuge des opprimés, la gardienne de la santé, le bonheur des infortunés. »

« La largeur de votre croix, « dit saint Bernard, » est la charité ; sa longueur, la longanimité ; sa hauteur, l'espérance ; sa profondeur, la crainte. Celui qui vous trouve, ne vous trouve que sur la croix. L'âme doit s'attacher à cet arbre de vie pour en cueillir les fruits, qui sont excellents.

« Le peuple ayant murmuré contre Dieu dans le désert, Dieu envoya des serpents pour le punir. Ceux que ces reptiles blessaient, mouraient. Moïse demanda grâce en faveur du peuple coupable ; Dieu lui dit : Fais un serpent d'airain, et élève-le en signe de pardon ; celui qui aura été blessé et qui le regardera, vivra. D'après tous les interprètes, le serpent d'airain était le symbole de la croix de Jésus-Christ.

« L'arbre de vie et la verge avec laquelle Moïse

opérait tant de merveilles étaient aussi des symboles de la croix.

« Le beau fleuve qui se divisait en croix et qui arrosait le paradis terrestre, représentait la croix qui porte partout les eaux vivifiantes de la grâce...

« L'arche d'alliance, devant laquelle le Jourdain recule et les murs de Jéricho tombent, était une figure de la croix... »

Exemple.

LA MALADIE DE LA CROIX.

Il y avait au Kankakee, dans l'état de l'Illinois, aux États-Unis, une petite église, destinée aux canadiens catholiques de cette petite ville.

Au commencement du schisme, les canadiens qui avaient abandonné leur religion s'en étaient emparée. Comme c'est l'usage, elle était surmontée d'une croix.

Peu de temps se passa avant que cette croix ne fut devenue pour des apostats un objet d'exécration. Il fut donc question parmi eux de la jeter par terre.

Les pauvres dupes du célèbre imposteur s'assemblèrent un jour auprès de cette petite église pour abattre cette croix. Au moment de commettre cet attentat sacrilège, il y eut hésitation. Ces canadiens se rappelaient encore qu'ils avaient été catholiques, et il est bien difficile d'étouffer les sentiments de respect pour la croix, quand on les a reçus dans sa jeunesse.

Cependant un malheureux, du nom de Louis G***, demanda une hache, et dit tout haut à ses complices qu'ils n'étaient que des lâches. A ces mots, il prend une échelle et monte sur le toit de l'église. Puis, levant la hache qu'il tenait de sa main droite, à plusieurs reprises, il en frappa la croix, qui tomba du haut du comble, et alla, non pas se coucher sur le sol, entraînée par la pesanteur de ses bras, mais se planter les bras en l'air, comme si une puissance

supérieure l'eût accompagnée dans sa chute. Des catholiques, qui étaient présents à cette scène diabolique, m'ont assuré, à plusieurs reprises, qu'il y eut un frémissement et même des cris de terreur au milieu de cette troupe de sacrilèges.

Personne n'osa aller toucher à cette croix qui, en se redressant ainsi, semblait menacer encore ces misérables.

Louis G*** descendit alors et renouvelant ses moqueries à ceux qu'il appelait des lâches, il s'avança vers la croix, lui donna un coup de pied, et la renversa par terre. L'attentat était consommé ! Chacun retourna chez soi, le coupable, le sacrilège, le profanateur de la croix, suivit les autres.

Mais le châtement d'un tel sacrilège ne tarda pas à tomber sur ce misérable. Bientôt il se forma sous son bras droit, près de l'épaule, une tumeur qui augmenta jusqu'au point de lui rendre l'exercice du bras impossible. C'était effrayant de voir cet homme, marchant péniblement dans les rues, les yeux égarés, et le visage d'une pâleur à faire frissonner.

Pendant deux ou trois ans, il eut le courage de supporter ce mal, et, ce qui est plus étrange, les reproches des catholiques, qui le montraient du doigt à leurs enfants, en l'appelant le *briseur de croix*.

Enfin, las d'endurer ce mal, que les catholiques appelaient LA MALADIE DE LA CROIX, il prit le parti d'aller à Chicago consulter les médecins. Comme avaient déclaré ceux du Kankakee, où il demeurait, les médecins de Chicago déclarèrent ne point connaître cette maladie, à laquelle ils ne voyaient aucun remède. Il revint donc chez lui, portant encore sous son bras droit le châtement de son sacrilège.

Le mal empirant toujours, et devenant insupportable, il retourna à Chicago dans le dessein de se faire ôter cette tumeur. Après bien des recherches, il trouva enfin un médecin qui consentit à lui faire

opération, l'avertissant qu'il était très-probable qu'il allait en mourir.

L'opération eut lieu, il fut à deux doigts de la mort ; mais il ne mourut pas. Dieu lui réservait un autre châtiment.

Après quelques semaines de séjour à Chicago, il revint chez lui, dans un état de faiblesse extrême.

Il se croyait guéri, lorsqu'il s'aperçut que, semblable à un cordon, le mal passa derrière l'épaule droite, gagna l'épaule gauche, et alla se fixer sous le bras. Et la tumeur se mit à grossir avec une rapidité effrayante. Ce bras avec lequel il avait tenu la croix, pour la frapper avec la hache qu'il tenait dans sa main droite, devait aussi avoir son châtiment.

Espérant encore se débarrasser de cette tumeur, il retourna trouver le médecin qui lui avait ôté la première. Mais, trop affaibli, il ne put supporter cette seconde opération. Il mourut à Chicago, et emporta dans sa tombe la marque du châtiment de son attentat sacrilège.

C'est ainsi que le Dieu crucifié a vengé sa croix outragée. Ce canadien est mort protestant ; c'était un apostat ; et saint Paul dit : « Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont été rendus participants du Saint-Esprit, qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu et de l'espérance des grandeurs du siècle à venir, et qui, après cela, sont tombés, *il est impossible, dis-je*, qu'ils se renouvellent par la pénitence, parce qu'autant qu'il est en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie. Car, ajoute le grand apôtre, lorsqu'une terre étant souvent arrosée de la pluie qui y tombe, produit des herbages propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu. Mais quand elle ne produit que des ronces et des épines, elle est en aversion à

son maître, elle est menacée de sa malédiction, et à la fin il y met le feu. »

La foi étant le plus grand don du ciel, celui sans lequel tous les autres n'ont plus aucune valeur devant Dieu, avec quelle attention il faut veiller sur ce dépôt pour ne point le perdre, puisque sa perte entraîne celle de tous les autres dons de Dieu.

C'est dans la croix qu'est renfermé le don précieux de la foi. Ceux qui l'honorent, la respectent et se confient dans la croix, ne peuvent manquer de conserver la foi. Au contraire, ceux qui la dédaignent, l'insultent ou la méprisent, la perdront infailliblement. Et quel malheur que la perte de la foi ! Répétons donc souvent cette prière que les apôtres adressaient à Jésus-Christ : *Seigneur, augmentez en nous la foi.*

J'ai bien souvent parlé de la croix aux associés de la tempérance ; j'ai insisté sur le respect qu'ils devaient toujours avoir pour la croix ; j'ai blâmé sévèrement ceux des associés qui buvaient des liqueurs, ou en faisaient boire à leurs amis, en présence de la croix qu'ils avaient dans leurs maisons. Je craignais, je crains encore, je craindrai jusqu'au moment de ma mort, que la profanation de la croix de tempérance ne devienne, pour mes compatriotes qui l'outragent, une cause de ruine pour leur foi.

Si je pouvais faire comprendre à tous que leur respect pour la croix leur attirera mille et mille bénédictions du ciel, il me semble que je mourrais content. Car je sens profondément que Dieu protégera toujours un peuple qui honore et respecte la croix.

O mon Dieu, donnez à mes compatriotes un grand amour pour votre divine croix. Ils pourront peut-être s'égarer, vous offenser, mais vous aurez pitié d'eux et vous leur remettrez leurs offenses, parce qu'ils auront aimé votre croix ! Votre croix qu'ils ont avec eux, sous leurs yeux, dans leurs demeures.

Car votre croix, Seigneur, est l'arbre de vie, et tout peuple qui l'honorera, vivra, grandira, sera béni de vous, Seigneur.

PROTECTION DE LA CROIX

Quelque temps après l'établissement de la société de la croix, à Saint-Joseph de Lévis, où la croix de tempérance avait été reçue avec une piété et une foi vraiment remarquables, arriva le fait que je suis heureux de raconter aux associés.

C'était au milieu de la nuit, et lorsque tout le monde était au lit, que s'éleva subitement un vent impétueux et terrible, une trombe, qui secoua, renversa et écrasa toutes les maisons, dans une étendue considérable, à l'endroit même où est élevé le monument de tempérance. On sait quelle est la force prodigieuse de ces trombes, et avec quelle rapidité elles renversent tout ce qui se rencontre sur leur passage.

Il y avait des croix de tempérance dans toutes les maisons qui furent renversées et brisées. On eut eu à déplorer la perte d'un grand nombre de vies sans la protection de la croix. Mais là, la croix était honorée et respectée, et Dieu récompensa cet honneur et ce respect rendus à la croix par une protection éclatante. Car aucune personne ne fut tuée, ni blessée, même légèrement. On m'a assuré que des berceaux, où dormaient de petits enfants, furent transportés en dehors des maisons qui s'écroulaient sans que personne en eut connaissance, et que ces petits anges terrestres ne reçurent aucun mal. On en trouva quelques-uns mêmes qui dormaient encore paisiblement dans leurs berceaux. Une maison eut sa couverture emportée par l'ouragan, et, chose admirable, une vieille femme, qui était couchée dans le grenier de cette maison, fut transportée, sur le matelas où elle dormait, jusqu'au pied du monument de tem-

pérance, sans recevoir la plus légère contusion.

A la vue des débris des maisons que la trombe avaient dispersés, les gens se désolaient, non pas seulement d'avoir perdu leurs maisons, mais surtout de la perte de leurs croix de tempérance, qu'ils regardaient avec raison comme leur plus riche trésor.

Quand le jour fut venu, ils cherchèrent dans les débris que le vent n'avait pas dispersés, et quels ne furent pas leur joie et leur bonheur de retrouver leurs croix ! Pas une seule n'avait été emportée par le tourbillon de vent. Elles étaient toutes restées sur les emplacements qu'occupait chaque maison, et, ce qui est plus admirable encore, c'est que pas une seule n'avait été brisée, ni endommagée par la plus petite égratignure.

On peut imaginer quel cri de joie s'échappa de tous les cœurs à la vue de ce prodige. Chacun s'écriait avec un incroyable bonheur : « Voilà ma croix ! Elle » n'a reçu aucun mal ! Voyez, voyez, disaient-ils en » la montrant à ceux qui étaient accourus à l'endroit » du désastre ! » Et quel doux et cordial baiser reçurent toutes ces croix de la part des familles, qui étaient persuadées, et avec raison, avoir été sauvées de la mort par la protection de ce signe de salut, par cette sauvegarde que Dieu a laissée à ses enfants.

Ce fait, dont l'authenticité est hors de doute, ne paraîtra incroyable qu'à ceux qui n'ont pas une idée de la toute-puissante protection de la croix en faveur de tous ceux qui se confient en elle. Si quelqu'un élevait un doute sur ce que je viens de raconter, il peut aller sur les lieux interroger ceux qui ont été ainsi protégés d'une manière si extraordinaire.

Je ne crains donc pas de dire à mes compatriotes, que non-seulement la croix de tempérance les protégera, mais encore qu'elle sera pour eux une source abondante de bénédictions spirituelles et temporelles, s'ils savent toujours la respecter, l'honorer et tenir

fidèlement à la sainte tempérance de la croix, pour l'amour du doux Sauveur qui, en mourant entre ses bras, en a fait une protection et une sauvegarde contre tous les dangers spirituels et temporels qui peuvent menacer les chrétiens.

Autre exemple.

Comme on le verra, le récit que je vais insérer m'a été transmis par M. le curé de Saint-Grégoire, qui certifie la parfaite honnêteté de celui qui l'a signé.

« C'était au printemps de 1865. L'inondation avait atteint une hauteur où elle n'avait jamais encore été vue, de mémoire d'homme. Le 12 avril, l'eau avait envahi le bas de ma maison jusqu'à plus d'un pied au-dessus du plancher, et au point qu'il n'y avait plus moyen de faire du feu dans le poêle, et qu'on ne pouvait circuler d'une chambre à l'autre, sans faire usage d'une embarcation, ou sans marcher dans l'eau au-dessus du genou.

» Pendant l'avant-midi de ce jour, le vent avait soufflé du sud-ouest avec une force modérée, lorsque, vers trois heures de l'après-midi, il dégénéra en véritable tempête. Nous n'avions pas jusqu'alors pensé à émigrer chez les voisins mieux situés que nous, car nous nous attendions, d'une heure à l'autre, que l'eau allait baisser. Quand la tempête éclata, je fus effrayé de la situation périlleuse où j'allais me trouver, ainsi que ma femme et mes huit enfants, la plupart en bas âge. Je n'avais pas, sous la main, une embarcation assez solide pour porter toute ma famille, et d'ailleurs la fureur du vent et l'agitation des flots rendaient impossible toute tentative d'évasion.

» Cependant le vent soufflait avec une fureur épouvantable, et la vague venait à chaque instant se briser sur ma frêle habitation avec des secousses et un fracas qui me glaçaient d'effroi, ainsi que ma famille. Bientôt la porte et les châssis sont enfoncés et mis

en pièce par le roulement des flots qui se précipitaient dans la maison, avec une violence qui menaçait de tout emporter. La famille était réfugiée dans le haut de la maison, et, au moment où la porte et les chassis furent enfoncés, je saisis ma croix de tempérance, et je me précipitai vers l'escalier pour aller rejoindre ma famille. Prévoyant que la maison ne tiendrait point longtemps contre la tempête, et que nous allions infailliblement être ensevelis sous ces ruines, nous mîmes toute notre confiance dans la protection de la croix que je fis vénérer à ma femme et à mes enfants, aussitôt que je parvins à eux dans le haut de la maison.

» Nous passâmes ainsi le reste de l'après-midi et une partie de la nuit, ma femme tenant dans ses bras son jeune enfant, et moi ma croix de tempérance que je faisais baiser à chacun des membres de ma famille, de temps à autre, et surtout dans les instants où il semblait que la maison allait s'écrouler sous l'action des vagues qui la frappaient avec une force et une violence dont il est difficile de se faire une idée.

» Mes écuries s'écroulèrent, et presque tous les animaux qu'elles renfermaient furent noyés. Un hangar, contigu à la maison, qui contenait le bois de chauffage, les provisions de la famille, etc., etc., fut démantelé et tout son contenu balayé. Seule, la maison, qui abritait la famille sous la protection de la croix, resta debout, mais non sans porter à l'extérieur et à l'intérieur de nombreuses marques de la durée et de la violence de la tempête.

» Je déclare que notre conservation, dans cette terrible circonstance, nous a toujours paru providentielle, et nous sommes convaincus que nous devons notre salut à la protection de la croix, dans laquelle nous avions mis toute notre confiance.

Pour rendre plus évidente la protection de la croix sur cette famille, il est nécessaire de faire remarquer que presque toutes les maisons et autres bâties de l'endroit furent emportées par l'eau, ou renversées par la tempête. Cet homme, m'écrivit M. le curé de Saint-Grégoire, a toujours fidèlement gardé sa tempérance et porté un grand respect à sa croix de tempérance. Est-il alors étonnant que sa croix l'ait protégé ?

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

LA SCIENCE QU'ENSEIGNE LA CROIX ; GLOIRE ET BONHEUR
DONT ELLE EST LE PRINCIPE.

A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de Jésus-Christ, car le monde est crucifié pour moi, comme je suis crucifié pour le monde.—Ep. aux Galates, 6, v. 14.

Jésus-Christ disait à son Père : *Je vous rends gloire, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux petits.* La science de Dieu, celle surtout qu'enseigne la croix, ne sera jamais le partage des âmes vaines et orgueilleuses, parce que la croix est, par excellence, le symbole de l'humilité, puisque saint Paul nous apprend que celui qui y a été attaché, *s'est abaissé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix.* Notre siècle est malade, même à l'agonie, parce qu'il se croit sage et prudent, et Dieu se retire des sages et des prudents, dont la science enfle le cœur. C'est la raison du mépris et du délaissement dont la croix est l'objet, et de l'inutilité de ses divins enseignements.

Il n'y a donc que les âmes humbles, détachées du monde, de l'orgueil du monde et des vanités du monde, qui soient capables de comprendre la croix, d'en pénétrer la profonde science et de s'en servir pour réformer leur conduite. D'où je conclus, 1° que si la croix, reçue dans les familles, ne fait pas abandonner le luxe et les vanités des parures dans nos campagnes, c'est que le luxe et les vaines parures sont une source profonde d'orgueil et sont essentiellement opposés à l'esprit de Jésus-Christ. D'où je conclus, 2° que ceux qui les favorisent, par leur silence ou leurs exemples, sont les ennemis de la croix de Jésus Christ.

Depuis que la croix est devenue l'étendard de la tempérance, elle a fait comprendre à une foule d'hommes qu'il fallait abandonner la sensualité et l'intempérance. Et ils se sont privés de prendre des liqueurs enivrantes. Mais l'on doit remarquer avec étonnement, que depuis que la croix est entrée dans les familles, loin de diminuer, l'amour du luxe et des vaines parures va toujours croissant. Les enseignements de la croix ont donc été compris par un grand nombre d'intempérants, mais ils n'ont point été compris par les femmes et les filles, et un grand nombre de jeunes gens, qui se livrent au luxe et à la vanité. Pourquoi cette différence ? C'est que le luxe et la vanité des parures sont plus opposés à l'esprit du Dieu crucifié que l'intempérance, par la raison que cette dernière passion n'est pas ordinairement accompagnée d'orgueil, au lieu que les deux premières sont essentiellement produites par l'orgueil. D'où je conclus qu'avec le luxe et la vanité on est plus éloigné du royaume des cieux qu'avec l'intempérance. Cependant, on crie, on tonne, on n'a pas assez d'énergie pour combattre l'intempérance, et on laisse en paix, sans même un blâme, l'orgueil du luxe et de la vanité !

Qui donc comprendra ce que je vais écrire sur la science que nous donne la croix ? Peut-être les hommes seuls, ainsi que le nombre plus ou moins grand des personnes du sexe qui sont restées fidèles aux règles de la modestie chrétienne. Les femmes et les filles, dont le démon de l'orgueil s'est emparé, n'y comprendront rien. Mais je suis prêtre, et mon devoir est de ne pas me taire.

« La croix est d'abord le prix de notre rédemption ; puis elle est le livre de la sagesse et de la science divines. Dans ce livre divin, écrit avec du sang et des clous, l'homme le plus ignorant peut lire ; il y découvre : 1° l'amour infini de Jésus-Christ ; 2° l'énormité du péché mortel ; 3° la rigueur des peines de l'enfer. Car si Dieu a tant souffert pour expier des péchés qui n'étaient pas les siens ; si le Père a ainsi traité son Fils unique, l'innocence même, parcequ'il s'était chargé de nos fautes, quels supplices n'attendent pas les réprouvés pour les crimes qu'ils ont personnellement commis, eux d'ailleurs si vils et si méprisables ?... 4° La croix enseigne toutes les vertus et toutes les perfections ; 5° elle fait connaître combien vaut l'âme de l'homme, elle qui a coûté tout le sang d'un Dieu ; 6° elle indique combien sera grand le bonheur des élus, puisque, pour le leur procurer, Jésus-Christ s'est livré lui-même. Aussi, tous les saints ont-ils en quelque sorte fait de la croix leur unique livre, qu'ils ont tenu constamment ouvert, l'étudiant et le méditant jour et nuit. »

« Réfléchissez, » dit saint Ambroise, « et vous comprendrez que la croix de Jésus-Christ a été un tribunal ; du haut de la croix, Jésus-Christ a déclaré absous le larron plein de foi et de repentir, et il a condamné le larron incrédule et impénitent. »

« C'est d'après le livre de la croix que tous les hommes seront jugés au dernier jour. »

« Pour moi, » dit le grand Apôtre, « à Dieu ne plaise

que je me glorifie en rien autre chose qu'en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde est crucifié pour moi, et par qui je suis crucifié au monde. »

« Le grand Apôtre, » dit saint Bernard, « ne voit rien d'aussi glorieux que de porter l'opprobre de Jésus-Christ. L'ignominie de la croix est agréable à celui qui n'est pas ingrat envers le crucifié. La croix est précieuse ; on peut l'aimer ; elle a son ivresse. Sur le bois de la croix s'épanouit la vie et se forme le fruit du bonheur. L'huile de l'allégresse en découle, le baume en sort goutte à goutte. La croix n'est pas un arbre sauvage, c'est l'arbre de vie pour ceux qui l'embrassent ; il porte des fruits, il produit le salut. S'il en était autrement, comment occuperait-il toute la terre du Seigneur. »

« Je suis crucifié avec Jésus-Christ, » dit saint Paul, « et je vis, ou plutôt, ce n'est pas moi qui vis, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi. »

« La croix est si douce à celui qui aime Dieu, qu'elle n'est plus une croix, mais la voie de la vie et du bonheur. La douceur, le bonheur, les consolations véritables sont dans la croix. Portez-la avec résignation, embrassez-la, et vous éprouverez ses heureux effets. De la croix on passe au ciel. »

« Au temps de la passion du Sauveur, Simon le Cyrénéen l'aïda à porter sa croix ; aujourd'hui, c'est le Sauveur qui aide le chrétien à porter la sienne. »

« J'ai soif, dit le Seigneur du haut de la croix. Ce grand Dieu avait soif de nous voir profiter de ses souffrances et de sa mort ; ayons nous-mêmes cette soif de notre salut, et nous aimerons la croix ; et Jésus-Christ nous versera en abondance l'eau de la grâce, jusqu'à ce qu'il nous inonde de gloire. »

« Crucifions le vieil homme avec toutes ses concupiscences ; après être devenus conformes à Jésus crucifié, nous deviendrons semblables à Jésus glorifié. »

« La croix, » dit l'abbé Barbier, « a ramené le monde païen sous le joug de l'évangile ; la croix a dissipé toutes les ténèbres du paganisme ; la croix a peuplé les déserts d'anachorètes ; la croix a fait sacrifier la vie et ses jouissances, et ses honneurs et sa gloire à des millions d'hommes et de femmes ; la croix a fait triompher nos frères et nos sœurs, des tyrans, des chevaliers, des ongles de fer, des buchers, de la mort sous ses formes les plus atroces ; la croix a enseigné à des milliers de jeunes filles, riches, honorées, à se faire pauvres, humbles et méprisées du monde, et elle n'aura pas assez d'empire sur nous pour nous faire sacrifier les jouissances coupables de l'intempérance et du luxe ! Elle n'aura pas la force de nous arrêter sur la route de la perdition, où nous conduisent ces deux grandes maladies ! » Ne sommes-nous donc plus catholiques ? N'avons nous donc plus de foi, plus de courage religieux, plus d'esprit chrétien ? Où allons-nous, mes compatriotes, si la croix, qui a guéri des païens, est impuissante à nous guérir ?

Exemple.

L'an 629, Héraclius, empereur de Constantinople, ayant recouvré la croix, après quatorze ans qu'elle était demeurée chez les Perses, voulut la reporter en triomphe à Jérusalem. Il la mit sur ses épaules pour entrer dans la ville, et fit accompagner cette cérémonie de la pompe la plus éclatante ; mais il se sentit tout à coup arrêté et dans l'impossibilité d'avancer. Le patriarche Zacharie, qui marchait à ses côtés, lui représenta que cette pompe ne s'accordait point avec l'état d'humiliation où était le Fils de Dieu lorsqu'il porta sa croix dans les rues de Jérusalem. « Vous portez, » lui dit-il, « vos ornements impériaux, et Jésus-Christ était pauvrement vêtu ; votre tête est ceinte d'un riche diadème, et il était

• couronné d'épines ; vous êtes chaussé, et il marchait nu-pieds. » Aussitôt l'empereur quitta ses vêtements précieux, sa couronne, sa chaussure, et suivit la procession avec un extérieur qui annonçait la pauvreté.

La croix est ennemie de l'orgueil, il ne faut jamais l'oublier. Elle ne se plaît qu'avec ceux qui sont *doux et humbles de cœur*. Ce sont ceux-là qui sont ses amis, ce sont ceux-là, et ceux-là seuls, qu'elle éclaire, qu'elle fortifie, qu'elle sauve.

La vue de la croix ne fait-elle aucune impression sur vous ? Craignez que Dieu ne se soit retiré de votre âme. Au moment de commettre une mauvaise action, la vue ou la pensée de la croix ne vous empêche-t-elle point de la commettre ? Votre cœur est endurci dans le mal. La présence de la croix, dans votre maison, ne vous empêche-t-elle point de dire des mauvaises paroles, de jurer, de sacrer ? Vous avez perdu la crainte de Dieu. La croix de tempérance ne vous empêche-t-elle point de prendre des boissons enivrantes ou d'en donner à d'autres, dans votre maison ? Vous n'avez plus la crainte des redoutables jugements de Dieu, même en ce monde, contre tous ceux qui outragent sa sainte croix. La présence de la croix, dans une famille, n'empêche-t-elle pas les enfants de désobéir à leurs parents ? Ne détourne-t-elle point les femmes et les filles de se livrer au luxe et aux vanités du siècle ? J'ai mille raisons de trembler pour le salut de ces enfants et pour celui de ces filles et de ces femmes mondaines !

Autre exemple.

Un jeune médecin, très-capable et de beaucoup d'esprit, avait devant lui un magnifique avenir. Malheureusement pour lui et sa famille, il fit la connaissance de certains hommes qui lui inspirèrent le goût des boissons enivrantes. Il devint en peu de temps, un ivrogne de première classe. Conduit à une maladie

mortelle par cette funeste habitude, Dieu lui fit la grâce de rentrer en lui-même. Il pleurait amèrement d'avoir perdu sa santé, son avenir, et de ne laisser que la misère à sa femme et à ses petits enfants.

Voici ce qu'il disait à son curé, quelques jours avant sa mort : « J'ai un regret extrême d'avoir avancé l'heure de ma mort par les excès que j'ai faits en prenant des liqueurs fortes ; j'ai une douleur sans borne d'avoir écouté les traîtres qui m'ont entraîné dans les auberges, où j'ai contracté l'affreuse habitude qui m'a tué. Les scandales que j'ai donnés dans l'ivresse m'épouvantent. Je ne puis me consoler d'avoir causé d'aussi douloureux chagrins à mon excellente femme, à qui ma conduite a fait verser tant de larmes. Ce qui surtout me brise le cœur, c'est que je vais la laisser sans ressources, pendant qu'il m'eût été si facile de faire son bonheur et celui de mes petits enfants. »

Pendant les premières années de sa pratique, il avait acquis une propriété de quelque valeur, que, dans l'entraînement de sa passion, il avait hypothéqué à un marchand qui lui fournissait de la boisson.

Lorsqu'il était étendu sur son lit de mort, et prêt de terminer sa vie, ce marchand sans entrailles, sans humanité, plus cruel qu'une bête féroce, envoya un huissier saisir son ménage. Des amis du médecin, qui se trouvaient présents, offrent à l'huissier de payer la dette de leur ami mourant, sous peu de jours. L'huissier répond qu'il a ordre de faire son devoir et de n'écouter aucune supplique, et, de ses regards mourants, le pauvre médecin vit saisir son ménage. Oh ! que cela est horrible ! Voyez un peu : l'infâme marchand de boissons enivrantes avait empesté le malheureux médecin, il l'avait conduit à la mort, et il le persécute jusqu'au moment de rendre le dernier soupir ! Ce cœur de tigre n'est touché ni

de la douleur d'une mère et de ses jeunes enfants, ni de l'agonie de sa victime ! C'est horrible ! O vengeance du Dieu de justice que tu seras terrible pour de tels monstres !

Autre exemple.

L'IVROGNERIE RADICALEMENT GUÉRIE PAR UN SENTIMENT DE HONTE
ET DE REGRET SOUTENU PAR LA RELIGION.

M. de R***, l'un des premiers magistrats d'une ville du département du pays de Calais, était marié depuis un grand nombre d'années, lorsqu'il s'aperçut que sa femme, qui jusqu'alors s'était montrée d'une sobriété parfaite, prenait la funeste habitude des liqueurs spiritueuses. Quelques observations faites avec beaucoup de délicatesse, ne la corrigèrent pas ; seulement elles la rendirent beaucoup plus attentive à cacher son penchant. Mais la contrainte qu'elle s'imposait fit bientôt de ce penchant une passion très-vive, et M^{me} de R***, ne pouvant toujours se procurer par elle-même les moyens de se livrer à son penchant désordonné, finit par avoir recours à une de ses femmes, qui lui achetait en secret de l'eau-de-vie.

Averti de ce désordre, et rougissant de honte pour celle qui portait son nom et qu'il aimait d'ailleurs tendrement, M. de R*** employa, sans aucun éclat, un moyen singulier pour la guérir ; il fait venir chez lui une pipe d'eau-de-vie, et la place dans un caveau où l'on pouvait aller sans être vu des domestiques de la maison ; puis, montant chez sa femme, il lui dit avec gravité, en lui montrant la clef du caveau : « Madame, j'ai fait une ample provision de la liqueur que vous aimez, afin que désormais vous ne fussiez plus obligée d'en faire acheter clandestinement par votre femme de chambre. Lorsque cette provision sera épuisée, avertissez-moi. Que je sois du moins le seul confident d'une passion qui vous déshonore,

et qui peut être du plus funeste exemple pour ceux qui vous servent. »

Ces mots, prononcés avec l'accent d'une profonde douleur, produisirent sur M^{me} de R*** l'effet que son mari en attendait : Anéantie, elle n'ose d'abord lever les yeux ; mais bientôt, lui saisissant la main : « Pardon ! mille fois pardon ! s'écrie-t-elle, je vous ai affligé, je vous ai forcé de rougir de moi ; vous n'en rougirez plus, je vous l'atteste : à dater de ce jour, je renonce à l'odieux penchant qui fait ma honte ; pour m'en préserver, je n'aurai qu'à songer à la leçon que je viens de recevoir. »

Aidée de la religion, qu'elle avait jusque là abandonnée, M^{me} de R*** a si rigoureusement tenu parole, qu'elle fut depuis citée comme un modèle de tempérance.—(DOCTEUR DESCURETS.)

Toute impérieuse que soit cette funeste passion, dans les femmes qui ont fait l'énorme imprudence de s'en laisser dominer, cet exemple prouve qu'il est toujours possible de la vaincre. Mais qu'on veuille bien faire attention qu'il faut sortir de l'occasion qui entretient cette hideuse passion dans une femme. Pour la femme tombée si bas, il n'y aura jamais la moindre espérance de sortir de cet abîme de boue, sans abandonner entièrement de prendre des liqueurs enivrantes, pas même un seul verre.

L'habitude de l'ivrognerie se contracte, dans une femme, en prenant par degré des boissons enivrantes, jusqu'à ce que la passion ait envahi sa nature, mais elle ne peut se détruire qu'en y renonçant complètement. Tant que la femme livrée à l'intempérance prendra des boissons fortes, même en petite quantité chaque fois, son penchant la dominera. Elle ne se guérira point ; elle fera de lourdes chutes, elle en fera toujours.



CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

LA CROIX RETROUVÉE POUR ÊTRE L'ARME DU COMBAT
CONTRE L'ENFER.

*Jésus-Christ s'est abaissé lui-même,
se rendant obéissant jusqu'à la mort
et jusqu'à la mort de la croix.*

—Ep. aux Philip. 2, v. 8.

Ce ne fut qu'au quatrième siècle que la croix fut trouvée par l'impératrice sainte Hélène. Depuis que Jésus-Christ y avait été attaché, la croix était restée cachée dans la terre. Par une impiété digne des païens, on avait accumulé au-dessus de l'endroit où elle était enterrée une grande quantité de terre, qu'on avait pavée de pierres.

Pour en faire oublier la place, on avait bâti un temple à l'infâme Vénus, pour contraindre les chrétiens, qui viendraient y prier, d'adorer l'impudique divinité qu'on avait placée dans le temple.

Le grand Constantin ayant rendu la paix à l'Eglise, ordonna qu'on bâtirait un magnifique temple à l'endroit du Calvaire. L'impératrice sainte Hélène, alors fort âgée, se rendit à Jérusalem pour y visiter les saints lieux et prendre soin de les orner de magnifiques édifices. Etant arrivée à Jérusalem, elle commença par faire abattre le temple et l'idole de Vénus, qui profanaient l'endroit de la croix et de la résurrection. Par son ordre, on ôta les pierres, on creusa si avant que l'on découvrit le saint sépulcre : et tout proche, on trouva trois croix enterrées. On ne savait laquelle était la croix du Sauveur. L'évêque saint Macaire imagina ce moyen pour s'en éclaircir. Il fit porter les croix chez une dame de qualité, malade depuis longtemps et réduite à l'extrémité. On lui appliqua chacune des croix en faisant des prières ;

et sitôt qu'elle eût touché la dernière, elle fut entièrement guérie.

La sainte croix de la rédemption apparaissait donc pour recevoir les hommages de la terre, et devenir l'arme du combat contre les ennemis du salut. Dieu va nous le faire connaître par un insigne miracle.

L'infâme Maxence venait de remporter plusieurs avantages sur les troupes de Constantin. Ce dernier comprit qu'il avait besoin de quelques secours d'en haut pour vaincre un ennemi beaucoup supérieur en forces. Il se mit donc à prier constamment Dieu de se faire connaître à lui et d'étendre sur lui sa main favorable. « Il pria ainsi de toute son affection quand, vers le midi, le soleil commençant à baisser, comme il marchait par la campagne à la tête d'un corps de troupes, il vit dans le ciel une croix de lumière et une inscription qui disait : *Tu vaincras par ce signe*. Il fut étrangement surpris de cette apparition, et les troupes qui l'accompagnaient, qui virent la même chose, ne furent pas moins étonnées.

« Constantin en fut occupé le reste du jour, pensant à ce que ce signe pouvait signifier. La nuit, comme il dormait, Jésus-Christ lui apparut avec le même signe qu'il avait vu dans le ciel, et lui ordonna d'en faire une image et de s'en servir contre ses ennemis dans les combats. »

Comme il était encore païen, et qu'il ne pouvait comprendre ce que signifiait ce signe, « il fit venir des évêques, et leur demanda qui était ce Dieu qui lui avait apparu, et ce que signifiait ce signe. Ils lui dirent : Ce Dieu est le Fils unique du seul Dieu, le signe que vous avez vu est le trophée de la victoire qu'il a remportée sur la mort quand il est venu sur la terre. »

L'empereur fit donc dépeindre la croix sur les étendards de toute son armée. Il fit faire le célèbre *Labarum*, qui consistait dans le bois d'une longue

pique, couvert d'or et d'argent, en haut une traverse en forme de croix, des bras de laquelle pendait un drapeau tissu d'or et de pierreries. Il choisit cinquante de ses gardes, des plus braves et des plus pieux, pour porter cet étendard devant lui dans toutes les batailles. Lui-même fit placer la croix sur son casque, et il la fit mettre sur les boucliers de ses soldats.

Et la victoire suivant la croix, Maxence fut vaincu par la croix. Et la croix était révélée au peuple chrétien comme arme de triomphe sur les impies, sur les infidèles, sur l'enfer, sur les vices, sur tous les désordres qui menaceraient la foi, la piété, la morale et le règne de Dieu dans les âmes.

Nous allons nous en convaincre par le fait suivant.

L'empereur Julien, dont le nom d'apostat est devenu inséparable, entreprit de démentir le Sauveur du monde, qui avait annoncé que le temple de Jérusalem serait détruit, et qu'il n'y resterait pas pierre sur pierre.

Il commença par écrire une lettre très-flatteuse aux Juifs. Il fit venir les principaux d'entre eux et leur déclara que la fin de leur captivité était arrivée. Il leur déclara qu'il fallait rebâtir le temple pour y offrir des sacrifices. Pour les encourager, il envoya à Jérusalem un grand nombre d'ouvriers, et ordonna à ses trésoriers de fournir l'argent nécessaire pour la construction du temple. Il envoya même sur les lieux Alypius, son ami intime, pour presser l'exécution des travaux.

A cette nouvelle, les Juifs accoururent à Jérusalem en nombre prodigieux. Les femmes elles-mêmes aidèrent à emporter les décombres dans les pans de leurs robes les plus précieuses. On travailla jour et nuit à nettoyer l'emplacement et à démolir les vieux fondements. Dieu se servait donc de ses ennemis pour vérifier dans la dernière rigueur la vérité de la

parole de son Fils, *qu'il ne resterait pas pierre sur pierre*. Tout était prêt pour commencer les travaux, et déjà des cris de joie s'élevaient en immense acclamation. Mais l'homme propose et Dieu dispose. La nuit qui précéda le jour où l'on devait commencer les travaux, il survint un grand tremblement de terre, qui emporta au loin toutes les pierres qu'on avait apportées. Un vent impétueux emporta le sable, la chaux et les autres matériaux dont il y avait des tas immenses. Le feu vint consumer tous les outils dont on devait se servir pour les ouvrages.

Le jour suivant, comme les Juifs étaient accourus pour voir les désordres de la nuit, un feu dévorant parcourut toute la place et consuma tous ceux qui s'y trouvaient. Le ciel combattait contre les insensés ; *et qui est fort comme Dieu ?*

Le tremblement de terre, la tempête et le feu, n'ayant pas arrêté la témérité de ces impies, Dieu va révéler la force toute-puissante de sa croix.

La nuit qui suivit ces fléaux, tous les Juifs virent avec une extrême frayeur des croix lumineuses imprimées sur leurs habits. Dans leur rage contre ce signe, ils employèrent tous les moyens en leur pouvoir pour effacer ces croix. Mais ce fut en vain. Les croix restèrent imprimées sur leurs habits. Une grande terreur s'empara alors du plus grand nombre d'entre eux. L'audacieuse et criminelle entreprise fut abandonnée. La croix avait vaincu et les Juifs et le fameux Julien l'apostat. Les constructions furent donc abandonnées et le temple ne fut point rebâti. Gloire, honneur, force et puissance à la croix de Jésus-Christ, qui n'avait pas seulement été imprimée sur les habits des Juifs, pendant cette mémorable nuit, mais qui encore était apparue dans le ciel, pour nous indiquer qu'elle est l'étendard de la victoire du Fils de Dieu assis à la droite de son Père.

Un saint prêtre, du nom de Cyrille, venait de suc-

céder à un saint évêque, du nom de Maxime. C'était l'an 350.

Le commencement du règne de ce grand évêque fut illustré par une autre apparition de la croix, devenue justement célèbre.

« Dans les cinquante jours de la fête de Pâque à celle de la Pentecôte, le 7 mai 351, à neuf heures du matin, une immense croix de lumière parut au-dessus du Calvaire. Elle s'étendait depuis le lieu où le Sauveur avait été crucifié jusqu'au-dessus du mont des Olives, où il avait commencé les souffrances de sa passion. Elle se montra très-distinctement, non à une ou deux personnes, mais à tout le peuple de la ville. Ce ne fut point, comme on pourrait le penser, un phénomène passager. La croix demeura au-dessus de la terre, visible à tous les regards pendant plusieurs heures. Son éclat était si brillant, qu'il effaçait la lumière du soleil.

» A la vue de la croix, tout le peuple accourut à l'église avec une crainte mêlée de joie : les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes, et jusqu'aux filles les plus retirées : les chrétiens du pays et les étrangers, et même les païens, qui y étaient venus de divers lieux. Tous, d'une voix unanime, louaient Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique Dieu, le faiseur de miracles, voyant par expérience la vérité de la doctrine chrétienne, à qui le ciel rendait témoignage. » Par cette apparition, la croix était glorifiée, le paganisme confondu, Jésus-Christ reconnu comme vrai Dieu et vrai homme, le démon chassé de la terre, le règne de Dieu affermi dans les âmes, et la religion triomphante.

Nous avons encore eu, dans notre siècle, une célèbre apparition de la bonne croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce fait démontre que la croix n'a été laissée à la terre que pour servir à la conversion des âmes, au soutien de la foi, et à ranimer le courage

des enfants de Dieu dans les combats, qui ne sont couronnés de la victoire que par la croix du Dieu qui en a fait l'autel de son sacrifice, et de son triomphe sur l'enfer.

Par un rapport officiel d'une commission d'enquête envoyée sur les lieux par Monseigneur l'Evêque de Poitiers, « il est constaté que le 17 décembre 1826, jour de la clôture d'une mission de Jubilé, au moment de la plantation d'une croix, et tandis qu'un prêtre rappelait à son auditoire, d'environ trois mille âmes, l'apparition qui eut lieu autrefois en présence de l'armée de Constantin, tout le monde aperçut dans les airs une croix lumineuse, d'un blanc argentin, longue d'environ cent pieds, parfaitement régulière, et élevée horizontalement de cent à deux cents pieds au-dessus d'une place qui est devant l'église. A cet aspect, tous les assistants sont saisis d'une émotion religieuse ; les uns tombent à genoux, les autres lèvent les mains au ciel ; ceux qui avaient jusque là résisté aux instructions du prédicateur de la mission, se convertissent. Enfin, cette croix conserve sa position, ses formes et sa couleur pendant une demi-heure, et à la vue de trois mille personnes, jusqu'au moment où les fidèles sont rentrés à l'église pour recevoir la bénédiction du Saint Sacrement.

Monseigneur l'Evêque de Poitiers rendit compte des faits au Souverain Pontife. Dans un bref du 18 avril 1827, Léon XII ajouta que, personnellement et d'après son jugement particulier, il était persuadé de la réalité du miracle. Il donna à l'église de Migné une croix d'or, renfermant un morceau de la vraie croix, et accorda une indulgence plénière au troisième dimanche de l'avent, jour fixé par l'Evêque du diocèse pour célébrer la mémoire de cet événement.

Pour encourager les associés de la croix à s'en servir, pour combattre les bons combats de la tempérance, je ne puis leur donner de motif plus persuasif

que de leur faire connaître ce qu'écrivit le grand évêque saint Grégoire de Naziance. Ils y verront que si le signe de la croix, fait avec la main, a un tel pouvoir sur les démons, combien plus devra en avoir la croix elle-même.

Ce grand saint nous apprend que Julien l'apostat, s'étant adonné à la magie, voulut consulter les esprits infernaux. Julien voulut descendre dans un antre, formant comme une espèce de sanctuaire, considéré comme inaccessible à cause des terreurs qui en assiégeaient l'entrée. Il prit pour guide un homme bien digne de pareils repaires, à le juger par son goût pour l'imposture et par son expérience pour ces détestables pratiques.

Julien, accompagné de son guide, descend dans l'antre infernal. Des bruits étranges se font tout aussitôt entendre, d'affreuses émanations se répandent, et je ne sais quelles fantasques visions, quels spectres de feu viennent frapper ses regards. Des terreurs de plus en plus accablantes se glissent dans l'âme de l'apostat et l'épouvantent.

Frappé de l'étrangeté de ce spectacle, l'apostat a recours à la croix ; il se sert de ce signe pour mettre en fuite ces spectres de feu, et il implore comme auxiliaire la croix du Dieu qu'il a renié.

Le signe de la croix opère avec sa toute-puissance. A peine l'a-t-il tracé sur lui, que les démons reculent, et les spectres disparaissent. Que s'en suit-il ? Au lieu de fuir de l'antre funeste, Julien reprend haleine. L'audace revient dans son cœur, et, il fait évoquer les mêmes démons, et de nouvelles terreurs viennent l'épouvanter. Une seconde fois, il a recours au signe de la croix, et l'action reste de nouveau suspendue !

L'infâme ami de Julien, le raille de sa peur, et l'apostat abandonna le signe de la croix, et les démons

reparurent sans obstacles. Du jour où Julien se mit en rapport avec les monstres de l'enfer, les esprits infernaux le possédèrent, ajoute saint Grégoire. (*Gougenot des Mousseaux.*)

Ces différentes apparitions de la croix prouvent une chose que les associés de la tempérance ne doivent jamais perdre de vue. C'est que la croix qu'ils ont le bonheur d'avoir dans leurs familles ne leur a été donnée que comme une arme toute puissante pour combattre le vice dégradant de l'intempérance. Sa vue doit les animer d'un courage invincible pour remporter la victoire d'abord sur eux-mêmes, puis dans leurs paroisses et dans la société dont ils font partie.

Ils le savent depuis longtemps, cette guerre sainte contre le vice infâme de l'intempérance doit être pour eux une suprême consolation pendant leur vie, et un mérite sans pareil au jour de la mort.

La croix est leur force, leur bouclier et leur arme invincible. Qu'ils sachent aller souvent prier à ses pieds pour y puiser le zèle dont ils ont besoin pour ne point se relâcher dans la lutte, jusqu'à ce qu'ils voient les boissons enivrantes bannies de leurs paroisses.

Ils doivent savoir que l'intempérance est un mal profond et funeste, avec lequel il ne faut jamais essayer de faire la paix. Malheur aux associés, s'ils ne comprennent point que tant qu'il y aura des boissons parmi eux, la sainte cause pour laquelle ils combattent, sera en danger de périr.

S'ils sont sages de cette sagesse qui vient de la croix, ils doivent veiller avec le plus d'attention possible à ne choisir pour conseillers municipaux que ceux d'entre eux qui sont le plus dévoués à éloigner de leurs paroisses toutes les occasions d'intempérance. Pareillement, ils ne doivent jamais envoyer au parlement que des hommes qui se seront engagés publiquement à faire passer des lois qui abo-

lissent le funeste commerce des liqueurs enivrantes, qui est une ruine pour ceux qui le font et pour ceux qui le favorisent en achetant d'eux ces liqueurs, qui ne font que du mal, et rien autre chose que du mal.

Car, malgré tous les obstacles, il faut que la croix de tempérance triomphe, si ceux qui l'ont chez eux comprennent la mission qu'ils ont reçue du ciel, lorsqu'on la leur a mise en main.

Je n'ai pas besoin de répéter ici que, si la croix était méprisée, ou ne servait pas au but qu'elle doit atteindre, ce serait un malheur pour les catholiques qu'elle a réunis pour le grand combat contre l'intempérance.

J'entends murmurer que quelqu'un veut détruire la règle fondamentale de notre société de tempérance, en introduisant dans la société une autre règle qui tendrait à reprendre l'usage de certaine quantité de liqueurs fortes prise chaque jour. Ce serait une faute impardonnable. Qu'on sache que nos règles sont revêtues de l'approbation de notre évêque et de nos conciles provinciaux, et que vouloir les changer, serait se mettre en opposition directe avec l'autorité religieuse, et détruire notre œuvre par sa base.

Ceux qui favorisent l'établissement d'auberges, dans nos paroisses de la campagne, sont les ennemis et de leurs paroisses et de la tempérance. Le mal que feront ces auberges est incalculable, et ceux qui les favorisent porteront la peine de leur lâcheté. Car il n'y a point à s'y méprendre ; ceux qui veulent ou sanctionnent ces auberges, sont les ennemis de la tempérance, c'est-à-dire d'une miséricorde infinie qui nous est venue du ciel. Sur la tête de ces conseillers tomberont un terrible jugement de Dieu qui ne fait pas une grâce, comme celle de la tempérance, à tout un peuple, pour ne point demander un compte redoutable à ceux d'entre ce peuple qui contrarieront ses desseins et empêcheront l'effet de sa miséricorde.

Voici l'approbation épiscopale : « Nous approuvons le livre intitulé : « La croix présentée aux membres de la tempérance, » ainsi que la formule de l'engagement à la dite société, et les règles qui la régissent. »

† P. F. EV. SIDYME, *Administrateur*.

Or, l'engagement est de ne prendre aucune boisson enivrante, excepté comme remède. Les boissons interdites par les règles de la société sont le rhum, le gin, le whiskey, la jamaïque, le brandy, le vin, la grosse bière, le cidre et généralement tout ce qui peut enivrer.

Par cette règle, nous voulons être sobres et éviter de tomber sous le coup de cette sentence : « Celui qui méprise les petites choses, tombera peu à peu dans de plus grandes. »

D'ailleurs, on ne doit pas oublier que cette règle a, pour la faire observer, un châtiment redoutable et capable d'effrayer toute conscience catholique qui la violerait. Voici cette règle :

« On se prive des bienfaits spirituels de la société chaque fois qu'on en transgresse les règles. Un seul verre de liqueur forte (et qu'on veuille faire attention que la grosse bière est de ce nombre), pris en contravention aux règles de la société, suffit pour faire perdre le fruit des prières faites en ce jour au pied de la croix par tous les associés. Si l'on est agrégé à la société des messes, dont il sera fait mention plus bas, on perd le fruit du saint sacrifice offert pendant le mois où a été commise l'infraction, dans tous les lieux où la société est établie. Les seuls cas où la société permet de faire usage de liqueurs fortes, sont les *cas de maladie* où il est nécessaire comme remède. »

Nous avons une autre règle qui nous fait un devoir de travailler à abolir le commerce des boissons fortes ; la voici : « Le commerce des liqueurs fortes étant très-préjudiciable aux intérêts temporels et

religieux des Canadiens, doit attirer toute l'attention des associés de la tempérance. D'ailleurs comme il est très-difficile de soutenir ou de propager la tempérance sans abolir ce commerce, les associés doivent diriger tous leurs efforts pour en demander et en obtenir l'abolition. »

N'est-ce point contre ces importantes règles que travaillent tous ceux qui voudraient ramener l'usage de prendre des boissons enivrantes, *excepté comme remède*, et ceux surtout qui au lieu de travailler à l'abolition du commerce des liqueurs fortes, qui, on doit le savoir maintenant, ne fait que du mal, ont l'insigne folie d'établir des auberges dans leurs paroisses ?

Qui veut atteindre un but, doit prendre les moyens de l'atteindre. Nous voulons cesser de nous livrer à l'intempérance ; nous manquerions de bon sens, en encourageant l'intempérance par l'établissement des auberges, qui sont le moyen le plus sûr de l'entretenir.

C'est pour couper la racine du mal qu'une de nos règles dit : « Tout commerçant de liqueurs fortes, n'importe à quel titre, doit abandonner ce commerce, s'il veut appartenir à la société.

Exemple.

A la fin d'une mission, je reçus la visite de sept commerçants. Ces messieurs m'avouèrent sans détour que la vente des boissons enivrantes, qu'ils avaient mêlée à leur commerce, leur avait nui considérablement. Ils avaient alors abandonné ce commerce.

Ils avaient eu raison. Car il n'y a point de bénédictions pour ceux qui propagent le crime affreux de l'intempérance, surtout quand la vente des boissons enivrantes tend, comme aujourd'hui, à ramener dans l'ivresse ceux que la tempérance avaient relevés. Une autre cause de ruine pour ceux qui vendent aujourd'hui des boissons fortes, c'est qu'ils font la

guerre à la croix de Jésus-Christ, devenue l'étendard de la tempérance. Peut-on compter sur l'assistance de Dieu quand, soit par soi-même, soit par ceux à qui on vend des boissons fortes, on est cause que la croix est méprisée et déshonorée par ceux qui l'ont reçue pour s'en servir contre ces mêmes boissons fortes ?

Si on n'y fait point attention, la négligence à réciter les prières de la société, lui portera un coup mortel. Les mères de famille sont spécialement priées de veiller à ce qu'elles-mêmes ou quelqu'un de la famille les récitent chaque soir, quand toute la famille ne peut les réciter ensemble, ce qui serait mieux. Je crains que cette règle, qui est une des plus essentielles pour la conservation de notre belle société, ne soit plus observée comme il est essentiel qu'elle le soit.

Cette prière doit être récitée au pied de la croix. J'en ai donné la raison dans le chapitre douzième.

Je prie MM. les curés de vouloir bien rappeler aux associés d'être fidèles à s'acquitter de cette obligation.

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

TRIOMPHES DE LA CROIX. CE QUE LA CROIX DE TEMPÉRANCE EST APPELÉE A FAIRE DANS NOTRE PAYS CATHOLIQUE.

Quand j'aurai été élevé de la terre, sur la croix, j'attirerai tout à moi.

—Ev. selon S. Jean, ch. 12, v. 32.

« O puissance admirable de la croix, » s'écrie saint Léon, « o gloire ineffable de la passion ! Sur le calvaire nous voyons le tribunal du Seigneur, le jugement du monde et la puissance de Jésus crucifié. Oui, Seigneur, vous attirez tout à vous : au moment même où vous étendiez les mains vers un peuple incrédule

et qui vous outrageait, le monde entier se tournait vers votre croix pour vous bénir. Vous attirez tout à vous, précisément à l'instant où, en exécution du crime des Juifs, tous les éléments se soulèvent d'horreur, le soleil en s'obscurcissant, la terre en tremblant, les rochers en se brisant, la mort en rendant ses victimes. Vous attirez tout à vous : le voile du temple se déchire, le saint des saints échappe aux indignes pontifes, afin que la figure devienne réalité, que les prophéties s'accomplissent, et que l'ancienne loi cède la place à l'Évangile. Vous attirez tout à vous. Ce qui était voilé par des mystères cachés dans le seul temple de la Judée, l'univers entier le verra ; il apercevra la vérité dans la lumière.

» Par la vertu de la croix, les démons sont mis en fuite, les malades sont guéris, les aveugles voient, les sourds entendent, les muets parlent, les boiteux sont redressés, les tempêtes se calment, les incendies s'éteignent, les morts ressuscitent. Par la vertu de la croix, une lumière céleste s'est levée sur le monde, des temples ont été construits à Jésus-Christ crucifié.

» La croix est le char du haut duquel Jésus-Christ vainqueur triomphe du démon, du péché, du monde, de la mort, de l'enfer, de l'homme et de Dieu même. C'est ce que dit saint Paul : Jésus-Christ a désarmé les principautés et les puissances, il les a exposées à l'ignominie, après avoir triomphé d'elles par sa propre puissance. Il a effacé la cédula qui nous était contraire, il a entièrement aboli le décret de notre condamnation, en l'attachant à sa croix. »

« La croix, » dit saint Cyprien. « est la pierre avec laquelle David a frappé le front de Goliath et l'a tué. »

« Chantons avec l'Eglise, » dit l'abbé Barbier, « les triomphes que Dieu a remporté par sa croix : par elle Dieu a régné. Dieu règne par la croix, la croix est son sceptre royal. Sur la croix, Jésus-Christ

fut déclaré roi. Il y avait au-dessus de sa tête, dit l'évangile de saint Luc, une inscription en grec, en latin et en hébreu, où étaient écrits ces mots : *Celui-ci est le roi des Juifs.* Or, les princes des prêtres disaient à Pilate : N'écrivez pas : *Roi des Juifs* ; mais qu'il a dit : *Je suis le roi des Juifs.* Pilate leur répondit : Ce que j'ai écrit est écrit. Que toute langue confesse le Seigneur Jésus-Christ, dit le grand Apôtre. Il est déclaré roi sur la croix, et c'est pour toujours. Il est déclaré roi de l'univers : Dieu règne par sa croix.

» Jésus-Christ triomphe par sa croix. Les apôtres triompheront eux-mêmes par la croix de Jésus-Christ. Voilà, dit uniquement saint Chrysostôme, voilà Pierre qui seul, armé d'une croix de bois, s'avance vers une ville habitée par un peuple vieilli dans la corruption. Je lui demande : Pierre, où allez-vous ?— Je vais à Rome.—Qu'y allez-vous faire ?—Subjuguer les maîtres du monde, détruire leurs idoles et leurs autels, renverser le Capitole, et, malgré leur orgueil, les faire tomber au pied de la croix.—Quelle entreprise ! et pour y réussir, où sont vos ressources, vos soldats, vos armes ?—Je n'en ai point ; avec toutes ces armes, toutes ces forces, je ne vaincrais point : seul, avec ma croix de bois, je vaincrai.—Êtes-vous sage, et fut-il jamais entreprise plus marquée au coin de la témérité et de la folie ?—Témérité et folie, tant qu'il vous plaira, le ciel me répond du succès. En effet, à son approche, les dieux du Capitole tremblent, le paganisme pressent sa ruine prochaine. Arrivé dans la grande ville, il parle, et on l'écoute ; il commande, et l'on obéit ; il tonne, et la croix, ce radieux étendard, flotte au loin sur les débris du paganisme qui s'écroule. Les Césars jaloux avaient conjuré la ruine de la croix, et la voilà qui brille au Capitole, sur leur trône et sur leur front. On peut dire de Pierre armé de sa croix, bien mieux que du premier César : Il vient, il voit, il triomphe. Bientôt la voix

de Pierre s'étend au loin dans des régions inconnues.

» La croix brille au sommet des temples chrétiens, pour annoncer la maison de Dieu ; elle domine les places publiques, pour que les hommes apprennent à se respecter partout ; elle s'élève le long des chemins, pour que le voyageur songe à se recommander à Dieu ; elle est suspendue au cou de la femme, afin de lui rappeler qu'elle doit observer la modestie ; elle se trouve dans nos demeures, au milieu de nos champs, afin de les préserver de tout accident ; elle est placée sur la tombe des morts, comme un signe de résurrection.

» La croix embrasse l'univers : elle s'étend de l'orient à l'occident ; ses bras atteignent du septentrion au midi. De toute éternité elle était destinée à sauver le monde ; sa force et sa vertu s'appliquent à tous les hommes et à tous les temps. »

Après ces citations, qui nous ont initié aux triomphes de la croix, voyons ce qu'elle est destinée à opérer dans notre pays catholique. Essayons donc de comprendre quels ont été les desseins de la Providence sur nous, dans l'établissement de la tempérance, adoptant la croix pour étendard.

Pour mieux faire comprendre quelle doit être aujourd'hui la mission spéciale de la croix, auprès de laquelle se sont réunis un si grand nombre de nos compatriotes, il est nécessaire de faire connaître, en peu de mots, les malheurs qui affligent l'Eglise, dans notre temps.

En Europe surtout, l'esprit du mal travaille à bouleverser de fond en comble la société chrétienne. Le mal, sous toutes les formes, marche la tête levée et menace de parcourir l'univers, pour semer partout l'erreur, l'irréligion, la révolte contre l'autorité religieuse et l'autorité civile, et séparer un grand nombre d'âmes de la sainte Eglise catholique.

Dans notre heureux Canada, Dieu, par l'effet d'une miséricorde infinie, a préservé la masse de notre population de ces doctrines anti-religieuses et anti-sociales. Mais, mes compatriotes, n'allons point nous endormir dans une fatale sécurité. Si nous ne faisons pas attention aux avertissements que nous donnent ceux que Dieu a chargés de nous conduire, et si nous ne levons pas bien haut l'étendard de l'Eglise catholique, la sainte croix de Jésus-Christ, que la religion nous a mise entre les mains, nous verrons notre cher Canada devenir aussi le théâtre des fléaux religieux et sociaux qui désolent l'Eglise et la société, au point de faire dire à l'immortel Pie IX : « Nous ne pouvons dissimuler que jamais Dieu, dans ses jugements impénétrables, n'a imposé à son Eglise un aussi lourd fardeau de calamités. » (*All. du 27 déc. 1860.*)

Dans l'allocution adressée aux évêques, réunis à Rome pour la canonisation des bienheureux martyrs du Japon, l'admirable Pie IX leur adressait ces paroles : « Vous connaissez, Vénérables Frères, cette guerre implacable déclarée au catholicisme tout entier par ces mêmes hommes qui, ennemis de la croix de Jésus-Christ, impatientes de la sainte doctrine, unis entre eux par une coupable alliance, ignorent tout, blasphèment tout, et entreprennent d'ébranler les fondements de la société humaine, bien plus, de la renverser de fond en comble si cela était possible ; de pervertir les esprits et les cœurs, de les remplir des plus pernicieuses erreurs et de les arracher à la religion catholique, ces perfides artisans de fraudes, ces fabricateurs de mensonges ne cessent pas de faire sortir des ténèbres les monstrueuses erreurs des anciens temps, déjà tant de fois réfutées. Avec cet art détestable et vraiment satanique, ils souillent et pervertissent toute science, ils répandent pour la perte des âmes un poison mortel, ils favorisent une licence effrénée et les plus mauvaises passions, ils

bouleversent l'ordre religieux et social ; ils s'efforcent de détruire toute idée de justice, de vérité, de droit, d'honneur et de religion, et ils tournent en dérision, insultent et méprisent la doctrine et les saints préceptes du Christ. » Et plus loin : « Ils favorisent la rébellion de la chair contre l'esprit ; ils l'entre-tiennent et l'exaltent, et ils lui accordent ces dons et ces droits naturels, qu'ils prétendent méconnus par l'Eglise catholique ; méprisant ainsi l'avertissement de l'apôtre qui s'écrie : *Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; si vous mortifiez la chair par l'esprit, vous vivrez.* » (All. du 9 juin 1862.)

Voilà les doctrines impies, outre une foule d'autres qui nous menacent.

Aujourd'hui même, nous ne pouvons nous dissimuler que quelques-uns de nos compatriotes ont bu à cette source empoisonnée des mauvaises doctrines qui ont envahi l'Europe. Ils cherchent, vous le savez, à les répandre par les mauvais livres et par les mauvais journaux. Aussi, dans la même allocution, le Saint Père disait aux mêmes évêques : « C'est pourquoi, autant qu'il est en vous, ne cessez jamais d'éloigner les fidèles de la contagion de ce fléau, c'est-à-dire, de détourner de leurs yeux et de leurs mains les livres et les journaux pernicioeux. » (*Id est ab eorum oculis manibus quæ perniciosos libros et ephemerides eripere.*)

Ces hommes, dont la majeure partie est composée de jeunes gens, qui se sont soustraits à la direction de leurs supérieurs religieux, sans peut-être calculer quelles en seront les conséquences pour leur bonheur religieux et social ; d'autres hommes superficiels, des demi-catholiques, ceux qui ne croient plus à l'intervention de la Providence dans ce qui se passe ici bas, enfin ceux d'entre nous qui voient les choses et qui n'ont point d'intelligence pour les comprendre : tous ces hommes, dont je viens de parler, ont vu un

très-grand nombre de leurs compatriotes aller se ranger autour de la croix, et en faire l'étendard d'une grande société. Ils ont vu ces compatriotes embrasser amoureusement, presser contre leur cœur cette divine croix, qui, pour eux, est peut-être devenue un *scandale et une folie*, comme, du temps de saint Paul, Jésus-Christ crucifié l'était pour les Juifs et pour les gentils : qu'en ont-ils conclu ? Rien, absolument rien.

Il y avait cependant matière à de très-sérieuses réflexions dans le fait de tout un peuple se pressant autour du divin étendard de l'Eglise catholique. Car depuis la première croisade, commencée au concile de Clermont, en 1095, jusqu'à la dernière, qui fut entreprise en l'année 1268, il ne s'était rien vu de semblable. Ce qui devait surtout fixer l'attention de tous nos compatriotes sans exception, c'était la croix qui devenait le lien des nouveaux associés, comme elle l'avait été des premiers croisés.

Entre les anciens et les nouveaux croisés, il y avait une frappante ressemblance. D'abord le signe de ralliement, ou l'étendard, était le même pour les uns et pour les autres : La croix. Les croisés des guerres saintes allaient recevoir la croix, des mains d'un Pierre l'hermite ou de quelque ministre de Dieu, qui l'attachait à leurs habits, et ils la portaient toujours sur eux, en signe d'engagement et de ralliement. Ceux qui commencèrent à s'enrôler, à Saint-Denis, le *premier de décembre 1843*, recevaient aussi la croix bénite de la main d'un ministre de Dieu, la baisaient avec respect, et allaient la placer dans leurs maisons, sous les regards de leurs familles, après la leur avoir fait vénérer. Dans les croisades des onzième, douzième et treizième siècles, il y avait cependant cette différence digne de remarque, c'est qu'alors les hommes seuls s'enrôlaient sous l'étendard de la croix, au lieu que, dans celle de 1843, tous, hommes, femmes et enfants, venaient s'enrôler sous cet

étendard. Dans cette dernière croisade, tous, sans distinction d'âge ou de sexe, étaient donc appelés à réunir leurs forces.

Qu'y avait-il donc ? Quel but se proposait-on en formant une société si extraordinaire pour notre siècle remarquable par son esprit de sensualisme, d'immortification et d'indépendance religieuse et sociale ? Et pourquoi la croix, la croix surtout, si vénérée par nos ancêtres canadiens, était-elle embrassée par nous, leurs descendants, avec cet enthousiasme religieux, ce respect, cet amour, cette confiance, qui rappelaient les jours à jamais bénis des âges de foi ? Aussi, que ne devait-on pas espérer pour le bonheur religieux et social de notre pays, de ce renouvellement de respect et d'amour pour la croix. Après une telle démonstration, n'avait-on pas droit d'attendre de vous, mes compatriotes, que vous deviendriez des hommes nouveaux, je veux dire, plus attachés à la sainte Eglise catholique, plus enracinés dans la foi, plus fidèles aux pratiques de votre religion, et, que tout ce que la croix condamne, serait banni du milieu de vous.

Nous le savons tous, le but principal que nous nous sommes proposé en recevant la croix, comme étendard de notre admirable et belle société de tempérance, a sans doute été de nous armer de la force dont nous avons besoin pour triompher du vice hideux de l'intempérance. Mais j'aime à vous faire remarquer que les femmes et les enfants se sont également enrôlés sous le divin étendard de l'Eglise catholique, et que la croix a été placée au milieu de nos familles canadiennes. Ce serait méconnaître, ce me semble, ce qu'il y a de providentiel dans ce renouvellement d'amour et de foi envers la croix, si nous ne devions lui donner que la mission de nous aider à détruire l'intempérance dans nos familles.

Je vous ai fait connaître, plus haut, des fléaux

bien autrement désastreux que l'amour et la passion pour les boissons fortes, qui nous ont fait commettre un si criminel abus des dons de Dieu. Ces fléaux, ce sont les mauvaises doctrines qui se sont propagées dans la société chrétienne, et qui essayeront peut-être bientôt de s'insinuer dans notre heureux pays catholique. Il faut bien le reconnaître, nous voyons déjà, dans notre jeune génération, une certaine tendance à s'émanciper de l'autorité paternelle et maternelle, à se livrer au luxe, et à entrer sans crainte dans cette route du progrès du siècle, en dehors des voies catholiques, etc., etc., qui prépare bien des malheurs religieux et sociaux à notre pays.

Il me semble donc que nous n'entrerions point dans les vues de la Providence sur nous, si nous n'envisagions la croix de tempérance que comme une arme dont nous avons besoin pour détruire, dans notre pays, l'amour insensé pour les liqueurs fortes.

Souvenons-nous que l'union entre la foi et la croix est inséparable ; qu'on ne tient à l'Eglise et à la foi, que par la croix ; que plus on est attaché à la croix, et plus on est attaché à l'Eglise, et que, du moment qu'un peuple rejette la croix, il ne peut être catholique que de nom.

Dans le péril imminent qui menace notre avenir religieux et social, par l'invasion de ces funestes doctrines, et avant qu'elles se soient répandues parmi nous, Dieu nous a inspiré la pensée de nous réunir au pied de la divine croix, et, par un renouvellement de confiance, de nous placer d'une manière spéciale sous sa toute puissante protection. Et comme les doctrines réprouvées, que l'on cherchera, peut-être bientôt, à propager dans notre pays, ne menacent pas seulement quelques individus, mais encore tous les membres de notre société, tous, jusqu'au dernier des membres de la famille, se sont réunis auprès de

la croix pour en être protégés contre tous les genres d'erreurs qui les menacent.

C'est maintenant que je me sens pressé de supplier tous mes compatriotes catholiques, de toutes les classes, de tous les états, de toutes les professions, et tous les individus de l'un et de l'autre sexe, de vouloir bien prêter la plus sérieuse attention à ce qu'il me reste à leur dire, dans ce chapitre. Car je vais leur parler de la mission providentielle de la croix, sur eux, sur les familles, sur la société canadienne toute entière, dans les jours mauvais où nous vivons.

Quand Joseph et Marie présentèrent l'Enfant Jésus au temple, le saint vieillard Siméon les bénit ; et il dit à Marie sa mère : *cet enfant est pour la ruine, et pour la résurrection de plusieurs en Israël, et pour être en butte à la contradiction.*

Sans aucune crainte de me tromper, je puis appliquer ces mêmes paroles à la croix, et dire d'elle ce qui a été dit de l'Enfant Jésus : « La croix, que la Providence a mise entre les mains des Canadiens, est pour la ruine et pour la résurrection de plusieurs, en Canada. » Il faut qu'elle nous sauve ou qu'elle nous perde : il n'y a pas de milieu entre ces deux résultats. Comme il est dit de Jésus-Christ, la croix sera en butte à la contradiction, mais malheur à quiconque la contredira. Car Dieu n'envoie jamais une aussi grande miséricorde à tout un peuple, comme l'est celle de la grâce de la tempérance ; il ne fait pas, à tout un peuple, l'honneur qui n'a peut-être jamais été accordée à aucune nation, de le réunir autour de sa sainte croix, dans les familles, pour ne pas avoir droit d'attendre de ce peuple tous les fruits de salut qui découlent de sa croix.

Je n'ai pas besoin de rappeler à des catholiques, ce que sont devenus les Juifs qui ont contredit la mission de miséricorde et de salut que le Dieu du Calvaire était venu exercer à leur égard. Jésus-Christ

venait sauver les Juifs, et leur aveuglement les a perdus, parce qu'ils n'ont pas voulu comprendre ce qui *devait leur donner la paix*. Il en sera de même de la mission de la croix de tempérance, à l'égard de tous les hommes, de toutes les femmes et de tous les enfants. Je le répète donc : « Cette croix est pour la ruine ou pour la résurrection de plusieurs en Canada. »

La croix étant la chaire d'où le divin crucifié enseigne toutes les vertus, et spécialement l'humilité, la modestie, la sobriété, l'obéissance, la charité, le détachement de soi-même, de son orgueil, de toute vanité, du monde et de ses plaisirs, enfin la soumission cordiale à tous ceux qui nous tiennent la place de Dieu, dans l'ordre religieux et dans l'ordre civil, la croix nous engagera à pratiquer toutes ses vertus, ou elle deviendra notre condamnation. Car la croix est le plus précieux talent que Dieu puisse confier à un peuple catholique. Il nous faut le faire valoir, sans quoi, semblables au serviteur de l'évangile *qui avait enfoui son talent*, nous tomberons dans les *ténèbres extérieures*, qui accompagnent les erreurs et les vices dont le dix-neuvième siècle est saturé.

Pour en venir maintenant à des conséquences pratiques, et donner un plus grand développement à ce que j'ai dit ailleurs, je poserai cette question : Quelle doit être la mission de la croix, au milieu de nous, dans ces *jours mauvais* ? Pourquoi nous sommes-nous tous rangés autour d'elle avec un renouvellement de confiance et de respect si remarquable ?

La mission de la croix était d'arrêter le *progrès* de l'intempérance, le *progrès* du luxe, le *progrès* de l'insubordination, le *progrès* de l'irréligion, le *progrès* de l'indifférence religieuse, et tous les autres *progrès* dans le vice. En d'autres termes, la croix était présentée aux hommes pour leur enseigner la sobriété et la soumission aux lois religieuses et sociales de

leur pays ; aux femmes, pour leur apprendre la modestie, le détachement du luxe et des vanités du monde ; aux enfants, l'obéissance à leurs pères et à leurs mères ; aux catholiques de tout le pays, le respect pour leurs prêtres, pour leur religion, pour leurs traditions catholiques ; l'amour et la pratique de leurs devoirs religieux, la charité chrétienne les uns envers les autres, et leur faire comprendre le besoin de s'unir pour se soutenir contre les vices qui menaçaient de faire irruption dans leur pays.

Comprenez-vous maintenant quel a été le but de la Providence dans l'enrôlement de votre grande armée de croisés ? De même que les croisés des guerres saintes étaient les agents de la Providence pour empêcher l'Europe chrétienne de tomber sous la puissance des infidèles, de même aussi les croisés de 1843 étaient également les agents de la Providence pour empêcher l'invasion, en Canada, du vice de l'intempérance et des autres qu'il traîne à sa suite, des doctrines impies et immorales qui ont séparé de l'Eglise une grande partie de l'Europe, autrefois toute catholique.

Sur la croix, placée dans sa demeure, l'homme allait donc dire, en caractères tracés avec le sang d'un Dieu : « Ton Dieu a été abreuvé de fiel et de vinaigre pour l'amour de toi ; ne bois donc plus ces boissons funestes qui te dégradent et te font perdre le royaume qu'il t'a conquis au prix d'une soif brûlante, sur cette croix que tu as devant les yeux. Sois généreux pour ton Dieu, comme ton Dieu l'a été pour toi. Ton Sauveur a tout sacrifié pour toi, refuserais-tu de lui sacrifier quelques misérables verres de liqueurs ? » Voilà bien ce que l'on s'est proposé en mettant une croix à la main des associés de la tempérance.

A la femme n'ayant plus le bonheur d'avoir un crucifix, la croix devait rappeler le divin crucifié

portant une couronne d'épines sur sa tête, ayant le visage couvert de crachats, le corps ensanglanté par des verges, les pieds et les mains percés de clous, et lui crier d'une voix plus forte que celle des grandes eaux : « Quoi ! te voilà couronnée de fleurs et revêtue d'un luxe tout païen ! Te voilà mieux parée que mes temples et que les autels où je demeure ! Te voilà devenue l'esclave du monde, de ses vanités et de son orgueil, et tu fais profession de m'appartenir, d'être ma servante, l'enfant du calvaire, et tu viens souvent à ma table pour me recevoir ! Serait-ce donc comme Judas, pour t'aller vendre ensuite au monde, qui est mon ennemi juré ? Tu flattes ta chair criminelle, et ma chair innocente est déchirée en lambeaux ! Tu te revêts d'un luxe tout païen, il n'y a rien de trop riche et de trop brillant pour contenter ton amour effréné des parures, et je suis dépouillé de mes habits ! Tu ne sais plus comment arranger les cheveux de ta tête pour faire paraître la beauté et les grâces de la figure, et une couronne d'épines est le seul ornement qui couvre la tête *du plus beau des enfants des hommes* ! Et mes cheveux sont souillés de mon sang, et mes yeux sont noyés dans mes larmes, et mes mains sont cloués sur la croix, et ma bouche est abreuvée de fiel, et mon cœur est noyé dans un océan de douleurs ! ! Et tu oublies que j'ai souffert tous ces tourments pour te *procurer la liberté des enfants de Dieu*, en te délivrant de la tyrannie du monde dont tu te fais volontairement l'esclave ? »

Pourquoi la croix dans la famille ?—Pour aider la mère catholique à empêcher son enfant d'adopter la funeste doctrine de la révolte et de la rébellion contre toute autorité, religieuse ou civile. Pour apprendre à son jeune enfant, placé au pied de la croix, que le Fils de Dieu, fait homme, *s'est rendu obéissant*, à saint Joseph, à la sainte Vierge, à ses juges, à ses bourreaux, *jusqu'à la mort et jusqu'à la*

mort de la croix. Qu'il était, comme lui, *venu en ce monde, non pour faire sa volonté, mais celle de son Père.* Pour lui inspirer, dès sa plus tendre enfance, cette grande maxime chrétienne, c'est-à-dire, que la vraie liberté, celle des enfants de Dieu, consiste à s'affranchir de la tyrannie de ses passions, de la tyrannie du monde, de la tyrannie de l'esclavage, préparé aux âmes par les doctrines qui ôtent à l'homme le frein des lois civiles et religieuses, des devoirs sociaux, du respect et de la soumission envers ceux qui ont reçu de Dieu l'autorité sur les sociétés humaines, et surtout le frein de la morale religieuse.

Pourquoi encore la croix dans la famille ? Pour apprendre au père et à la mère l'amour, le respect et la fidélité qu'ils se doivent l'un à l'autre ; aux enfants, la charité dont ils doivent sans cesse se donner des preuves et surtout l'obéissance cordiale qu'ils doivent à ceux qui, ici bas, leur tiennent la place de Dieu ; à la famille catholique, la charité, la paix, l'union qui doivent faire son bonheur en ce monde ; à la paroisse, l'union des esprits et des cœurs dans la même foi, le même zèle pour travailler à l'avancement de l'œuvre de Dieu entre les paroissiens, le respect pour le pasteur de la paroisse, la docilité à ses avis, la fidélité à suivre ses enseignements. enfin le concours empressé de toutes les volontés pour lui aider à détruire l'ivrognerie et les auberges, à bannir les scandales, à fermer l'entrée de la paroisse aux pernicieuses doctrines de notre siècle, à détruire le règne de satan, et à faire régner Dieu dans toutes les âmes.

Pourquoi enfin la croix dans toutes les familles catholiques du Canada ?—Pour montrer, à tous ceux qui ont des yeux pour voir, que nous voulons demeurer catholiques, en conservant notre foi, notre religion, nos mœurs, le respect dû à nos supérieurs religieux et civils, et que nous ne voulons point nous

laisser entraîner dans le torrent qui engloutit dans l'abîme éternel un grand nombre de personnes de de notre siècle.

Qu'on me permette, avant de finir ce chapitre, de dire, et bien haut : Si la croix ne nous fait pas vaincre l'intempérance, détruire le luxe et tout ce qui en fait partie ; si la croix ne sert pas à apprendre aux enfants l'obéissance envers leurs pères et leurs mères, comme le quatrième commandement de Dieu leur en fait une obligation rigoureuse ; si, avec la croix et par la force toute-puissante que nous communiquons la croix, nous ne venons pas à bout de former une armée invincible contre les envahissements de l'ivrognerie, du luxe et de l'insubordination : il n'y a point de remède possible pour nous guérir. Ayant abusé de cette mission extraordinaire de la croix, et n'ayant point correspondu aux desseins de Dieu sur nous, quel compte n'en rendrons-nous pas à Dieu ?

Un de vos évêques, celui des Trois-Rivières, va vous dire que le luxe et l'intempérance, réunis dans un même peuple, provoquent la colère de Dieu, et sont la ruine des mœurs.

« L'intempérance, avec les proportions qu'elle a prises, pèse peut-être encore davantage dans la balance de la justice de Dieu, *que le luxe*. Elle constitue un abus plus énorme des biens que Dieu nous a confiés, et elle ne concourt pas moins efficacement au renversement des bonnes mœurs, en développant dans le cœur de ses trop nombreuses victimes, les penchants les plus honteux et les plus dégradants, et surtout celui de l'impureté.

» Il est impossible qu'une population où les hommes sont adonnés à l'intempérance, et les femmes à l'orgueil et au luxe, il est impossible, disons-nous, que cette population soit une population chaste et morale ; une telle population a nécessairement de

mauvaises mœurs, et les jeunes gens surtout y sont débauchés. » (*Lettre pastorale du 18 juin, 1866.*)

Entendez-vous bien, mes compatriotes ? Il n'y a pas moyen de conserver les mœurs d'une population livrée à l'intempérance et au luxe. D'où il faut conclure que, si vous abusez du zèle et de la charité de ceux que Dieu vous envoie pour vous enseigner les règles de la tempérance et de la modestie chrétienne ; si, après avoir été sourds à la voix de Dieu, qui vous avertissait, par les fléaux qu'il a fait tomber sur vos champs, de ne pas abuser plus longtemps de ses bienfaits ; si, après n'avoir tenu aucun compte des exemples de morts effrayantes causées par l'intempérance, vous abusez encore de la croix et de ses enseignements, les plus forts et les plus persuasifs qu'il y ait dans les trésors des miséricordes de Dieu sur les peuples ; que voulez-vous imaginer qui soit capable de vous guérir, ou de vous empêcher de tomber dans un abîme de démoralisation ?

Exemple.

Voici ce que m'écrivait un vénérable curé, il n'y a que quelques mois.

« Dans les choléras de 1849 et 1859, j'ai assisté de pauvres malades qui préféraient plutôt mourir que de manquer à leur engagement de tempérance. Entre autres, voici un fait bien capable de faire rougir ceux qui se font un jeu de manquer à leur tempérance.

» Un vieillard, un ivrogne fiéffé, était si étrangement livré au malheureux vice de l'intempérance, que la boisson semblait être sa nourriture. La bouteille le suivait partout. Il avait résisté à toutes les instructions du pasteur et de ses propres amis.

» Une retraite s'ouvre pour la paroisse. On le presse d'y assister. *Eh ! pourquoi y assister, puisque je suis toujours ivrogne*, répond le pauvre esclave de sa honteuse passion ?

» Ses enfants désolés le sollicitent, l'habillent tout en neuf, et l'entraînent à l'église, en lui disant : Venez du moins entendre le saint prédicateur qui nous prêche, et vous verrez que la grâce de Dieu vous touchera.

» En effet, il y vint ; la grâce de Dieu le toucha ; il approcha des sacrements et prit l'engagement de la tempérance.

» Le choléra de 1849 sévit contre la paroisse avec une fureur incroyable. Le vieillard, dont je parle, en fut atteint un des premiers. On le presse de prendre de la boisson forte, mais il refuse courageusement. Et jetant les yeux sur la croix suspendue au mur, près de son lit : *« Voilà mon remède, mon unique remède. Une vertu en sortira pour me guérir, si c'est la volonté du Seigneur que j'en revienne. »*

Le bon curé ajoute : « Sa confiance, dans la vertu de la croix, n'a point été vaine, sa foi en la croix l'a guéri. »

« Cet homme a maintenant quatre-vingt huit ans. Il est frais et vigoureux, et, depuis son entrée dans la société, il n'a jamais voulu prendre une seule goutte de boissons fortes. »

Voilà ce que la croix fera toujours en faveur de ceux qui, pour l'amour de celui qui, entre ses bras, a été abreuvé de fiel et de vinaigre, garderont fidèlement et courageusement la sainte tempérance de la croix. Je le demande à tout homme qui croit en la Providence : quel est celui que Dieu doit protéger, ou de celui qui déshonore la croix par son intempérance, ou de celui qui l'honore par son courage à garder sa tempérance ?

Autre exemple.

Voici ce que m'écrivait un curé :

« La jeune et florissante paroisse de Saint-Epiphanie, dans le comté de Témiscouata, conservera

longtemps le douloureux souvenir du terrible incendie des 7^e et 8^e juillet 1860. Après une sécheresse de plusieurs semaines, le feu s'était déclaré tout à coup dans un reste d'abattis. Poussé par un fort vent d'ouest, il étendit ses ravages sur une étendue de plus d'une lieue de long et près d'une demi-lieue de large, détruisant sur son passage plusieurs habitations, des clôtures, les grains semés, le foin des prairies, etc.

» Au centre de l'embrâsement, s'élevait une petite maison, demeure d'une famille peu à l'aise, mais pleine de foi. Le feu entourait cette maison de toute part; point d'eau auprès, et impossible de s'éloigner pour s'en procurer. Déjà la femme de la maison avait sacrifié les quelques vaisseaux de lait que contenait sa laiterie pour éteindre le feu qui prenait en plusieurs endroits sur sa demeure. Ce qui augmentait le péril, c'est que le feu était pris à un gros tronc d'arbre qui était tout près de la maison, du côté d'où venait le vent.

» La grange de ces pauvres gens était devenue la proie des flammes. Le maître de la maison, homme fort et courageux, avait fait des efforts inouïs, mais inutiles, pour la conserver. Enfin cerné de tous les côtés par les flammes, étouffé par la fumée épaisse et brûlante qu'il avait respirée, épuisé de fatigues, il entre dans sa maison et se jette la face sur le plancher, en s'écriant : *« C'est fini ! Il n'y a plus d'espoir ! Nous allons brûler... mourir ici ! ! »*

» Non, non, s'écrie sa courageuse épouse, femme d'une grande foi. Non, nous ne brûlerons point ; nous ne pouvons pas brûler. Notre croix de tempérance nous protège. Tant qu'elle sera là, tant qu'elle ne brûlera point, notre maison ne brûlera pas non plus. Le mari, encouragé par les paroles de sa femme, se jette avec elle au pied de la croix, leur unique espoir. Leur confiance dans la protection de

la croix ne fut pas trompée. Le feu se ralentit, et la maison fut sauvée.

» Le lendemain, continue le bon curé, j'allais porter des paroles de consolation aux nombreuses familles que le bon Dieu avait visitées. En entrant dans la maison restée debout au milieu des ravages de l'incendie : Mais comment donc avez-vous pu sauver votre maison, mon cher C^{...}, demandai-je ?— Ah ! Monsieur le curé, répondirent ensemble l'homme et la femme, voilà ce qui nous a sauvés ?—Et ils me montraient du doigt leur croix de tempérance, suspendue à la tête de leur lit !

» Je fus profondément ému par ces paroles, qui exprimaient, tout à la fois, et la bonté de leurs cœurs et leur confiance dans la protection toute puissante du signe adorable de la croix. Oh ! m'écriai-je, comme elle est bonne la croix ! Aimez-la donc toujours de plus en plus votre bonne et sainte croix. Gardez fidèlement votre tempérance et ne craignez rien. Après ce que la croix vient de faire pour vous, que ne devez-vous pas en attendre, si vous continuez de la respecter et de mettre en elle votre confiance.

» Toute la paroisse reconnut que cette maison, placée au centre de l'incendie, n'avait pu être sauvée que par une protection toute spéciale de la sainte croix de tempérance. »

Qu'allez-vous conclure de ce fait, chers compatriotes ? Écoutez. Dieu, qui vous a aimés plus que beaucoup d'autres peuples, vous a confié sa croix, et il a voulu en faire l'étendard de votre belle société de tempérance, pour qu'elle vous anime dans le combat contre le vice affreux de l'intempérance. Après la victoire, remportée avec son aide, croyez fermement que la croix vous protégera contre tous les dangers qui vous menaceraient. Honorez-la donc du fond de vos cœurs.



CHAPITRE TRENTIÈME

LA CROIX ET LE JUGEMENT GÉNÉRAL.

Et alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel ; et à cette vue tous les peuples de la terre s'abandonneront aux pleurs et aux gémissements ; et ils verront le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté.

—S. Matth. ch. 24, v. 30.

La croix, que nous avons reçue en entrant dans la société de tempérance, est comme couverte de deuil. Elle semble gémir et ne verser que des larmes, parce qu'elle est comme l'écho de cette parole du jardin des Oliviers : *Mon âme est triste jusqu'à la mort ! !*

C'est la croix de la mortification, du renoncement, de la pénitence ; c'est la croix qui répète sans cesse : *Bienheureux ceux qui pleurent ! Bienheureux ceux qui souffrent persécution ! Bienheureux les pauvres ! Bienheureux ceux qui ont faim !* Elle ne peut maintenant nous rappeler que les souffrances, les jeûnes, les larmes, les tourments, l'agonie et la mort du Fils de Dieu, qu'elle a tenu entre ses bras.

Mais lorsque Celui qui en avait fait l'autel de son immolation sanglante, sera sur le point d'apparaître *sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté*, la croix, ayant sanctifié et dirigé vers le ciel le dernier des élus, les vrais enfants du Calvaire, la croix ôtera ses vêtements de deuil pour prendre un vêtement d'une splendeur incomparable.

Depuis le moment où Jésus-Christ la plaçait sur ses épaules divines jusqu'à cette dernière heure, elle

a été en butte aux mépris des impies, aux risées des intempérants, aux moqueries des orgueilleux, ainsi que Celui qu'elle avait reçu entre ses bras ; comme lui, *elle apparaîtra alors dans la gloire*. En même temps que Jésus et que les élus, la croix sera donc glorifiée.

C'est pour ce moment solennel que Jésus-Christ disait à ses serviteurs de tous les siècles : *Lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut, et levez la tête ; parce que votre rédemption approche.*

« *Le temps vient,* » dit l'apôtre saint Jean, « *où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu. Ce sera le moment à jamais solennel de la résurrection générale.* »

Pour rendre plus éclatante la glorification de sa croix, le souverain Juge éteindra toutes les lumières du firmament. Nous allons voir comment cela arrivera. Car *le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumière, les étoiles tomberont du ciel, et les vertus des cieux seront ébranlées*. L'univers, à la mort de tous les hommes, se couvrira donc de deuil, comme autrefois lorsque Moïse étendit sa main vers le ciel et que d'horribles ténèbres couvrirent toute la surface de l'Égypte pendant trois jours ; comme pendant que Jésus-Christ était attaché à la croix, toute la terre fut couverte de ténèbres depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième heure, de même, au moment du jugement général, les ténèbres, pour la dernière fois, couvriront toute la terre, pour être remplacées par d'autres ténèbres beaucoup plus profondes, dans le séjour des damnés, et par une autre lumière que celle du soleil, qui ne sera plus mêlée de ténèbres quelconques pour les élus de Dieu, pour les enfants de la croix. Combien de temps dureront ces dernières ténèbres qui couvriront la terre ? Je n'en sais rien.

C'est alors qu'apparaîtra dans le ciel le *signe du*

Fils de l'homme, c'est-à-dire, la croix, la vraie croix sur laquelle Jésus-Christ a versé son sang divin.

L'Eglise qui, pendant sa durée en ce monde, nous initie au royaume de Dieu dans le ciel, comme la Synagogue initiait le peuple Juif au royaume de Jésus-Christ pendant la durée de la vie du genre humain, l'Eglise nous prépare au triomphe et aux gloires de la croix, en nous faisant saluer d'avance la gloire dont alors elle sera revêtue, par ces remarquables paroles, qui n'auront leur réalité qu'au moment où finiront les choses de ce monde : « O croix dont la splendeur efface celle de tous les astres du firmament ! *O crux splendidior cunctis astris !* » Et par ces autres paroles : « Je vous salue, o croix, dans cette gloire de votre triomphe ! *In hac triumphi gloria.* »

On peut donc croire, sans crainte de se tromper, qu'au moment où la croix apparaîtra dans le ciel, l'éclat de sa splendeur éclipsera la lumière de tous les astres du firmament, de même que la splendeur de la lumière du soleil, brillant dans le ciel, fait disparaître la lumière de la lune et des étoiles.

Saint Augustin, cité par Corneille Lapière, va nous dire la même chose. « Considérez, disait-il à son peuple d'Hippone, combien grande est la puissance de ce signe de la croix, qui apparaîtra au dernier jour. Le soleil sera alors obscurci, nous dit l'Evangile, et la lune ne donnera plus sa lumière : mais la croix brillera et obscurcira toutes les lumières du ciel. Tous les astres étant disparus, continue le saint docteur, la croix seul éclairera l'univers, afin que vous compreniez qu'elle est plus lumineuse que la lune, et plus brillante que le soleil. Revêtue de la splendeur de la lumière divine, la croix effacera toute autre lumière.

» La croix apparaîtra pour trois raisons, » dit Corneille Lapière. « 1° Pour nous apprendre que

c'est par la croix que Jésus-Christ a conquis la gloire et la puissance de juger l'univers. 2° Pour faire connaître à l'univers qu'il a été crucifié pour le salut de tous, et que tous les ingrats qui n'ont point voulu profiter de la grâce qu'il leur avait méritée par sa mort, et qui ont abusé de son ineffable charité, n'auront aucune excuse. 3° La croix apparaîtra pour montrer à tous les hommes que les fidèles serviteurs du Dieu crucifié vont monter avec lui pour régner dans le ciel, et que tous ses ennemis vont être précipités dans les abîmes de l'enfer. »

L'évangile ne nous parle que de la glorification de la Croix, mais le célèbre Salméron nous apprend que tous les docteurs de l'Eglise croient que, en même temps que la croix, apparaîtront et la colonne où Jésus-Christ a été flagellé, et les verges qui ont déchiré sa chair divine, et la couronne d'épines qu'on a placée sur sa tête, et les clous qu'on a enfoncés dans ses mains et dans ses pieds, et l'éponge trempée dans le vinaigre qu'on a présentée à ses lèvres desséchées par la soif, et la lance qui a ouvert son côté, et tous les autres instruments de la passion. Le grand saint Thomas d'Aquin, est de la même opinion.

Il en sera ainsi, afin que tout ce qui a été teint du sang de Jésus-Christ soit glorifié avec lui. Et, s'il m'était permis de dire ma pensée, j'ajouterais ; afin que les instruments de la passion, revêtus de gloire et de lumière, soient comme les constellations d'autant d'astres brillants qui environneront la croix pour lui faire honneur et rehausser la majesté dont elle sera environnée.

De même que, avant de communiquer au premier homme le *souffle de la vie*, Dieu plaça au firmament le soleil pour éclairer ses pas, de même aussi, avant de redonner la vie au genre humain par la résurrection, Dieu placera la croix resplendissante d'une

lumière divine pour diriger les pas des hommes, revenus à la vie, vers la vallée de Josaphat. La croix et les instruments de la passion, remplaçant le soleil, la lune et les étoiles, ne formeraient-ils point ce que l'apôtre saint Pierre, dans sa *seconde épître*, chapitre 3^e, appelle des *nouveaux cieux* ?

La croix et les instruments de la passion ayant formé des *nouveaux cieux* pour des créatures renouvelées par la résurrection, l'Archange saint Michel fera retentir la grande voix de la trompette qui pénétrera jusque dans les abîmes de la mer : Levez-vous, morts ; sortez de vos tombeaux ; venez, venez au jugement. A cette voix toute-puissante, nous nous réveillerons tous, et nous sortirons de nos tombeaux.

Quel sera le premier objet que verront nos yeux ? La croix ! La croix seule ! Mais la croix glorifiée, mais la croix plus resplendissante de lumière que toutes les lumières, que tous les astres, que toutes les illuminations que nous aurons vus avant d'aller au tombeau. La transfiguration de Notre-Seigneur, alors que *son visage devint brillant comme le soleil, et ses vêtements blancs comme la neige*, peut peut-être nous donner une idée de la gloire dont la croix sera environnée.

A sa vue, quel cri de joie, quel immense cri de triomphe sortira de la bouche de tous les vrais amis de la croix ! Oh ! quel moment solennel ! C'est bien pour nous préparer à saluer la gloire de la croix que l'Eglise nous accoutume à chanter ce cantique prophétique : « Salut ! O croix, notre unique espérance ! Salut ! O croix, dans cette gloire de votre triomphe ! »

Oh ! Quel sera alors le bonheur de tous ceux qui, pendant leur vie de ce monde, auront honoré et vénéré la croix, sous ses vêtements de deuil. Quelle sera la joie des généreux associés de la *sainte tempérance de la croix*, qui, pour l'amour de Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre, avaient renoncé à boire de ces

boissons enivrantes qui flattaient leur sensualité ! Oh ! qu'elles seront heureuses toutes ces âmes qui, méprisant le monde et ses concupiscences, son orgueil et ses vanités, auront toujours eu devant leurs yeux, l'image du divin crucifié couronné d'épines !

« A la vue de la croix, » dit Corneille Lapierre, « tous les élus seront entendre des cris d'allégresse, parce qu'alors ils comprendront que c'est par la croix qu'ils ont été sauvés. »

« La croix apparaîtra dans le ciel, » dit saint Jean Chrysostôme, « pour la consolation des saints qui ont été sauvés par la croix, et qui, pendant leur vie, se seront étudiés à régler leur conduite sur celle du Dieu crucifié, par la patience dans les peines et par la mortification de la sensualité. »

Mais ce que je viens d'écrire ne nous fait connaître qu'une bien petite partie du bonheur des amis de la croix, dans ce grand jour. Non-seulement ils verront la gloire de la croix, mais encore ils la partageront, ils en seront eux-mêmes revêtus. Corneille Lapierre nous assure que Dieu, pour *honorer ses amis* (c'est l'explication du *nimis honorati sunt amici tui, Deus*), fera resplendir sur leurs fronts la croix glorifiée, suivant cette parole de l'Apocalypse : *Ne frappez point la terre, ni la mer, ni les arbres, jusqu'à ce que nous ayons marqué AU FRONT les serviteurs de notre Dieu*. La croix glorifiée sera donc *marquée sur le front* des élus, des enfants de la croix, « afin que tout l'univers voie que c'est par la croix qu'ils vont avoir la vie éternelle. » O mon Dieu, quelle gloire pour vos amis de voir briller sur leurs fronts votre divine croix glorifiée !

Resplendissante de lumière sur le front des élus, la croix dira comme Jésus-Christ : *Celui qui m'a glorifiée, pendant sa vie, je le glorifie en ce grand jour. Celui qui m'a confessée devant les hommes, aujourd'hui je le confesse en présence de tout l'univers.*

Mais, grand Dieu ! quel sera le désespoir, la honte et la confusion de ceux qui, comme j'en ai tant connus pendant ma vie, ont rougi de la croix de Jésus-Christ ? Quelle sera la douleur de tous ces intempérants, qui ont mieux aimé boire des liqueurs démoralisantes et s'enivrer, que de s'en priver et d'être sobres pour l'amour de Jésus-Christ et de la croix ! Qui dira leurs terreurs, leurs sanglots, leurs gémissements à la vue de la gloire de la croix et de ceux qui en auront été les amis ?

Écoutez ce qu'en dit le saint évangile : A la vue de la croix glorifiée apparaissant dans le ciel, *tous les peuples de la terre s'abandonneront aux pleurs et aux gémissements.*

De même qu'à la vue de la croix resplendissante d'une lumière divine, tous les élus feront entendre un immense cri d'allégresse, ainsi tous les pécheurs pousseront un épouvantable cri de terreur. Écoutez les paroles de désolation que le Saint-Esprit nous a révélées, dans *le livre de la Sagesse*. Elles semblent avoir été écrites pour les pécheurs livrés à l'intempérance.

« Les méchants à cette vue (à la vue de la croix) seront saisis de trouble et d'une horrible terreur. Touchés de regret, et jetant des soupirs dans le serrement de leurs cœurs, ils s'écrieront : Insensés que nous étions, la vie des amis de la croix nous paraissait une folie. Et les voilà élevés au rang des enfants de Dieu ! Nous nous sommes donc égarés de la voie de la vérité. Nous avons marché dans une voie pénible et honteuse, et de quoi nous sert maintenant notre orgueil !

» Oh ! diront les ivrognes, si nous nous fussions rendus les amis de la croix ! Et que fallait-il pour le devenir ? Un petit sacrifice, une privation qui était tout à notre avantage ! Si nous avions eu la croix dans nos maisons pour nous aider à triompher de

notre intempérance ! Si, chaque jour à ses pieds, nous avons prié avec nos frères pour nous soutenir contre notre funeste penchant !

» La voilà cette croix qu'on nous offrait, et nous l'avons refusée ! La voilà glorifiée dans les airs, et placée sur le front de ceux qui s'en sont faits les amis ! »

Et tous les peuples de la terre, c'est-à-dire, les pécheurs et les intempérants de toute la terre, s'abandonneront aux pleurs et aux gémissements à la vue de la croix.

« Toutes les tribus de la terre, » dit Corneille Lapierre, « c'est-à-dire, les réprouvés et les damnés, pousseront des cris lamentables à la vue de la croix, parce qu'ils n'ont point voulu s'en servir pour opérer leur salut. »

Saint Augustin dit également : « A la vue de la croix, toutes les tribus de la terre pousseront des gémissements. La croix les accusera et leur reprochera leurs crimes. »

Saint Chrysostôme dit pareillement : « Toutes les tribus de la terre, c'est-à-dire, les pécheurs, feront entendre des gémissements. A la vue de la croix, ils reconnaîtront que la mort d'un Dieu sur la croix ne leur aura servi de rien, et que, dans leur aveuglement, ils ont crucifié dans leurs cœurs Celui qu'ils devaient adorer.

« La croix apparaîtra, » dit encore le même saint, « pour la condamnation des pécheurs, qui, ayant méprisé la croix de Jésus-Christ, auront préféré la volupté et les plaisirs de la sensualité à la mortification que leur enseignait cette divine croix. »

Et tous les ivrognes, et tous les intempérants, et tous les orgueilleux, et tous les impudiques, et tous ceux qui ont fait un dieu de leur ventre, et tous ceux qui ont déshonoré la croix qu'ils avaient dans leurs maisons, par leurs intempérances, et tous les lâches

qui lui ont préféré des liqueurs démoralisantes, et tous les pécheurs impénitents *s'abandonneront aux pleurs et aux gémissements à la vue de la croix !*

A la vue de la croix, la joie de ses amis et la terreur de ses ennemis, ne feront que commencer. Si la seule vue de la croix a causé tant de bonheur à ses amis, et si, au contraire, sa vue a tant épouvanté ceux qui en ont été les ennemis, qui s'en sont moqués, qui l'ont dédaignée, qui lui ont préféré un liquide abrutissant, qu'en sera-t-il à l'apparition de Celui qui a voulu s'y laisser crucifier ?

Après avoir donné à l'univers assemblé, de contempler la gloire qu'il aura communiquée à sa croix, le Souverain Juge, le Fils de l'homme, le Dieu du Calvaire, commandera aux portes du ciel de s'ouvrir, et, se plaçant sur *une nuée brillante*, il apparaîtra lui-même accompagné de toute l'armée céleste. « A ce moment, » dit saint Augustin, « des anges environneront la Croix et la porteront devant le Fils de l'homme jusqu'au trône où il viendra s'asseoir pour juger toutes les nations. »

Ce sera dans cet instant, que les pécheurs épouvantés s'écrieront : *Montagnes, tombez sur nous ; collines, couvrez-nous. O terreur ! O douleur ! O épouvantable frayeur !* Et les montagnes et les collines n'obéiront point à leur voix ! Non, elles n'obéiront point, parce qu'il est écrit qu'alors surtout, *tout l'univers combattra pour Dieu contre les insensés ;* et encore : *Dieu armera ses créatures pour se venger de ses ennemis.* Abandonnés de tous ceux en qui ils avaient mis leur confiance, ils voudront fuir, mais une puissance invincible les retiendra devant le redoutable Juge.

Les amis de Jésus-Christ et de sa croix, au contraire, s'avanceront pleins de confiance au-devant du Dieu crucifié et viendront se placer près de la croix,

sous sa protection, contre la colère de l'agneau, comme pendant leur vie ils s'étaient mis sous sa garde, à ses pieds, pour être protégés contre les entraînements de la sensualité, de l'orgueil, et contre les fureurs de l'enfer.

Saint Jean nous dit, dans l'*Apocalypse* : *Et je vis les morts grands et petits qui comparurent devant le trône de l'agneau ; et les livres furent ouverts, et puis on en ouvrit encore un autre ; qui est le livre de VIE : et les morts furent jugés sur ce qui était écrit dans ces livres, selon leurs œuvres.*

Oh ! que les intempérants seront étonnés de voir écrits, dans le livre de mort, le nombre prodigieux des orgies et des fêtes tumultueuses de l'ivresse ; tous les blasphèmes, les jurements, les malédictions ; toutes les colères, les discordes, les paroles infâmes et scandaleuses produites par l'intempérance. Et les larmes d'une mère et les souffrances de pauvres petits enfants, et les scandales donnés par un père intempérant à sa famille, à ses amis, à ses voisins, à ses parents, à ses concitoyens ! Et les bienfaits de Dieu employés à l'outrager par l'intempérance ; et les outrages faits à la croix dédaignée, méprisée, mise en parallèle avec une bouteille de whiskey, et l'intempérant qui, comme au temps de la passion, avait crié, non plus : Nous ne voulons point le Christ, mais Barrabas ; mais bien : « Nous ne voulons point la croix, mais notre sensualité ! » Et la croix de tempérance insultée par le père de famille jusque dans sa maison, où il avait renouvelé, en sa présence, la conduite de ces impies qui buvaient et chantaient pendant que le Sauveur était abreuvé de fiel et de vinaigre ; et la grâce de la tempérance rejetée pour satisfaire l'infâme plaisir de l'ivresse ; et la religion avilie, et l'homme, créé à l'image de Dieu, déshonoré, et les sacrements abandonnés, et la table du Seigneur méprisée, et le sanctuaire de la

famille catholique outragé par l'ivrogne qui *s'était fait un Dieu de son ventre* ! Oh ! qui pourra compter tous les crimes sortis de la source empoisonnée de l'intempérance, dans un temps surtout où Dieu avait fait descendre du ciel tout ce qu'il fallait de force et de courage pour la fermer !

« Et puis, tout est fini, dira le criminel intempérant ! Tous les plaisirs de l'ivresse sont passés pour ne revenir jamais ! Et cette joie insensée de l'intempérance ne reviendra jamais ! Et la honte, et les remords, et le désespoir, et le feu, et une soif dévorante en vont être le châtiment, pour toute une éternité ! Oh ! pourquoi n'ai-je point imité mes frères généreux qui se privaient de prendre ces boissons d'intempérance ! On me pressait de correspondre à cette ineffable grâce de la tempérance venue du ciel ! Je voyais des exemples effrayants de morts dans l'état d'ivresse ! Ma femme et mes enfants, mes parents et mes amis, mon curé et ma conscience, me sollicitaient par leurs prières, par leurs larmes, par leurs souffrances, d'abandonner ces funestes liqueurs qui faisaient leur honte et mon malheur ! Et j'avais la sainte croix de tempérance dans ma maison ! Que n'ai-je été prier à ses pieds, au lieu d'aller dans ces funestes réunions, dans ces auberges maudites, avec des amis d'intempérance, où je la déshonorais en buvant avec eux ! Plus insensé qu'Esaü, j'ai perdu le ciel pour le plaisir honteux de boire des liqueurs qui ne me faisaient que du mal ! Plus insensé que le mauvais riche de l'Évangile, car j'étais chrétien, dans mon délire pour ces boissons funestes, j'ai perdu mon âme, mon ciel, mon Dieu, et voilà que je vais mourir pour une éternité ! Hélas ! je savais qu'en ce jour, on me demanderait compte, même *d'une parole inutile* ; pourquoi n'en ai-je pas conclu que je rendrais également compte de ces verres de liqueurs pris sans besoin et seulement pour

satisfaire ma sensualité, ou pour plaire à des amis, qui ne peuvent me défendre aujourd'hui ! »

Oh ! que les pensées des généreux associés de la sainte tempérance de la croix seront bien différentes ! Pour ceux dont les noms seront dans le *livre de vie de l'agneau*, pour les enfants du Calvaire, pour les vrais amis de la croix, il n'y aura que de consolants souvenirs. Ils seront auprès de la croix ; ils la porteront rayonnante de gloire sur leurs fronts : qu'auraient-ils à craindre du Dieu du Calvaire ? N'ont-ils pas été les amis de la croix, que Celui qui va les juger a voulu porter sur ses épaules, et dont il a fait son lit de mort ? Ne se sont-ils point privés des boissons qui pouvaient flatter leur gourmandise, pour le consoler d'avoir bu du fiel et du vinaigre ? Ne lui ont-ils pas dit mille et mille fois dans leurs cœurs, lorsque des amis perfides leur offraient des liqueurs fortes : « Non, mon bon maître, je ne boirai point de cette boisson, pour l'amour de vous. J'avais à choisir entre votre croix et la sensualité, et j'ai mieux aimé votre croix. Vous savez, Dieu du Calvaire, vous connaissez le jour où j'allai au pied de votre croix pour la recevoir dans mes mains, et vous dire que, de ce moment, je me séparais de ceux d'entre mes frères qui voulaient vous crucifier pour satisfaire leur sensualité. Votre croix m'est témoin que j'ai été fidèle à ma promesse. »

Et le *livre de vie de l'agneau* sera ouvert, et que de sacrifices marqués, jour par jour, pendant une longue suite d'années, y lira le généreux associé de la tempérance ?

Pendant sa vie, en ce monde, l'aimable Jésus n'avait-il pas dit : *Et quiconque aura donné seulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ses plus petits, comme étant de mes disciples, je vous le dis en vérité, il ne perdra point sa récompense.*

Le généreux associé à la sainte tempérance de la

croix, n'a pas donné un verre d'eau froide, sans pour cela se priver d'en boire, comme celui dont parle Jésus-Christ, mais bien réellement ce qu'il se retranchait, et pour toujours. Ce n'est pas à une créature humaine qui avait soif, mais bien réellement encore à son Dieu, qui lui faisait entendre ce cri douloureux : *J'ai soif !* Ce n'est pas seulement un verre de boisson, dont il s'est privé pour s'associer à la soif de son bon maître, mais des milliers de verres ! !

Pierre Télonarius, étant malade, vit, en songe, toutes ses actions mises dans la balance par les anges et par les démons. Lorsque les démons eurent mis d'un côté tous ses péchés, les anges ne trouvant autre chose qu'un pain qu'il avait donné avec un mouvement d'impatience et de colère, à un pauvre, le mirent sur l'autre plateau de la balance. Et il y eut égalité de poids !

Saint Grégoire a dit : « S'il est difficile de renoncer à ce que l'on possède, il l'est beaucoup plus de se renoncer soi-même. »

Si un pain donné à un pauvre de mauvaise grâce a tant pesé dans la balance du Souverain Juge, combien donc peseront dans la balance du jugement et le renoncement à sa sensualité et ce sacrifice de tous les jours et de tous les instants, faits, non pour un pauvre ordinaire, mais pour Jésus-Christ pauvre et abreuvé de fiel et de vinaigre ? Si celui qui ne s'est dépouillé que d'une très-petite portion de son bien, d'un pain, a mis dans la balance un poids qui pesait autant qu'un grand nombre de péchés, combien donc pesera, dans la balance du Souverain Juge, de s'être non-seulement dépouillé d'une chose quelconque, mais d'avoir renoncé à sa sensualité, et d'y avoir renoncé *volontairement*, et de l'avoir remplacée par un acte de mortification, quelquefois héroïque, sans cesse renouvelé au pied de la croix, qui a la vertu de centupler le mérite des sacrifices que l'on

fait pour son amour, ou pour celui du divin crucifié ? Que l'on juge, encore ici, combien est véritable cette parole de Monseigneur de Tloa, tant de fois répétée : « La sainte tempérance de la croix est semblable à la piété ; comme elle, elle a les promesses de la vie présente et de la vie à venir ! ! »

Oh ! vous dirai-je, encore ici, bienheureux associés à la tempérance : combien vous serez émerveillés en voyant tous ces verres de boisson retranchés, se changer en une immense quantité de perles pour orner la croix de lumière qui brillera sur vos fronts ! Regretterez-vous alors d'avoir été fidèles à bien garder votre saint engagement, pris au pied de la croix ?

Il est écrit : *Dieu alors rendra à chacun selon ses œuvres.* O mon Dieu ! O juste, mais redoutable Juge ! Qu'elle sera terrible la sentence que vous porterez contre les intempérants, contre les contempteurs de votre croix, et contre les hommes et les femmes sensuels qui auront fait un *Dieu de leur ventre* ! O mon Dieu ! Quels cris de désespoir, quels gémissements déchirants, quel inconcevable regret, quand le Souverain Juge bannira de sa présence et condamnera à une soif éternelle, avec le mauvais riche, tous ces catholiques, à qui on avait offert la croix, et qui n'en ont point voulu pour se corriger de leur ivrognerie, ou qui, l'ayant reçue dans leurs maisons, l'auront rendue témoin de leurs orgies ! Et quel sera leur désespoir, leur rage, leur haine contre ses boissons funestes, quand les portes du gouffre infernal s'ouvriront sous leurs pieds pour les laisser tomber dans une mer de souffre et de bitume embrasée par le souffle de la colère du Dieu Tout-Puissant ! Et ils iront, dit le saint Evangile, dans le supplice éternel, préparé, non pour eux, mais pour le diable et ses anges.

Oh ! qu'ils y descendent donc en esprit, mes malheureux compatriotes, afin de n'y point des-

cendre en corps et en âme, au jour où la croix et le divin crucifié leur infligeraient le châtiment qu'ils auront mérité, et que, fidèles aux avis qu'on ne cesse de leur donner, ils cessent de s'en rendre dignes par leur intempérance ! Plusieurs d'entre eux avaient si bien commencé ; ils étaient si heureux dans leur fidélité à garder leur sainte tempérance ! Pourquoi l'ont-ils abandonnée pour reprendre à boire des boissons qui ne seront que leur malheur, en ce monde et en l'autre ? Qu'ils reviennent avec nous, tous ceux qui furent nos frères bien-aimés, pour nous aider à combattre contre ceux qui, par le moyen des auberges et par le commerce des boissons enivrantes, n'ont pour but, pour unique but, que celui de nous séparer pour nous détruire.

PROTECTION DE LA CROIX.

Le fait suivant m'a été envoyé, par écrit, de Saint-Grégoire. Il a été dicté par la mère de famille qui a été si merveilleusement sauvée, elle et ses enfants, par la puissance de la croix, lors de la tempête et de l'inondation du 12 avril 1865, qui détruisirent un si grand nombre de bâtisses et causèrent la perte de plusieurs vies, dans le district des Trois-Rivières et ailleurs. Je vais la laisser parler elle-même.

« Notre maison est une bâtisse bien légère, construite en madriers, et elle est bien l'une des moins solides de l'endroit que nous habitons. L'eau était montée tout autour de la maison à une hauteur d'au moins dix pieds, et il n'y avait pas moins de sept pieds d'eau sur le plancher de bas. Les portes et les fenêtres avaient été emportées par la lame ; et il nous avait fallu nous réfugier dans la mansarde de notre maison.

» Lorsque la tempête commença, vers trois heures de l'après-midi, mon mari était absent, il se trouvait chez notre troisième voisin à environ sept arpent

de chez nous, et j'étais seule avec mes sept enfants, en bas âge. Le vent soufflait avec une telle impétuosité que les lames soulevaient le plancher de haut sur lequel nous étions. Les vagues battaient avec une telle force que notre chétive mansarde craquait d'une manière épouvantable, et semblait flotter et se bercer sur l'eau, au point de mettre en mouvement un berceau qui s'y trouvait et qui berçait seul sans qu'on y touchât.

» On voyait de tous côtés de solides constructions s'écrouler sous le vent et la lame, et passer à flot près de nous. Tout, en un mot, semblait nous avertir que c'en était fait de nous. Cependant je ne perdais pas courage, mes enfants non plus. L'une de mes petites filles (l'aînée) me dit : *C'est fini ; la maison marche, et nous allons périr.* Sur quoi, je leur dis à tous : Venez, mes enfants, prenons tous ensemble notre croix de tempérance, et tenons-la bien. Confessons-nous à Dieu, demandons-lui pardon de nos fautes, et mettons-nous sous la protection de la croix ; puis, s'il faut périr, périssons avec elle. Une autre de mes petites filles répéta : Mettons-nous sous la protection de la croix, et ne perdons pas courage ; elle peut nous sauver, car elle a déjà fait de plus grands miracles. Enfin, nous récitâmes tous ensemble le chapelet, au pied de la croix. Aussitôt après, nous sentîmes notre courage se ranimer, et notre confiance en la croix devenir encore plus grande.

» Cependant, la bourrasque continuait toujours ; le vent mugissait avec violence et les flots étaient en furie ; puis de grosses pièces de bois, des bâtisses entières, très-solidement construites, emportées par la tempête, menaçaient de fondre sur notre frêle mansarde et de la livrer en pièces à la rage des flots. Mais, comme par miracle, tous ces déjets, en approchant de nous, changeaient de direction dans leur

course, et par là, semblaient obéir à une main puissante qui voulait nous protéger.

» Une bâtisse complète, cependant, chargée d'animaux et poussée avec force par la houle, arrivait droit sur nous, et allait nous engloutir ; mais, o miracle ! elle s'arrêta à environ dix pieds de notre maison, où elle s'écroula, et les morceaux épars, ainsi que les animaux, disparurent dans les eaux. Puis, notre misérable gîte, quoique bien ballotté par la tempête, demeura encore sain et sauf.

» Mon mari, qui se trouvait dans l'impossibilité absolue de nous secourir, me dit que, lui aussi, il ne perdait pas courage pendant ces heures de détresse, et qu'il disait : Je ne puis y aller, mais ma croix va les sauver. Ce ne fut que vers neuf heures du soir qu'il put, avec nos voisins, venir à notre secours, bien que la tempête fut encore très-forte. Alors, nous quittâmes sans regret notre gîte flottant, emportant avec nous la croix bénie qui nous avait sauvés du péril. Oui, je le crois, et je n'en doute nullement, sans une protection spéciale du Tout-Puissant, c'en était fait de nous, et c'est à la belle croix de tempérance que nous devons notre salut. Aussi, toute notre vie, mon mari, mes enfants et moi, nous l'aimerons, nous la respecterons, et nous engagerons nos frères à l'aimer et à la respecter. »

(Signé,) JULIE MARCEAU, épouse
de CHARLES RICHER.

Voici ce qu'a ajouté, au bas de cette intéressante relation, M. le curé de Saint-Grégoire.

« Je, soussigné, certifie que Julie Marceau, épouse de Charles Richer, est une excellente chrétienne, et que l'on peut, sans hésiter, ajouter foi à sa relation. Je puis aussi attester que Chs. Richer a constamment été fidèle à son engagement à la tempérance. »

(Signé,) « JN. HARPER. »

croix, en ce monde ! En une seule année, le chiffre en est déjà très-élevé.

Ils verront, écrits dans le *livre de vie de l'agneau*, tous les bienfaits découlant du sacrifice fait par la tempérance. Et quel en sera le nombre ! La paix, l'union et la charité rétablies dans un grand nombre de familles, autrefois troublées par l'intempérance ; un nombre étonnant de discordes, de haines, de disputes, de batailles, de crimes, de troubles, de mauvais exemples, retranchés dans les familles, dans les paroisses, dans un pays tout entier ; les enfants vêtus et nourris convenablement, recevant les bienfaits d'une instruction chrétienne, édifiés et portés à la vertu par l'exemple d'un père devenu sage et rangé, laborieux et économe, par sa fidélité aux règles de la tempérance ; les jurements, les sacres, les malédictions, les mauvais propos, causés par l'intempérance, remplacés par des paroles chrétiennes, et, surtout, par une immense prière, faite chaque jour au pied de la croix de tempérance ; les sacrements, les offices divins abandonnés, mais ensuite fréquentés avec édification par un grand nombre que l'intempérance en avait éloignés ; un grand nombre de jeunes gens prenant des établissements dans leur pays catholique, et, par le travail et les économies résultant de la tempérance, éloignés pour toujours de la cause qui les forçait à en aller chercher en pays étranger, au péril de leur foi, de leurs mœurs et de leur salut éternel ; la religion et la morale publique respectées, les auberges, cette profonde source de crimes et de dégradation, abolies ou diminuées, les saints jours de dimanche et de fêtes respectés et sanctifiés, des sommes immenses retirées du gouffre de l'intempérance pour être employées à des œuvres bonnes et profitables aux familles et à la société, les bienfaits de Dieu mis à

profit, les noces, les festins, les repas, les relations sociales redevenues, par la tempérance, des jours de joie paisible, cordiale et chrétienne : voilà ce que verront écrit les associés de la tempérance.

Enfin, ils verront écrits, dans le *livre de vie*, les noms d'un grand nombre de leurs frères, retirés du chemin de l'enfer où les avait conduits leur intempérance ; un plus grand nombre encore d'autres que leur société a préservés d'y entrer ; la conservation de la vie à un très-grand nombre de personnes qu'une mort funeste, causée par l'intempérance, eut enlevées de ce monde dans la vigueur de l'âge ; enfin une foule d'âmes placées, dans ce grand jour, à la droite du Souverain Juge, et que l'intempérance aurait placées à sa gauche.

Et toutes ces bonnes et excellentes œuvres, et mille et mille autres que Dieu aura fait écrire dans le *livre de vie*, comme provenant de la société de tempérance, seront placées dans la balance du juste Juge, et le prix en sera donné, selon sa coopération, à chacun des généreux enfants du Canada, associés à la sainte tempérance de la croix. Oh ! quel immense trésor de richesses immortelles pour les associés ! Avec quelle profonde reconnaissance ils béniront le jour, le moment où ils avaient été embrasser la croix ! Comme ils se féliciteront les uns les autres de leur fidélité à garder leur engagement ! Comme ils se féliciteront d'avoir renoncé à ces boissons qui peut-être auraient été cause de leur malheur, et dont le sacrifice leur a mérité une si grande récompense !

Et puis, se tournant vers la croix qui a été le lien divin de leur société et le motif divin de leur sacrifice, avec quels cris de joie, de bonheur, d'allégresse, ils la salueront et ils la béniront !

Je déclare ici, en toute sincérité, que, quand je n'aurais gagné qu'à jouir de cet indicible moment de

bonheur par ma fidélité à la tempérance, je me croirais largement récompensé. Mais il ne sera que le commencement et comme une goutte de bonheur, comparé aux joies ineffables et éternelles que Dieu réserve aux amis de sa sainte croix de tempérance.

Mais quelles paroles adressera le Dieu mort sur la croix à ceux qui s'en sont faits les amis et les associés par leur acte héroïque de mortification ? Il me semble l'entendre leur adresser ces douces et consolantes paroles :

« Vous êtes devenus mes amis, parceque vous avez aimé ma croix. Le monde ne voulait plus en entendre parler ; il la fuyait, il en détournait sa pensée. On l'avait ôtée de la couronne des rois, du front des édifices publics, des bords des grands chemins, des vêtements de la femme chrétienne. Quelques-uns ne la saluaient plus, ou ne la regardaient même pas, quand ils passaient devant elle. Les uns par respect humain, les autres par mépris, un certain nombre par indifférence, n'en traçaient même plus le signe vénérable sur leurs fronts.

» Dans votre pays même, on pouvait craindre que ma croix ne cessât de recevoir les hommages qui lui sont dûs, lorsque vous, mes généreux amis, vous vous êtes levés à sa vue, vous vous êtes avancés vers elle, l'avez reçue dans vos mains, l'avez baisée avec amour, et, le cœur joyeux, l'avez emportée dans vos demeures pour l'exposer à la vénération de vos familles. Du moment que ma croix a été placée dans vos maisons, vous êtes devenus mes enfants bien-aimés. La présence de ma croix et les hommages qu'elle a reçus de vos enfants, vous ont protégés contre une foule de malheurs que méritaient vos péchés. Car partout où est placée, avec honneur, la croix que j'ai portée sur mes épaules ensanglantées et que j'ai arrosée de mon sang, j'y suis d'une manière spéciale

et j'y fais descendre les plus abondantes bénédictions du ciel.

» Ma croix n'a été pour vous la source de toutes les œuvres, que vous venez de voir écrites au livre des récompenses éternelles, que parce que, par amour pour cette divine croix et pour vous associer à la douleur que je ressentis lorsqu'on me donna à boire du fiel et du vinaigre, vous avez abandonné de prendre des liqueurs enivrantes, le plus grand fléau qui ait ravagé la terre.

» Par votre généreux sacrifice, vous avez consolé mon cœur, affligé par les crimes sans nombre qu'enfantait, chaque jour, l'usage de boire des liqueurs enivrantes. Par votre mortification, vous avez satisfait à ma justice justement irritée par les intempérances honteuses de ceux qui vous avaient précédés. Par vos prières au pied de ma croix, vous m'avez offert une réparation pour les blasphèmes, les juréments et les malédictions lancés contre le ciel et contre Dieu, par la bouche des ivrognes de votre pays. Par votre charité envers des frères intempérants et par votre union sous l'étendard de ma croix, vous m'avez ramené un grand nombre de mes enfants que leur intempérance avait éloignés de moi et qui se dirigeaient vers l'enfer, où ils auraient été à jamais séparés de moi. Par les privations que vous vous êtes imposées pour l'amour de ma croix, vous avez donné du pain et des vêtements à un grand nombre de mes petits enfants, dont les larmes et le dénuement affligeraient mon cœur paternel ; car, dans ces enfants, j'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; dans ces enfants je manquais de vêtements, et vous m'en avez donnés.

» J'ai tout compté et je vais mettre dans la balance de ma miséricorde, et payer ce que méritent votre généreux sacrifice, vos prières, vos bons exemples,

et tout ce que votre société a fait de bien à votre pays catholique et pour l'honneur de notre foi, de votre religion, de votre Dieu.

» J'ai vu votre courage à résister aux mauvais exemples que vous donnaient des compatriotes intempérants ; j'ai été témoin des combats qu'on vous a livrés pour vous faire manquer à la grâce de la tempérance, et j'ai vu votre généreuse fidélité à la garder. Je vous regardais avec amour, je vous bénissais, lorsque vous alliez au pied de ma croix, prier pour vous, pour vos frères, pour votre patrie. Mes anges préparaient votre couronne pendant que, sur votre lit de mort, vous teniez ma croix dans vos mains défaillantes, vous l'embrassiez avec respect, vous la pressiez avec amour sur votre cœur mourant. Je ne vous appellerai plus mes amis, mais mes enfants, les héritiers du royaume de mon Père et mes co-héritiers dans la gloire éternelle que je vous ai méritée sur la croix. »

Mais je m'arrête. Car suis-je capable, pourrais-je trouver des mots pour dire qu'elle ineffable tendresse leur témoignera le Dieu du Calvaire ? Quelles bénédictions il leur donnera pour avoir compati à sa soif et au tourment de ce breuvage composé de fiel et de vinaigre qu'on a offert à ses lèvres desséchées ! Quelles louanges il leur donnera pour s'être volontairement privés de ces boissons qui auraient flatté leur sensualité, et, par l'abus criminel que plusieurs eussent fait de ces boissons, auraient causé leur perte éternelle.

Et puis quel triomphe, quelle joie, quel bonheur, quand l'aimable Sauveur leur dira de venir régner avec lui dans l'enivrement des joies éternelles, pour s'être préservés des joies délirantes des boissons. Et puis, qui dépeindra ce solennel départ de ce monde de misères et de combats pour aller jouir d'un bonheur éternel !

Il me semble apercevoir la croix, resplendissante des clartés divines, sortant de chacune des gouttes du sang divin qui l'ont arrosée, portée par les anges, s'avancer à la tête des élus vers le séjour de la paix, du bonheur et des éternelles délices. Il me semble voir tous les vrais amis de la croix, portant sur leurs fronts une croix lumineuse, s'avancant à sa suite vers le ciel, de même que, pendant cette vie, ils la suivaient dans les processions religieuses. Il me semble entendre chanter par un immense chœur d'anges et d'élus triomphants ce chant de l'Eglise de la terre, qu'on dirait préparé pour les élus montant au ciel, plutôt que pour les habitants de cette vallée de larmes et de douleurs : « L'étendard du Roi est élevé dans les airs, le mystère des gloires de la croix apparaît à tous les regards, etc., etc. »

O mon Dieu ! O divin crucifié ! Quel triomphe vous avez préparé pour vos amis, au jour où, revêtus des habits de l'immortalité, portant sur leur tête des couronnes qui ne se flétriront jamais, le cœur inondé de délices célestes et tout rayonnant des splendeurs d'une gloire divine, ils monteront à la suite de votre croix glorifiée, avec vous, avec vos saints, avec votre divine Mère Marie, vers votre Père céleste, pour partager son royaume ! !

J'en ai la ferme confiance, la croix guidera la marche triomphante de ses amis et des amis du divin Crucifié vers le ciel. Laissez-moi vous dire, associés de la croix, sur quels motifs est appuyée mon espérance.

La croix n'est-elle pas appelée *la clef du paradis*, (*clavis paradisi*) ? Et, par ce titre mystérieux que lui donne la sainte Eglise Catholique, ne semble-t-elle pas destinée à ouvrir la porte du ciel pour faire entrer dans la gloire les élus triomphants, de même qu'elle

faisait ouvrir celle de nos églises, après le chant de l'*Hosanna* du dimanche des rameaux ?

La croix n'est-elle pas aussi appelée *l'arbre de vie* (*arbor vita*) ? Et l'apôtre saint Jean ne dit-il pas que *l'Esprit dit aux Eglises : Je donnerai au victorieux à manger du fruit de l'arbre de vie, qui est au milieu du paradis de mon Dieu* ? Quel sera cet arbre de vie, placé au milieu du paradis, pour servir de nourriture aux vainqueurs, aux élus, aux saints, si ce n'est la croix ?

Ne voyons-nous pas la croix marcher à la tête des fidèles et leur tracer le chemin dans toutes les processions qui ont lieu dans les solennités de l'Eglise ? Et dans la plus grande et la plus solennelle de toutes les processions de l'Eglise triomphante, l'étendard du Roi du ciel, la croix glorifiée, ne serait pas placée à la tête des élus ? Elle aurait guidé la marche de l'Eglise de ce monde, et elle ne guiderait pas celle de l'Eglise du ciel ?

Nous avons encore vu que la croix glorifiée sera portée par les anges devant le Souverain Juge, lorsqu'il descendra sur une nuée brillante pour venir juger l'univers. Si elle précède son époux, le divin Crucifié, pour venir juger les vivants et les morts, s'en séparera-t-elle, lorsque cet époux, ayant condamné tous ces ennemis et ceux de sa croix, montera glorieux vers le ciel, pour y régner avec les vivants ? Et les élus qu'elle aura rachetés, qu'elle aura sanctifiés, qu'elle aura fortifiés par la force divine pendant leur vie de ce monde, en seraient séparés pendant leur triomphe vers le ciel, et pendant leur vie dans le paradis ?

L'apôtre saint Jean nous a dit : *Et cette ville (la Jérusalem céleste) n'a point besoin d'être éclairée par le soleil et par la lune, parce que c'est la lumière de Dieu qui l'éclaire, et que l'agneau en est la lampe.*

Mais il nous dit aussi que *l'agneau est immolé depuis le commencement du monde*, et nous savons que l'agneau est inséparable de sa croix, l'autel de son immolation.

Nous avons enfin été convaincus que, dans ce grand jour, la croix serait glorifiée à la vue de toutes les nations. Et Dieu, en la glorifiant, ne l'associe-t-il pas à la gloire de son Fils et à celle de ses élus ?

D'ailleurs, les saints monteraient au ciel, et la croix n'y monterait point ? Ceux qu'elle a rachetés par le sang divin qui l'a arrosée, iraient habiter la demeure de Dieu, et elle n'irait pas ? Elle aurait été la gloire de l'Eglise *militante*, et elle ne serait point la gloire de l'Eglise *trionphante* ! Elle a combattu dans les saints, elle a vaincu dans les saints, et elle ne triompherait point avec les saints ?

« Jésus-Christ, » dit l'auteur des *Trésors de Cornélius à Lapide*, « Jésus-Christ a communiqué à sa croix sa puissance, sa majesté, sa sagesse, son éternité. Il lui a communiqué son éternité, afin que, placée dans le ciel, comme l'enseignent les saints Pères, elle y soit un impérissable trophée. A la fin du monde, le feu consumera jusqu'aux éléments ; mais le bois de la croix de Jésus-Christ sera préservé et porté triomphalement au ciel. Jésus-Christ l'a donné à entendre lorsqu'il a dit : Au dernier jour paraîtra le signe du Fils de l'homme.

» Telle est la croyance de saint Jean Chrysostôme, de saint Cyrille, de saint Ephrem, de Suarez. La croix sera placée et brillera dans le ciel, comme l'éternel étendard des victoires de Jésus-Christ. Isaïe l'indique, lorsqu'il dit : *Et le Seigneur éclatera, comme un signe éternel qui ne disparaîtra jamais.* »

Nous pouvons donc espérer avec une ferme confiance que la croix qui a reçu notre sacrifice de la sainte tempérance ; que la croix que nous avons

reçue avec respect dans nos maisons ; que la croix au pied de laquelle nous avons tant de fois prié pour nous soutenir dans le combat contre les démons de l'ivrognerie ; que la croix, dont la force toute-puissante nous a donné la victoire sur notre sensualité ; que la croix qui a conduit à l'Eglise notre dépouille mortelle ; que la croix qui a protégé notre sommeil dans la terre bénie du cimetière ; que la croix que nous avons tenue dans nos mains défaillantes et qui a reçu notre dernier soupir ; que la croix enfin qui, pendant notre pèlerinage en ce monde, a guidé nos pas dans nos processions religieuses : nous pouvons donc espérer, dis-je, que la croix ne nous abandonnera jamais.

Nous la saluerons à notre réveil du tombeau ; elle guidera nos pas vers la vallée de Josaphat ; nous contemplerons la gloire qu'elle recevra devant toutes les nations ; elle nous protégera contre la colère de l'agneau ; elle nous séparera des infidèles, des réprouvés, des intempérants qui auront fait *un Dieu de leur ventre* ; elle plaidera notre cause auprès du Souverain Juge ; elle nous rendra témoignage devant l'univers assemblé ; elle nous montrera le chemin du ciel ; elle nous y conduira et elle nous en ouvrira l'entrée.

Elle demeurera avec nous, *au milieu du paradis de notre Dieu*, afin que nous puissions contempler la gloire que Dieu lui a donnée, et continuer, dans cette vie de bonheur éternel, le chant divin que, dans notre exil de la terre, nous avons si souvent répété : « O croix, notre unique espérance, salut ! Salut, dans le triomphe de la gloire que vous avez reçue pour avoir touché les membres du divin Rédempteur mourant entre vos bras ? »

Et toute cette gloire, tout ce bonheur, toutes ces ineffables jouissances, seront le partage de ceux qui,

pour l'honneur de leur religion, de leur patrie catholique, de leur Dieu, de la croix, auront renoncé aux vaines et coupables jouissances de la sensualité, et auront marché sur les traces du Dieu crucifié.

Qui maintenant ne serait point capable de comprendre que les privations et les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour manifestée en nous, dit saint Paul ?

Exemple.

Je voudrais être autorisé à donner, aux associés de la croix, le nom de l'admirable dame qui me fournit l'exemple que je vais citer.

Un jour d'une grosse hordée de neige qui, poussée par un grand vent, avait obstrué le passage des chars sur la voie de Montréal, deux messieurs entrèrent dans une maison de bonne apparence pour y demander à manger. La dame du logis, demeurée veuve depuis quelques années, se prêta de bonne grâce à leur désir.

Le repas placé sur la table, les deux messieurs s'en approchèrent avec empressement ; ils avaient bien faim. Mais, malgré tous les soins qu'on avait apportés à préparer ce qu'il leur fallait, les deux convives témoignèrent qu'il y manquait quelque chose, des liqueurs fortes. Ils en demandèrent à la maîtresse de la maison, qui, en réponse, leur montra sa croix de tempérance, et leur déclara qu'elle n'en avait pas dans sa maison. Les convives la prièrent d'avoir l'obligeance de leur en envoyer chercher. Elle leur répondit, sans hésiter, qu'elle ne le pouvait pas, parce qu'elle avait la croix de tempérance.

Alors ils résolurent d'en envoyer chercher par un commissionnaire. Mais ici survint un autre obstacle de la part de la dame, car elle leur déclara nettement

que cette boisson n'entrerait point dans sa maison, et qu'ils iraient la boire dehors.

Ne pouvant vaincre la courageuse enfant de la croix, ils se regardèrent quelque temps en silence, puis l'un d'eux dit à l'autre : *C'est dur, mon ami ; mais c'est beau !*

Oui, *c'est beau !* Mille et mille fois : *C'est beau !* Et j'ajoute que, de tous les *beaux* faits que la sainte société de la tempérance de la croix nous a donnés, je n'en connais point de plus *beau*.

Si ce livre tombait entre les mains de celle qui en a enrichi la merveilleuse société de la croix, je la prie de recevoir le témoignage de ma plus profonde vénération et de ma plus sincère admiration. Son courage à faire respecter la présence de la croix de tempérance, est bien propre à nous consoler de la lâcheté de ceux qui l'outragent ou la laissent outrager dans leurs maisons.



FORMULE DE L'ENGAGEMENT

A LA

SOCIÉTÉ DE LA CROIX.

Je prends la résolution devant Dieu et avec son aide, dans l'intention de procurer davantage sa gloire et mon salut, ainsi que le salut du prochain, et en conformité avec Jésus-Christ souffrant et abreuvé de fiel et de vinaigre, de ne jamais faire usage de boissons enivrantes, *excepté comme remède*. Dans les mêmes vues et avec la même assistance de la part du Dieu tout-puissant, je prends également la résolution d'engager ma famille et tous mes frères catholiques, à ne jamais faire usage de ces boissons funestes. Je prie la sainte Vierge, mère des douleurs, mon saint patron et mon saint ange-gardien, de faire agréer ces résolutions au Père des miséricordes, et au Dieu de toute consolation, et de m'obtenir la grâce d'y être constamment fidèle.

J'accepte la Croix de Jésus-Christ comme l'étendard, le symbole et le principe chrétien de la privation que je m'impose, ainsi qu'à ceux qui dépendent de moi.

Cet engagement est de ma part une résolution simple, mais sincère, chrétienne et fondée sur l'espoir qu'elle sera agréable à Dieu, utile à mon âme et au salut de mes enfants, ainsi qu'au bien spirituel de mon prochain.

Je m'engage encore à observer et à faire observer fidèlement dans ma famille, autant qu'il dépendra de moi, toutes les règles et observances de la société, telles qu'approuvées par l'autorité ecclésiastique.

RÈGLES DE LA SOCIÉTÉ DE LA CROIX.

I. On dit tous les jours, dans chaque famille, cinq *Pater* et cinq *Ave*. C'est un membre quelconque de la famille qui recite, à genoux au pied de la croix, ces prières au nom de tous. Un petit enfant peut acquitter cette observance. On ne pèche pas en omettant ces prières, en tant que prescrites par la société ; mais la famille se prive, chaque fois qu'elle y manque, du secours des prières des autres familles de la société. L'intention qu'on doit avoir en récitant ces cinq *Pater* et *Ave*, est d'honorer les cinq plaies de notre seigneur Jésus-Christ, et de vouloir au sa-

cours de tous les membres de la société, en quelques lieux qu'ils soient et à quelques paroisses qu'ils appartiennent.

II. La société se choisit un Saint Patron, dans chaque paroisse ou localité. Ce patron devient le protecteur spécial des associés de cette paroisse qui doivent l'honorer et l'invoquer d'une manière particulière.

III. La croix de la société est de bois, peinte en noir. Une croix de toute autre couleur est interdite. Sa dimension est de deux pieds et demi à trois pieds. Cette dimension sert de règle aux proportions secondaires qu'elle doit avoir. Cette croix est bénie à l'église. On la reçoit des mains du prêtre, en se mettant à genoux, au pied de l'autel. En la recevant, on la baise avec respect. Elle n'est donnée qu'aux chefs de famille, et à ceux qui tiennent maison. A ce titre, les veuves ayant une famille, ou tenant maison, y ont droit. Il serait désirable d'avoir une croix dans chaque école.

IV. La croix, ainsi reçue, est apportée à la maison. Le chef de la famille fait alors, pour son épouse, ses enfants et ses serviteurs, ce que le prêtre a fait, en lui donnant la croix. Il la fait vénérer à toute sa famille, qu'il agrège ainsi à la société, puis il place la croix à la vue et d'une manière permanente, dans l'appartement que la famille occupe habituellement. Là, la croix doit rappeler sans cesse à toute la famille, d'abord, la résolution qu'elle a prise de pratiquer spécialement la vertu de tempérance, puis, l'obligation de pratiquer toutes les vertus chrétiennes dont la croix est la source féconde par les mérites de la victime adorable qu'elle a portée entre ses bras. En outre, la croix est donnée comme enseignement spécial au père, à la mère et aux enfants.

V. La croix de tempérance doit accompagner, à sa sépulture, le corps de chaque associé défunt qui a fait sa première communion ou reçu l'extrême-onction. Elle était l'arme dont il s'était servi pendant la vie pour combattre ses passions, le monde et satan : à la mort, elle l'accompagne fidèlement jusqu'au lieu du repos. Elle doit être placée sur le cercueil pendant les prières de l'Eglise. Après les chants funèbres, elle le conduit au cimetière où s'élève une autre croix spécialement sanctifiée par l'Eglise pour protéger la dépouille mortelle de tous les défunts. C'est pourquoi un des membres de la famille du défunt rapporte à la maison la croix dont ce défunt n'a plus besoin. Elle revient continuer, pour les survivants de la famille, la mission de salut et de protection qu'elle remplissait auparavant. Elle sert, en même temps, à rappeler religieusement la mémoire du défunt. On priera donc pour lui, dans la famille, au pied de la croix. Elle passera ainsi de générations en générations avec ses traditions pieuses et ses salutaires influences.

VI. Après avoir fait déposer le corps du défunt dans la fosse,

le prêtre lui-même remet la croix à un membre présent de la famille.

VII. On se prive des bienfaits spirituels de la société chaque fois qu'on en transgresse les règles. Un seul verre de liqueur forte pris en contravention aux règles de la société suffit pour faire perdre le fruit des prières faites en ce jour au pied de la croix par tous les associés. Si l'on est agrégé à l'association des messes, dont il sera fait mention plus bas, on perd le fruit du saint sacrifice offert dans le mois où a été commise l'infraction dans tous les lieux où la société est établie. Les seuls cas où la société permet de faire usage de liqueurs fortes sont les *cas de maladie* où elles sont nécessaires *comme remède*.

VIII. Les nouveaux associés doivent *ordinairement* se présenter à la messe du mois pour recevoir la croix.

IX. Tout commerçant de boissons fortes, n'importe à quel titre, doit abandonner ce commerce, s'il veut appartenir à la société. On excepte certains cas prévus par la société, comme celui de la vente de boissons à des personnes qui en ont besoin *comme remède*. La société ne tient nul compte si ceux à qui on voudrait vendre des liqueurs spiritueuses font ou non partie de la société de tempérance.

X. Les liqueurs interdites, dans la société, sont le rhum, le gin, le brandy, la jamaïque, le vin, le whiskey, la grosse-bière, le cidre et généralement toute liqueur qui peut enivrer.

XI. Ceux des associés qui, à plusieurs reprises, manqueront publiquement à leur engagement, en s'enivrant, seront exclus de la société par le directeur, assisté des conseillers. La majorité décidera l'exclusion. Il est entendu que les avertissements et les exhortations les plus charitables devront être faits auparavant au membre faible qui aura ainsi succombé. Si le conseil, composé comme ci-dessus du directeur et des conseillers, décide d'ôter la croix de la maison de celui qui la déshonore, ce sera au directeur à l'en ôter. Ceux qui auront été ainsi retranchés de la société, n'auront rien à réclamer contre elle au sujet des contributions qu'ils auraient payées pour messes ou autrement.

XII. Si le membre qui a succombé se corrige, il peut rentrer dans la société et participer de nouveau à tous ses avantages. Le directeur propose son admission dans l'assemblée des conseillers, après avoir constaté avec eux son retour sincère à la loi de tempérance. S'il reste incorrigible, quoiqu'il ne participe plus de droit aux prières de la société, les associés ne doivent pas l'oublier dans leurs prières particulières, afin d'obtenir son retour.

XIII. Il est laissé au zèle et au jugement du curé, dans la paroisse duquel est établie la société, de faire une courte prière devant la croix avec toute la famille, quand, en sa qualité de pasteur, il fait sa visite pastorale. Cette pratique, qui peut ne

consister qu'en un *Ave, Maria*, à la *Mère des douleurs*, a pour but de rappeler à la famille les visites peu chrétiennes et les désordres commis autrefois, dans les maisons de la paroisse, sous le règne de l'intempérance, au commencement de chaque année. Cette prière, en rendant la croix plus vénérable aux yeux de la famille, servira de réparation, et établira en même temps un nouveau lien d'amour, de respect et de piété entre le pasteur et les brebis.

XIV. Les personnes en service dans une famille qui n'est pas agrégée à la société, ont le droit de s'associer avec leurs pères ou leurs mères veuves, si ceux-ci font partie de la société. Ils ont également le droit de faire partie de l'association aux messes, s'ils le désirent, en payant la petite contribution exigée.

XV. A la messe solennelle du Saint Patron, il y a *ordinairement* réunion de prêtres pour encourager la *piété des membres* de la société, qui voudraient, en ce jour, *approcher des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie*. Il y a sermon sur la *tempérance, ou sur les vertus de la Croix*, et on y lit solennellement la formule de l'engagement de la société, afin que chacun, d'esprit et de cœur, renouvelle la résolution qu'il a prise, lors de son entrée dans la société. On atteindrait facilement le but indiqué ici, en s'entendant dans chaque canton pour célébrer cette fête tour à tour, dans un temps où les associés ne seraient pas occupés à leurs travaux.

XVI. A la société de tempérance est jointe une association de messes en faveur de ceux qui font partie de cette société. Pour devenir membre de cette association, on donne par chaque associé, une petite contribution de deux deniers ou quatre sols, dans le cours de novembre, chaque année. Cette association est volontaire. Ceux qui ne paient pas leur contribution au temps fixé, cessent par là même d'avoir part au fruit du saint sacrifice, jusqu'au moment où ils s'en acquittent.

XVII. Cette association fait dire : 1° Une messe basse le jour, ou le plus tôt possible après la mort connue d'un associé dans la paroisse à laquelle il appartenait et non ailleurs.

2° Une autre messe basse, pour tous les associés à quelque paroisse qu'ils appartiennent, chaque mois, le premier jour non empêché par un office public. Il convient de l'annoncer au prône le dimanche précédent, afin de donner aux associés la facilité de venir y assister. A cette messe, le pasteur de la paroisse fait une instruction, s'il le juge à propos.

3° L'association fait chanter, tous les ans, dans chaque paroisse, un service solennel pour le repos des âmes de tous les associés défunts, à quelque paroisse qu'ils aient appartenu. L'intention du célébrant doit, à chaque anniversaire, se porter sur les âmes de tous ceux qui sont morts depuis l'établissement de l'association.

4° On fait chanter, tous les ans, dans chaque paroisse, une grand'messe solennelle, le jour de la fête du Saint Patron qu'elle s'est choisi. Il n'est pas nécessaire que ce jour soit celui où l'Eglise célèbre la fête de ce saint.

Cette messe n'est pas seulement pour ceux qui font partie de l'association aux messes, mais encore pour les associés à la tempérance seule. Elle doit se célébrer pour tous les membres de la société générale. Tous les associés de la paroisse, où elle a lieu, doivent contribuer à en payer la contribution par une collecte faite, dans l'église ou autrement.

XVIII. Chaque chef de famille est libre de faire participer chacun des membres de sa famille, quelque âge qu'il ait, aux avantages de cette précieuse association de messes.

XIX. Pour donner, à un membre quelconque de la famille, le droit de faire partie de cette association, il est de nécessité que la croix de la société de tempérance soit placée dans cette famille, et qu'il soit lui-même, associé à la tempérance. On ne doit jamais faire entrer, dans cette association, quelqu'un qui, ayant refusé ou négligé de le faire pendant qu'il était en bonne santé, veut s'y associer dans le temps de la maladie.

XX. La société de tempérance et l'association aux messes sont régies, dans chaque paroisse, par le pasteur du lieu, qui en est le directeur. Il est assisté d'un certain nombre de conseillers, choisis par les associés qui résident dans la paroisse. Comme ces conseillers doivent surveiller l'emploi des contributions à l'association des messes, il est de convenance qu'ils en fassent partie.

XXI. Le nombre de ces conseillers est ordinairement de douze. On pourrait cependant l'élever à un nombre plus considérable, si la paroisse était très-étendue et que l'on voulût en faire des zélateurs pour veiller à l'observation des règles de la société. Dans ces cas, il faudrait choisir, parmi eux, un nombre réduit pour former un comité pour surveiller l'emploi des deniers provenant de la contribution à l'association des messes, comme dit ci-dessus.

XXII. Ce comité et le directeur doivent élire un trésorier chargé de recevoir l'argent provenant de la contribution aux messes. Ce trésorier doit rendre ses comptes, chaque année, en présence du comité et du directeur qui est le président-né de ces assemblées. C'est au directeur à indiquer le jour et le lieu de cette assemblée annuelle, ainsi que de toute autre assemblée concernant les affaires de la société de tempérance.

XXIII. Ce qui restera entre les mains du trésorier, les messes basses et le service universaire acquittés, est destiné *généralement* à former une bibliothèque pour l'usage des membres de l'association aux messes. Les livres de cette bibliothèque devront

nécessairement être approuvés par le directeur, en sa qualité de pasteur. Elle se composera, 1^o de livres propres à l'instruction religieuse et à l'édification des associés : 2^o d'ouvrages élémentaires sur les arts utiles, les métiers et surtout l'agriculture.

XXIV. Les conseillers, une fois nommés par la société, ont le droit de remplacer ceux d'entre eux que la mort enlèverait, ou qui cesseraient d'appartenir à la société pour quelque cause que ce fût, pendant l'espace de dix années. Alors il deviendra nécessaire de faire une nouvelle élection générale. Ainsi de dix ans en dix ans on peut réélire les mêmes conseillers.

XXV. Les associés ne doivent jamais perdre de vue, qu'en acceptant la croix, ils ont une mission de charité et d'amour fraternel à accomplir. Cette mission, digne des plus abondantes bénédictions du ciel, est, d'abord, de se soutenir les uns les autres dans la pratique de la sainte vertu de tempérance, et, en second lieu, de travailler avec zèle et persévérance à gagner de nouveaux associés, dans leurs paroisses respectives. Les moyens qu'ils doivent employer, sont ceux du bon exemple, des bons conseils et de la persuasion. Tout autre moyen ne conviendrait pas à un enfant de la croix du Dieu de charité.

XXVI. Le commerce des liqueurs fortes, étant très-préjudiciable aux intérêts temporels et religieux des Canadiens, doit attirer toute l'attention des associés de la tempérance. D'ailleurs, comme l'expérience apprend qu'il est très-difficile de soutenir ou de propager la tempérance sans abolir ce commerce, les associés doivent diriger tous leurs efforts pour en demander et en obtenir l'abolition.

XXVII. Il serait désirable que la société de tempérance pût se procurer, dans chaque paroisse, une bannière dont un des côtés porterait l'effigie du Saint Patron, et l'autre, l'image simple de la croix. Cette bannière marcherait en tête des hommes associés à la tempérance, le jour de la procession solennelle de la Fête-Dieu, et chaque autre fois que le directeur le jugerait convenable.

Gloire, amour et respect à la Croix.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Aux associés de la sainte tempérance de la croix.....	iii
Avertissement.....	v
CHAPITRE I.	
Coup-d'œil sur l'état de nos campagnes avant la tempérance.....	1
CHAPITRE II.	
L'enivrement est un crime.....	10
CHAPITRE III.	
Ravages et funestes effets de l'ivrognerie.....	19
CHAPITRE IV.	
Portraits de l'ivrogne et de l'ivrognesse, par le doct. Bélouino.....	37
CHAPITRE V.	
La dégradation causée par l'ivrognerie.....	48
CHAPITRE VI.	
Les vendeurs de boissons enivrantes, et les maux qu'ils ont faits à eux-mêmes, et aux autres.....	63
CHAPITRE VII.	
La colère de Dieu sur les vendeurs de boissons.....	78
CHAPITRE VIII.	
Les avertissements du ciel.....	88
CHAPITRE IX.	
Les commencements de la tempérance.....	104
CHAPITRE X.	
La société de la croix est l'œuvre de Dieu par les merveilles qui ont accompagné son établissement.....	115

CHAPITRE XI.

La société de la croix est l'œuvre de Dieu par les vertus qui lui servent de bases.....	134

CHAPITRE XII.

La sainte tempérance de la croix est l'œuvre de Dieu, par les vertus qui lui servent de bases, suite du ch. précédent.	146

CHAPITRE XIII.

La sainte tempérance de la croix est l'œuvre de Dieu, parce qu'elle a été bénie par N. S. P. le Pape, et approuvée par nos Conciles provinciaux et par nos Evêques.....	157

CHAPITRE XIV.

La sainte tempérance de la croix, œuvre de Colonisation par excellence	167

CHAPITRE XV.

La sainte tempérance de la croix est essentielle à la conservation de notre nationalité, de notre santé et de nos biens	178

CHAPITRE XVI.

La sainte tempérance de la croix est nécessaire pour nous empêcher de tomber dans un abîme de malheurs.....	199

CHAPITRE XVII.

La sainte tempérance de la croix a été, dans les vues catholiques, le moyen de conserver notre religion et nos mœurs.	211

CHAPITRE XVIII.

Lettre pastorale de Mgr. l'Arch. Turgeon, pour ranimer le zèle des amis de la tempérance. Réflexions sur cette lettre pastorale	225

CHAPITRE XIX.

Suite de la lettre pastorale	233

CHAPITRE XX.

Nous ne pouvons laisser tomber notre belle société de la croix sans mériter les malédictions des générations futures	246

CHAPITRE XXI.

Tous, hommes, femmes et enfants, doivent soutenir de tout leur pouvoir la sainte tempérance de la croix.....	261

CHAPITRE XXII.

Les Pères de notre second Concile provincial, et le trafic des liqueurs fortes. Ce qu'ils ont réglé à ce sujet.....	275

CHAPITRE XXIII.

Les Maires et les Conseillers municipaux manqueraient gravement à leur charge s'ils ne prenaient la société de la croix sous leur protection.....	290

CHAPITRE XXIV.

Ce que doivent faire les associés de la croix pendant le temps des élections.....	305

CHAPITRE XXV.

L'incendie du 14 octobre 1866.—Les auberges des villes et des faubourgs.—Le mal qu'elles ont fait à la société de tempérance	320

CHAPITRE XXVI.

Sainteté et puissance de la croix que les associés ont le bonheur d'avoir dans leurs maisons.....	349

CHAPITRE XXVII.

La science qu'enseigne la croix ; gloire et bonheur dont elle est le principe.....	362

CHAPITRE XXVIII.

La croix retrouvée pour être l'arme du combat contre l'enfer.....	371

CHAPITRE XXIX.

Triomphes de la croix. Ce qu'elle est appelée à faire dans notre pays catholique	382

CHAPITRE XXX.

La croix et le jugement général.....	401

CHAPITRE XXXI.

La croix et le jugement général.—Suite du chapitre pré- cédent.....	418

Formule de l'engagement et règles de la société de tempé- rance, dite société de la croix.....	431

FIN DE LA TABLE.